

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Pôle Ressources Humaines et Juridiques

**AFFICHAGE LE :****29 JUL. 2019**

Direction de l'Assemblée  
et des Elus  
Service d'Appui aux Elus

Dossier suivi par :  
Ludivine GIORGIANNI

Tél : 03.21.21.61.51

giorgianni.ludivine@  
pasdecalais.fr

**AVIS DE MISE A DISPOSITION**  
**DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Le Recueil des Actes Administratifs du Département du Pas-de-Calais  
N° 7 de **JUILLET 2019** (4 parties) est paru et mis à la disposition du public.

Il est consultable sur place à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire du Département et dans les 16 Maisons du Département. Il est mis en vente exclusivement par l'intermédiaire de la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire.

Il peut également être téléchargé en format PDF sur le site internet du Conseil Départemental du Pas-de-Calais [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr).

Voici le sommaire de ce numéro qui est repris ci-après :

**1<sup>ère</sup> PARTIE :**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 JUIN 2019–** Page  
**Délibérations N° 2019-206 à N° 2019-220**

- Procès-verbal des délibérations 3

**2<sup>ème</sup> PARTIE :**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL** Page  
**DEPARTEMENTAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019 –**  
**Délibérations N° 2019-221 à N° 2019-244**

- Procès-verbal des délibérations 401

**3<sup>ème</sup> PARTIE :**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL** Page  
**DEPARTEMENTAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019 –**  
**Délibérations N° 2019-245 à N° 2019-284**

- Procès-verbal des délibérations 1257

#### 4<sup>ème</sup> PARTIE :

### ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

Page

#### ◆ *Décisions du Président du Conseil départemental*

- Tarifs des publications aux Archives Départementales à Arras..... 1937
- Tarifs des publications aux Archives Départementales à Dainville ..... 1942
- Régie d'avances et de recettes au Centre Culturel de l'Entente Cordiale –  
Château d'Hardelot..... 1950

#### ◆ *Organisation des services*

- Organigramme ..... 1955
- Délégation de signature ..... 1970
- Fonctions ..... 2151

#### ◆ *Voirie Départementale*

- RD D127E3 et D127E2 au territoire des communes de Bezinghm,  
Doudeauville, Parenty et Zoteux – Manifestation Raid de la Folie  
Le dimanche 30 juin 2019 ..... 2169
- RD D81, D81E3, D85E3, D104, D105, D110, D109, D98, D117, D101,  
D80, D122, D98, D99 et D120 au territoire des communes de  
Avesne-le-Comte, Beauvois, Brias, Buire-au-Bois, Coullemont, Fillièvres,  
Fontaine-l'Étalon, Galametz, Grand-Rullecourt, Haravesnes, Humières,  
Linzeux, Marquay, Noyelles-les-Humières, Œuf-en-Ternois, Ostreville,  
Quoeux-Haut-Mainil, Roellecourt, Saint-Michel-sur-Ternise, Sombrin,  
Vacqueriette-Erquieres, Wail et Willeman – Manifestation 13<sup>ème</sup> Rallye  
National du Ternois du 28 juin 2019 au 29 juin 2019..... 2172
- RD D939 au territoire des communes de Grigny, Le Parcq et Vieil-Hesdin  
– Travaux Réfection de la couche de roulement du 1<sup>er</sup> juillet 2019  
au 5 juillet 2019 ..... 2179
- RD D104 au territoire des communes de Humeroeuille et Humières  
– Manifestation Fête des Fleurs et la Brocante le dimanche 30 juin 2019 .....2181
- RD D148 et D113 au territoire des communes de Etaples, Frencq et  
Lefaux – Manifestation 31<sup>ème</sup> édition Triathlon-Duathlon d'Etaples-sur-Mer  
Le dimanche 7 juillet 2019.....2183
- RD D943 au territoire de la commune de Epinoy – Travaux génie civil  
Pour approfondissement de réseaux télécom du 26 juin 2019  
au 16 Août 2019.....2186
- RD D917 au territoire de la commune de Saint-Nicolas - Travaux  
De fauchage le 26 juin 2019 .....2188
- RD D939 au territoire de la commune de Bourlon – Travaux maintenance  
de l'éclairage public du 27 juin 2019 au 30 Août 2019.....2190

- RD D34 et D5 au territoire des communes de Croisilles et Wancourt – Travaux d’inspection d’ouvrage d’art du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 12 juillet 2019 .....	2192
- RD D55E2, D55 et D51 au territoire des communes de Givenchy-en-Gohelle, Neuville-Saint-Vaast, Thélus et Vimy – Manifestation Course Pédestre « Canadian Race » le 30 juin 2019 .....	2195
- RD D46 au territoire des communes de Fresnes-les-Montauban et Neuvireuil – Travaux réalisation de tranchée pour pose de fourreaux Du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2019.....	2198
- RD D192E1 et D205 au territoire des communes d’Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Esquerdes, Hallines et Remilly-Wirquin – Travaux d’enduits superficiels d’usure (ESU) 2 jours maximum entre Les 27 juin 2019 et 2 Août 2019 .....	2200
- RD D215 et D216 au territoire des communes d’Alquines, Haut-Loquin et Surques – Travaux enduits superficiels d’usure (ESU) 2 jours maximum entre les 27 juin 2019 au 2 Août 2019 .....	2205
- RD D26 au territoire des communes de Bavincourt, Humbercamps et La Herlière – Travaux renouvellement de la couche de roulement du 3 juillet 2019 au 14 août 2019.....	2211
- RD D18 au territoire de la commune de Bertincourt – Travaux D’extension de réseau BTAS pour alimentation de déchetterie du 4 juillet 2019 au 19 juillet 2019.....	2214
- RD D204 au territoire de la commune de Coulomby – Travaux arrêté de prorogation du 6 juillet 2019 au 31 juillet 2019 .....	2217
- RD D300 au territoire de la commune de Eperlecques – Travaux Réfection de l’ouvrage d’art n° 2454B du 8 juillet 2019 au 30 Août 2019 .....	2219
- RD D477, D189, D192, D190 et D211 au territoire des communes de Aire-sur-la-Lys, Blendecques, Ecques, Heuringhem, Quiestede, Racquinghem, Saint-Augustin, et Wardecques – Manifestation « La Route Des Géants – édition 2019 le 28 juillet 2019.....	2222
- RD D6E2 au territoire de la commune de Martinpuich – Travaux Dérasement d’accotements du 8 juillet 2019 au 19 juillet 2019.....	2225
- RD D18 au territoire de la commune de Bertincourt – Travaux de création de déchetterie du 8 juillet 2019 au 19 juillet 2019.....	2228
- RD D157 au territoire des communes de de Audicthun et Radinghem – Travaux enduits superficiels 3 jours durant la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 septembre 2019 .....	2231
- RD D139 au territoire des communes de La Madelaine-sous-Montreuil et Montreuil – Manifestation Brocante le dimanche 14 juillet 2019.....	2233
- RD D104 au territoire des communes de Fruges, Matringhem, Reclinghem, Senlis et Vincly – Travaux enduits superficiels 3 jours durant la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 septembre 2019 .....	2236

- RD D928 au territoire de la commune de Saint-Austreberthe – Travaux Pose éclairage public du 10 juillet 2019 au 19 juillet 2019 .....	2238
- RD D917 au territoire de la commune de Saint-Nicolas – Travaux Réfection de la couche de roulement du 15 juillet 2019 au 16 juillet 2019 .....	2240
- RD D339 au territoire de la commune de Beaufort-Blavincourt – Modification de la réglementation .....	2243
- RD D928 au territoire de la commune de Sainte-Austrberthe - Travaux Pose éclairage public du 22 juillet 2019 au 26 juillet 2019 .....	2245
- RD D939 au territoire de la commune de Humières – Travaux réparation point de butée pour installation fibre optique Orange.....	2247
- RD D190 au territoire de la commune de Quiestede – Travaux déploiement de la fibre optique du 15 juillet 2019 au 31 Août 2019 .....	2249
- RD D300 au territoire de la commune de Eperlecques – Travaux Réfection des joints de l'ouvrage d'art n° 2457 B 2 nuits entre les du 15 juillet 2019 et 19 juillet 2019 .....	2251
- RD D77 et D210 au territoire de la commune de Blendecques - Travaux D'inspection et de réparation de canalisation Gaz entre le 15 juillet 2019 Et le 31 Août 2019 .....	2253
- RD D18 au territoire de la commune de Morchies – Travaux création d'accès à un poste source du 15 juillet 2019 au 30 Août 2019.....	2255
- RD D138E1 au territoire des communes de Mouriez et Tortefontaine – Travaux pose de câbles électriques du 5 Août 2019 au 18 octobre 2019 .....	2258
- RD D86E2 au territoire de la commune de La Comté – Limitation de Vitesse à 70 km/h.....	2260
- RD D191 et D131 au territoire de la commune de Vaudringhem – remplacement des « cédez-le-passage » par des panneaux « Stop » sur la D191 et limitation de vitesse à 70 km/h sur la D131 .....	2262
- RD D939 au territoire de la commune de Monchy-le-Preux - Travaux Création du génie civil pour passage du réseau haut débit Orange du 22 juillet 2019 au 2 Août 2019 .....	2265
- RD D142 au territoire de la commune de Boisjean – Manifestation Fête du Labour le jeudi 15 Août 2019.....	2268
- RD D192 au territoire de la commune de Saint-Augustin – Mesures de Mise en sécurité du 17 juillet 2019 au 30 Août 2019.....	2270
- RD D943 au territoire de la commune de Zouafques – Travaux Aménagement d'un giratoire du 5 Août 2019 au 20 décembre 2019 .....	2272

- RD D90, D91, D94, D185, D341, D187, D187E1, D70, D70E4, D99, D343, D98, D97, D71, D95, D90E1, D77E3, D92, D93, D77, D95E1 et D159 au territoire des communes de Anvin, Auchy-au-Bois, Bergueneuse, Bourecq, Boyaval, enquin-lez-Guinegatte, Eps, Equirre, Estrée-Blanche, Fiefs, Flechin, Fleury, Fontaine-les-Boulans, Hericourt, Hestrus, Heuchin, Isbergues, Laires, Lespesses, Lieres, Ligny-les-Aires, Lillers, Lingham, Lisbourg, Mazinghem, Monchy-Cayeux, Nedon, Nedonchel, Quernes, Rely, Rombly, Sains-les-Pernes, Saint-Hilaire-Cottes, Tangry et Teneur – Manifestation Grand Pris d’Isbergues – édition 2019 le 22 septembre 2019 .....2274
- RD D215, D215E2, D127E3, D127E2 et D127 au territoire des communes de Bezinghem, Courset, Doudeauville, Wierre-au-Bois et Zoteux Manifestation 28<sup>ème</sup> Rallye National du Boulonnais – Epreuves spéciales 9 à 12 le 18 Août 2019 .....2277
- RD D238, D254, D252, D204 et D254E2 au territoire des communes de Bournonville, Brunembert, Cremarest, Longueville, Quesques, Selles et Wirwignes - Manifestation 28<sup>ème</sup> Rallye National du Boulonnais – Epreuves spéciales 1 à 8 le 17 Août 2019 .....2280
- RD D122, D124 et D123 au territoire des communes de Le-Quesnoy-en-Artois, Sainte-Austreberthe et Saint-Georges Manifestation Course cycliste : Prix de la Municipalité dimanche 4 Août 2019 .....2283

◆ **Organisation de l'accès aux prestations**

- Modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées » .....2289

◆ **Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)**

❖ *Etablissement et services :*

- Autorisation et habilitation :

• Enfance :

- Micro-crèche « BB Crèche » à Boiry-Becquerelle ..... 2305

• Adultes Handicapés et Personnes Agées :

- EHPAD « Les Lilas » à Marck-en-Calais ..... 2307
- EHPAD « Bernard Devulder » à Esquerdes ..... 2309

- Tarification :

• Adultes Handicapés et Personnes Agées :

- Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Petit Prince » à Guines ..... 2311
- Foyer « Julien Leclercq » à Saint-Martin-au-Laert ..... 2313
- Maison d'Accueil temporaire de Bouvelinghem ..... 2315
- Résidence Autonomie « Maryse Latour » de Boulogne-sur-Mer ..... 2317

○ Résidence Autonomie « Le Gai Logis » de Boulogne-sur-Mer.....	2318
○ Résidence Autonomie « Guy Mollet » de Billy-Montigny .....	2319
○ Résidence Autonomie « Le Rivage » de Beuvry.....	2320
○ Résidence Autonomie « Ovide » de Calais.....	2321
○ Résidence Autonomie « Guynemer » de Béthune .....	2322
○ Résidence Autonomie « Toul » de Calais .....	2323
○ Résidence Autonomie « Santos Dumont » à Calais.....	2324
○ Résidence Autonomie « Orléansville » de Calais .....	2325
○ Résidence Autonomie « Curie » à Calais .....	2326
○ Résidence Autonomie « Maurice Debout » à Bully-les-Mines .....	2327
○ Résidence Autonomie « Les Flandres » de Bruay-la-Buissière.....	2328
○ Résidence Autonomie « Louise Michel » de Bruay-la-Buissière .....	2329
○ Résidence Autonomie « Les Lilas » de Bruay-la-Buissière.....	2330
○ Résidence Autonomie « Bellevue » de Boulogne-sur-Mer .....	2331
○ Résidence Autonomie « Daunou et Quéhen » de Boulogne-sur-Mer .....	2332
○ Résidence Autonomie « Les Sorbiers » de Béthune .....	2333
○ Résidence « Les Charmille » de Barlin .....	2334
○ Résidence Autonomie « Ambroise Croizat » à Avion.....	2335
○ Résidence Autonomie « Les Roses » à Auchel.....	2336
○ Résidence Autonomie « Soleil » à Arras.....	2337
○ Résidence Autonomie à Aire-sur-la-Lys.....	2338
○ Résidence « Albert Goudin » de Wingles.....	2339
○ Résidence Autonomie « Henri Lucas » de Vermelles.....	2340
○ Résidence Autonomie « Des 2 Sources » de Saulty .....	2341
○ Résidence Autonomie « Eléonore Langlet » de Sangatte-Blériot-Plage.....	2342
○ Résidence Autonomie « Jacques Duclos » de Sallaumines .....	2343
○ Résidence Autonomie « Les Jours Paisibles » de Saint-Pol-sur-Ternoise .....	2344
○ Résidence Autonomie « Les Maraichers » de Saint-Omer.....	2345
○ Résidence Autonomie « Roger Merlier » de Saint-Omer.....	2346
○ Résidence Autonomie « Place Suger » de Saint-Omer.....	2347
○ Résidence Autonomie « Perpignan » de Saint-Omer .....	2348
○ Résidence « du Petit Preures » de Preures .....	2349
○ Résidence Autonomie « La Roseraie » de Oignies.....	2350
○ Résidence Autonomie « Les Maronniers » de Noeux-les-Mines ....	2351
○ Résidence Autonomie « Les Erables » de Noeux-les-Mines .....	2352
○ Résidence Autonomie « du Pays de Lumbres » de Nielles-les-Blequin.....	2353
○ Résidence Autonomie « Nova-Villa » de Neuville-Saint-Vaasr .....	2354
○ Résidence Autonomie « Benoît Frachon » de Montigny-en-Gohelle.....	2355
○ Résidence Autonomie « Henri Hotte » de Méricourt.....	2356
○ Résidence Autonomie « Du Bon Air » de Marles-les-Mines.....	2357
○ Résidence Autonomie « Voltaire Leclercq » de Loos-en-Gohelle.....	2358
○ Résidence « Les Rives de Sainte Anne » de Locon.....	2359
○ Résidence Autonomie « Ambroise Croizat » de Lillers.....	2360
○ Résidence Autonomie « Maurice Mathieu » de Liévin.....	2361

○ Résidence Autonomie « Marcel Pagnol » de Le-Touquet-Paris-Plage .....	2362
○ Résidence Autonomie « Maurice Chevalier » de Le-Touquet-Paris-Plage .....	2363
○ Résidence Autonomie « Louis Voisin » de Lens .....	2364
○ Résidence Autonomie « Jean Moulin » de Lens .....	2365
○ Résidence Autonomie « Léon Blum » de Leforest .....	2366
○ Résidence Autonomie « Léon Gournay » de Le-Portel .....	2367
○ Résidence Autonomie « Résidence du Parc » à Lapugnoy .....	2368
○ Résidence Autonomie « La Résidence » de Isbergues .....	2369
○ Résidence Autonomie « Jean Moulin » à Huby-Saint-Leu .....	2370
○ Résidence Autonomie « La Targette » de Hesdin .....	2371
○ Résidence Autonomie « La Bergerie » de Hermies .....	2372
○ Résidence Autonomie « Louis Pasteur » de Hénin-Beaumont .....	2373
○ Résidence Autonomie « Ambroise Croizat » de Harnes .....	2374
○ Résidence « Les Bords de Canche » de Frévent .....	2375
○ Résidence Autonomie « Les Sources » de Fillièvres .....	2376
○ Résidence Autonomie « Des 2 Vallées » de Fauquembergues .....	2377
○ Résidence Autonomie « Raoult Perrault » de Etaples .....	2378
○ Résidence Autonomie « Clos Saint Victor » de Etaples .....	2379
○ Résidence Autonomie « Les Genêts » de Drocourt .....	2380
○ Résidence Autonomie « Henri Hermant » de Divion .....	2381
○ Résidence Autonomie « Guy Mollet » de Courrières .....	2382
○ Résidence Autonomie « Mozart » de Coulogne .....	2383
○ Résidence Autonomie « Guynemer » de Coulogne .....	2384
○ Foyer de Vie « Philippe Descamps » de Aire-sur-la-Lys .....	2385
○ CLIC d'Hénin-Carvin .....	2387
○ CLIC du Ternois .....	2389

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT**

**N° 7 – JUILLET 2019**

**1<sup>ère</sup> PARTIE**

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire à Arras et dans les 16 Maisons du Département (adresses en fin de volume). Il peut également être téléchargé au format PDF sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais <http://www.pasdecalais.fr/>.



**SOMMAIRE DE JUILLET 2019**  
**1<sup>ère</sup> PARTIE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 JUIN 2019**  
**Délibérations N° 2019-206 à N° 2019-220**

Page

- Procès-verbal des délibérations .....	3
---	---



**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL**



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélie BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, M. Pierre GEORGET, Mme Pascale LEBON , M. Jean-Marie LUBRET, Mme Caroline MATRAT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT.

**CONSULTATION RELATIVE À LA POURSUITE DE L'AGENDA SOCIAL**

(N°2019-206)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

**Vu** le décret n°91-875 en date du 06/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2014-513 en date du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté en date du 27/12/2016 pris en application de l'article 7 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** le protocole d'accord relatif à l'Agenda social 2019 signé le 05/06/2019 ;  
**Vu** l'avis favorable du Comité Technique rendu lors de sa réunion du 11/06/2019 ;  
**Vu** l'amendement déposé en séance par Monsieur Daniel MACIEJASZ, Vice-président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public » rendu lors de sa réunion en date du 24/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'adopter l'amendement déposé en séance par Monsieur Daniel MACIEJASZ, conformément au document annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 2 voix (Groupe Union Action 62) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
--

**(Adopté)**

**Article 2 :**

De fixer le régime indemnitaire des encadrants, selon les modalités exposées au présent rapport et conformément aux documents joints en annexe à la présente délibération, soit :

Pour les encadrants hors filière technique :

- Sous-groupe IIA : 1 800€
- Sous-groupe IIB : 1 200€ ;
- Sous-groupe IIIA : 800€ ;
- Sous-groupe IIIB : 750€ ;
- Sous-groupe IIIC : 700€ ;
- Sous-groupe IVA : 600€ ;
- Sous-groupe IVB : 550€ ;
- Sous-groupe VA : 500€
- Sous-groupe VB : 300€

Pour les encadrants de la filière technique :

- Sous-groupe IIA : 1 800€
- Sous-groupe IIB : 1 500€ ;
- Sous-groupe IIIA : 1 100€ ;
- Sous-groupe IIIB : 900€ ;
- Sous-groupe IIIC : 900€ ;
- Sous-groupe IVA : 750€ ;
- Sous-groupe IVB : 550€ ;
- Sous-groupe VA : 500€
- Sous-groupe VB : 300€.

Les montants fixés pour la filière technique ne s'appliquent qu'aux encadrants exerçant effectivement des fonctions techniques. A défaut, les montants fixés pour les encadrants hors filière technique s'appliquent.

**Article 3 :**

De valider le principe de l'octroi d'une nouvelle bonification indiciaire de 15 ou 20 points, ou à défaut, l'équivalent en régime indemnitaire au profit des agents chargés de la maintenance dans les collèges selon les modalités fixées dans le rapport joint en annexe.

**Article 4 :**

De valider le principe de l'octroi d'une nouvelle bonification indiciaire de 15 points, ou à défaut, l'équivalent en régime indemnitaire au profit des agents chargés de la maintenance dans les centres de maintenance des bâtiments.

**Article 5 :**

D'octroyer le complément de régime indemnitaire au profit des agents visés à l'article 4 à 55€ par mois.

**Article 6 :**

De forfaitiser l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants par fonction et de transformer cette indemnité en complément indemnitaire selon les modalités exposées en annexe à la présente délibération.

**Article 7 :**

De fixer un régime indemnitaire de 428€ par mois pour les assistants socio-éducatifs et les puéricultrices.

**Article 8 :**

D'ouvrir l'accès au troisième niveau de grade pour les animateurs RSA (Revenu de Solidarité Active).

**Article 9 :**

De permettre, sous cinq ans, l'accès des assistants socio-éducatifs promouvables au dernier niveau de grade

**Article 10 :**

De revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C toutes filières à 225€ par mois.

**Article 11 :**

De valider les modalités de mise en œuvre de l'Agenda social conformément au point II du rapport joint à la présente délibération.

**Article 12 :**

D'abroger l'ensemble des dispositions antérieures en tant qu'elles sont contraires aux dispositions de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 2 voix (Groupe Union Action 62) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL



Classification	GROUPE V - Management de l'unité de travail		GROUPE IV - Management de proximité		GROUPE III - Management opérationnel			GROUPE II - Management stratégique		GROUPE I - Emplois fonctionnels
	Sous-groupe V-B (300 €)	Sous-groupe V-A (500 €)	Sous-groupe IV-B (550 €)	Sous-groupe IV-A (600 €)	Sous-groupe III-C (700 €)	Sous-groupe III-B (750 €)	Sous-groupe III-A (800 €)	Sous-groupe II-B (1 200 €)	Sous-groupe II-A (1 800 €)	Sous-groupe unique
Description	Encadrement direct d'une moyenne et petite équipe de terrain afin de mettre en œuvre des politiques publiques auprès de la population.	Coordination opérationnelle dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'intérieur d'un service.	Management opérationnel des politiques publiques et support à l'intérieur d'une direction.	Assure la mise en œuvre des décisions prises (fonctionnement courant prévisible).	Mise en œuvre des décisions stratégiques en transversalité avec les autres directions, services ou partenaires.	1/ Conception et direction de projet. Appel au pilotage stratégique des politiques publiques ou fonctions support.	1/ Conception et direction de projet de politique publique ou support. Assure la mise en œuvre des décisions prises. Garant de la mobilisation transversale des métiers participant à la mise en œuvre des politiques publiques.	1/ Conception et direction de projet de politique publique ou support. Assure la mise en œuvre des décisions prises. Garant de la mobilisation transversale des métiers participant à la mise en œuvre des politiques publiques.	1/ Conception et direction de projet de politique publique ou support. Assure la mise en œuvre des décisions prises. Garant de la mobilisation transversale des métiers participant à la mise en œuvre des politiques publiques.	Conception des politiques publiques ou support.
	Planification et contrôle le processus technique de réalisation d'une opération/procédure. Veille au respect des règles de santé et de sécurité au travail.	Appréhende un contexte, une situation et conçoit ou met en œuvre une solution, une méthode de travail.	Organise les activités dans un cadre défini préalable. Nécessite la responsabilité des actions et des initiatives dans la mise en œuvre, le suivi et/ou la coordination.	Mémoires d'initiatives pour mettre en œuvre des moyens d'action et des ressources allouées pour atteindre les objectifs de l'action, avec les autres directions/services.	2/ Focaliser un service avec une responsabilité particulière en nombre d'agents et/ou en responsabilité budgétaire-juridique.	2/ Participation à la formulation des orientations stratégiques. Veille et garantit la mise en œuvre des orientations stratégiques.	2/ Participation à la formulation des orientations stratégiques. Veille et garantit la mise en œuvre des orientations stratégiques.	2/ Participation à la formulation des orientations stratégiques. Veille et garantit la mise en œuvre des orientations stratégiques.	2/ Participation à la formulation des orientations stratégiques. Veille et garantit la mise en œuvre des orientations stratégiques.	Formulation des orientations stratégiques. Lien avec l'exécutif. Veille et garantit la mise en œuvre des orientations stratégiques.
Filière administrative	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Grade de débouché	Grade de débouché	Grade de débouché	Grade de débouché	Grade de débouché	Grade de débouché	Grade de débouché	Grade de débouché	
Filière technique	Agent de maîtrise Ppi	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Adjt. Supr. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	
Filière culturelle	Adjt. Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Assistant de conservation Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Attaché de conservation	Attaché de conservation	Attaché de conservation Ppi	Attaché de conservation Ppi	Attaché de conservation Ppi	Attaché de conservation Ppi	Attaché de conservation Ppi	
Filière médico sociale										
Filière animation	Adjt. Animation Ppi 1 <sup>er</sup> cl	Animateur Ppi de 3 <sup>ème</sup> cl	Animateur principal 1cl	Animateur principal 1cl	Animateur principal 1cl	Animateur principal 1cl	Animateur principal 1cl	Animateur principal 1cl	Animateur principal 1cl	
Filière sportive										

Groupe II - Management stratégique			
Sous-Groupes	Poste	Pôle	Nombre
Sous-groupe II-A	<p>1/ Conception des politiques publiques ou support.</p> <p>2/ Participation à la formulation des orientations stratégiques.</p> <p>Veille et garantit la mise en œuvre des orientations stratégiques.</p>	DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION	Cab. Prés. 1
		DIRECTEUR INGENIERIE ET PARTENARIATS TERRITORIAUX	MIP 1
		DIRECTEUR EUROPE ET PARTENARIATS EXTERIEURS	MIP 1
		DIRECTEUR DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER	PADT 1
		DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER	PADT 1
		DIRECTEUR DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	PADT 1
		DIRECTEUR LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	PADT 1
		DIRECTEUR MIDADT	PADT 7
		SECRETAIRE GENERAL PADT	PADT 1
		DIRECTEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE	PDR 1
		DIRECTEUR DES ACHATS TRANSPORTS ET MOYENS	PDR 1
		DIRECTEUR DES FINANCES	PDR 1
		DIRECTEUR DES SERVICES NUMERIQUES	PDR 1
		DIRECTEUR DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PRC 1
		DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES	PRC 1
		DIRECTEUR DES SPORTS	PRC 1
		DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	PRHJ 1
DIRECTEUR DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE	PSOL 1		
DIRECTEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	PSOL 1		
DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES	PSOL 1		
DIRECTEUR MDS	PSOL 9		
SECRETAIRE GENERAL PSOL	PSOL 1		
<b>TOTAL SOUS GROUPE II-A</b>			<b>36</b>
Sous-groupe II-B	<p>1/ Conception et direction de projet de portée départementale</p> <p>2/ Management opérationnel des politiques publiques ou support. Assure la mise en œuvre des décisions prises. Garant de la mobilisation transversale des métiers participant à la mise en œuvre des directives Sur la base d'une expertise, contribue, alimente et conseille les décisions stratégiques.</p> <p>3/ Délégation de fonction d'un directeur (interim...).</p>	DÉLÉGUÉ ADJOINT DE LA MISSION ENGAGEMENT DU RENOUVEAU DU BASSIN MINIER	DGS 1
		DIRECTEUR D'APPUI DGS	DGS 1
		DIRECTEUR D'APPUI ET OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL	MIP 1
		DIRECTEUR D'APPUI PACO	PACO 1
		DIRECTEUR DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE CHANGEMENT	PACO 1
		DIRECTEUR DU CONTRÔLE DE GESTION	PACO 1
		DIRECTEUR ADJOINT DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER	PADT 1
		DIRECTEUR ADJOINT DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	PADT 1
		DIRECTEUR ADJOINT IMMOBILIER	PADT 1
		DIRECTEUR ADJOINT SG PADT	PADT 1
		DIRECTEUR ACCUEIL MOYENS SIÈGE	PDR 1
		DIRECTEUR D'APPUI PDR	PDR 1
		DIRECTEUR DE L'INFORMATION ET DE L'INGENIERIE DOCUMENTAIRE	PDR 1
		DIRECTEUR ADJOINT DEVELOPPEMENT CULTUREL PATRIMOINE	PRC 1
		DIRECTEUR ADJOINT LECTURE PUBLIQUE	PRC 1
		DIRECTEUR ARCHÉOLOGIE	PRC 1
		DIRECTEUR D'APPUI PRC	PRC 1
		DIRECTEUR DES ARCHIVES (MAD ETAT)	PRC 1
		DIRECTEUR DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL	PRC 1
		DIRECTEUR ADJOINT DRH - GESTION DE PROXIMITÉ	PRHJ 1
		DIRECTEUR ADJOINT DRH - PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT	PRHJ 1
		DIRECTEUR DE L'ASSEMBLEE ET DES ELUS	PRHJ 1
		DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES	PRHJ 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA PMI	PSOL 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA QUALITE ET DES FINANCEMENTS	PSOL 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL	PSOL 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DES DYNAMIQUES TERRITORIALES ET STRATEGIES	PSOL 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX	PSOL 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT	PSOL 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL INSERTION ET EMPLOI	PSOL 1
		CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL RSA ET PILOTAGE BUDGETAIRE	PSOL 1
		DIRECTEUR RATTACHÉ SG PSOL - APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITES	PSOL 1
		DIRECTEUR RATTACHÉ SG PSOL - MODERNISATION ET OPTIMISATION	PSOL 1
		DIRECTEUR RATTACHÉ SG PSOL - PROJETS TRANSVERSAUX	PSOL 1
		DIRECTEUR RATTACHÉ SG PSOL - RESSOURCES	PSOL 1
<b>TOTAL SOUS GROUPE II-B</b>			<b>35</b>
<b>TOTAL GROUPE II</b>			<b>71</b>

Sous-Groupes		GROUPE III - Management opérationnel		Poste		Pôle		Nombre	
Sous-groupe III-A	<p>1/ Conception et direction de projet.</p> <p>Appui au pilotage stratégique des politiques publiques ou fonctions support</p> <p>Mise en oeuvre des décisions stratégiques en transversalité avec les autres directions, services ou partenaires</p> <p>2/ Encadrer un service avec une responsabilité particulière en nombre d'agents et/ou en responsabilité budgétaire-juridique.</p>			CHIEF DE SERVICE CONCEPTION ET REDACTION	Cab. Prés.	1			
				CHIEF DE SERVICE CREATION ET REALISATION	Cab. Prés.	1			
				DIRECTEUR DE PROJET ENFANCE JEUNESSE	DGS	1			
				DIRECTEUR DE PROJET PARTENARIATS STRUCTURES TERRITORIALES	MIP	1			
				DIRECTEUR DE PROJET EVALUATION ET PROSPECTIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES	PACO	1			
				CHEF DE MISSION COMMUNICATION INTERNE	PACO	1			
				CHEF DE SERVICE DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE LA SECURITE ROUTIERE	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DES GRANDS PROJETS ROUTIERS	PADT	2			
				CHEF DE SERVICE DES GRANDS TRAVAUX IMMOBILIERS	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DES OUVRAGES D'ART	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DU PILOTAGE	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE ETUDES ET PROGRAMMES	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE INNOVATION ENERGIE	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE MAINTENANCE DU PATRIMOINE	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE MAINTENANCE ET RESSOURCES DU RESEAU ROUTIER	PADT	1			
				DIRECTEUR OPERATION GRAND SITE DE FRANCE	PADT	1			
				DIRECTEUR DE MISSION PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	PDR	1			
				RESPONSABLE UDF	PDR	1			
				CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE COORDINATION DES ACTIONS EDUCATIVES ET TERRITORIALES	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE DES ARCHIVES CONTEMPORAINES - MÀD ETAT	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE DES ARCHIVES DE SOL	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE DES CLASSEMENTS ET DE LA CONSERVATION	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE DES PARTENARIATS TERRITORIAUX	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE PATRIMOINE	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE PRESTATIONS ET MOYENS AFFECTES	PRC	1			
				CHEF DE SERVICE TERRITORIAL DE LECTURE PUBLIQUE	PRC	3			
				DIRECTEUR ADJOINT DE L'EVENEMENTIEL	PRC	1			
				DIRECTEUR DE PROJET PRC	PRC	1			
				DIRECTRICE ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELOT - CENTRE CULTUREL ENTENTE CORDIALE	PRC	1			
				CHEF DE MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	PRHJ	1			
				CHEF DE SERVICE PILOTAGE ET MODERNISATION	PRHJ	1			
				CHEF DE SERVICE RELATIONS SOCIALES ET CONSEIL JURIDIQUE	PRHJ	1			
				DIRECTEUR DE MISSION CANAL SEINE NORD	PRHJ	1			
				CHEF DE SERVICE COORDINATION ET D'APPUI AUTONOMIE	PSOL	1			
				CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DE COORDINATION DES POLITIQUES ENFANCE ET FAMILLE	PSOL	1			
				CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ADOPTION ET ACCES AUX ORIGINES	PSOL	1			
				CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE SOCIALE	PSOL	1			
				CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL MINEURS NON ACCOMPAGNES	PSOL	1			
				CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE	PSOL	1			
				CHEF DE SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL	PSOL	8			
				CHEF DE SERVICE TERRITORIAL PMI	PSOL	6			
				RESPONSABLE DE SECTEUR ASE	PSOL	9			
				RESPONSABLE DEPARTEMENTAL PILOTAGE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE	PSOL	1			
				RESPONSABLE MAISON DE L'AUTONOMIE	PSOL	6			
				RESPONSABLE TERRITORIAL SOLIDARITE	PSOL	25			
				<b>TOTAL SOUS GROUPE III-A</b>				<b>102</b>	
				CHEF DE PROJET ERBMI PARTENARIATS TERRITORIAUX	MIP	1			
				CHEF DE SERVICE INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET TRAITEMENT DE LA DONNEE	MIP	1			
				CHEF DE SERVICE MODERNISATION ET CONDUITE DE PROJETS	PACO	1			
				CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET BOISEMENT	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'EAU	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DE LA CHIMIE	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DE LA VALORISATION DE LA PROPRIETE DEPARTEMENTALE	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DE SANTE ANIMALE	PADT	1			
				CHEF DE SERVICE DES STRATEGIES DEPARTEMENTALES	PADT	1			

GROUPE III - Management opérationnel			Poste	Pôle	Nombre
Sous-Groupes	<p>Management opérationnel des politiques publiques et support à l'intérieur d'une direction.</p> <p>Assure la mise en œuvre des décisions prises (fonctionnement courant prévisible).</p>	<p>Marges d'initiatives pour mettre en œuvre des moyens d'action et des ressources allouées pour atteindre les objectifs de l'activité, avec les autres directions/services.</p>	CHEF DE SERVICE ESPACES NATURELS ET RANDONNÉE	PADT	1
			CHEF DE SERVICE IMMOBILIER DEPARTEMENTAL	PADT	1
			CHEF DE SERVICE MICROBIOLOGIE PRELEVEMENT	PADT	1
			DIRECTEUR DE MISSION ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	PADT	1
			DIRECTEUR DE PROJET CONTRAT DE PROGRÈS ROUTES, MOBILITÉ ET IMMOBILIER	PADT	1
			DIRECTEUR RATTACHÉ SG PADT - RURALITÉ	PADT	1
			DIRECTEUR RATTACHÉ SG PADT - STRATÉGIE ACHATS MAÎTRISE D'OUVRAGE ET ALIMENTATION DURABLE	PADT	1
			RESPONSABLE UNITE AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE	PADT	7
			RESPONSABLE UNITE ETUDES ET RESSOURCES	PADT	7
			RESPONSABLE UNITE IMMOBILIER	PADT	7
			RESPONSABLE UNITE ROUTES ET MOBILITÉS	PADT	7
			CHEF DE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	PDR	1
			CHEF DE SERVICE ARCHITECTURE, SYSTEMES ET RESEAUX NUMERIQUES	PDR	1
			CHEF DE SERVICE D'ASSISTANCE, DE PROXIMITÉ ET NUMERIQUE EDUCATIF	PDR	1
			CHEF DE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ACHATS ETUDES ET SERVICES	PDR	1
			CHEF DE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE BATIEMENTS ET VOIRIE	PDR	1
			CHEF DE SERVICE DE LA GESTION DES TRANSPORTS ET DU PARC DES VÉHICULES	PDR	1
			CHEF DE SERVICE DES ACHATS ET D'APPUI AU PILOTAGE	PDR	1
			CHEF DE SERVICE DU RESTAURANT ADMINISTRATIF	PDR	1
			CHEF DE SERVICE EXECUTION BUDGETAIRE	PDR	1
			CHEF DE SERVICE PREPARATION BUDGETAIRE ET GESTION DE LA DETTE	PDR	1
			CHEF DE SERVICE SECURITE URBANISATION ET VALORISATION DES DONNEES	PDR	1
			CHEF DE SERVICE SOLUTIONS NUMERIQUES	PDR	1
			RESPONSABLE UDF	PDR	2
			CHEF DE MISSION CONSERVATION, RESTAURATION ET VALORISATION DES BIENS CULTURELS	PRC	1
			CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET GESTION DE SITE	PRC	1
			CHEF DE SERVICE CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	PRC	1
			CHEF DE SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE	PRC	1
			CHEF DE SERVICE ETUDES ET CONCEPTIONS	PRC	1
			CHEF DE SERVICE TECHNIQUE EVENEMENTIEL	PRC	1
			CHEF DE SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE ACCOMPAGNEMENT DE L'EVOLUTION ET DE L'ORGANISATION	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE ASSISTANCE ET VEILLE JURIDIQUE	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE CONSEIL JURIDIQUE ET APPUI DANS LES PROCEDURES CONTRACTUELLES	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE D'APPUI A LA GESTION RH	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE D'APPUI AUX ELUS	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE DU PRE CONTROLE DE LEGALITE	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	PRHJ	4
			CHEF DE SERVICE RH	PRHJ	1
			CHEF DE SERVICE SANTE AU TRAVAIL	PRHJ	1
			CHEF DE BUREAU AGREMENT ET ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU BUDGET DES ESMS	PSOL	1
CHEF DE BUREAU DE LA QUALITE	PSOL	1			
CHEF DE BUREAU FINANCEMENTS ETABL. SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX PERS. AGEES ET PERS. HANDICAPÉES	PSOL	1			
CHEF DE BUREAU GESTION DE CARRIERES DES ASSISTANTS FAMILIAUX	PSOL	1			
CHEF DE MISSION BUDGET COORDINATION ET EVALUATION	PSOL	1			
CHEF DE MISSION D'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES	PSOL	1			
CHEF DE MISSION INSERTION PAR L'EMPLOI ET PARTENARIATS STRATEGIQUES	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PILOTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	PSOL	1			
CHEF DE MISSION REMOBILISATION VERS L'EMPLOI ET GESTION DES DISPOSITIFS	PSOL	1			
CHEF DE SECTION RECOURS ET CONTENTIEUX	PSOL	1			
CHEF DE SECTION RECOURS SUR SUCCESIONS	PSOL	1			
CHEF DE SERVICE ADJOINT DE L'ADOPTION ET ACCES AUX ORIGINES	PSOL	1			
CHEF DE SERVICE ADJOINT MINEURS NON ACCOMPAGNES	PSOL	1			
CHEF DE SERVICE DÉPARTEMENTAL JEUNESSE ET CITOYENNETÉ	PSOL	1			
CHEF DE SERVICE RESSOURCES ET METIERS	PSOL	1			
RESPONSABLE DU SECTEUR ASE ADJOINT	PSOL	3			
<b>TOTAL SOUS GROUPE III-B</b>					<b>98</b>
			ADJOINT AU RESPONSABLE D'UNITE	PADT	2
			CHEF DE BUREAU BATIMENT	PADT	1

Sous-groupe III-B

GROUPE III - Management opérationnel			Poste	Pôle	Nombre
Sous-Groupes	<p>Management opérationnel des politiques publiques et support à l'intérieur d'une direction. Assure la mise en œuvre des décisions prises (fonctionnement courant prévisible).</p> <p>Organisation autonome du plan de charge. Nécessite la résolution de problèmes variés en construisant des solutions à partir d'un diagnostic donné de la situation.</p>	Sous-groupe III-C	CHEF DE BUREAU COLLÈGES	PADT	1
			CHEF DE BUREAU DE LA MAITRISE DES PROCESSUS	PADT	1
			CHEF DE BUREAU DES TRAVAUX	PADT	2
			CHEF DE BUREAU ETUDES	PADT	2
			CHEF DE BUREAU EXPLOITATION	PADT	1
			CHEF DE BUREAU FONCIER	PADT	1
			CHEF DE BUREAU MAINTENANCE DES BATIMENTS	PADT	1
			CHEF DE BUREAU MAINTENANCE DES OUVRAGES D'ARTS	PADT	1
			CHEF DE BUREAU PATRIMOINE ROUTIER	PADT	1
			CHEF DE BUREAU RESPONSABLE DES OUVRAGES NEUFS	PADT	1
			CHEF DE BUREAU SOUTIEN EXPERTISE AUX TERRITOIRES	PADT	1
			DIRECTEUR DE PROJET OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE	PADT	1
			RESPONSABLE DE LA MISSION PORT D'ÉTAPLES	PADT	1
			ACHETEUR	PDR	4
			ADJOINT AU CHEF DE SERVICE SOLUTIONS NUMÉRIQUES	PDR	1
			CHARGE DE MISSION DU SYSTÈME D'INFORMATION SOCIALE	PDR	1
			CHEF DE BUREAU BUDGET ET DE LA COMPTABILITÉ DE L'ENFANCE FAMILLE ET DE L'INSERTION	PDR	1
			CHEF DE BUREAU GESTION APPLICATIVE QUALITÉ ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE	PDR	1
			CHEF DE BUREAU MÉTHODE SUIVI ET EXPERTISE	PDR	1
			CHEF DE BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER	PRC	1
			CHEF DE BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	PRC	1
			CHEF DE SERVICE DE LA MÉDIATION ARCHÉOLOGIQUE	PRC	1
			CHEF DE SERVICE DES PUBLICS	PRC	1
			CHEF DE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	PRC	1
			CHEF DE BUREAU AGREMENTS ET ADOPTION	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU CONTRÔLE ET INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - SAAD	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU DES ACTIONS DE PREVENTION ET PROTECTION ADMINISTRATIVE	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU OUTILS ET PILOTAGE ET COMMUNICATION	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU RECRUTEMENT ET FORMATION ASS. FAM.	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU RECUEIL INFORMATIONS PREOCCUPANTES	PSOL	1
			CHEF DE BUREAU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE	PSOL	1
			CHEF DE MISSION ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS - PILOTE MAIA	PSOL	5
CHEF DE MISSION ALLOCATION CONTENIEUX CONTRÔLE	PSOL	1			
CHEF DE MISSION APPUI EXPERTISE SITUATIONS INDIVIDUELLES	PSOL	1			
CHEF DE MISSION DE L'ACCÈS ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	PSOL	1			
CHEF DE MISSION DES POLITIQUES SOCIALES DE L'HABITAT	PSOL	1			
CHEF DE MISSION DYNAMIQUES TERRITORIALES	PSOL	1			
CHEF DE MISSION ÉVALUATION	PSOL	6			
CHEF DE MISSION OBSERVATOIRE ET COORDINATION SIS	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PILOTAGE BUDGÉTAIRE ET SUIVI DES SCHÉMAS	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PILOTAGE DES EFFETIFS ET DES MOYENS	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE VIE	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PLANIFICATION ÉDUCATION FAMILIALE	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PREVENTION	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PREVENTION MATERNITE ET PARENTALITE	PSOL	1			
CHEF DE MISSION PREVENTION PETITE ENFANCE	PSOL	1			
CHEF DE MISSION STRATÉGIES AUTONOMIE	PSOL	1			
CHEF DE SECTION D'INSTRUCTION	PSOL	4			
CHEF DE SECTION SUIVI DES DOSSIERS MM/AE - AGREMENT	PSOL	1			
CHEF DE SERVICE ADJOINT RESSOURCES ET METIERS	PSOL	1			
CHEF DE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ	PSOL	1			
CHEF DE SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION	PSOL	10			
CHEF DE SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	PSOL	6			
CHEF DE SERVICE LOCAL PMI	PSOL	19			
CHEF DE SERVICE POLE ACCOMPAGNEMENT	PSOL	2			
CHEF DE SERVICE SOCIAL LOCAL	PSOL	23			
CHEF DE SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF LOCAL	PSOL	19			
DIRECTEUR DE PROJET OPTIMISATION	PSOL	1			
<b>TOTAL SOUS GROUPE III-C</b>					<b>153</b>

<b>GROUPE III - Management opérationnel</b>		<b>Poste</b>	<b>Pôle</b>	<b>Nombre</b>
<b>Sous-Groupe</b>				<b>353</b>

## GROUPE IV - Management de proximité

Sous-Groupes	Poste	Pôle	Nombre
<p>Coordination opérationnelle dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'intérieur d'un service.</p> <p>Organise les activités dans un cadre défini préalablement. Nécessite la responsabilité des actions et des initiatives dans la mise en œuvre, le suivi et/ou la coordination.</p>	CHEF DE BUREAU CREATION ET REALISATION GRAPHIQUE	Cab. Prés.	1
	CHEF DE BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Cab. Prés.	1
	CHEF DE BUREAU DES RELATIONS PRESSE	Cab. Prés.	1
	CHEF DE BUREAU HORS MEDIA	Cab. Prés.	1
	CHEF DE BUREAU OUTILS NUMERIQUES	Cab. Prés.	1
	CHEF DE BUREAU RELATIONS PUBLIQUES	Cab. Prés.	1
	CHEF DE BUREAU ADMINISTRATION ET FINANCES	MIP	1
	CHEF DE BUREAU ACHAT	PADT	1
	CHEF DE BUREAU BUDGET ROUTIER	PADT	1
	CHEF DE BUREAU CONSEIL JURIDIQUE	PADT	1
	CHEF DE BUREAU CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC	PADT	1
	CHEF DE BUREAU DE LA RANDONNEE	PADT	1
	CHEF DE BUREAU DE LA SECURITE ROUTIERE ET DES EQUIPEMENTS	PADT	1
	CHEF DE BUREAU DES ACTIVITES EN REGIE	PADT	1
	CHEF DE BUREAU DES DEPLACEMENTS ET MOBILITE	PADT	1
	CHEF DE BUREAU DU MATERIEL	PADT	1
	CHEF DE BUREAU ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DES PARTENARIATS	PADT	1
	CHEF DE BUREAU FINANCES ET GESTION	PADT	1
	CHEF DE MISSION AGRICULTURE PECHE	PADT	1
	CHEF DE MISSION DEVELOPPEMENT LOCAL	PADT	1
	CHEF DE SERVICE ADJOINT DE LA MAINTENANCE ET RESSOURCES DU RESEAU ROUTIER	PADT	1
	CHEF DE BUREAU BUDGET ET COMPTABILITE AUTONOMIE ET SANTE - PAR INTERIM	PDR	1
	CHEF DE BUREAU CENTRE DE SERVICE SI SOCIAL	PDR	1
	CHEF DE BUREAU DE LA COMMANDE PUBLIQUE	PDR	4
	CHEF DE BUREAU DE LA COMPTABILITE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	PDR	1
	CHEF DE BUREAU DE L'ATELIER DU GARAGE DEPARTEMENTAL	PDR	1
	CHEF DE BUREAU DE L'IMPRIMERIE DEPARTEMENTALE	PDR	1
	CHEF DE BUREAU DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS	PDR	1
	CHEF DE BUREAU FIABILITE DES COMPTES	PDR	1
	CHEF DE BUREAU INGENIERIE ET MAINTENANCE DU POSTE DE TRAVAIL	PDR	1
	CHEF DE BUREAU INTEGRATION LOGICIELS ET EXPLOITATION	PDR	1
	CHEF DE BUREAU MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES	PDR	1
	CHEF DE BUREAU QUALITE COMPTABLE ET SUBVENTIONS	PDR	1
	CHEF DE BUREAU RECETTES	PDR	1
	CHEF DE BUREAU SUIVI DES ACQUISITIONS ET DES COLLECTIONS	PDR	1
	CHEF DE BUREAU SUPPORT AUX SERVICES NUMERIQUES ET ASSISTANCE AUX ELUS	PDR	1
	CHEF DE BUREAU TELEPHONIE SERVICES DEPARTEMENTAUX ET COLLEGES	PDR	1
	CHEF DE CUISINE	PDR	1
	CHEF DE SERVICE ACCUEIL ET ORIENTATION	PDR	1
	CHEF DE SERVICE DES MOYENS LOGISTIQUES	PDR	1
CHEF DE SERVICE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET DES PUBLICS	PDR	1	
CHEF DE SERVICE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ET PRESTATIONS ELECTRONIQUES	PDR	1	
RESPONSABLE CENTRE FACTURIER	PDR	1	
RESPONSABLE DE GESTION RESTAURANT ADMINISTRATIF	PRC	1	
CHEF DE BUREAU COORDINATION DU SPECTACLE VIVANT	PRC	1	
CHEF DE BUREAU DE LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE ET DES RESSOURCES INFORMATIQUES	PRC	1	
CHEF DE BUREAU DE LA PRATIQUE DE LA LECTURE ET DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	PRC	1	
CHEF DE BUREAU DES MOYENS AFFECTES	PRC	1	
CHEF DE BUREAU DES PRESTATIONS	PRC	1	
CHEF DE BUREAU MEDIATION	PRC	1	
CHEF DE MISSION CREATION ARTISTIQUE	PRC	1	
CHEF DE BUREAU DEVELOPPEMENT DES PARCOURS ET PLAN DE FORMATION	PRHJ	2	
CHEF DE BUREAU EXPERTISE STATUTAIRE	PRHJ	1	
CHEF DE BUREAU PILOTAGE BUDGETAIRE	PRHJ	1	
CHEF DE BUREAU PILOTAGE DES EFFECTIFS, GPEC, SIRH, ANNUAIRE	PRHJ	1	
CHEF DE BUREAU RELATIONS SOCIALES	PRHJ	1	
CHEF DE BUREAU COORDINATION DES SIGNALEMENTS ET DE L'ENFANCE EN DANGER	PSOL	1	
CHEF DE BUREAU DES DROITS DE L'ENFANT	PSOL	1	
CHEF DE BUREAU DES ETABLISSEMENTS ET DES LIEUX D'ACCUEIL	PSOL	1	
CHEF DE MISSION ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION	PSOL	2	

Sous-Groupes		GROUPE IV - Management de proximité		Poste	Pôle	Nombre
<b>Sous-groupe IV-B</b>	Coordination opérationnelle dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'intérieur d'un service.  Appréhende un contexte, une situation et conçoit ou met en œuvre une solution, une méthode de travail.			CHEF DE MISSION ADOPTION ET AGREMENT ASSISTANT FAMILIAL	PSOL	1
				CHEF DE MISSION ANIMATION DES PARTENARIATS	PSOL	1
				CHEF DE MISSION D'APPUI	PSOL	4
				CHEF DE MISSION INCLUSION SOCIALE PAR LE LOGEMENT	PSOL	1
				CHEF DE MISSION PREVENTION ET PROTECTION ADMINISTRATIVE TERRITORIALE DU CALAISIS	PSOL	1
				CHEF DE SECTION ACCES AUX DOSSIERS ET DROITS DES USAGERS	PSOL	1
				CHEF DE SECTION ACCES AUX DOSSIERS ET GESTION DE LA CLASSOTHEQUE	PSOL	1
				RESPONSABLE D'ANTIENNE CENTRE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE	PSOL	6
				<b>TOTAL SOUS GROUPE IV-A</b>		<b>82</b>
				CHEF DE BUREAU EXPLOITATION SECURITE ET TECHNIQUE DU SIEGE	PADT	1
				CHEF DE CELLULE ADMINISTRATION CONTRATS	PADT	1
				CHEF DE CELLULE AMIANTE	PADT	1
				CHEF DE CELLULE D'APPUI TECHNIQUE	PADT	1
				CHEF DE CELLULE GESTION IMMOBILIER	PADT	1
				CHEF DE CELLULE SIG BIODIVERSITE	PADT	1
				CHEF DE MISSION COORDINATION TERRITORIALE	PADT	1
				CHEF DE MISSION PROSPECTIVE QUALITE JURIDIQUE	PADT	1
RESPONSABLE ANIMATION PROMOTION DE LA MAISON DU SITE DES DEUX CAPS	PADT	1				
RESPONSABLE DE LA MISSION INGENIERIE TERRITORIALE	PADT	1				
RESPONSABLE DE SECTEUR VOIRIE	PADT	29				
COORDINATEUR PROPRIETE	PDR	4				
RESPONSABLE DE MAGASIN	PDR	1				
CHEF DE MISSION PILOTAGE ET COORDINATION DE LA FORMATION	PRHJ	1				
CONSULTANT INTERNE	PRHJ	1				
COORDINATRICE DE L'ANTENNE TERRITORIALE DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE DE L'AUDOMAROIS	PSOL	1				
<b>TOTAL SOUS GROUPE IV-B</b>		<b>47</b>				
<b>TOTAL GROUPE IV</b>		<b>129</b>				



Sous-Groupes		GROUPE V - Management de l'unité de travail	
Sous-groupe	Poste	Pôle	Nombre
Sous-groupe V-A	<p>Encadrement direct d'une moyenne et petite équipe de terrain afin de mettre en œuvre des politiques publiques auprès de la population.</p> <p>Planifie et contrôle le processus technique de réalisation d'une opération/procédure. Veille au respect des règles de santé et de sécurité au travail.</p>	CHEF D'ATELIER MAINTENANCE DES BATIMENTS	1
		CHEF D'ATELIER SM3R	1
		CHEF DE MAGASIN	1
		RESPONSABLE EQUIPEMENTS DE LA ROUTE	1
		RESPONSABLE UNITE TRAVAUX GROUPE NORD	1
		RESPONSABLE UNITE TRAVAUX GROUPE SUD	1
		CHEF DE CELLULE APPUI ADMINISTRATIVE BUDGETAIRE COMPTABLE ET REFERENTIEL SI	1
		CHEF DE SECTION AMENAGEMENT ET MOBILITES	1
		CHEF DE SECTION COMPTABILITE ACTION SOCIALE	1
		CHEF DE SECTION COMPTABILITE ENFANCE FAMILLE	1
		CHEF DE SECTION COMPTABILITE INSERTION PROFESSIONNELLE	1
		CHEF DE SECTION PATRIMOINE IMMOBILIER	1
		CHEF DE SECTION PRESTATIONS D'AIDES A DOMICILE PERSONNES AGEES	1
		CHEF DE SECTION PRESTATIONS D'AIDES A DOMICILE PERSONNES HANDICAPÉES	1
		CHEF DE SECTION PRESTATIONS D'HEBERGEMENT PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPÉES	1
Sous-groupe V-B	<p>Organise, coordonne, contrôle l'activité d'un site au quotidien tant sur le plan Humain que matériel.</p>	BRIGADISTE - CHEF DE CUISINE	10
		CHEF DE PRODUCTION	36
		CHEF DE SECTION GESTION ADMINISTRATIVE	1
		CHEF DE SECTION PILOTAGE SALARIAL	1
		RESPONSABLE DE CELLULE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL	1
		RESPONSABLE DE GESTION RH	4
		<b>TOTAL SOUS GROUPE V-A</b>	<b>68</b>
		CHEF D'EQUIPE CER	74
		CHEF D'EQUIPE CMB ATELIER	3
		CHEF D'EQUIPE SM3R	3
		CHEF DE CUISINE	80
		<b>TOTAL SOUS GROUPE V-B</b>	<b>160</b>
		<b>TOTAL GROUPE V</b>	<b>228</b>

**Rapport n°1 – Consultation relative à la poursuite de l’Agenda social – Proposition d’amendement**

A la suite des derniers échanges entre les organisations syndicales et l’administration, il est proposé d’amender le rapport afin d’apporter les clarifications techniques et derniers ajustements nécessaires à la bonne mise en œuvre de la nouvelle étape de l’Agenda social.

**Dans le quatrième paragraphe du point A :**

- Il convient de lire « IV (sous-groupe IV A uniquement) » en lieu et place de « IV (tous les sous-groupes également) » ;
- En fin de paragraphe, la phrase suivante est ajoutée : « Ces montants sont les suivants :
  - o Sous-groupe IIB : 1 500€ ;
  - o Sous-groupe IIIA : 1 100€ ;
  - o Sous-groupe IIIB : 900€ ;
  - o Sous-groupe IIIC : 900€ ;
  - o Sous-groupe IVA : 750€.

Ces montants ne s’appliquent qu’aux encadrants de la filière technique classés selon les modalités reprises en annexe et exerçant effectivement des fonctions techniques ».

Les autres dispositions du paragraphe demeurent inchangées.

**Dans le troisième paragraphe du point C,** la deuxième phrase est complétée comme suit : « Il est proposé de procéder de la même manière et de fixer un montant identique pour les agents d’exploitation exerçant dans les CER, les agents du SM3R et des ateliers concernés ».

Le quatrième point de la conclusion est modifié en conséquence.

**En annexe, dans le tableau de classement des fonctions,** il convient de procéder aux ajustements techniques suivants :

Sous-groupe VB	Sous-groupe VA	Sous-groupe IVB	Sous-groupe IVA	Sous-groupe IIIC	Sous-groupe IIIB	Sous-groupe IIIA	Sous-groupe IIB
	Chef d’équipe CMB atelier	Acheteurs (PDR)	Responsable (cabinet)			Chef de service exécution budgétaire (PDR)	
		Chef de section aménagement et mobilités (PDR)	Chef de bureau du courrier départemental (PDR)			Chef de service de la préparation budgétaire et de la gestion de la dette (PDR)	
		Chef de section comptabilité action sociale					

		Chef de section comptabilité enfance famille (PDR)					
		Chef de section comptabilité insertion professionnelle (PDR)					
		Chef de section patrimoine immobilier (PDR)					
		Chef de section prestations d'aides à domicile personnes âgées (PDR)					
		Chef de section prestations d'aides à domicile personnes handicapées (PDR)					
		Chef de section prestations d'hébergement personnes âgées et personnes handicapées (PDR)					

**Enfin, il est proposé d'ajouter l'annexe « complément indemnitaire tenant compte de sujétions spécifiques » ci-dessous**

Fonction concernée	Montant mensuel du complément indemnitaire tenant compte de sujétions spécifiques*
AGENT DE REPROGRAPHIE	35,84 €
AGENT D'ENTRETIEN MENAGER A TEMPS NON COMPLET	5,08 €
AGENT D'ENTRETIEN TECHNIQUE	29,70 €
AGENT DU PATRIMOINE	13,07 €
ASSISTANT ARCHIVISTE	11,23 €
ASSISTANT PEDAGOGIQUE	5,06 €
AGENTS d'EXPLOITATION	55,00 €

AGENTS EN CHARGE DE LA MAINTENANCE CMB, ATELIERS, SM3R	55,00 €
CARROSSIER PEINTRE	32,70 €
CHEF DE CUISINE	14,55 €
CHEF DE PRODUCTION	20,23 €
CHEF D'EQUIPE	51,37 €
CONCIERGE	35,66 €
CONDUCTEUR OFFSET	54,15 €
GARDIEN DES BATIMENTS	1,27 €
GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC	30,06 €
JARDINIER	55,00 €
MAGASINIER (INDIFFERENCIE)	11,53 €
MAQUETTISTE EN PAO	58,18 €
MASSICOTIER	57,13 €
MECANICIEN	55,00 €
MECANICIEN ELECTRICIEN	31,19 €
RELIEUR	59,07 €

\*Ce montant mensuel s'ajoute au régime indemnitaire ou à l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise selon les cas.

Daniel Maciejasz

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 24 JUIN 2019**

**CONSULTATION RELATIVE À LA POURSUITE DE L'AGENDA SOCIAL**

**Une négociation qui marque une nouvelle étape de l'Agenda social**

Le point de départ des négociations menées avec les organisations syndicales trouve son origine dans les travaux initiés en 2014 à la faveur de l'Agenda social.

A l'époque, l'évaluation du régime indemnitaire de la collectivité avait conduit le Département à proposer des mesures à l'aune des objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité des fonctions d'encadrement ;
- Corriger les disparités entre les filières ;
- Améliorer l'équité de traitement entre le siège et les territoires ;
- Accroître la lisibilité et la clarté de notre politique indemnitaire.

***Si ces sujets ont fait l'objet d'un premier traitement en 2014, il nous faut désormais aller plus loin. Tel est l'objet du présent protocole d'accord qui s'inscrit dans la droite ligne des travaux conduits cinq ans plus tôt.***

***Dans ce contexte, il s'agit bien d'un nouvel acte de l'Agenda social.***

**I) Une nouvelle étape de l'Agenda social fondée sur un cadre ambitieux au bénéfice de près de 4 400 agents**

Il résulte des échanges nourris entre l'administration et les organisations syndicales que cette nouvelle étape de l'Agenda social repose sur cinq sujets principaux :

- Pour les encadrants, la fixation d'un régime indemnitaire tenant compte en priorité des fonctions exercées plutôt que de la filière ou du cadre d'emploi ;
- La reconnaissance du savoir-faire spécifique des agents chargés de la maintenance qu'ils exercent dans les collèges ou les centres de maintenance des bâtiments ;
- La forfaitisation de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants ;
- Le traitement de la filière médico-sociale à la faveur des dernières réformes ;
- La revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C.

Au total les travaux conduits dans le cadre de l'Agenda social bénéficieront à près de **4 400 agents**, encadrants ou non, de toute filière et de toute catégorie.

Loin de se résumer uniquement aux cadres de la collectivité, cette nouvelle étape de l'Agenda social bénéficiera d'abord aux agents qui n'exercent pas de fonction d'encadrement. **Sur les 4 400 agents concernés, plus des deux tiers n'assurent pas de telles missions.**

#### **A) La fixation d'un régime indemnitaire des encadrants fondé sur l'équité de traitement**

Le cadre désormais posé par l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 nous incite à fixer un régime indemnitaire tenant compte en priorité des fonctions exercées par l'agent plutôt que de son cadre d'emploi d'origine. En d'autres termes, **c'est bien la nature des missions exercées qui doit permettre de déterminer le régime indemnitaire applicable à chacun.**

Au-delà des considérations juridiques et statutaires, la fixation d'un tel régime indemnitaire traduit la volonté du Département de renforcer l'équité de traitement au profit de ceux qui le servent quotidiennement. **L'objectif poursuivi est simple puisqu'il s'agit de tendre vers l'uniformisation des régimes indemnitaires.**

Dans ce cadre, un tableau classant l'ensemble des fonctions d'encadrement de la collectivité, du niveau directeur au niveau chef de cuisine, de la catégorie A à la catégorie C, a été défini. A chaque niveau de fonction correspond désormais un régime indemnitaire unique. **Ainsi les différences de grade ou de filière, d'appartenance au siège ou au territoire sont-elles effacées** : seul compte le classement de la fonction dans le groupe indemnitaire correspondant.

S'agissant spécifiquement de la **filière technique**, des montants cibles sont fixés pour les groupes II (sous-groupe II B uniquement), III (l'ensemble des sous-groupes) et IV (tous les sous-groupes également) afin de tendre vers l'objectif d'uniformisation entre les filières sans remettre en cause l'attractivité du Département.

Il est à noter que si certaines fonctions sont désormais classées dans des groupes dont le niveau indemnitaire est inférieur à ce que perçoivent actuellement les agents concernés, ceux-ci pourront se prévaloir d'une **clause de sauvegarde non dégressive**.

De la même manière, **en cas de mobilité d'un agent vers une fonction classée dans un sous-groupe supérieur ou équivalent** à celle occupée jusqu'alors mais dont le régime indemnitaire cible serait inférieur à celui perçu par l'agent, celui-ci pourra également bénéficier de la clause de sauvegarde non dégressive.

Outre des garanties d'équité et de cohérence incontestables, le dispositif indemnitaire proposé permet également, pour les **métiers en tension**, de majorer le montant

du régime indemnitaire normalement prévu au regard du classement de la fonction concernée au sein d'un sous-groupe. Cette majoration, autorisée par le Directeur général des services, pourra atteindre jusqu'à 50% du régime indemnitaire. Au-delà de ce plafond, l'avis de la sixième commission sera sollicité. En tout état de cause, le montant de la majoration ne saurait avoir pour effet d'excéder les plafonds indemnitaires en vigueur en vertu du principe de parité.

La notion de métier en tension pouvant varier dans le temps, il serait vain d'en fixer la liste. Toutefois selon les difficultés rencontrées lors du recrutement (pénurie de candidats, infructuosité répétée du jury), le dispositif de majoration du régime indemnitaire pourra être actionné selon les modalités exposées ci-dessus. Une information annuelle présentant notamment la liste des métiers en tension sera faite en sixième commission.

***En définitive, ce premier sujet de l'Agenda social constitue une avancée déterminante pour le Département qui fait le choix d'instaurer un régime indemnitaire plus lisible, plus juste et plus prévisible au bénéfice des agents de notre collectivité.***

Cette première mesure de l'Agenda social concerne près de **800 agents**.

### **B) La volonté de reconnaître le savoir-faire spécifique des agents chargés de la maintenance**

Afin de reconnaître la technicité des missions exercées par les agents en charge de la maintenance dans les collèges, il est proposé l'attribution de la **NBI** « responsable ouvrier en fonction dans les établissements publics locaux » soit **15 points ou 20 points** pour ceux exerçant en quartiers politique de la ville. A défaut, les 15 ou 20 points de NBI pourront être transformés en régime indemnitaire. En plus de l'attribution de la NBI, il est proposé une **hausse mensuelle de régime indemnitaire de l'ordre de 55€** afin d'intégrer l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.

Dans le cadre des centres de maintenance des bâtiments, il est d'abord envisagé de **généraliser le versement de l'indemnité de 23,15€** actuellement perçue par une partie seulement des agents. **Il est ensuite proposé de porter cette indemnité à 55€**, comme pour les agents de maintenance exerçant dans les collèges. Il est enfin décidé d'attribuer l'équivalent de **15 points de NBI** aux agents concernés. A défaut, les 15 points de NBI pourront être transformés en régime indemnitaire.

Au total, près de **200 agents** chargés de la maintenance dans les collèges seront concernés par cette mesure ainsi que **55 agents** exerçant dans les centres de maintenance des bâtiments.

### **C) Une clarification des règles applicables à l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants (ITDIIS)**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est, par principe, exclusif de toute autre prime ou indemnité de même nature. Dans ce contexte, l'ITDIIS ne peut être versée aux agents dont les cadres d'emploi sont concernés par le RIFSEEP.

***Afin de régler à la fois la question du RIFSEEP et des règles transitoires fixées en 2018, il est proposé de forfaitiser l'ITDIIS par fonction et de l'intégrer directement au régime indemnitaire.***

Dans le cadre des agents de maintenance des collèges et des CMB, un dispositif spécifique est mis en place (voir point B). Il est proposé de procéder de la même manière et de fixer un montant identique pour les agents d'exploitation exerçant dans les CER.

Pour les autres fonctions concernées par l'ITDIIS, il est également proposé de transformer cette indemnité en surcroît de régime indemnitaire sur la base du montant moyen actuellement versé par fonction.

Cette mesure prise au titre de l'Agenda social 2019 présente deux avantages déterminants pour les agents concernés à savoir :

- La correction des inégalités de traitement liées au choix du mode de calcul transitoire mis en œuvre depuis 2018 ;
- La prise en compte du RIFSEEP pour les cadres d'emploi concernés (adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux) ou susceptibles de l'être (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement).

***Le traitement des ITDIIS bénéficiera à plus de 500 agents.***

#### **D ) Un ajustement du régime indemnitaire de la filière médico-sociale à la suite du reclassement des ASE en catégorie A**

Dans la droite ligne des réflexions menées sur la fixation d'un régime indemnitaire de fonction, il est proposé d'uniformiser des régimes indemnitaires des assistants socio-éducatifs ainsi que des puéricultrices à 428€ par mois.

***Plus de 700 agents sont concernés par cette mesure.***

Dans le cadre de cette nouvelle étape de l'Agenda social, il est également proposé ***l'accès au troisième niveau de grade*** pour les animateurs RSA. Il est en outre acté de faire passer en cinq ans l'ensemble des ASE promouvables au dernier niveau de grade sur la base de l'ancienneté et de la manière de servir. En 2019, 129 agents seront promus.

#### **E) Sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C**

Actuellement, le régime indemnitaire des agents de catégorie C varie de 209€ à 225€ par mois. Afin de tenir compte des évolutions récentes et de corriger les disparités qui en résultent, ***il est proposé d'uniformiser le régime indemnitaire de ces agents en le fixant à 225€ par mois.***

***La revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C bénéficiera au total à près de 1 500 agents.***

Il convient également de souligner que la mise en œuvre de PPCR profitera à 1 000 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 1 700 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **II) Les modalités de mise en œuvre de l'Agenda social 2019**

Cette nouvelle étape de l'Agenda social s'inscrit dans un contexte budgétaire différent de celui de 2014. Il nous faut désormais respecter le contrat que nous avons signé



l'an dernier avec l'Etat, contrat qui a pour effet de limiter la hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an.

CD20190624-16

Afin d'assurer l'effectivité de cette nouvelle étape de l'Agenda social sans dégrader la situation budgétaire de notre collectivité, **le déploiement se fera sur trois ans, chaque mois de juillet en 2019 et 2020 et en janvier 2021, dès cette année.**

**En 2019, il est proposé la mise en œuvre intégrale des mesures suivantes :**

- La reconnaissance du savoir-faire spécifique des agents chargés de la maintenance ;
- Le traitement des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants ;
- L'uniformisation des régimes indemnitaires des assistants socio-éducatifs et des puéricultrices ;
- La revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C.

**S'agissant du régime indemnitaire des encadrants**, il est proposé la mise en œuvre par tranches selon les modalités suivantes :

- 20% au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- 30% au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- 50% au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **III) Vers un renforcement du dialogue social**

Au-delà des cinq séries de mesures mises en œuvre au titre de cette nouvelle étape de l'Agenda social, **l'administration et les organisations syndicales entendent renforcer la qualité du dialogue social au sein du Département.**

Conscients des enjeux à venir, les représentants de l'administration et de chacune des quatre organisations syndicales du Département souhaitent ainsi assurer les conditions d'un dialogue social efficace et de qualité.

Pour ce faire, des thématiques prioritaires seront fixées conjointement avant la fin de l'année afin de définir la feuille de route du dialogue social à l'horizon 2021.

**Les sujets susceptibles d'être identifiés devront permettre d'insuffler une nouvelle dynamique dans les relations sociales et de dépasser les enjeux strictement statutaires. L'objectif ainsi affiché est celui d'une meilleure prise en compte de la dimension collective liée à l'organisation du travail au sein du Département.** A cet égard les réflexions concernant la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la notion d'expertise pour les rédacteurs, les modalités d'attribution de la NBI, la mise en place du complément indemnitaire annuel ou les risques psycho-sociaux pourraient être identifiées comme prioritaires.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De fixer le régime indemnitaire des encadrants selon les modalités exposées au présent rapport et conformément aux documents joints en annexe ;

CD20190624-16

- D'accorder une NBI de 15 ou 20 points, ou à défaut l'équivalent en régime indemnitaire, selon les cas aux agents chargés de la maintenance dans les collèges ainsi qu'une hausse mensuelle de régime indemnitaire de 55 euros selon les modalités exposées au présent rapport ;
- D'accorder une NBI de 15 points, ou à défaut l'équivalent en régime indemnitaire, aux agents chargés de la maintenance dans les centres de maintenance des bâtiments ainsi qu'une hausse mensuelle de régime indemnitaire de 55 euros selon les modalités exposées au présent rapport ;
- De forfaitiser l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants par fonction et de transformer cette indemnité en régime indemnitaire sur la base du montant moyen versé par fonction à l'exception des agents d'exploitation en poste dans les CER qui percevront un montant fixé à 55 euros par mois ;
- De fixer un régime indemnitaire de 428 euros par mois pour les assistants socio-éducatifs et les puéricultrices ;
- D'ouvrir l'accès au troisième niveau de grade pour les animateurs RSA ;
- De permettre, sous cinq ans, l'accès des assistants socio-éducatifs promouvables au dernier niveau de grade ;
- De revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C à 225 euros par mois ;
- De valider les modalités de mise en œuvre conformément au point II de la présente consultation ;
- D'abroger l'ensemble des dispositions antérieures en tant qu'elles sont contraires aux présentes dispositions.
- De valider les modalités de mise en œuvre de l'agenda social sur 3 ans selon les modalités exposées au présent rapport.

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa réunion du 11 juin 2019.

Le rapport sera présenté en 6<sup>ème</sup> commission - Finances et Service public départemental lors de sa réunion du 24 juin 2019. Son avis sera rendu en séance.

La 6<sup>ème</sup> Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLEY, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Claude ALLAN, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Isabelle LEVENT, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Caroline MATRAT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT, Mme Aurélia BEIGNEUX.

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE  
NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

(N°2019-207)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la délibération n° 2018-606 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n° 2019-119 du Conseil départemental en date du 29/04/2019 « Avenant n°1 à la convention d'engagement dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2ème commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 24/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 24/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion du 24/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat, l'avenant n°2 à la convention d'engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, portant sur les actions d'initiatives départementales dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

**AVENANT N° 2 A LA**  
**CONVENTION D'ENGAGEMENT**  
**DANS LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**  
**2019-2021**

Entre

**L'État**, représenté par Fabien SUDRY, Préfet du département du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

**Le département du Pas-de-Calais**, représenté par Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la convention d'engagement dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté signée le 18 décembre 2018 ;

Vu l'avenant n° 1 signé le ..... ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du 24 juin 2019 autorisant le Président à signer le présent avenant ;

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT N° 2.**

En application des termes de la convention initiale, le présent avenant a pour objet de préciser le contenu et les modalités de suivi et d’évaluation des actions d’initiative départementale qui vont être mises en œuvre en application de l’article 2.2.2 de la convention.

## **ARTICLE 2 – CONTENU DES ENGAGEMENTS**

Les actions sont consacrées à l’enfance (de la petite enfance à l’adolescence) et relèvent de deux axes principaux :

- le parcours de santé des enfants.
- les aides à la parentalité.

Le tableau en annexe 1, auquel sont jointes les fiches actions correspondantes, en détaille le contenu.

## **ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L’ETAT ET DU DEPARTEMENT AU TITRE DE 2019.**

Les fiches-actions indiquent les engagements financiers respectifs nécessaires à leur mise en œuvre.

L’avenant n° 1 précise les engagements financiers de l’Etat au titre de l’ensemble de la contractualisation avec le département ainsi que les modalités de versement des crédits.

## **ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR DE L’AVENANT.**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Jean-Claude LEROY

Le Préfet du Pas-de-Calais

Fabien SUDRY

SYNTHESE FICHES PLAN PAUVRETE

ACTIONS A INITIATIVE DEPARTEMENTALE											
Codification	Intitulé	Désignation	Objectifs	Coût Département			Coût Etat			Coût total sur les 3 ans	Commentaire
				2019	2020	2021	2019	2020	2021		
1	Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès aux populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant	GS/KL	Permettre la socialisation des enfants dans le cadre d'un accueil en EAJE pour les familles les plus vulnérables, prévenir certains retards de développement par la stimulation de la vie en collectivité et l'encadrement par des professionnels de la petite enfance et favoriser la mixité sociale	150 000 €	350 000 €	350 000 €	150 000 €	350 000 €	350 000 €	1 700 000 €	Sur la base de 100 € de participation, Budget défini sur un suivi de 585 enfants par an.
2	Agir en faveur de la santé des enfants : accompagnement des parents démunis dans l'accès aux soins pour leurs enfants	FD	Agir en faveur de la santé des enfants : parcours de santé des enfants et accompagnement des parents	88 500 €	150 000 €	150 000 €	88 500 €	150 000 €	150 000 €	777 000 €	idée est réaliser un avenant pour mieux accompagner la réalisation du suivi des B4 notamment en développant sur un besoin complémentaire orthophoniste sur la base de 4000 € par eleve et par an (prise en charge du reste à charge de l'internat + frais de déplacement et frais annexes) et sur un potentiel de 40 places disponibles par an
3	Internat scolaire	FB	Permettre à de jeunes collégiens issus de familles vulnérable rencontrant des difficultés en termes de suivi éducatif d'intégrer les internats présents sur le territoire départementale Agir de manière préventive pour offrir aux jeunes concernés les conditions de leur réussite éducative et scolaire	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	320 000 €	
4	Lutte contre l'illettrisme : Lire, écrire, parler en Pas-de-Calais	DD/RF	Prévenir l'illettrisme et faciliter la réussite scolaire de tous les enfants Contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques de l'illettrisme et de l'illectronisme dans les relais de la petite enfance Lutter contre la fracture numérique.	20 000 €	65 000 €	65 000 €	20 000 €	65 000 €	65 000 €	300 000 €	
5	Soutien aux projets d'amélioration de l'offre de services proposée aux habitants en QPV et à proximité	FB	Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires Promouvoir l'innovation dans les quartiers prioritaires et réduire les inégalités sociales Répondre aux enjeux d'accès à une éducation et à un environnement éducatif et social de qualité dans le Pas-de-Calais conformément aux orientations de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté	70 000,00 €	124 750,00 €	124 750,00 €	70 000,00 €	124 750,00 €	124 750,00 €	639 000,00 €	
<b>Total</b>				<b>328 500 €</b>	<b>769 750 €</b>	<b>769 750 €</b>	<b>328 500 €</b>	<b>769 750 €</b>	<b>769 750 €</b>	<b>3 736 000 €</b>	

## FICHE N° 1

# Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès aux populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant

### FINALITE

Diminuer le nombre d'accueils des tout-petits à l'aide sociale à l'enfance

### PUBLICS VISES

Parents ayant des enfants âgés de 0 à 3 ans

### CHIFFRES CLES

448 enfants de moins de 3 ans accueillis à l'ASE dont 251 de moins de 2 ans au 31/12/2017  
295 au 31/12/2010

### TERRITOIRE CONCERNE

Expérimentation sur Calais, Lens-Hénin, Boulogne puis extension à tout le département 2<sup>ème</sup> semestre 2020

### CALENDRIER

Engagement de l'action au deuxième semestre 2019

### BUDGET ESTIME

**2019** : 300 000 €  
**2020** : 700 000 €  
**2021** : 700 000 €

**TOTAL : 1 700 000 €**  
(50 % Etat-50 % Département)

### PRESENTATION DU PROJET

Les placements de très jeunes enfants sont nombreux dans le Pas-de-Calais, la population des 0-3 ans accueillie à l'ASE est surreprésentée par rapport aux données nationales malgré une démographie plus faible qu'au national. Depuis plusieurs années, le Département a développé de nouvelles réponses dans les situations fragiles de familles avec de très jeunes enfants tel que le dispositif de maintien à domicile, le Département se donne également les moyens de repérer les difficultés très en amont grâce aux visites prénatales des sages-femmes.

Face aux enjeux que représente le placement des tout petits, le Département souhaite aller plus loin en renforçant l'étayage des familles de très jeunes enfants.

- **L'accueil individuel en relais parental chez les assistants maternels** est un dispositif d'appui à la fonction parentale qui permet de soutenir les jeunes parents fragilisés dans leur parentalité du fait de leur isolement, de leurs difficultés sociales ou de la vulnérabilité développementale de leurs enfants.

Cet accueil offre à l'enfant un lieu d'accueil et de socialisation pour favoriser son autonomie, un lieu ressource pour les parents tout en les responsabilisant. Les objectifs de cet accueil sont formalisés dans un contrat d'accueil signé entre les parents et les assistants maternels.

- **L'accueil en structures EAJE**

Cet accueil en structures collectives EAJE serait un dispositif d'appui à la fonction parentale qui permettrait de soutenir les jeunes parents fragilisés dans leur parentalité du fait de leur isolement, de leurs difficultés sociales ou de la vulnérabilité développementale de leurs enfants. Cet appui pourrait être réalisé sous deux formes :

- Poursuivre l'expérimentation de la crèche à vocation d'insertion professionnelle de Liévin et pérenniser et étendre ce type de structure si l'expérience est concluante
- Favoriser l'accueil en EAJE publics ou privés du département pour les populations les plus vulnérables en mettant en place une participation financière du Département. Pour des familles fortement fragilisées, ce type d'accueil serait renforcé par des actions de soutien à la parentalité renforcé et suivi familial réalisées par une équipe ad-hoc de professionnel du Département dans une optique de prévention de placement



## **OBJECTIFS VISES**

---

- Développer une prévention plus précoce
- Renforcer le travail de proximité des équipes de territoire en permettant d'avoir une observation fine du lien parent/enfant
- Permettre la socialisation des enfants dans le cadre d'un accueil en EAJE pour les familles les plus vulnérables, prévenir certains retards de développement par la stimulation de la vie en collectivité et l'encadrement par des professionnels de la petite enfance et favoriser la mixité sociale.

L'aide serait d'un montant maximum de 100 €/ mois avec une participation de 1 € de la famille.

L'accueil serait réalisé à mi-temps sur la base de 3 jours par semaine maximum avec prise en compte des aides de la CAF pour l'accueil du jeune enfant.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

230 000 euros déjà consacrés par le Département aux créations d'EAJE en 2018

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

- Nombre d'EAEJE concernés
- Nombre d'Assistants Maternels concernés
- Nombre de familles concernées
- Nombre d'enfants accueillis, fréquence, durée

## FICHE N° 2

### **Agir en faveur de la santé des enfants : accompagnement des parents démunis dans l'accès aux soins pour leurs enfants**

#### **FINALITE**

Favoriser l'accès aux soins des familles vulnérables

#### **PUBLICS VISES**

Familles dont les enfants ont eu un trouble de la vision, de l'audition, du langage ou une carie dépistée lors du bilan de santé réalisé par la PMI en école maternelle pour les enfants âgés de 3,5 ans à 4,5 ans

#### **CHIFFRES CLES**

En 2017/2018, 87% des enfants du département appartenant à la tranche d'âge ciblée ont participé au dépistage. 2899 troubles du langage, 2234 troubles visuels, 1619 troubles de l'appareil auditif et 1220 caries ont été dépistés

#### **TERRITOIRE CONCERNE**

L'ensemble du département. Pour le deuxième filtre par un orthophoniste, Calais et bassin minier pressentis

#### **CALENDRIER**

2019 : Engagement de l'action 2<sup>e</sup> semestre dans le cadre de la nouvelle convention

#### **BUDGET ESTIME**

2019 : 177.000€

2020 : 300.000 €

2021 : 300.000 €

**TOTAL : 777.000 €**

*(50 % Etat-50 % Département)*

#### **PRESENTATION DU PROJET**

La Protection Maternelle et Infantile réalise des bilans de santé systématique des enfants âgés de 3,5 à 4,5 ans en école maternelle. Ces bilans révèlent dans des proportions importantes des problèmes de santé (troubles visuels, auditifs, troubles du langage...) qui, non traités, peuvent être le socle de graves difficultés pour les enfants concernés. Or certains parents sont démunis pour s'inscrire dans la complexité de la prise en charge médicale.

C'est pourquoi, en collaboration avec ses principaux partenaires (Education Nationale, ARS, CAF...) le Département souhaite travailler sur un ensemble cohérent d'actions de prévention ayant pour thématique l'amélioration du suivi de la santé des enfants et adolescents. Trois axes principaux :

- 1 La PMI et l'Education Nationale réalisent successivement des bilans de santé à 4 ans, 6 ans et 11 ans. Il est constaté que la continuité du suivi dans le temps des enfants n'est pas optimale. Il s'agirait donc de construire ensemble un suivi longitudinal du parcours de santé des enfants dès leur entrée dans le champ d'action de la PMI jusqu'à leur sortie de l'école, avec le cas échéant la mise en place d'un outil dédié permettant ce suivi. L'outil PREDICE, espace numérique pour les professionnels de santé, déployé par l'Agence Régionale de Santé pourrait permettre le suivi
- 2 Dans la suite de ce qui précède, les bilans de 4 ans révèlent un nombre conséquent de problèmes (visuels, auditifs, de langage, dentaires, surpoids...) dans des pourcentages souvent très élevés. L'Education Nationale, dans les bilans plus tardifs, peut constater une aggravation, surtout sur le surpoids et l'obésité entre 6 et 11 ans. Or certaines familles sont démunies pour traiter les problèmes et doivent être accompagnées.

Depuis plusieurs années et afin de faciliter l'accès aux soins des enfants ayant un dépistage positif pour la vue, l'audition et le langage, le Département confie à l'association APRIS, une mission d'accompagnement des familles. Cette association accompagne les familles dans la prise et le suivi de rendez-vous auprès d'un spécialiste afin de confirmer le diagnostic et mettre en place une prise en charge.

L'action de cette association pourrait être amplifiée :

- en augmentant le nombre d'enfants pris en charge par l'association

- en étendant l'action à l'accès aux dentistes pour le traitement des caries
  - concernant plus spécifiquement les troubles du langage, il s'agit de réaliser un deuxième filtre de dépistage auprès d'un orthophoniste afin d'accélérer la prise en charge par ses confrères
- 3 Financer des consultations pour des diagnostics ciblées dans des situations repérées pour réduire les délais d'attente pour les familles les plus vulnérables.

## **OBJECTIFS VISES**

Cette expérimentation a pour objectifs de :

- Améliorer l'impact sanitaire du dépistage réalisé chez les enfants de maternelle
- Prévenir l'apparition de handicaps et de troubles du comportement
- Assurer désormais un suivi longitudinal constant de la santé de l'ensemble des enfants, et aider les parents à traiter précocement les problèmes identifiés

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

Engagement financier de 88 800 € au titre du soutien financier à l'APRIS pour l'année 2019 – rapport soumis au vote des élus en CP de juillet prochain.

Engagement de 240 000 € pour le financement de consultations de spécialiste auprès des enfants de l'ASE.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

- Nombre d'enfants ayant participé au bilan de santé
- Nombre d'enfants pris en charge par APRIS pour chaque trouble de santé
- Nombre d'enfants pris en charge par APRIS pour chaque trouble de santé ayant consulté un spécialiste
- Nombre d'enfants pris en charge par APRIS pour chaque trouble de santé ayant consulté un spécialiste et pour lesquels le trouble de santé est validé ou invalidé
- Nombre de famille ayant refusé la prise en charge par APRIS
- Création outil de suivi de la santé des enfants entre 4 et 11 ans en lien avec l'EN

## **FICHE N° 3**

### **Internat scolaire éducatif**

#### **FINALITE**

Construction partagée entre l'Education Nationale, les services du Département, le collège concerné et la famille suivie, du parcours éducatif de leur adolescent

#### **PUBLICS VISES**

Familles avec enfants collégiens rencontrant des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions parentales

#### **TERRITOIRE CONCERNE**

A définir en fonction de l'état des lieux initiés en 2019-2020

#### **CALENDRIER**

2<sup>ème</sup> semestre 2019 : lancement de la démarche projet

Septembre 2020-2021 : début de l'expérimentation de l'orientation de jeunes vers les internats du Pas-de-Calais

#### **BUDGET ESTIME**

2020 : 160 000 €

2021 : 160 000 €

**TOTAL : 320 000 €**

*(50 % Etat-50 % Département)*

#### **PRESENTATION DU PROJET**

La prévention constitue un outil précieux dans l'exercice de la compétence départementale liée à la protection de l'enfance.

Dans ce cadre, le Département souhaite renforcer un outil peu utilisé actuellement pour accompagner les familles rencontrant des difficultés dans l'exercice de leur parentalité et offrir aux enfants de 11 à 15 ans de meilleures conditions de réussite scolaire.

L'internat scolaire est un lieu de vie éducatif qui peut permettre à l'adolescent de grandir et de se construire à distance de conditions environnementales parfois déstabilisantes pour lui.

Le Pas-de-Calais compte aujourd'hui 3 internats scolaires rattachés à des collèges situés à Boulogne-sur-Mer (Collège Pierre Daunou), à Fruges (collège Jacques Brel) et à Hénin-Beaumont (collège Jean Macé).

Dans un premier temps, une démarche projet sera mise en place entre septembre 2019 et juin 2020 pour :

- Recenser les recours aux internats en tant que mesures éducatives par les travailleurs sociaux (nombre d'inscriptions en internat par an, âge des enfants concernés, lieux des internats, durée moyenne de l'inscription en internat, suite du parcours des jeunes concernés)
- Identifier le besoin par territoire en termes d'orientation de famille vers la solution éducative de l'internat
- Développement du partenariat avec les internats des collèges publics et évaluation du nombre de places disponibles
- Construction d'une démarche partenariale d'inscription en internat réunissant les services des MDS, les responsables des internats de collèges publics, l'Education nationale, les familles et partenaires extérieurs (services de prévention spécialisée, PAEJ, etc.).

A l'issue de l'état des lieux et de l'évaluation des besoins, mise en place de l'expérimentation dans le ou les internats identifiés afin de créer un véritable parcours de réussite éducative pour les jeunes dont l'environnement familial n'est pas propice à leur épanouissement et ce de manière préventive à des mesures de placement des jeunes suivis.

## **OBJECTIFS VISES**

---

Cette expérimentation a pour objectifs de :

- Aider les familles rencontrant des difficultés dans l'exercice de la parentalité
- Renforcer la palette de mesures d'accompagnement des familles dont disposent les professionnels
- Lutter contre l'absentéisme scolaire
- Construire de manière partagée entre l'Education Nationale, les services du Département, le collège et l'internat concernés et la famille suivie, le parcours éducatif des enfants
- Associer des partenaires des acteurs tels les services de prévention spécialisée, PAEJ, Maison des Ados à la démarche
- A partir de l'état des lieux, expérimenter d'autres outils permettant d'agir sur la réussite éducative des jeunes

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Les travailleurs sociaux du Département ont actuellement recours à l'internat scolaire pour soutenir certaines familles en difficulté mais le nombre d'enfants concernés et l'évaluation de l'enveloppe financière déployée ne sont pas aujourd'hui possible.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Nombre d'enfants inscrits en internat et évolution entre 2020 et 2022

Réussite au brevet des jeunes inscrits en internat

Evolution de la situation familiale et de la réussite éducative du jeune inscrit en internat

Evolution du taux d'occupation des internats public du Pas-de-Calais

Orientation des jeunes adolescents à la fin du collège.

## FICHE N° 4

### Lire, écrire, Parler en Pas-de-Calais

#### FINALITE

Outiller et accompagner les acteurs de la petite enfance.

#### PUBLICS VISES

- public des tout-petits de 0 à 6 ans intervenants auprès des enfants,
- professionnels du livre et de la lecture

#### CHIFFRES CLES

5.5 % des jeunes évalués lors des Journées Défense et Citoyenneté dans le Pas-de-Calais sont en grande difficulté avec la lecture (moyenne nationale 3,6%).

#### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du Pas-de-Calais

#### CALENDRIER

3 ans à compter du second semestre 2019

#### BUDGET ESTIME

**2019** : 40 000 € (création poste de coordinateur) €

**2020** : 130 000 €

**2021** : 130 000 €

**TOTAL : 300 000 €**

*(50 % département, 50% Etat)*

#### PRESENTATION DU PROJET

Le Département s'engage dans l'élaboration d'un plan dédié à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme désigné sous le libellé « Lire Ecrire Parler en Pas-de-Calais ».

Dans ce cadre, la question de l'illettrisme sera abordée sous les angles de la lutte contre la reproduction de la pauvreté et de l'égalité des chances. Une première étape concernera les problématiques liées à la petite enfance puis la réflexion pourra être étendue à d'autres tranches d'âges.

1. Un état des lieux est en cours pour recenser les acteurs et les actions exemplaires.
2. Un appel à projets sera lancé pour sélectionner des projets innovants susceptibles de créer une dynamique territoriale. Le département soutient et collabore avec deux associations Droit de Cité et Lis avec moi qui œuvrent pour la promotion de la lecture pour les tout-petits
3. La médiathèque départementale s'appuiera sur son réseau pour :
  - Créer des liens entre lieux de lecture et lieux de la petite enfance
  - Assurer la présence du livre dans tous les lieux de la petite enfance (salles d'attente PMI, pouponnières...)
  - Mettre en place des formations dédiées aux assistants maternels et familiaux ainsi qu'aux relais auprès des enfants : salariés, bénévoles, parents
  - Ancrer la bibliothèque Robinson comme lieu de ressources sur la littérature pour enfants et tête de pont de la pratique du livre et de la lecture jeunesse (convention université-département)

#### OBJECTIFS VISES

- Développer le goût et le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.
- Sensibiliser les parents à l'importance de la lecture et leur proposer des ressources pour les associer aux parcours d'apprentissage de leur enfant.
- Développer auprès des parents et des relais de la petite enfance la prise en compte des activités qui favorisent la réussite de l'enfant à l'école ainsi que son épanouissement personnel.
- Informer sur les risques liés à l'usage précoce et/ou intensif des écrans par les enfants et les adolescents (jeux vidéo, internet, réseaux sociaux).

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

1/3 de poste existant (11 000 €)

Formations 15 625 €

Rencontres 12 200 €

Ressources 11 000 €

Subventions de 123 000 €

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Nombre de formations mises en place

Nombre de professionnels formés

Evolution du nombre d'enfants de 0 à 6 ans touchés par l'action par an

Nombre de lieux de la petite enfance (salles d'attente PMI, pouponnières...) où des livres ont été mis à disposition

## FICHE N° 5

# SOUTIEN AUX PROJETS D'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE AUX HABITANTS EN QPV ET A PROXIMITÉ

### FINALITE

Accompagnement des rénovations, extensions, constructions d'écoles ou autres équipements en QPV et à proximité

### PUBLICS VISES

Enfants de plus de 3 ans issus des quartiers prioritaires

### CHIFFRES CLES

297 écoles primaires en QPV et bande de 500 m dans le Pas-de-Calais

### TERRITOIRE CONCERNE

Pas-de-Calais

### CALENDRIER

2019 : Mise en place de l'appel à projet  
2009 -2021 : financement de projets

### BUDGET ESTIME

2019 : 140 000 €  
2020 : 249 500 €  
2021 : 249 500 €

**TOTAL : 639 000 €**

*(50 % Etat-50 % Département)*

### PRESENTATION DU PROJET

Par délibération du 15 décembre 2014, notre collectivité a défini les contours de son engagement dans la politique de la ville. Cet engagement a été réaffirmé par délibération du 26 mars 2018 et s'articule autour de 4 priorités. L'une de ces priorités porte sur l'accès à une éducation de qualité et sur la promotion d'une mixité sociale renouvelée.

Cette priorité fait écho à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui définit l'accès à l'éducation comme un facteur d'égalité des chances.

Ainsi l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans et le dédoublement des classes de grandes sections de maternelles et CP-CE1 en éducation prioritaire, font notamment apparaître de nouveaux projets d'équipements dans les communes urbaines.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès des Services au Public, des zones présentant des carences d'équipements et de services ont pu être identifiées dans certains quartiers.

C'est pourquoi le Département entend accompagner, via un appel à projet délibéré en CP du 13 mai 2019, les projets de rénovation, extension ou construction d'écoles primaires en quartier prioritaire mais également tout projet d'équipement visant à améliorer le cadre de vie des habitants. et à favoriser le lien social.

En complément de ce soutien aux projets d'équipement, il apparaît opportun de favoriser la définition et la réalisation de projets de service et d'animation structurés répondant aux besoins des populations des quartiers concernés. Aussi, le Département pourrait, à titre d'exemple, accompagner les actions innovantes socialement proposées par les acteurs locaux et visant à faciliter l'accès des services au public, à promouvoir le lien social entre les habitants du quartier ou encore à favoriser les actions d'aide à la parentalité.



Le Département apportera une attention particulière à l'association des habitants dans la co-construction des projets d'animation mis en œuvre pour faire vivre les équipements en quartier prioritaire et quartier de veille active.

## **OBJECTIFS VISES**

---

Cette action a pour objectifs de :

- Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires
- Promouvoir l'innovation dans les quartiers prioritaires et réduire les inégalités sociales
- Répondre aux enjeux d'accès à une éducation et à un environnement éducatif et social de qualité dans le Pas-de-Calais conformément aux orientations de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- De mettre en place un appel à projet actions innovantes en quartier prioritaire et quartier de veille pour soutenir les projets d'animation.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Le fonds est doté pour l'année 2019 d'une enveloppe de 1 500 000 €.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Nombre de projets accompagnés

Nombre d'actions innovantes accompagnées par l'appel à projet

Nombre de personnes des quartiers prioritaires touchées par l'action

Mode de participation des habitants des quartiers mis en place

Evolution du nombre d'enfants scolarisés dans les quartiers politique de la ville et quartier de veille

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction du Développement des Solidarités

**RAPPORT N°2**

Territoire(s): Tous les territoires

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Par délibération du 17 décembre 2018, l'assemblée départementale, en cohérence avec ses propres orientations de politiques publiques, a engagé le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Signée le 18 décembre, la convention fixait les grands principes et orientations de l'engagement contracté par le Département et renvoyait à des avenants les modalités précises de mise en œuvre.

Par délibération du 29 avril 2019, l'assemblée départementale a approuvé un premier avenant portant sur les actions dites « socle » de la convention et relevant des thématiques de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de la lutte contre les sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance et de l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des publics.

Il est maintenant proposé à l'assemblée d'approuver un avenant n° 2 portant sur les actions d'initiatives départementales.

Dans sa délibération du 29 avril précitée, l'assemblée avait retenu le principe de consacrer l'entièreté de l'enveloppe allouée par l'Etat pour la catégorie « initiatives départementales » à des actions en faveur de l'enfance, et portant plus particulièrement sur le parcours de santé des enfants et les aides à la parentalité. Pour rappel, le montant de l'enveloppe est de 769.748 €.

Suite aux travaux menés avec la préfecture et les principaux partenaires (ARS, Education nationale, CAF), il est proposé à l'assemblée de confirmer son choix initial et d'investir sur les actions suivantes, qui toutes s'inscrivent dans l'axe 1 de la stratégie nationale ayant pour ambition de lutter dès le plus jeune âge contre les causes de reproduction de la pauvreté :

- Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès des populations les plus vulnérables aux dispositifs d'accueil du jeune enfant, pour favoriser la diminution des placements de jeunes enfants, dont le nombre est élevé dans le département : mise en place d'accueil en relai parental chez les assistants maternels, appui à la fonction parentale dans les structures collectives.
- Développer un véritable parcours de santé des enfants, de la petite enfance à l'âge scolaire, et augmenter les dispositifs d'accompagnement des parents pour l'accès précoce aux soins.
- Mobiliser les internats scolaires éducatifs comme dispositifs de soutien à la fonction parentale, selon une démarche de projet à conduire avec l'Education nationale.
- Contribuer à favoriser dans le département le développement éducatif de chaque enfant : mise en œuvre de l'action « Lire, écrire et parler en Pas-de-Calais ».
- Soutenir et accompagner les projets d'amélioration de l'offre de service aux habitants dans les quartiers qui le nécessitent (QPV et quartiers de veille active), s'agissant tant de l'accueil des enfants scolarisés que des équipements favorisant le lien social et l'accompagnement à la parentalité.

Le détail des actions figure dans des fiches actions qui seront annexées à l'avenant.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de m'autoriser à signer avec l'Etat l'avenant n° 2 portant sur les actions d'initiatives départementales.

Le rapport sera présenté en 2<sup>ème</sup> Commission – Solidarités Humaines, en 5<sup>ème</sup> commission – Solidarité Territoriale et Partenariats et en 3<sup>ème</sup> commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté lors de leur réunion du 24/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Isabelle LEVENT, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Caroline MATRAT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT, M. Christopher SZCZUREK.

**CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES DÉPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS ET  
DU NORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE  
PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ SUR LE PÉRIMÈTRE DE  
L'ERBM**

(N°2019-208)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la délibération n° 2018-606 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n° 2019-119 du Conseil départemental en date du 29/04/2019 « Avenant n°1 à la convention d'engagement dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité Départementale et Emploi » rendu lors de sa réunion du 24/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 24/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion du 24/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

De retenir les actions reprises ci-dessous, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté sur le périmètre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et conformément au tableau et aux fiches joints à la présente délibération:

- Le développement d'actions d'insertion spécifiques à l'ERBM et à la rénovation des cités, autour notamment de la rénovation énergétique ;
- Le renforcement des moyens au service de la mobilisation de la clause d'insertion ;
- Le renforcement de l'ingénierie de pilotage du volet insertion sur l'ERBM ;
- La mise en place d'un « pack inclusion » au service des jeunes sortant de l'ASE du territoire (renforcer la collaboration services sociaux et missions locales).

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat et le Département du Nord, la convention sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté sur le périmètre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

SYNTHESE FICHES PLAN PAUVRETE

Spécifique Périmètre ERBM

Codification	Intitulé	Désignation	Objectifs	Coût Département				Coût Etat			Portage des postes	Localisation des postes	Commentaire
				2019	2020	2021	2019	2020	2021	Coût total sur les 3 ans			
1.1	Prévention des sorties sèches ASE - Mise en place du "Pack Inclusion"		Proposer aux jeunes sortants ASE un accès à un logement adapté et pérenne dès a prise d'autonomie à partir d'une palette de réponses "logement", combiné à de l'insertion professionnelle (le "Pack inclusion") de manière à ce que leur projet prenne vie	130 000 €	260 000 €	260 000 €	130 000 €	260 000 €	260 000 €	1 300 000 €	territoire ERBM	cumul fiches ASE + logement/base 100 jeunes valorisation du financement ML ERBM: 272 935€	
3.2.1	Développer des actions d'insertion spécifiques périmètre ERBM		Déployer des actions préparatoires à l'emploi en faveur des BRSA et/ou jeunes dans le cadre des grands chantiers ERBM Anticiper et sécuriser l'entrée en formation qualifiante à visée d'accès à l'emploi direct	72 400 €	97 200 €	97 200 €	72 400 €	97 200 €	97 200 €	533 600 €	opérateurs externes territoire ERBM	préparatoires dédés bâtiment bassin minier et action d'insertion/base moyenne 75 BRSA valorisation financière de la ligne spécifique ERBM (351 360€) et chantier école (400 000€) soit un total de 751 360€ Création 2 ETP valorisation des ETP facilitateurs PLIE (11,2 ETP pour 502112€) et valorisation siège (2,8 ETP pour 117600€) soit un total de valorisation "engagement financier en cours de 619 712 € pour 14ETP	
3.2.1	Mobiliser la clause d'insertion au service de l'ERBM		Renforcer l'ingénierie départementale du dispositif des clauses d'insertion et favoriser davantage son développement au service du recrutement des entreprises.  co pilotage permettant de : • D'assurer l'animation et la coordination d'une déclinaison territoriale homogène, et de - L'assistance à l'ingénierie de projets, garantie des axes liés à l'ERBM Il est donc proposé de renforcer l'équipe départementale (DDS) d'1 ETP.  C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants : - Coordonner des volets insertion par l'Emploi de l'ERBM sur les territoires - Assurer l'interface entre le Département / Bailleurs / PLIEs facilitateurs clauses / acteurs de l'insertion des territoires - Monter et piloter des opérations insertion-formation-emploi	33 600 €	100 800 €	100 800 €	33 600 €	100 800 €	100 800 €	470 400 €	opérateurs externes PLIE territoire ERBM	création 1 ETP valorisation des ETP facilitateurs PLIE (11,2 ETP pour 502112€) et valorisation siège (2,8 ETP pour 117600€) soit un total de valorisation "engagement financier en cours de 619 712 € pour 14ETP	
3.2.1	Chef de projet insertion emploi en co pilotage du volet insertion de l'ERBM			14 000 €	42 000 €	42 000 €	14 000 €	42 000 €	42 000 €	196 000 €			
	<b>Sous total prévisionnel ERBM</b>			<b>250 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>2 500 000 €</b>			

## **FICHE 1.1**

# **Prévention des sorties sèches ASE – Mise en place du « Pack inclusion »**

### **FINALITE**

Préparer et accompagner le projet d'autonomie du jeune

### **PUBLICS VISES**

Les jeunes accompagnés par le Département de 16-17 ans avec une attention sur les 16 ans

### **CHIFFRES CLES**

1 555 jeunes de 16-18 ans accompagnés par le Département dont :

- 673 jeunes 16 ans
- 608 jeunes 17 ans

274 jeunes âgés de 18 ans au 31 décembre 2018

### **TERRITOIRE CONCERNE**

Les territoires ERBM soit

- 259 jeunes 16 ans
- 254 jeunes 17 ans

### **CALENDRIER**

2019 - 2021

### **BUDGET ESTIME**

2019 : Coût total = 260 000€

2020 : Coût total = 520 000 €

2021 : Coût total = 520 000 €

**Total : 1 300 000 €**

(50% Etat, 50% Département)

### **PRESENTATION DU PROJET**

L'enquête de 2012 réalisée par l'INSEE et l'INED indique que 36 % des SDF âgés de 18 à 24 ans ont fait l'objet d'un placement à l'ASE. Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes, un moment décisif. Pour les jeunes ayant été protégés au titre de la protection de l'enfance, le passage à la majorité est un cap particulièrement critique surtout si la préparation à l'autonomie, bien avant la sortie du dispositif, s'est avérée insuffisante. Pour une majorité d'entre eux, il signifie le plus souvent l'arrêt brutal de l'accueil et de l'accompagnement éducatif, le manque de ressources, d'extrêmes difficultés à trouver un emploi surtout sans qualification et sans diplôme, le recours à des solutions d'hébergement précaires, un isolement social et affectif. Autant d'éléments qui insécurisent ces jeunes et les rendent particulièrement vulnérables, surtout s'ils ne peuvent compter sur aucun soutien de leur famille.

Déploiement d'un binôme professionnel de l'accompagnement socio-éducatif et d'un conseiller socio-professionnel afin de préparer le jeune à la sortie de l'accompagnement ASE et préparer son autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement.

### **OBJECTIFS VISES**

Proposer aux jeunes sortants ASE un accès à un logement adapté et pérenne dès la prise d'autonomie à partir d'une palette de réponses "Logement", combiné à de l'insertion professionnelle (le "Pack Inclusion") de manière à ce que leur projet prenne vie. Il sera pour cela nécessaire d'organiser un travail de préparation à l'autonomie dès l'âge de 16 ans auprès des jeunes sur les dimensions « accompagnement budgétaire » et « accès au logement » mais aussi, de proposer un panel de réponses « logement » adaptées aux besoins des jeunes. Celles-ci pourront prendre la forme d'un déploiement du dispositif « Un jeune un Logement » comme expérimenté par Pas-de-Calais Habitat qui combine un accès au logement simplifié et une sécurisation des charges, ou encore du développement de places de FJT qui manquent encore sur les territoires et plus particulièrement sur le territoire de l'agglomération d'Hénin Carvin.

### **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

Outre l'accompagnement déployé par les services départementaux via les référents enfance auprès des jeunes de l'ASE, le Département finance, depuis plusieurs années, via les Missions Locales des actions d'accompagnement à destination du public jeune (RSA, ASE ...) à hauteur de 272 935€ (ML ERBM).

Les crédits Etat viendront compléter le dispositif en permettant d'augmenter la volumétrie de prise en charge.



Les modalités opérationnelles (coût de la prise en charge et volumétrie des jeunes accompagnés) seront détaillées et intégrées au CPOM existants avec les Missions Locales via un avenant au plus tard en septembre 2019.

## **INDICATEURS D’EVALUATION**

---

- Nombre de rendez-vous « premier accueil » effectué avec jeune/référent ASE et référent ML
- Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l’ASE
- Taux de jeunes dans l’accompagnement global Département/Missions Locales
- Taux de jeunes sans logement stable en fin de prise en charge
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d’une solution logement et d’un accompagnement
- Taux de jeunes ayant accès à des ressources en fin de prise en charge
- Nombre de jeunes hébergés en CHRS, FJT

## **FICHE 3.2.1**

### **Développer des actions d'insertion spécifiques Périmètre ERBM**

#### **FINALITE**

Sensibiliser et qualifier les participants à la rénovation énergétique pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

#### **PUBLICS VISES**

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

#### **CHIFFRES CLES**

Plus de 1 300 000 heures d'insertion générées par la seule utilisation de l'insertion en condition d'exécution des marchés de travaux sur les 10 ans à venir.

#### **TERRITOIRE CONCERNE**

Territoires de l'Artois et de Lens Hénin

#### **CALENDRIER**

2019 : Deuxième semestre

#### **BUDGET ESTIME**

2019 : Coût total = 144 800€

2020 : Coût total = 194 400€

2021 : Coût total = 194 400 €

**Cout total :533 600 €**

(50% Etat, 50% Département)

#### **PRESENTATION DU PROJET**

Le bassin minier est un territoire particulièrement touché par le chômage. Il est donc impératif que des actions d'insertion spécifiques soient mises en place sur ce périmètre afin de favoriser l'accès à l'insertion et à l'emploi durable de ses habitants en utilisant notamment les possibilités ouvertes par la commande publique.

Ainsi, si on prend l'hypothèse de la rénovation de 23 000 logements à hauteur de 80 000 euros HT en utilisant la seule condition d'exécution en clause sociale on obtient : 1 311 000 heures d'insertion, soit 720 etp (base ETP à 1820h), sur 10 ans : 72 ETP/AN.

C'est pourquoi, les principes de globalisation, et de mutualisation devraient être pris en compte afin de construire des parcours pérennes, toujours dans une logique d'appariement entre offre et demande de travail, d'où le lien étroit avec le nécessaire monté en compétences des publics.

Afin de permettre cette adéquation, il convient de travailler sur des actions de sensibilisation et/ou de qualification à la performance énergétique dans les métiers du second œuvre du bâtiment. Des rapprochements entre les entreprises et les acteurs de l'insertion par l'activité économique sont nécessaires afin de développer l'éco construction par la structuration d'une offre locale cohérente et solidaire. Le département aurait en charge le repérage du public en lien avec les partenaires locaux et le suivi de ces expérimentations afin d'ajuster ce type d'action et essayer cette pratique sur l'échelle du projet ERBM.

Les actions d'insertion spécifiques dans le cadre de la rénovation des maisons minières participeront donc à la (re)mobilisation du public. A l'issue des prestations réalisées, il est prévu de dresser un bilan de l'action d'insertion avec les différents titulaires des marchés afin d'étudier toutes les possibilités d'embauches.

#### **OBJECTIFS VISES**

Anticiper et sécuriser l'entrée en formation qualifiante à visée d'accès à l'emploi direct

Favoriser les actions préparatoires à l'emploi sur mesure et adaptées en fonction des besoins et de la typologie des publics.

Mobiliser via des chantiers écoles, Ateliers d'insertion ou marchés d'insertion

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Le Département finance actuellement des actions préparatoires à l'emploi pour 751 360 € annuellement.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Nombre d'opérations

Nombre de publics concernés

Nombre d'évolution de parcours formations/emplois

## FICHE 3.2.1

### Mobiliser la « clause d'insertion » au service de ERBM

#### FINALITE

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

#### CHIFFRES CLES

Plus de 750 000 heures d'insertion depuis 2008 avec 330 entreprises partenaires.

#### TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des territoires du Département

#### CALENDRIER

2019 : Deuxième semestre

#### BUDGET ESTIME

*Sur une base moyenne de 50 400€ par poste et par an*

2019 : Coût total = 67 200€

2020 : Coût total = 201 600€

2021 : Coût total = 201 600 €

**Total : 470 400€**

(50% Etat, 50% Département)

#### PRESENTATION DU PROJET

Aujourd'hui, le Département du Pas de Calais est une référence en matière d'achats publics socialement, il mobilise aussi d'autres moyens de la commande publique responsable qui permettent la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi: pour les suppléances dans les collèges et sites déconcentrés, l'entretien des logements de fonction ou encore les itinéraires et chemins de randonnée départementaux, ainsi que de manière plus récente et surtout, innovante, pour des prestations considérées comme prioritaires dans les collèges, à savoir l'accroissement temporaire d'activité dans les services de demi-pension, ainsi que l'entretien approfondi des locaux, ceci afin de faire face à la baisse drastique des emplois aidés et à son contexte d'incertitude.

Si le Département est « en avant-garde » sur le sujet des « clauses sociales », il a aussi souhaité marquer sa volonté de diffuser sa pratique des clauses sociales auprès de ses principaux partenaires publics locaux que sont les communes rurales. A ce titre, il a mis en place la clause d'insertion comme une conditionnalité de l'aide financière au titre du FARDA renouvelé. Là encore, « une marque de fabrique Pas de Calais » au service du développement de l'emploi pour les territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Maintenir et développer les clauses dans toute leur diversité (secteurs d'activités et moyens juridiques)
- Engager des travaux sur la généralisation de la conditionnalité aux autres aides financières du Département.
- Saisir les opportunités de la rénovation ERBM
- Promouvoir un réflexe insertion dans le cadre de la contractualisation au sein de laquelle le « bon usage des aspects sociaux » de la commande publique en constitue un axe éminemment transversal.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département met en avant un mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des facilitateurs des Plie et MDE, en tant que « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l'emploi local, en lien étroit avec les services territoriaux de l'insertion du Conseil départemental. Il est donc proposé de renforcer la mission clauses de deux ETP facilitateurs des clauses d'insertion (1 ETP PLIE Béthune et 1 ETP PLIE Lens).

#### OBJECTIFS VISES

Cela permettrait de renforcer l'ingénierie départementale du dispositif des clauses d'insertion et de favoriser davantage son développement au service du recrutement des entreprises.

#### ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

Cet engagement fort du Département se traduit par un financement de 14 ETP (facilitateurs et fonctions supports) de l'ordre de 619 712 euros par an dont 2 postes en contrepartie sur le présent dossier.

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'heures prévisionnelles/réalisées

Typologie des clauses réalisées

Secteurs d'achats mobilisés

## **FICHE 3.2.1**

### **Chef de projet insertion emploi en co pilotage du volet insertion de l'ERBM**

#### **FINALITE**

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

#### **PUBLICS VISES**

BRSA et/ou jeunes

#### **CHIFFRES CLES**

Réhabilitation de 23 000 logements miniers sur 10 ans

#### **TERRITOIRE CONCERNE**

Périmètre ERBM

#### **CALENDRIER**

Second semestre 2019

#### **BUDGET ESTIME**

2019 : 28 000€

2020 : 84 000€

2021 : 84 000€

**Coût total : 196 000€**

#### **PRESENTATION DU PROJET**

Le 7 mars 2017, Le Département a signé le contrat d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) afin de contribuer, aux côtés des autres partenaires institutionnels, à l'inscription du bassin minier dans une nouvelle trajectoire de développement au service de la résilience d'un vaste territoire densément peuplé.

C'est donc dans une logique de « solidarités humaines et territoriales » que le Département a défini son engagement pour le renouveau du bassin minier, et a affirmé sa volonté d'œuvrer à la réalisation du contrat par la mobilisation de ses politiques publiques, au service de la redynamisation de ce territoire.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Le pilotage des volets insertion par l'Emploi de l'ERBM sur les territoires en tant que coordonnateur référent, en lien étroit avec les facilitateurs des Plie et MDE, « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l'emploi local, ainsi que l'ensemble des prescripteurs, et notamment les services territoriaux de l'insertion du Conseil départemental.
  - Le pilotage des dispositifs d'insertion en tant qu'expert référent, en lien étroit avec le maître d'ouvrage (Bailleurs), les coordonnateurs référents ainsi que les titulaires des marchés
  - Assurer l'interface entre le Département / Bailleurs / PLIEs facilitateurs clauses / acteurs de l'insertion des territoires
  - Monter et piloter des opérations insertion-formation-emploi
- Ce pilotage permettant de :
  - D'assurer l'animation et la coordination d'une déclinaison territoriale homogène, et de l'assistance à l'ingénierie de projets, garante des axes liés à l'ERBM.
  - Il est à préciser que cette action s'inscrit par ailleurs dans la démarche partenariale entre le Département et les Bailleurs formalisée au sein d'un accord cadre qui sera validé fin avril 2019.

Il est donc proposé de renforcer l'équipe départementale (DDS) d'1 ETP.

#### **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

Cet engagement fort du Département se traduit par un financement de 14 ETP (facilitateurs et fonctions supports) de l'ordre de 619 712 euros par an dont 1 poste en contrepartie sur le présent dossier.

## OBJECTIFS

---

Cela permettrait de renforcer l'ingénierie départementale de la Direction de la mission ERBM qui présente une importance majeure afin de contribuer à l'engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion conformément à la délibération cadre du 17 décembre 2018

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

### Indicateurs quantitatifs :

Nombre de projets développés

Nombre de parcours

Nombre de sorties positives sur l'ensemble du périmètre ERBM

### Indicateurs qualitatifs :

Développement partenarial

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction du Développement des Solidarités

**RAPPORT N°3**

Territoire(s): Tous les territoires

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES DÉPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS ET DU NORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'ERBM**

Le 9 novembre 2018, en présence de la Ministre des Solidarités et de la Santé, le Préfet de la Région Hauts de France / Préfet du Nord, le Préfet du Pas-de-Calais, les Présidents de la Région Hauts-de-France, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, ont co-signé le protocole pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Tout en souscrivant à cet engagement spécifique au bassin minier, notre département a souhaité et obtenu de l'Etat que l'ensemble de son territoire soit pris en considération au titre de la stratégie nationale.

C'est pourquoi, par délibération du 17 décembre 2018, l'assemblée départementale, en cohérence avec ses propres orientations de politiques publiques, a engagé le département du Pas-de-Calais dans son ensemble dans la mise en œuvre de la stratégie nationale.

La convention subséquente, signée le 18 décembre, ainsi que les avenants n°1 approuvé le 29 avril et n° 2 proposé ce jour à l'assemblée déclinent cette mise en œuvre au moyen d'actions socle et d'actions d'initiative départementale intéressant l'ensemble de la population du Pas-de-Calais.

Toutefois, le principe d'une convention distincte et de crédits dédiés sur le territoire expérimentateur a été conservé. C'est ainsi que l'Etat a réservé une enveloppe annuelle d'un million d'euros à des actions à conduire sur le périmètre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), selon le principe d'une répartition égale entre les deux départements et avec un engagement de leur part de consacrer des moyens égaux. Pour 2019, l'enveloppe est de 500.000 euros.

Pour le Pas-de-Calais, en conformité avec les orientations retenues le 29 avril dernier, il est proposé de consacrer ces moyens à des actions relevant du socle de la convention départementale et spécifiquement dédiées à saisir les opportunités offertes par les opérations de rénovation des cités minières et les considérables investissements consentis dans ce cadre.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de retenir les actions suivantes :

- Le développement d'actions d'insertion spécifiques à l'ERBM et à la rénovation des cités, autour notamment de la rénovation énergétique
- Le renforcement des moyens au service de la mobilisation de la clause d'insertion.
- Le renforcement de l'ingénierie de pilotage du volet insertion sur l'ERBM
- La mise en place d'un « pack inclusion » au service des jeunes sortant de l'ASE du territoire (renforcer la collaboration services sociaux et missions locales).

Les fiches actions détaillant les actions seront annexées, en même temps que celles du département du Nord, à la convention qui sera signée avec l'Etat.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de m'autoriser à signer avec l'Etat et le département du Nord la convention sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le périmètre de l'ERBM.

Le rapport sera présenté en 2<sup>ème</sup> Commission –Solidarités Humaines, en 1<sup>ère</sup> commission - Attractivité Départementale et Emploi et en 5<sup>ème</sup> commission - Solidarité Territoriale et Partenariats lors de leur réunion du 24/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Bertrand PETIT, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Audrey DAUTRICHE, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT, Mme Karine HAVERLANT, Mme Evelyne NACHEL.

**AVIS DU DÉPARTEMENT RELATIF AU PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL  
D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES (SRADDET)**

(N°2019-209)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4251-1 à 4251-11 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'amendement déposé en séance par Madame Geneviève MARGUERITTE, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/06/2019

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De ne pas adopter l'amendement déposé en séance par Madame Geneviève MARGUERITTE, tendant à modifier l'avant dernier paragraphe du rapport et le dernier paragraphe de l'annexe 1, conformément au document annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 21 voix (Groupe Union Action 62) Contre : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche) ; Abstention : 11 voix (Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, Groupe Union Action 62, Non-inscrit)
--

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental, à adresser, au nom et pour le compte du Département, à la Région Hauts-de-France, l'avis du Département sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et l'Egalité des Territoires (SRADDET), tel qu'annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 52 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Rassemblement National) Contre : 21 voix (Groupe Union Action 62) Abstention : 2 voix (Non-inscrits) Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, Groupe Union Action 62, Non-inscrit)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

**Arrêt de projet du**  
**Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**  
**(SRADDET)**

---

**Avis du Département du Pas-de-Calais**

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département est particulièrement attentif au projet de SRADDET, dont il attend des effets positifs pour les habitants du Pas-de-Calais, leur qualité de vie et pour le développement des territoires.

## **I - Eléments d'analyse ayant une portée générale**

Le SRADDET est composé de différents livrets :

1. Le diagnostic régional
2. La vision régionale
3. Les objectifs
4. Les règles.

Les remarques de portée générale du Département du Pas-de-Calais concerne d'une part « *L'ambition d'équilibre et d'égalité des territoires en Hauts-de-France* », telle que formulée aux pages 107 et 108 du SRADDET, d'autre part la cohérence globale des objectifs entre eux.

Est précisé page 107 la volonté de la Région « *de conforter et accompagner les capacités de développement de chaque territoire en rapport avec ses atouts et ses spécificités afin que chacun contribue et bénéficie d'une dynamique de développement et participe par ailleurs à la construction des Hauts-de-France* ».

Le propos est complété page 108 : *La région [...] souhaite que l'équilibre et l'égalité des territoires reposent sur des enjeux d'interdépendance et sur la place des territoires au sein de systèmes d'échanges différenciés voire d'alliances pour faire ensemble. [...] L'égalité des territoires en Hauts-de-France passera ainsi par une égalité des relations entre les territoires à travers la (re)connaissance de leurs spécificités, leur complémentarité et considération mutuelle, le développement de leurs capacités et de la coopération, l'activation de leurs ressources endogènes et de leur capital relationnel, leur responsabilité extraterritoriale. La volonté étant de tendre ainsi vers une forme d'équilibre territorial et de cohésion des territoires par un développement de l'inter-territorialité qui reposera sur les 5 espaces à enjeux identifiés et sur l'ossature régionale définis dans la vision régionale du SRADDET* »

Malgré son apparente complexité, l'expression de l'ambition régionale repose sur des travaux théoriques très clairs, ceux du géographe Philippe ESTEBE, dans son ouvrage « *L'égalité des territoires, une passion française* ».

Venant renouveler l'analyse de l'égalité des territoires et ouvrant de nouvelles pistes de réflexion, l'approche de Philippe ESTEBE est malgré tout encore assez théorique. En 2015, il déclarait « *Les collectivités atteindront un vrai moment de maturité quand elles passeront de cette logique où l'on attend la solidarité verticale à une compréhension des solidarités horizontales, des coopérations. Quand une petite ville rurale signe avec une grande sur le mode « je te fournis des produits bio pour tes cantines, en échange de quoi tu me donnes des places de cité U pour mes étudiants », on y est* ».

Le peu de succès des contrats de réciprocité entre les agglomérations et les territoires ruraux, tels que promus par l'Etat depuis 2016, témoigne du caractère non encore opérationnel de cette vision de l'équilibre et de l'égalité des territoires. Une petite ville rurale ne maîtrise pas la production bio sur son territoire, même si elle peut avoir pour stratégie de la développer ; une grande ville ne maîtrise pas l'affectation des logements en cités Universitaires.

Baser le SRADDET sur cette vision de l'équilibre et de l'égalité des territoires, alors même qu'elle est peu ou pas opérationnelle revient *de facto* à se priver de la possibilité de promouvoir véritablement l'égalité et l'équilibre des territoires. Le SRADDET est ainsi, malgré lui, un document conservateur, puisqu'il mise sur une logique d'équilibre des relations entre les territoires qui n'est que théorique.

Par ailleurs, la volonté de tendre vers une forme d'équilibre territorial et de cohésion au sein et entre les 5 espaces à enjeux identifiés (carte page 71) pose véritablement question puisque ces territoires sont qualifiés, non pour ce qu'ils sont, mais pour leur contribution à une dynamique souhaitée. Peut-on ainsi appeler à l'équilibre territorial et à la cohésion des territoires de l'ancien bassin minier en leur assignant pour rôle d'amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières ? Peut-il en être de même avec les territoires d'une bande littorale de 40 à 50 km de large autour de l'enjeu de diffusion de l'économie maritime ?

L'appel à l'activation des ressources endogènes qui est revendiqué par le SRADDET ne peut produire l'égalité souhaitée si les orientations du SRADDET découlent en réalité d'une pensée inverse.

L'ambition du Département du Pas-de-Calais en matière d'aménagement et de développement est autre. Elle repose sur la mobilisation des énergies, sur le développement local, sur les solidarités humaines et territoriales qui arment et dynamisent les territoires. Cette promotion et ce soutien aux initiatives locales passe par l'ingénierie avec Ingénierie 62, par la contractualisation avec les EPCI, les communes, des structures tierces, par la présence territoriale de proximité du Département, par les appels à projets et appels à manifestation d'initiatives, par le budget citoyen et l'ESS, ...

La seconde remarque de portée générale concerne la cohérence globale des objectifs entre eux. Les défis que doivent relever les territoires en matière d'aménagement du territoire émergent tous d'un besoin de compatibilité entre des enjeux qui s'opposent au moins partiellement : le développement de la logistique et la lutte contre le réchauffement climatique, le développement d'une agriculture productiviste exportatrice et la promotion des circuits courts alimentaires bio ou la lutte contre le ruissellement, l'anticipation des risques littoraux et le développement de la périurbanisation littorale, la résorption des inégalités sociales et la promotion de la métropolisation, ...

Le SRADDET pose des ambitions sur chacun de ces thèmes, sans toutefois les croiser suffisamment pour mettre à jour et traiter les tensions qu'elles entretiennent.

## **II - Eléments d'analyse ayant une portée spécifique**

Le Département souhaite également porter à la connaissance de la Région des points d'attention ayant une portée spécifique, directement liés à ses compétences et ses politiques publiques.

## Impacts sociaux des politiques d'aménagement

Le Département a indiqué à deux reprises son souhait d'une prise en compte dans les politiques d'aménagement de leurs impacts sociaux, particulièrement dans le contexte de développement de la métropolisation.

Les dynamiques économiques conduisent en effet à des formes de spécialisation socio-spatiale dont les effets à long terme ne sont généralement pas anticipés. C'est bien souvent lorsqu'ils deviennent statistiquement évidents, et le plus souvent à ce moment-là problématiques, qu'ils sont pris en compte. Les leviers d'action curatifs sont alors peu nombreux et onéreux et/ou peu efficaces, alors même que la prise en compte, dès l'origine, des conséquences sociales des politiques d'aménagement permettrait de les infléchir. La qualité de vie des plus modestes et les ressorts de la cohésion sociale s'en trouveraient améliorés à peu de frais, de même que le fonctionnement général des territoires, notamment sous l'angle de la diminution des mobilités quotidiennes subies.

Si le SRADDET mentionne bien la problématique dans ses éléments de diagnostic, celle-ci aurait mérité une prise en compte dans la vision régionale et les objectifs. Les travaux initiés il y a quelques années par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais sur les impacts sociaux de la métropolisation auraient par exemple mérité d'être repris et poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

## Urbanisation et armature urbaine

L'ambition affichée d'augmenter le taux de renouvellement urbain de 44 % à 66 % et donc de limiter à 1/3 des surfaces consommées le recours à l'extension urbaine apparaît significative. Deux facteurs risquent cependant de contrarier la mise en œuvre de cet objectif. D'une part, la non-ventilation entre les différents SCOT de cet objectif renvoie intégralement sa mise en œuvre dans le champ de la gouvernance dont on peut anticiper qu'elle sera extrêmement complexe et donc potentiellement peu productive. D'autre part, son intégration dans les SCOT ne se réalisera qu'à l'occasion de leur révision. Or, l'adoption ou la révision récente de bon nombre d'entre eux renvoie de facto la possibilité d'atteindre l'objectif à une échéance lointaine, dépassant celle du présent SRADDET.

En ce qui concerne l'armature urbaine, le Département s'étonne que la vision régionale intitulée « *Développer les relais métropolitains et les excellences productives* » (page 72) ne mentionne pas les agglomérations de Béthune-Bruay et Lens-Liévin comme pôles relais, au même titre qu'Amiens, Arras, Saint Quentin, Beauvais, Compiègne, Abbeville, alors même que la carte de la page 77 « *Les fonctions régionales des grands pôles* » leur attribue des fonctions significatives.

## Diversification économique

Le SRADDET affirme la place déterminante de la logistique au sein de l'économie régionale dans les années à venir. Sans remettre en cause l'impact de ce secteur sur l'emploi, tout en notant la faiblesse du nombre d'emplois à l'hectare des activités logistiques, le Département appelle au développement d'une approche prospective sur le sujet à horizon de 15 ou 20 ans dans un souci d'anticipation des mutations économiques qui pourraient être rapides dans un tel secteur et généreraient un besoin de reconversion, comme la région en a malheureusement connu depuis un siècle.

## Mobilité routière

Le SRADDET identifie dans le Pas-de-Calais un linéaire de 563 kms de voiries départementales faisant partie du Réseau routier d'intérêt régional (RRIR).

Le réseau ainsi identifié intègre des routes départementales à fort trafic. Il facilite l'accès à des sites économiques et logistiques majeurs, à des grands équipements. Le Département acte donc la proposition de réseau routier régional.

La Région indique toutefois que l'inscription au RRIR ne signifie pas automatiquement un financement régional et renvoie aux seuls Départements la responsabilité de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de ce réseau.

Aussi et comme il l'a délibéré lors de sa séance plénière du 18 mars 2019, le Département entend :

- prioriser deux itinéraires régionaux structurants sur lesquels pourrait porter un accompagnement régional : l'itinéraire Amiens-Béthune-Lille et l'itinéraire Côte d'Opale-Cambrai-Aisne ;
- être consulté sur tout projet économique de la Région, parce que la priorité régionale en matière de développement économique a des impacts sur le RRIR (mise hors gel, lutte contre le bruit...).

Le SRADDET précise à la page 67 « *Les réseaux secondaires fluvial, ferroviaire, routier irriguent l'ensemble des territoires et constituent un atout majeur de la région Hauts-de-France. Toutefois, ils sont aujourd'hui en difficulté faute d'entretien et d'investissements nécessaires, ce qui conduit à des risques de fermeture à très court terme* ».

Le Département comprend bien à la lecture de ce paragraphe et de sa syntaxe que la « *difficulté faute d'entretien et d'investissements nécessaires* » ne concerne sans doute que le réseau ferroviaire, voire le réseau fluvial, mais en aucun cas le réseau routier secondaire placé sous sa responsabilité qui bénéficie d'un entretien scrupuleux et constant. Il est donc demandé une modification de la formulation, afin qu'elle rende compte de la réalité.

## Accessibilité des services

L'accessibilité des habitants aux services (solidarités, culture, loisirs, sports, santé, éducation, formation...), quel que soit le territoire où ils vivent, est une des priorités politiques du Département. Elle s'exprime dans le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, dans sa politique active de contractualisation avec les EPCI, les communes et des organismes tiers, à travers ses politiques de solidarité en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des jeunes enfants, des adolescents, de ses politiques « de droit commun » en faveur du sport, de la culture, de la ruralité, ....

La volonté affichée de prise en compte des SDAASP dans le SRADDET mérite d'être soulignée. Les 5 SDAASP des Hauts de France, élaborés sous maîtrise d'ouvrage conjointe de l'Etat et des Départements constituent, de par la loi même, les outils de politique publique centraux de l'amélioration de l'accessibilité des services au public. La Région a été associée à leur élaboration.

L'objectif spécifique du SRADDET intitulé « *Améliorer l'accessibilité des services au public - une articulation du SRADDET et des SDAASP* » vise à rendre compte de cette situation. Le Département s'interroge néanmoins sur la signification du premier levier d'action identifié par la Région : « *Développer la*

*cohérence dans les services par la polarisation de ceux-ci au sein des pôles d'envergure régionale et des pôles intermédiaires. »*

Les travaux menés par le Département dans le cadre du SDAASP montrent au contraire une tendance spontanée à la polarisation des services dans les principaux pôles urbains au détriment d'une présence de proximité à l'échelle « historique » des cantons, qui en milieu rural structurent encore largement la vie quotidienne.

Le Département ne peut donc pas souscrire à la mise en œuvre d'un tel levier d'action, qui va à l'encontre de ses objectifs politiques et de ceux qui ont été fixés avec l'Etat dans le SDAASP. Si un tel levier devait être considéré comme une solution de repli, comme un « pis-aller » dans une logique de disparition pure et simple de la présence physique des services au profit du numérique, elle témoignerait d'un manque de volontarisme, auquel le Département ne peut également pas souscrire.

Il est également dommage que le SRADDET sous-estime, voire ignore, l'importance des offres culturelles, sportives et éducatives des territoires dans leur compétitivité et leur attractivité, au-delà des services qu'elles rendent aux habitants actuels. Elles constituent autant de « ressources lentes » de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ruraux et périurbains.

## **Environnement - Agriculture**

### Boisement

Le boisement est principalement valorisé dans le projet de SRADDET comme une ressource en énergie renouvelable. Le Département note une incitation à la mise en place de plans de gestion durable des forêts. Toutefois, la contribution du boisement à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique semble sous-estimée, alors même qu'il s'agit de problématiques réelles, dont l'importance croît au fil des années.

### Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Le Département se félicite que les PAEN soient cités dans le document dédié au plan d'action stratégique biodiversité comme des outils à mobiliser par les collectivités.

### Espaces naturels – biodiversité

La notion de corridor, le développement de partenariats avec le monde agricole ou encore le besoin de mobilisation citoyenne autour des questions de biodiversité sont pris en compte dans le SRADDET. En revanche, les enjeux prioritaires identifiés dans le Schéma départemental des espaces naturels (SDEN) sont peu repris dans le SRADDET, essentiellement axé sur la question de la biodiversité. Ne sont pas évoqués les dispositifs d'acquisition foncière d'espaces naturels par le levier de la préemption, ni le développement maîtrisé des sports de nature.

Au-delà des compétences Espaces naturels sensibles (ENS) et Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des Départements clairement identifiées dans le projet de SRADDET, le Département rappelle que le Schéma départemental des espaces naturels (SDEN), dans ses objectifs et son contenu, est à considérer comme sa contribution au volet écologique du

SRADDET. Ce point a été mis en évidence au moment de l'élaboration du SDEN et acté par les services régionaux. Le SDEN pourrait à ce titre être mentionné comme tel dans la Stratégie régionale de la biodiversité, par exemple dans une fiche action.

#### Gestion de la ressource en eau et érosion des sols

Le Département est un acteur majeur de la politique de l'eau, engagé notamment dans l'atteinte des objectifs du SDAGE et souhaite à ce titre souligner la nécessité de prendre en compte, dans le SRADDET, les enjeux suivants :

- le maintien et l'amélioration de la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides ;
- la garantie d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante ;
- le renforcement du fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations ;
- la protection du milieu marin ;
- la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes avec la problématique de l'eau.

Fort de ses politiques de développement durable et de lutte contre le dérèglement climatique (préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités écologiques, continuité écologique des cours d'eau, lutte contre le ruissellement...), conforté par l'ingénierie départementale, la mise en proximité de l'Assistance Technique Réglementaire (ATR) et l'apport de nouveaux partenaires techniques dans le domaine de l'eau pour la plateforme Ingénierie 62, et enfin compte tenu de la contractualisation avec les EPCI, le Département entend prendre sa place dans la gouvernance de l'eau, champ incontournable de l'aménagement du territoire et des solidarités.

L'érosion des sols est un enjeu important sur le territoire départemental du Pas-de-Calais. Les problèmes de ruissellement, de coulées de boues et/ou d'inondations répétés, liés à une fréquence accrue de phénomènes de moins en moins exceptionnels et de plus en plus "violents", dans un contexte de sécheresse marquée interpellent. Ils appellent la mise en œuvre de stratégies à une échelle cohérente, à long terme, s'appuyant sur l'organisation d'une solidarité territoriale mobilisant une grande diversité d'acteurs, et ce, dans un contexte en pleine évolution.

Cet enjeu doit être plus clairement affirmé dans le SRADDET. Ce dernier doit prendre en compte l'engagement du Département dans la lutte contre l'érosion des sols, action portée avec la Chambre d'Agriculture et posée dans la délibération de l'Assemblée départementale du 18 mars 2019 « Préserver et valoriser les paysages, lutter contre l'érosion de sols : un plan agro-paysagers pour nos territoires ruraux ».

#### Climat-air-énergie

De nombreux objectifs du SRADDET abordent les questions de transition énergétique et de climat : réduction des gaz à effet de serre, pollution de l'air, autonomie énergétique/énergies renouvelables, alternatives à la voiture thermique, capacités de stockage du carbone par les sols, réduction des déchets.



La thématique est appréhendée dans les politiques économiques à destination des entreprises, dans les mesures à destination des particuliers, dans les projets des territoires, dans la perspective de la troisième révolution industrielle.

En revanche, la problématique de la vulnérabilité (énergétique, économique ou encore sanitaire) des personnes les plus fragiles semble peu traitée, alors même que les inégalités face à ces risques sont importantes. L'inscription d'objectifs, assortis au besoin de règles, sur cette question serait ainsi souhaitable.

### Alimentation durable – agriculture – pêche

L'alimentation durable est évoquée dans la rédaction du schéma qui expose que « le SRADDET promeut une politique alimentaire territorialisée », faisant référence à la mise en place de projets d'alimentation durable au niveau local pour favoriser la relocalisation de l'alimentation notamment issue de l'agriculture bio. Si cette question est intégrée dans les orientations, elle ne fait toutefois pas l'objet d'un objectif opérationnel.

Dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, le SRADDET gagnerait ainsi à intégrer :

- toutes les déclinaisons du SDEN, et notamment la gestion durable des routes (schéma durable de la route), comme stratégie territoriale contribuant aux objectifs régionaux de préservation de la biodiversité ;
- des mesures de solidarités humaines et territoriales pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. La mobilisation du monde associatif (mobilisation citoyenne, amélioration des connaissances, ...) et le développement de synergies basées sur une approche concertée gagneraient à être revendiqués par le SRADDET ;
- la promotion opérationnelle d'une agriculture durable locale, facteur d'une alimentation de qualité.

### **Ouverture de la région sur l'Europe**

Le rapport d'étape du SRADDET mentionnait avantageusement la nécessaire mise en valeur des opportunités de développement liées au positionnement géographique de la région Hauts-de-France.

Etant donné l'importance de cette question pour le Pas-de-Calais et particulièrement pour ses territoires littoraux, le Département regrette que le projet de schéma, ne mentionne pas d'objectifs spécifiques liés à la dimension transfrontalière de la région, à sa connexion avec la Belgique sur sa frontière terrestre et avec le Royaume-Uni sur sa frontière maritime.

La situation privilégiée de la région aurait justifié cet ajout. A titre d'exemple, le SRADDET de la Région Grand Est, qui se trouve dans une situation comparable, en a fait un objectif identifié dans l'axe intitulé « Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté ».

Conscient de la complexité réelle de l'élaboration d'un document tel que le SRADDET et de l'exercice de consultation des collectivités mené par la Région pendant deux ans, mais en

conséquence de l'ensemble des éléments d'analyse qui précèdent, le Département du Pas-de-Calais émet un avis réservé sur le projet de SRADDET.

## ANNEXE 2

### LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SRADDET

<http://sraddet.participons.net/>

- Rapport I – Le diagnostic et la vision régionale
- Rapport II – Objectifs et gouvernance
- La carte au 1/150 000ème
- Le fascicule des règles

## Proposition d'amendement

**Rapport n°4 : avis du département relatif au projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.**

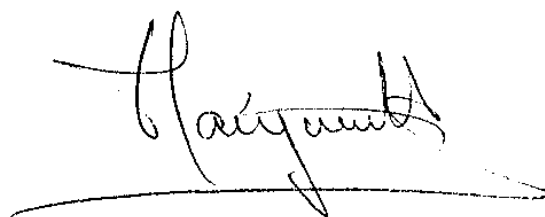
Il est proposé d'apporter la modification suivante :

Avant dernier paragraphe du rapport :

« Sur base de l'argumentaire développé dans l'avis joint en annexe au présent rapport, il vous est proposé d'émettre **un avis favorable avec remarques** sur le projet de SRADDET transmis par la Région. »

Il en découlerait une modification du dernier paragraphe de l'annexe « Avis du Département du Pas-de-Calais » :

« Conscient de la complexité réelle de l'élaboration d'un document tel que le SRADDET et de l'exercice de consultation des collectivités mené par la Région pendant deux ans, **au regard** des éléments d'analyse qui précèdent, le Département du Pas-de-Calais émet un **avis favorable avec remarques** sur le projet de SRADDET. »



Geneviève MARGUERITTE,

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services  
Direction Appui et Observatoire Départemental  
Bureau Administration et Finances

**RAPPORT N°4**

Territoire(s): Tous les territoires

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **AVIS DU DÉPARTEMENT RELATIF AU PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)**

Après deux années de travaux d'élaboration, la Région Hauts-de-France a arrêté le 31 janvier 2019 son projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Par courrier daté du 12 avril 2019, Xavier Bertrand, Président du Conseil régional et Nicolas Lebas, Vice-président du Conseil régional en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'Europe et de la planification territoriale, invitent le Département du Pas-de-Calais, comme l'ensemble des personnes publiques associées, à émettre un avis sur le projet de schéma.

#### **Le SRADDET :**

Le SRADDET, créé par la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015, remplace le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT).

Il intègre le Schéma régional des infrastructures de transport, le schéma régional de l'intermodalité, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Il constitue un document stratégique d'aménagement qui est prescriptif et dont les règles sont opposables aux documents d'urbanisme. Il fixe des objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation d'infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion de l'espace, d'intermodalité, de numérique, de maîtrise et valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et de prévention et de gestion des déchets.

Depuis novembre 2016 la Région a organisé une concertation sur le sujet à travers des ateliers thématiques, des conférences territoriales à l'échelle de ses espaces de dialogue, un club des partenaires publics associés (PPA).

Les travaux d'élaboration du SRADDET ont également donné lieu à des présentations à l'occasion des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP).

L'avis des partenaires publics est sollicité sur le projet de SRADDET, avant l'enquête publique, prévue à l'automne 2019, et l'approbation du schéma par l'Etat au début de l'année 2020.

Le Département a fait connaître ses attentes à l'égard du SRADDET à deux reprises au moyen d'un courrier du Président au Président de Région en juin 2017 et octobre 2018.

Le Département a également apporté deux contributions thématiques, la première relative au volet Climat Air Energie (mai 2017), la seconde relative au Schéma départemental des espaces naturels (septembre 2018).

Sur base de l'argumentaire développé dans l'avis joint en annexe au présent rapport, il vous est proposé d'émettre un avis réservé sur le projet de SRADDET transmis par la Région.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'autoriser le Département à adresser à la Région l'avis joint en annexe au présent rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN 2018 DU  
DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(N°2019-210)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.3311-2 et D.3311-8 ;

**Vu** la Loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement en date du 12/07/2010 et notamment son article 255 ;

**Vu** la délibération n° 1 du Conseil départemental en date du 25/01/2016 « Pas-de-Calais « Près de chez vous, proche de tous » - Proximité, équité, efficacité – Deux contrats pour réussir le mandat 2015-2021 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 03/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental**

**Article 1 :**

De la présentation du rapport sur la situation du Département en matière de Développement Durable, au titre de l'année 2018.

**Article 2 :**

Le rapport visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL



# Rapport annuel 2018

sur la situation du Département

# en matière de Développement Durable

71

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

*Près de chez vous, proche de tous*

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>FINALITÉ 1 - BIEN VIVRE ENSEMBLE</b> .....	<b>5</b>
1.1 - S'ENGAGER POUR FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE .....	6
1.2 - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES .....	6
<b>1.3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION DE TOUS PAR LE SPORT ET LA CULTURE</b> .....	<b>7</b>
1.3.1 - Sport et développement durable : une ligne de force du mieux vivre ensemble .....	7
1.3.2 - Le développement des pratiques culturelles .....	8
<b>1.4 - FAVORISER UN HABITAT DURABLE ET UN LOGEMENT DÉCENT POUR TOUS</b> .....	<b>10</b>
<b>1.5 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS, DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES</b> .....	<b>11</b>
1.5.1 - L'enfance et la famille.....	11
1.5.2 - Les personnes âgées et les personnes handicapées.....	12
<b>1.6 - RENFORCER LES CONDITIONS VERS L'AUTONOMIE ET L'EMPLOI</b> .....	<b>12</b>
1.6.1 - L'apprentissage de l'autonomie et de la mobilité .....	13
1.6.2 - L'engagement citoyen .....	13
1.6.3 - Le plan « apprentissage » .....	13
1.6.4 - La politique en faveur des travailleurs handicapés .....	14
1.6.5 - L'accompagnement vers l'autonomie des personnes en difficulté .....	14
<b>FINALITÉ 2 - ÊTRE SOLIDAIRE ET PROCHE DE TOUS</b> .....	<b>15</b>
<b>2.1 - ACCOMPAGNER ET PROTÉGER LES HABITANTS À TOUS LES ÂGES DE LA VIE</b> .....	<b>16</b>
2.1.1 - L'insertion .....	16
2.1.2 - Le soutien aux exploitations agricoles en situation fragile.....	19
<b>2.2 - FAVORISER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX</b> .....	<b>20</b>
2.2.1 - Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) .....	20
2.2.2 - Le Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) .....	20
2.2.3 - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) .....	21
<b>2.3 - DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE AU SERVICE DES COMMUNES ET EPCI – INGÉNIERIE 62</b> .....	<b>22</b>
<b>2.4 - DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES</b> .....	<b>22</b>
<b>2.5 - AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES</b> .....	<b>23</b>
2.5.1 - La lutte contre l'incendie .....	23
2.5.2 - La maîtrise des inondations et de l'érosion des sols .....	23
<b>FINALITÉ 3 - ENTREPRENDRE RESPONSABLE</b> .....	<b>24</b>
<b>3.1 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTAGÉE EN FAVEUR DE LA PROMOTION ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)</b> .....	<b>25</b>

<b>3.2 - CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET HALIEUTIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES</b> .....	26
3.2.1 - Le développement des filières locales et l'alimentation durable.....	26
3.2.2 - La préservation de la santé animale.....	27
3.2.3 - Le soutien à la filière apicole.....	28
<b>3.3 - FAVORISER UNE CONSOMMATION BASÉE SUR LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET AMÉLIORER LES COMPORTEMENTS INTERNES</b> .....	29
3.3.1 - La préservation des ressources.....	29
3.3.2 - Le choix de l'éco-conception et de l'économie de fonctionnalité.....	30
3.3.3 - Une politique d'achats plus responsable.....	31
3.3.4 - La réduction et la gestion des déchets.....	33
3.3.5 - L'accompagnement des agents vers des pratiques plus vertueuses.....	36
<b>3.4 - DES PROJETS INNOVANTS SOUTENUS PAR L'EUROPE</b> .....	36
<b>3.5 - FAIRE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE, UNE SOURCE DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	37
3.5.1 - L'aménagement et la lutte contre la consommation d'espaces agricoles et la maîtrise de l'étalement urbain.....	37
3.5.2 - Faire du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) un axe majeur de développement.....	38
3.5.3 - Faire d'un tourisme durable de qualité une source d'attractivité du département.....	38
<b>FINALITÉ 4 - PRÉSERVER LE CLIMAT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR</b> .....	<b>40</b>
<b>4.1 - RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS ATTENDUS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b> .....	<b>41</b>
<b>4.2 - OPTIMISER ET ORGANISER LES MODES DE DÉPLACEMENTS</b> .....	<b>42</b>
<b>4.3 - MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LA DEMANDE EN ÉNERGIE : DE LA CONCEPTION À LA GESTION</b> .....	<b>45</b>
<b>FINALITÉ 5 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RESSOURCES</b> .....	<b>47</b>
<b>5.1 - PRÉSERVER LES ESPACES, ESPÈCES ET PAYSAGES</b> .....	<b>48</b>
5.1.1 - Innover en matière de politique ENS : l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN).....	48
5.1.2 - L'évolution de la Politique Oxygène 62.....	49
5.1.3 - La démarche autour de l'obtention du Label Grand Site de France Les Deux-Caps.....	49
5.1.4 - L'engagement en faveur des pollinisateurs sauvages.....	50
5.1.5 - Des actions de sensibilisation autour du développement durable et de la biodiversité.....	50
5.1.6 - Compenser les impacts du projet de Canal-Seine Nord Europe sur l'environnement.....	51
<b>5.2 - GÉNÉRALISER DES PRATIQUES DURABLES IMPACTANT LES TERRAINS DÉPARTEMENTAUX</b> .....	<b>51</b>
5.2.1 - La généralisation de la gestion différenciée.....	51
5.2.2 - La prise en compte de la faune dans la gestion et l'aménagement des routes.....	52
<b>5.3 - PROTÉGER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU</b> .....	<b>53</b>
<b>VALORISATION DES ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE MISES EN ŒUVRE PAR LES EPOA ET ORGANISMES EXTERIEURS FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT</b> .....	<b>54</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>63</b>

# INTRODUCTION

Comme chaque année depuis 2011, la réglementation en vigueur (article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et décret d'application 2011-687 du 17 juin 2011), impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de produire, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB), un rapport présentant leur contribution au développement durable sur leurs politiques publiques et sur leurs activités internes. Ce rapport développement durable se veut être un outil au service du pilotage stratégique et constitue un élément éclairant les choix budgétaires participant à la réflexion autour du DOB.

Il convient de rappeler que le développement durable a pour objectif de concilier l'efficacité économique, le progrès social et la préservation de l'environnement, et d'établir un lien positif et durable entre ces 3 sphères.

Le présent rapport met en avant les actions significatives en termes de développement durable conduites en 2018 par le Département du Pas-de-Calais autour des cinq finalités identifiées par le cadre national de référence des projets territoriaux :

- **Épanouissement des êtres humains et qualité de vie : BIEN VIVRE ENSEMBLE**
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : ÊTRE SOLIDAIRE ET PROCHE DE TOUS**
- **Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : ENTREPRENDRE RESPONSABLE**
- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : PRÉSERVER LE CLIMAT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR**
- **Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RESSOURCES**

Au-delà de l'aspect réglementaire, ce rapport permet à la collectivité de formaliser et de valoriser le travail fourni chaque année par les agents du Département du Pas-de-Calais en matière de développement durable. Il a été élaboré avec la contribution de l'ensemble des Pôles des services départementaux, via leurs référents en la matière, dans une démarche transversale d'appropriation et de partage des enjeux.

Ce rapport 2018 valorise, pour la deuxième fois, les efforts réalisés et les initiatives entreprises en matière de développement durable par des partenaires extérieurs financés par le Département, à savoir : le CAUE 62, Eden 62, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et l'Agence de Développement et de Réservation Touristique.

Ce rapport n'est pas un bilan d'activités traduisant l'exhaustivité des actions départementales mais une sélection d'actions illustrant les choix politiques de l'Assemblée départementale et répondant aux finalités du développement durable.

Dans chaque finalité, les interventions départementales sont détaillées de 2 façons différentes :

- **les compétences partagées au service des territoires**, représentées par le pictogramme suivant :
- **les compétences propres engagées au sein de la collectivité**, représentées par le pictogramme suivant :



NB : Les actions inscrites dans l'Agenda 21 sont identifiées dans le corps du rapport par le symbole suivant :



# FINALITÉ 1 - BIEN VIVRE ENSEMBLE

## ENJEUX :

Le développement durable a pour enjeu d'assurer un développement équitable, « il ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement ».

De ce fait, il est important d'assurer un accès à l'éducation, à la culture, au sport pour tous et pour l'épanouissement de chacun. De plus, le développement durable suppose un projet de renouveau par le biais d'une démocratie participative et contributive.

Il s'agit d'associer les citoyens aux prises de décisions.

Les collectivités territoriales, et notamment les Départements, jouent un rôle essentiel dans cette finalité. Elles sont au plus près des aspirations des habitants et peuvent devenir acteurs pour l'épanouissement de chacun. C'est pourquoi le Conseil départemental est engagé au premier plan afin de réaliser la satisfaction des besoins de tous.

## PRIORITÉS DE MANDAT 2015 - 2021 :

Les politiques de l'enfance, de la famille, de la jeunesse, de l'éducation, du sport, de l'éducation populaire, de la culture, de la citoyenneté et de la participation recouvrent un large champ politique dont l'objectif central reste **d'assurer la promotion et l'épanouissement citoyen individuel ou collectif**.

**Cette finalité s'inscrit dans la délibération cadre du 25 janvier 2016 « Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous » sous le paragraphe « GRANDIR, RÉUSSIR ET BIEN VIVRE ENSEMBLE ».**

# 1 - BIEN VIVRE ENSEMBLE

## 1.1 - S'ENGAGER POUR FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Suite au rapport cadre « *Un Département citoyen, engagé pour faire vivre les valeurs de la République* », le Département a développé diverses actions pour :

- faire évoluer les politiques pour parfaire leur adéquation avec les valeurs de la République ;
- identifier les bonnes pratiques et les pistes de progrès par la sensibilisation et la formation ;
- favoriser le respect et l'engagement vers plus de solidarité pour renforcer le lien social et mieux vivre ensemble.

<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspectives 2019</b>
<p><b>Réflexion pour la mise en place d'un réseau de Relais Valeurs de la République</b> (agents volontaires dans les services départementaux) : prévenir les risques de discrimination, harcèlement et protection des droits des salariés dans la collectivité.</p> <p><b>Organisation d'une formation « Valeurs de la République et principe de laïcité »</b> (partenariat DRH - CNFPT) pour 17 agents.</p> <p><b>Poursuite du « Défi Laïcité » avec les collègues</b> : partenariat avec l'Inspection Académique et plusieurs associations ou fédérations d'éducation populaire (Léo Lagrange, la Ligue de l'Enseignement 62...).</p>	<p><b>Poursuite de la création d'un réseau de Relais Valeurs de la République</b> en lien avec la nomination d'un référent déontologue.</p> <p><b>Restitution des travaux réalisés dans le cadre du « Défi Laïcité » des collègues et évaluation de ce nouveau dispositif.</b></p> <p><b>Réalisation d'un état des lieux des acteurs, actions de prévention et lutte contre l'illettrisme</b> dans le département.</p> <p><b>Travail sur des actions de sensibilisation et de formation du personnel aux problématiques liées à l'illectronisme et à la fracture numérique.</b></p>

## 1.2 - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Pour rendre effective la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département s'est engagé à produire un plan d'actions pour l'égalité fixant des objectifs, priorités et mesures. Adopté en novembre 2017, ce plan de 20 actions, a fait l'objet courant 2018 de sa première année de mise en œuvre.

<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspectives 2019</b>
<p><b>Création d'un réseau de référents volontaires</b> (mars).</p> <p><b>1<sup>er</sup> Comité de pilotage politique et 1<sup>ère</sup> réunion des référents</b> : présentation de la démarche et du plan d'actions (avril).</p> <p><b>Organisation d'un Hackathon pour rendre opérationnel le plan d'actions</b> (mai).</p> <p><b>2<sup>ème</sup> réunion des référents</b> sur le siège et les territoires : présentation de l'espace dédié sur Alfresco et des rôles de pilote et co-pilote (octobre).</p> <p><b>2<sup>ème</sup> Comité de pilotage politique</b> : information sur le Plan départemental de lutte contre les violences sexuelles et sexistes.</p> <p><b>Adoption à l'unanimité du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes</b> (Débat d'Orientation Budgétaire du 12 novembre).</p>	<p><b>Organisation de la 3<sup>ème</sup> réunion des référents à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.</b></p> <p><b>Nouvel appel à volontariat (1<sup>er</sup> semestre) et 3<sup>ème</sup> Comité de pilotage politique.</b></p>

## 1.3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION DE TOUS PAR LE SPORT ET LA CULTURE

### 1.3.1 - SPORT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE LIGNE DE FORCE DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Le sport, vecteur de santé et d'épanouissement individuel, contribue également à l'éducation au travers des valeurs qu'il porte. La structuration principalement associative de l'offre sportive permet de faciliter l'établissement de liens sociaux de qualité. Le sport reste donc un outil important de promotion du « mieux vivre ensemble ».

La politique sportive pour la période 2016 - 2020 soutient les pratiques sportives s'appuyant sur trois piliers : le sport pour tous, les équipements sportifs et les sports de nature.

L'année 2018 a permis de renforcer l'implication du Département dans le domaine du **développement maîtrisé des sports de nature** (compétence dévolue par la loi). La **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)** a attribué une place prépondérante à la question environnementale, parmi les critères d'inscription des espaces, sites et itinéraires au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Par ailleurs, la première édition du **Mois des Sports de Nature** (du 25 mai au 25 juin 2018) a mis en lumière des manifestations sportives de pleine nature organisées dans une logique de développement durable se concrétisant notamment au travers du « Guide pratique de l'organisateur de manifestation sport & nature ».

La politique de développement de la randonnée s'est poursuivie. La mise en œuvre du **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** permet au Département et aux communes du Pas-de-Calais de protéger les chemins ruraux et de développer la pratique de la randonnée pédestre et équestre. Le Département réalise ou accompagne certains partenaires sur des outils de promotion (plaquettes de fiches randonnée) et de signalétique.



**290 000** licenciés

**400 000** à **450 000**

pratiquants d'activités non fédérées

**150** manifestations sportives

soutenues par le Département



<i>Actions phares 2018</i>	<i>Perspectives 2019</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de partenariat 2019 - 2021 avec les EPCI concernés par le réseau départemental "le Pas-de-Calais à vos pieds 1<sup>er</sup>".</li> <li>- Inscription de 5 nouveaux sites de pratique des sports de nature, au PDESI.</li> <li>- 1<sup>ère</sup> édition du Mois des Sports de Nature.</li> <li>- Organisation de la deuxième session de formation « Être organisateur de manifestations sportives de pleine nature ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'inscription de l'itinéraire équestre la Route de D'Artagnan et des parcours de marche nordique au PDIPR.</li> <li>- Travaux d'aménagements paysagers et de restauration des ouvrages d'art sur les itinéraires départementaux - Réalisation de panneaux d'informations - Implantation de la signalétique de l'itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle.</li> <li>- Conventions de partenariat 2019 - 2021 avec les EPCI concernés par le réseau départemental "le Pas-de-Calais à vos pieds 1<sup>er</sup>".</li> <li>- Obtention du label « Développement durable, le sport s'engage » du Comité national olympique et sportif français au titre de deux projets en pleine adéquation avec les objectifs de l'Agenda 21 du sport français : le Mois des Sports de Nature 2019 et la formation « Être organisateur de manifestations sportives de pleine nature », session 2019. Label obtenu le 02/04/19.</li> <li>- Mois des Sports de Nature 2019, avec un fil rouge sur l'écocitoyenneté durant cette 2<sup>nde</sup> édition.</li> <li>- Publication du document pédagogique « Prendre en compte les sports de nature dans le PLUi » destiné aux élus et techniciens de l'urbanisme.</li> <li>- Signature d'une charte de conciliation des usages entre les représentants des associations de pêche et canoë-kayak.</li> </ul>





<b>Actions phares 2018 (suite)</b>	<b>Perspectives 2019 (suite)</b>
<p><b>Concernant la poursuite du développement des archives départementales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du site du Pas-de-Calais sur le portail national le Grand Mémorial : ouvert depuis janvier 2018 avec participation du public (enrichissement collaboratif).</li> </ul> <p><b>Concernant la Maison de l'Archéologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition " <i>Ça ne manque pas de sel !</i> ", 24 semaines d'ouverture en 2018 (39 semaines au total), 3 434 visiteurs.</li> <li>- Exposition " <i>Reconstruire l'avenir après la Première Guerre mondiale</i> ", 15 semaines d'ouverture, 1 850 visiteurs dont 921 collégiens.</li> <li>- 2 expositions proposées, " <i>Les voies romaines dans le Pas-de-Calais</i> " et " <i>En quête de notre passé</i> " dans 9 collèges.</li> <li>- 4 malles pédagogiques prêtées dans 19 collèges, 1 médiathèque, 1 lycée et 1 centre social.</li> <li>- Un spectacle proposé dans et hors les murs dans l'objectif de diversifier les publics accueillis et de se rendre auprès des publics empêchés (cf. ZOOM).</li> </ul>	<p><b>Maison de l'archéologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les partenariats avec les MDS du Département.</li> <li>- Créer une offre à destination des publics hospitalisés en partenariat avec le groupe hospitalier Artois-Ternois.</li> <li>- Rendre pérenne le partenariat avec l'association Tréfle afin de proposer, à chaque exposition à la Maison de l'Archéologie, des visites et ateliers en Langue des Signes Française (LSF).</li> </ul>

**ZOOM... un spectacle présenté à la Maison de l'Archéologie et dans l'Arrageois**

Dans le cadre de l'exposition " Reconstruire l'avenir après la Première Guerre mondiale " : présentation du spectacle " Parenthèse " : En 1917, dans un hôpital militaire, Angeline, infirmière, fait la connaissance d'Omar, tirailleur et fils d'aristocrate africain. Chacun est venu sur le front avec un peu de son histoire et de son " trésor ". " Parenthèses ", c'est avant tout la rencontre de deux personnages, de deux histoires individuelles mêlées à la tragédie de la guerre, de deux cultures qui entrent en résonance.

Avec des dialogues précis et un jeu incarné, les comédiens abordent des sujets graves tout en faisant sourire le spectateur. Mêlant la musique et le chant, les arts textiles traditionnels du Bénin, l'art colonial, ce spectacle est une approche poétique et originale de la Grande Guerre.

Proposé par la Fédération Léo-Lagrange, ce spectacle a été présenté aux collèges d'Achicourt, de Vitry-en-Artois et de Pas-en-Artois, ainsi qu'à l'EHPAD Pierre Brunet de Dainville, en présence d'une cinquantaine de résidents, mais également de familles du centre social Arras ouest et d'élèves de l'École des Jeunes sourds d'Arras. Un interprétariat LSF simultané a été assuré. Les deux dernières représentations de la semaine ont eu lieu les 10 et 11 novembre à la Maison de l'Archéologie devant un public largement conquis.



**ZOOM... culture et lien social**

Dans le cadre de la Semaine Bleue, semaine nationale dédiée aux retraités et personnes âgées, il est proposé aux groupes constitués (EPHAD, Clubs d'ainées ruraux...) de venir voir un spectacle festif, une proposition culturelle grand public, mais malgré tout exigeante. Le spectacle " Des étoiles et des idiots " par le groupe Les Fouteurs de joie a répondu totalement à cette demande et le succès a été très important : 3 600 spectateurs et 550 personnes aux ateliers et restitutions (8 EHPAD).

Dans le cadre de la saison culturelle, des interventions dans des établissements d'accueil ont permis d'aller vers des publics exclus des rendez-vous culturels. Cet événement permet à ces publics de pouvoir être en contact avec un spectacle et les artistes, mais aussi favoriser les rencontres entre générations :

- Etablissement public de santé mentale de Saint-Venant : « Opéra Bus », 220 personnes.
- EHPAD d'Achicourt : « Quatuor Eclisses », 100 personnes.
- Association des parents d'enfants inadaptés de Saint-Martin-au-Laërt : concert de poche avec Yvan CASSART, 150 personnes.

## 1.4 - FAVORISER UN HABITAT DURABLE ET UN LOGEMENT DÉCENT POUR TOUS

### LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : VOLET CURATIF ET PRÉVENTIF



La lutte contre la précarité énergétique, qui résulte de plusieurs facteurs (socio économiques, comportementaux et techniques), est un des axes prioritaires de l'action menée par le Département du Pas-de-Calais en faveur des ménages en démarche d'inclusion. Elle s'inscrit dans les plans et schémas départementaux.

➤ [Le volet curatif \(aides financières\)](#)

L'aide du **Fonds Solidarité Logement (FSL)**, **volet Eau-Energie-Téléphone (EET)** permet d'apurer une dette d'eau, d'énergie ou de téléphonie sous réserve que la famille habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale et qu'elle reprenne le paiement des factures courantes arrivées après le dépôt du dossier.



**120 000** ménages

en situation de vulnérabilité énergétique dans le Pas-de-Calais  
(*Etude INSEE 2015*)



**404 €**

aide moyenne par dossier FSL volet EET  
(abandons de créances inclus)



➤ [Le volet préventif](#)

Parce qu'une aide financière ponctuelle ne peut pas suffire à elle seule à résoudre le problème de la précarité énergétique, le Département s'engage sur des actions de prévention afin de traiter le plus en amont possible cette problématique.

Actions phare 2018	Perspectives 2019
<p><b>Action Énergie Territoire sur l'ensemble du Département :</b> diagnostic préalable permettant d'agir sur les problèmes de bâti et éco gestes par un accompagnement adapté : <b>122</b> ménages ont bénéficié d'un <b>diagnostic</b> et <b>106</b> mesures d'accompagnement réalisées.</p>	<p><b>Renouvellement des permanences énergie sur le territoire de l'Arregeois et déploiement sur le territoire d'Henin-Carvin.</b></p> <p><b>Mise en œuvre de l'Action Énergie Territoire sur l'Arregeois, le Ternois, l'Artois, le Calaisis , le Montreuillois et l'Audomarois.</b></p> <p><b>Réflexion sur la participation du Fonds Solidarité Logement aux « défis familles à énergie positive », en cours sur le territoire de Lens-Liévin et possibilité de mise en œuvre sur celui de l'Arregeois.</b></p>

**Des territoires qui s'engagent**

**Dans l'Arregeois : des permanences de l'association SOLIHA (SOLIDAIRES pour l'HABITAT) à la CUA, Osartis-Marquion, le Sud Artois et les Campagnes de l'Artois**

Cette action s'inscrit dans la lutte contre la précarité énergétique des familles. Cet accompagnement se fait toute l'année et vise à réaliser un diagnostic technico social complet pour analyser leurs consommations en énergie et leurs problématiques énergétiques associées (mauvaise utilisation des équipements, problèmes de bâti...) et définir un conseil personnalisé. En 2018 : 113 ménages rencontrés, 63 visites à domicile sur la CUA - 37 visites à domicile sur Osartis-Marquion, le Sud Artois et les Campagnes de l'Artois.

## 1.5 - AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS, DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

### 1.5.1 - L'ENFANCE ET LA FAMILLE



Le Département doit réglementairement développer des politiques en faveur de l'enfance et de la famille. C'est dans le cadre du **Pacte des solidarités et du développement social**, voté en 2017, que l'action du Département est mise en œuvre.



**1 993** assistants familiaux rémunérées par le Département en 2018

**4 169** enfants accueillis chez des Assistants Familiaux



Actions phares 2018	Perspectives 2019
Surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur et actions de sensibilisation avec l'Association Prévention Pollution Atmosphérique (APPA) (cf. ZOOM). Journées départementales des droits de l'enfant sur le thème de « l'égalité fille-garçon ».	Développer des actions de PMI et de santé. Refonte des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens négociés entre les Établissements Sociaux et médico Sociaux et le Département du Pas-de-Calais.

#### ZOOM... Surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants et Maisons des Assistantes Maternelles

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015), les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants de moins de 6 ans (EAJE) et les Maisons des Assistantes Maternelles (MAM) ont été informés par écrit de leurs obligations réglementaires. Les 25 et 27 septembre 2018 ont été organisées deux journées d'information auprès des 70 MAM et 260 EAJE du Département.

Ces journées ont été consacrées aux thématiques de la qualité de l'air intérieur et des obligations vaccinales des enfants, en partenariat avec le Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile et l'Association Prévention Pollution Atmosphérique (APPA).

#### Des territoires qui s'engagent : dans le Ternois ... un projet social de territoire

**La Convention Territoriale Globale (CTG)**, démarche partenariale de réflexion et d'action visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des habitants du territoire. Elle rassemble Ternois Com, la CAF, le Département et la MSA dans une perspective d'adaptation des dispositifs et de structuration de l'offre de services répondant à une exigence de qualité et de proximité.

Afin d'affiner l'analyse des besoins sociaux et établir un plan d'action adapté, plus de 3 000 habitants ont été associés à la réflexion sur leurs attentes et besoins, en matière d'enfance, jeunesse, logement, handicap, au travers d'ateliers d'échanges et de questionnaires.

Un des projets mis en œuvre s'est traduit par la semaine de l'adolescence au sein du collège Roger Salengro de Saint-Pol-sur-Ternoise en décembre 2018. 511 collégiens ont participé à au moins 1 des 65 ateliers durant le temps de leur pause méridienne, sous l'impulsion de 15 partenaires.

Axé autour de la thématique de la prévention du harcèlement et des conduites à risque, cette action s'est clôturée sous la forme d'une soirée autour d'un spectacle de théâtre d'improvisation proposé par une vingtaine de collégiens à laquelle ont été conviés élus, familles et partenaires mobilisant une centaine de personnes.



### 1.6.1 - L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE ET DE LA MOBILITÉ



L'opération « **Sac Ados** » apporte aux jeunes de 16 à 25 ans, un accompagnement financier (150 € par membre du groupe) et méthodologique (dispensé par une soixantaine de structures partenaires conventionnées) pour monter et réaliser un projet de premier départ en vacances en groupe et en autonomie.

La **Bourse Initiatives Jeunes** aide les jeunes porteurs de projets (16-25 ans) à concrétiser leurs idées dans des thématiques très diverses (projets culturels, solidaires, professionnels...).

### 1.6.2 - L'ENGAGEMENT CITOYEN



L'opération « **Talents Citoyens** » valorise les initiatives citoyennes remarquables portées par les jeunes du Département. Chaque année, les Conseillers départementaux proposent un jeune ou un groupe de jeunes pour le titre « Talents Citoyens » de leur canton. Des manifestations de communication et de valorisation sont organisées dans des lieux prestigieux sur les territoires.

Les mesures « **Coups de pouce jeunesse** » participent pleinement à favoriser l'initiative et l'engagement citoyen des jeunes, en les incitant à passer les diplômes du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), et en leur apportant une aide pour financer leur permis de conduire en contrepartie de 35 heures de bénévolat dans le milieu associatif.

Le **service civique** favorise l'engagement citoyen des 16-25 ans en leur confiant des missions d'intérêt général orientées sur le lien intergénérationnel, le développement durable et la citoyenneté des enfants. Le Département accompagne le développement du service civique sur son territoire en soutenant l'action de l'association Unis-Cité. Le partenariat a été renouvelé pour la période 2018-2020.

### 1.6.3 - LE PLAN « APPRENTISSAGE »



Ce plan « apprentissage », initié en 2010, s'adresse à un public de 16 à 31 ans et sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. L'apprentissage est dispensé en alternance dans le cadre d'un contrat de travail d'une durée de 1 à 3 ans : formation théorique en Centre de Formation des Apprentis (CFA), formation pratique au sein des services départementaux.

Tous les Pôles et territoires sont impliqués dans l'accueil d'apprentis sur des domaines variés : restauration collective, maintenance des bâtiments, métier d'assistante sociale... et représentent tous les niveaux d'études, du CAP au Master 2. Afin d'améliorer l'intégration et le suivi des apprentis, la Direction des Ressources Humaines a mis en place une formation des tuteurs, une journée d'accueil dédiée ainsi qu'une évaluation régulière des savoir-faire et des savoir-être permettant de s'assurer de l'acquisition des compétences du jeune.



**46** projets financés / **122** jeunes  
(34 projets / 95 jeunes en 2017)



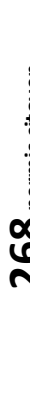
**528** départs en vacances aidés  
(523 en 2017)



**126** jeunes « Talents Citoyens »  
mis à l'honneur (142 en 2017)



**1 448** aides BAFA



**268** permis citoyen



Au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**41** apprentis



#### 1.6.4 - LA POLITIQUE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap se sont poursuivis : recrutement et amélioration du maintien dans l'emploi.



Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a bien voulu proroger jusque fin 2018 la convention 2015 - 2017 afin de permettre au Département de poursuivre les actions mises en place en faveur du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



**10 216** aides financières d'urgence (9 515 Secours départementaux et 701 Aides financières personnalisées) pour un budget de **2,0 M €**,

**926** aides au titre du FAJ pour les jeunes de moins de 25 ans  
(budget de **0,4 M €**),

**1 259** personnes accompagnées au titre de dispositifs d'insertion sociale



#### 1.6.5 - L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ



Le Département accompagne les publics en difficulté dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle.

Il propose une approche adaptée aux situations de vulnérabilité favorisant l'accès au droit et l'accompagnement des personnes dans leur parcours pour développer leur autonomie, en évitant le plus possible les ruptures.

Le Département s'est, à ce titre, lancé dans l'expérimentation nationale du référent de parcours. Il s'engage aussi à mieux accompagner les publics en précarité financière et à prévenir les situations de surendettement. Il s'implique également dans le champ de la lutte contre toute forme d'exclusion et la lutte contre la pauvreté, en confortant son rôle de coordination des acteurs et en travaillant les articulations entre les mesures d'accompagnement.

#### Action phare 2018

Bilan très encourageant : **Progression du taux d'emploi de personnes en situation de handicap** : de 5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux d'emploi légal de la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) 2017 est passé à **6,23 %** grâce notamment aux mesures suivantes :

- recrutement par la collectivité de 6 travailleurs handicapés ;
- financement de plus de 100 aménagements de poste ;
- recrutement d'un ergonome et d'un chargé de mission suivi des inaptitudes au sein de la Mission Handicap.

## FINALITÉ 2 - ÊTRE SOLIDAIRE ET PROCHE DE TOUS

### ENJEUX :

Le Conseil départemental agit pour à réduire les inégalités selon les territoires et les ressources. Il cherche également à offrir à tous un meilleur cadre de vie et un accès égal aux services tout en revitalisant les territoires ruraux.

Cette finalité doit comprendre une meilleure solidarité intercommunale et se tourner vers la prévention de l'incivilité, des risques et de l'insécurité sociale. À ce titre, la collectivité est en première ligne pour agir par des actions solidaires concrètes dans le cadre de ses compétences propres.

### PRIORITÉS DE MANDAT 2015 - 2021 :

**Cette finalité s'inscrit dans la délibération cadre du 25 janvier 2016 « Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous » :**

- **d'une part, sous le paragraphe « ANIMER LES SOLIDARITÉS »**, parce que les valeurs du Pas-de-Calais s'incarnent dans la solidarité, il lui appartient d'être attentif, combatif, imaginaire et bon gestionnaire pour conduire durablement ses actions de solidarités. Ces objectifs seront atteints par la conduite de quatre chantiers prioritaires de travail durant ce mandat :

1. **Assumer et promouvoir le rôle de chef de file des solidarités.**
2. **Faire du développement social un réel levier de développement humain et territorial.**
3. **Conforter les changements d'approches et de méthodes.**
4. **Miser sur une dépense publique optimisée donc économe.**

- **et d'autre part, sous le paragraphe « RENFORCER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE »** ; afin de donner corps et faire vivre la notion de solidarité territoriale, l'action du Département prendra appui sur un **principe d'équité**, visant à apporter une aide ou un service sur base d'un besoin et non de manière uniforme. Elle impose donc de définir précisément ce que sont les besoins des territoires du point de vue du Département et non du seul point de vue du demandeur. L'action du Département au titre des solidarités territoriales sera structurée autour des trois axes suivants :

1. **Une contractualisation renouvelée et étendue.**
2. **Un renforcement des capacités d'ingénierie et de l'effort de mutualisation.**
3. **La prise en compte des dynamiques territoriales émergentes.**

## 2 - ÊTRE SOLIDAIRE ET PROCHE DE TOUS

### 2.1 - ACCOMPAGNER ET PROTÉGER LES HABITANTS À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, telle est l'essence du développement durable, tel est également l'objet des politiques solidaires du Département, qu'elles touchent à l'insertion, l'enfance et la famille, aux personnes âgées ou handicapées. Le Conseil départemental a renforcé, via le Pacte des solidarités et du développement social 2017 - 2022, son action pour faire du développement social un réel levier de développement humain et territorial.

Le développement social est ainsi érigé en principe fondateur des politiques de solidarités du Conseil départemental. Ce dernier entend produire de la cohésion sociale en favorisant la participation de tous à la vie sociale, en développant les coordinations et les partenariats et en soutenant les logiques de transversalité et d'approches innovantes. La démarche de développement social a donc pour ambition de prévenir les situations de rupture, de garantir l'accès aux droits pour tous et de favoriser une approche globale dans les accompagnements.

Cette ambition trouve un écho particulier dans la politique de la ville. De par ses compétences en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département est le premier acteur des quartiers prioritaires. Il s'engage pour l'avenir des quartiers et de leurs habitants, sur l'amélioration du cadre de vie, sur la capacité des individus à être acteurs de leur avenir et à agir pour leur bien-être et le mieux vivre ensemble. Cosignataire des 9 contrats de ville, aux côtés des Intercommunalités et de l'Etat, le Département mobilise l'ensemble de ses dispositifs de droit commun pour répondre au mieux aux besoins des habitants des 64 quartiers prioritaires du Pas-de-Calais et lutter contre les inégalités.

86

#### 2.1.1 - L'INSERTION



Les politiques d'insertion relèvent réglementairement de la responsabilité du Département qui doit mettre en place une politique d'accompagnement social adaptée aux besoins des bénéficiaires et permettant une insertion durable.

L'ensemble des dispositifs décrits ci-dessous bénéficie d'un co-financement par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de la subvention globale 2014 - 2020 pilotée par le Département.

#### ➤ Participer activement à la « Bataille pour l'emploi » : l'Insertion Sociale Insertion Professionnelle (ISIP) :

Lancé en 2018, l'ISIP est une réponse à la démarche d'optimisation de l'offre départementale d'insertion qui s'inscrit dans les priorités édictées, à la fois, par le Pacte des solidarités et du développement social et par la délibération cadre « Près de chez vous, proche de tous ».

Ce nouveau dispositif prévoit deux vitesses d'accompagnement de mobilisation sociale et de mobilisation professionnelle, potentiellement cumulables entre elles.

Cet accompagnement, composé de modules identifiés comme fondamentaux dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle, a été conçu pour s'adapter aux besoins de chaque bénéficiaire.



**1 510 187 €**

consacrés à l'ISIP en 2018 (FSE inclus)







Le Département, garant des « Solidarités territoriales et humaines » utilise le levier de la commande publique pour contribuer activement à la bataille pour l'emploi, en saisissant les opportunités de réalisation des grands chantiers sur son territoire, notamment le projet de Canal Seine-Nord Europe.

Dans le cadre de la « démarche grand chantier », les Conseils départementaux ont été désignés, au regard de leurs compétences, comme chefs de file de la thématique « insertion ». Leur réponse aux enjeux identifiés en matière d'insertion et de responsabilité sociale s'est traduite via la mise en œuvre du dispositif « Canal Solidaire ».

Ce dispositif innovant constitue une offre de service globale et harmonisée à l'échelle du chantier proposée au maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), au bénéfice des habitants et des acteurs économiques en favorisant l'intégration d'une Clause d'Insertion par l'Activité Economique (CIAE) au sein d'un maximum de marchés destinés à la réalisation du futur canal. Le dispositif est décliné via un document technique intitulé « Les Cahiers du Canal Solidaire » adopté par six Conseils départementaux en 2017.



<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspectives 2019</b>
<p><b>Mise en place du dispositif ISIP</b> : soutien aux projets mêlant Insertion Sociale et Insertion Professionnelle dans une logique de parcours durable vers l'Emploi (39 structures accompagnées pour plus de 2 000 parcours accompagnés).</p> <p><b>Renforcement du partenariat avec l'auto-école sociale SJT</b> pour faciliter l'obtention du permis de conduire chez les bénéficiaires du RSA et ainsi accroître leur mobilité.</p> <p><b>Soutien à la mise en place du CV vidéo et d'un parrainage auprès des publics éloignés de l'Emploi dans le cadre d'une préparation aux entretiens d'embauche.</b></p> <p><b>Accompagnement d'une action mêlant coaching sportif et insertion professionnelle</b>, quand le sport devient vecteur de confiance en soi et levier d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p><b>Adoption de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif « Canal Solidaire »</b> établie entre les Départements concernés et la SCSNE (Commission permanente du 3 décembre).</p> <p><b>Soutien à l'action préparatoire à l'entrée en formation qualifiante de chauffeurs de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) du Bassin Minier (cf. ZOOM).</b></p> <p><b>Soutien à l'action du GEIQ 3A permettant le recrutement de bénéficiaires du RSA en milieu agricole nécessitant une forte demande en main d'œuvre, en particulier dans l'agriculture biologique (cf. ZOOM).</b></p> <p><b>Ateliers Chantier Insertion du Grand Site de France Les Deux-Caps (OGS) en lien avec Eden 62 et le Conservatoire du Littoral (*).</b></p>	<p><b>Poursuite du soutien financier des structures de l'IAE.</b></p> <p><b>Renforcement du soutien aux actions innovantes favorisant la mobilité des personnes éloignées de l'emploi, en particulier dans le Bassin Minier.</b></p> <p><b>Signature de la convention partenariale relative au « Canal Solidaire » (28/2).</b></p> <p><b>Mise en place de marchés de réinsertion sociale et professionnelle pour l'opération « Grand Site » (OGS)</b></p>



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

**NB (\*) :**

**ZOOM... Le BHNS du Bassin Minier : quand un grand projet favorise l'insertion durable des bénéficiaires du RSA**

La commande socialement responsable mis en place dans ce projet de BHNS a prévu que sur 100 postes de conducteurs de transport de voyageurs envisagés au recrutement par le Syndicat Mixtes des Transports Artois-Gohelle (SMT AG) et ses sous-traitants, 24 emplois Équivalents Temps Plein (ETP) soient confiés à des personnes en parcours d'insertion professionnelle.

A ce titre, le SMT AG a proposé une offre de service intégrée permettant de répondre aux clauses sociales et d'asseoir une réelle Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTCE) sur ce métier spécifique.

En effet, la profession de conducteur receveur nécessite l'obtention du permis D et la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) ou le titre professionnel de conducteur routier interurbain de voyageurs. L'organisme de formation AFTRAL a été retenu pour préparer 50 personnes, dans le domaine du transport de voyageurs.

Les services du Département et leurs partenaires locaux (Pôle Emploi, PLIE, Missions Locales...) ont travaillé à la mobilisation de publics BRSA et/ou jeunes de moins de 26 ans souhaitant exercer le métier de conducteur receveur,

TRANSDEV TADAO et l'AFTRAL ont quant à eux été mobilisés pour travailler l'intégration en action préparatoire.

**ZOOM... GEIQ 3A : la rencontre entre exploitants agricoles et publics éloignés de l'emploi**

Le GEIQ 3A (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Agricole Agro-Alimentaire) a pour objet la mise à disposition à but non lucratif de ses salariés auprès des entreprises agricoles et agro-alimentaires qui en sont membres en veillant à l'organisation de parcours de qualification et d'insertion professionnelle au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Fort de plus 60 entreprises adhérentes, le GEIQ 3A a mis en place une opération en 2018 concernant l'accompagnement de 5 bénéficiaires en contrat d'alternance (3 bénéficiaires du RSA et 2 jeunes de moins de 26 ans).

Cet accompagnement s'est réalisé au travers d'une information et une sensibilisation des publics bénéficiaires du RSA et jeunes moins de 26 ans aux métiers de l'agriculture, notamment des débouchés offerts par l'agriculture biologique.

**2.1.1.2 - LE SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES EN SITUATION FRAGILE**



Le Département consolide l'action d'accompagnement social et technique des acteurs ruraux en difficulté en apportant un soutien conséquent à l'association ARCADE.

Dans le même souci de contribuer au maintien d'une activité agricole dans un contexte de crise sectorielle menant beaucoup d'exploitations à la fermeture, le Département a poursuivi, au côté de la Chambre et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), sa contribution au Fonds de Solidarité du Service de Remplacement en Agriculture pour prendre en charge, proportionnellement aux revenus, des heures de remplacement en cas de maladie ou d'accident pour éviter des reprises prématurées d'activité, préjudiciables aux personnes.



**219** personnes accompagnées en 2018 correspondant à

**50** interventions d'une à plusieurs journées



## 2.2 - FAVORISER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

### 2.2.1 - LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

La loi NOTRe de 2015 prévoit que l'État et le Département élaborent un SDAASP en associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'objectif de ce schéma est de faciliter un accès aux services pour toutes et tous en s'adaptant aux modes de vie, aux pratiques et aux usages. En 2018, le Département a adopté son SDAASP et lancé la mise en œuvre du plan d'actions.



Actions phares 2018	Perspective 2019
<p><b>Approbation du SDAASP (2018 - 2023)</b> (Conseil départemental du 26 mars et arrêté préfectoral du 24 avril).</p> <p><b>Accompagnement au montage de projets de Maisons de Services Au Public (MSAP) ou équipements mutualisés multiservices</b> en lien avec les MIDADT/MIDS dans le cadre du fonds de soutien départemental : prise en compte des besoins spécifiques en secteur rural et quartier politique de la ville, repérage des nouveaux services mobilisables et suivi des dynamiques initiées par l'État (labellisations).</p> <p><b>Mise en place du Comité des opérateurs du SDAASP</b> : instance technique composée de représentants du Département, de la Préfecture et des principaux opérateurs de services publics (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle emploi...) : présentation de WikiSol62, échanges sur les projets concernant les implantations territoriales et l'accueil du public, point sur les MSAP. Convention de partenariat rappelant les engagements de chacun signée en décembre 2018.</p> <p><b>Consolidation de l'observatoire des services</b> : mise à jour et fiabilisation des données avec les partenaires, initiation d'un travail conjoint avec le Pôle Solidarités et la Direction des Systèmes d'Information en vue de créer un lien fonctionnel avec WikiSol62.</p> <p><b>Participation aux actions concernant la résorption des zones peu ou pas couvertes en téléphonie mobile</b> : participation au lancement d'une application mobile régionale grand public pour signaler les problèmes de réseau - formulation de propositions de communes à couvrir en priorité.</p>	<p>Premier bilan après un an de mise en œuvre.</p>

90

### 2.2.2 - LE FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FARDA)

Le FARDA poursuit un certain nombre d'ambitions cadrées sur l'accompagnement dans la conception et dans la mise en œuvre des projets, le développement de la qualité des aménagements dans les territoires ruraux, notamment en matière de développement durable, et le rôle moteur des bourgs-centres du Département. Le financement de ces projets vise à améliorer la vie collective des habitants, l'accessibilité et la qualité environnementale des équipements publics.



**11,3 M €** consacrés au FARDA

**67,4 M €** d'investissements publics générés (contre 46 M € en 2017)



**Des critères de développement durable ont été fixés par types de projets** (performance énergétique, qualité de l'air, préservation des ressources/qualité des matériaux/traitement des déchets, origine des essences végétales et performance de l'éclairage public) **et les taux de subventions alloués** aux porteurs de projets varient selon l'engagement de ces porteurs à mettre en œuvre un ou plusieurs critères de développement durable.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du SDAASP, le FARDA a évolué afin de favoriser l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics avec :

- l'élargissement de la liste des bourgs-centres afin de conforter le maillage territorial du département au regard de l'analyse des fonctions de centralité ;
- la création d'un dispositif de soutien aux équipements structurants pour améliorer l'accès des services au public en milieu rural ;
- une bonification supplémentaire correspondant au volet social des critères de développement durable pour les projets d'équipements présentant une amélioration de l'accès aux services.

En plus de ces dispositions, dans le cadre du volet sur la « bataille pour l'emploi », l'accent a été porté sur l'effet levier des nouvelles modalités du FARDA en matière d'insertion par l'intégration obligatoire de cette clause dans les marchés de travaux bénéficiant des subventions (dérogation pour lots ou marchés de travaux inférieurs à 40 000 €), soit un volume d'heures d'insertion (moins de 35 H) plus complexe à mettre en place et trop court pour être réellement bénéfique pour la personne en insertion. L'accompagnement des communes et des entreprises dans la mise en œuvre de la clause d'insertion est assuré par les PLIE en lien avec les MDADT et les MDS.



**2/3** des projets FARDA Équipement - Aménagement intègrent la clause insertion représentant **20 000** heures potentielles d'insertion



Un Appel à Projet Innovation Territoriale (AAPIT), doté d'un fonds de 300 000 €, a été lancé en 2018 afin de favoriser l'émergence d'initiatives et de solutions innovantes en matière d'accessibilité des services pour les habitants des espaces ruraux. Il a permis de soutenir huit projets portés par des collectivités du monde rural du Pas-de-Calais.

**Des démarches de développement durable qui s'ancrent dans les territoires**  
**Des réalisations majeures d'accompagnement de projets communaux dans le cadre du FARDA**

Sur le territoire de l'Arrageois :  
**Projet de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à BARALLE (pour 27 professionnels de santé) permettant d'offrir de soins sur le secteur de MARQUION et répondre aux problèmes de mobilité rencontrés dans le secteur (consultations décentralisées du Centre Hospitalier d'ARRAS). Coût total : 2 966 161 € - accompagnement financier FARDA de 100 000 €.**

Sur le territoire du Montreuillois-Ternois :  
**Déploiement du dispositif « REZO POUCE » qui vise à répondre aux besoins en mobilité des personnes en structurent, organisant et sécurisant la pratique de l'auto-stop en zone rurale ou périurbaine. Agissant pour le désenclavement rural et la diminution des gaz à effet de serre, il s'inscrit dans le contexte plus large d'éco mobilité et d'économie sociale et solidaire. Coût total : 140 700 € - accompagnement financier FARDA de 40 000 €.**

### 2.2.3 - LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADET)



Le SRADET, en cours d'élaboration par la Région Hauts-de-France, fixera des objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation d'infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion de l'espace, d'intermodalité, de maîtrise et valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de prévention et de gestion des déchets. Il sera prescriptif et ses dispositions seront opposables aux documents d'urbanisme.

Considérant l'importance pour le département et ses habitants de ce document, le Conseil départemental participe de manière active à son élaboration.

Perspective 2019	
<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspective 2019</b>
Participation du Département à la concertation générale mais aussi territoriale organisée par la Région.	Production de l'avis du Département après arrêt du projet du SRADET (mi 2019) qui donnera lieu à délibération du Département (adoption du projet SRADET prévue début 2020).
Deuxième contribution transversale du Département avant arrêt de projet du SRADET.	

## 2.3 - DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE AU SERVICE DES COMMUNES ET EPCI – INGÉNIERIE 62



Pour aider les collectivités à mener à bien leur projet, le Département a mis en place une plateforme d'ingénierie publique reposant sur :

- la **mutualisation de l'ingénierie des services du Département et de 14 partenaires**,
- la **création d'une centrale d'achat départementale** à destination des 735 communes rurales du Pas-de-Calais pour faciliter le recours aux prestations des acteurs privés de l'ingénierie, accompagner dans la passation des marchés.

AGENDA 21  
Action n°4

Son objectif est simple : éclairer les choix juridiques, techniques et financiers des projets et faire qu'aucune commune ou intercommunalité ne soit obligée de renoncer à un projet, faute d'ingénierie. La prise en compte des enjeux de développement durable au sein des projets constitue une des priorités du dispositif.

Actions phares 2018	Perspectives 2019
<p><b>Pour la plateforme d'ingénierie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement officiel de la plateforme (Conseil départemental du 24 septembre) - vote de la charte de coopération et animation du réseau des partenaires - mise en ligne du site <a href="http://ingenierie62.fr">ingenierie62.fr</a></li> <li>- Accueil et traitement des 94 premières sollicitations.</li> </ul> <p><b>Pour la centrale d'achat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension des fonctions de la centrale d'achat départementale à des activités de conseil sur des procédures de passation de marchés publics (Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre).</li> <li>- Extension du périmètre d'intervention aux « compétences partagées » (culture, sport, tourisme, jeunesse).</li> <li>- Adoption des « conditions générales d'accès », cadre d'intervention sécurisé des prestations de conseil et d'accompagnement, alternatif à l'assistance technique réglementaire pour les communes rurales et toute collectivité dans le champ des « compétences partagées ».</li> </ul>	<p><b>Animation du dispositif et fluidification du partage d'information entre les partenaires.</b></p> <p><b>Poursuite des accompagnements et des ambitions portées en termes de montée en qualité environnementale.</b></p> <p><b>Mise en place d'outils méthodologiques et de temps d'échanges entre partenaires et collectivités :</b> anticiper les forts besoins en ingénierie pour 2020 (renouvellement des équipes municipales et communautaires, appui dans la définition des nouveaux projets de territoire).</p> <p><b>Développement de l'offre de services de la centrale d'achat départementale</b> (marchés d'inspection d'ouvrages d'art, études de faisabilité et programmation...).</p>

92

## 2.4 - DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES



L'appel à projet « **Imaginons un Monde Meilleur** » (IMM) a financé en 2018 plusieurs projets contribuant aux objectifs du développement durable au travers d'actions de solidarité internationale. Ces projets touchent des thématiques diverses : éducation, agro-écologie, ou encore accès à l'eau et à l'assainissement.

Un de ces projets est porté par une association de solidarité internationale issue des migrations : Les Perles du Faso, basée à Liévin. Leur action a permis à plusieurs milliers d'habitants de la région de la Tapoa d'avoir accès à l'eau potable. Cette région de l'est du Burkina Faso, frontalière du Niger et du Bénin, est particulièrement pauvre et seulement 37 % de la population accède à l'eau potable. 12 forages ont ainsi été creusés dans la commune rurale de Logobou (l'équivalent d'un département).

Parallèlement, l'association, très présente sur le territoire de Lens-Liévin, a organisé de nombreuses actions de sensibilisation à la question de l'accès à l'eau mais aussi à celle de l'égalité femme-homme dans les établissements scolaires et les centres sociaux du secteur.



## 2.5 - AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

### 2.5.1 - LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dans l'intérêt des communes, le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RD-DECI) a été modifié par arrêté Préfectoral du 15 mars 2018.

Six nouvelles mesures ont été adoptées :

1. Généralisation de la distance de défense incendie portée à 200 mètres au lieu de 150 mètres.
2. Validation du principe d'antériorité pour la DECI existante et des dérogations qui ont été accordées ou pour les schémas directeurs de DECI communaux validés.
3. Maintien de la dérogation (citerne de 120 m<sup>3</sup> couvrant 400 mètres) notamment en milieu rural ou semi-urbain pour les schémas du Plan Local d'Urbanisme (PLU) existants.
4. Application du règlement uniquement pour les projets futurs hors DECI existante.
5. Réexamen possible des schémas DECI validés mais non réalisés ou en cours de réalisation.
6. Possibilité de saisir le Groupement de Prévision en cas d'avis défavorable d'un Groupement territorial.

#### **Perspectives 2019**

**Appui technique du Département et du SDIS 62 pour l'élaboration des arrêtés communaux de la DECI.**  
**Appui technique du Département dans le cadre de la révision des schémas.**

### 2.5.2 - LA MAÎTRISE DES INONDATIONS ET DE L'ÉROSION DES SOLS



Concernant ces problématiques, le Département s'implique aux travers de diverses politiques mobilisables :

- **Oxygène 62** : financement de travaux de fascinage et de replantation de haies détaillés dans le chapitre 5 « Préserver la biodiversité et protéger les ressources » ;
- **l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Haute Qualité Environnementale (AFAPHQE)** qui permet de traiter de façon exhaustive et complète les enjeux environnementaux (lutte contre l'érosion et les inondations, protection des captages et de la ressource en eau, lutte contre les nitrates, paysage, biodiversité, corridors écologiques, cloisonnement de l'espace agricole...) en privilégiant les techniques douces adaptées au milieu. Le projet doit pouvoir mobiliser les acteurs locaux publics et privés (communes, intercommunalités, agriculteurs, associations foncières ...) et privilégier la réalisation des aménagements sur des emprises collectives.

Cette politique se traduit notamment par une présélection des communes candidates, la contractualisation des objectifs et l'engagement de financement importants pour les travaux connexes liés à la protection de l'environnement et les travaux légers d'aménagement des bassins versants.

Enfin, le Département veille à inclure également la problématique érosion dans l'ensemble des **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** départementaux.



Dans le cadre des travaux connexes en 2018,

**28,6** km de plantations soit **50 744** plants

pour un montant de **214 831 €**



## FINALITÉ 3 - ENTREPRENDRE RESPONSABLE

### ENJEUX :

La recherche de la rentabilité à court terme, de la production à moindres coûts, l'incitation à la consommation de masse, ont conduit à négliger les impacts négatifs et les effets induits des activités productives et de la consommation de biens : qu'il s'agisse de pollution des milieux, d'érosion de la biodiversité, d'épuisement de ressources naturelles non renouvelables, de changement climatique, ces atteintes à la planète ont toutes des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et sur l'économie elle-même.

D'autres modes de consommation et de production, c'est-à-dire à la fois moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux naturels doivent être adoptés tout en limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. De nouvelles dynamiques économiques, sociales, techniques, agricoles et industrielles doivent assurer un nouveau modèle responsable.

Il s'agit de créer des logiques de production et de consommation fondées sur la responsabilité de tous.

À ce titre, le Conseil départemental met en œuvre des actions exemplaires. Il est en effet important que la collectivité se tourne vers une démarche éco-responsable au niveau des politiques mises en œuvre au bénéfice de tiers, mais également en interne.

### PRIORITÉS DE MANDAT 2015 - 2021 :

Dorénavant, la Loi NOTRe confie la compétence économique à la Région. Les interventions possibles départementales devront donc s'inscrire dans un Schéma régional, piloté par celle-ci. C'est dans cette volonté que le Département préservera une section d'investissement consécutive, consacrée aux investissements productifs et majeurs pour l'avenir du département.

Enfin, le Département confirme ses initiatives en faveur de **l'Économie sociale et solidaire (ESS)** pour laquelle il accompagne des initiatives structurantes et innovantes.

**Cette finalité s'inscrit dans la délibération cadre du 25 janvier 2016 « Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous » sous deux paragraphes « ENTREPRENDRE ET INNOVER » et « ÉQUIPER DURABLEMENT » comprenant notamment l'objectif « redéfinir l'intervention départementale dans le domaine de la ruralité et de l'agriculture ».**



## 3 - ENTREPRENDRE RESPONSABLE

### 3.1 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PARTAGÉE EN FAVEUR DE LA PROMOTION ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



Le soutien à l'ESS a été réaffirmé dans la délibération cadre « Accompagner l'attractivité du Pas-de-Calais ». Le Département se positionne en incubateur pour accompagner les expérimentations et les actions nouvelles portées par les acteurs.

La Mission Economie Sociale et Solidaire travaille en transversalité et en coopération avec l'ensemble des pôles autour des priorités départementales. Elle assure un rôle d'information, d'appui et suivi des différentes actions ESS menées par les services du Conseil départemental. Elle impulse une dynamique en accompagnant les acteurs de l'ESS à faire connaître et reconnaître l'ESS, de soutenir et d'accompagner les structures de l'ESS.

Sous la gouvernance du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) et sur proposition des ateliers émanant du CDESS, de nombreuses actions sont développées dans le but de créer de l'activité collectivement pour répondre à des besoins communs et des enjeux d'intérêt général.



#### Actions phares 2018

**Mise en œuvre du 1<sup>er</sup> budget citoyen du Pas-de-Calais** : par leur vote les habitants ont fléché l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'ESS vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais. L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement ou porteuses de pratiques de l'ESS.

**Réunions de l'atelier Numérique'ESS** pour élaborer le cahier des charges de création d'une plateforme numérique des acteurs de l'ESS du Pas-de-Calais ayant pour ambition de donner de la visibilité aux nombreuses initiatives en proposant une cartographie, un événementiel, de faciliter les échanges au sein d'un forum et le partage d'outils.



**41** lauréats au budget citoyen

**122** idées déposées



#### Des démarches de développement durable qui s'ancrent dans les territoires

##### Des journées de sensibilisation à l'ESS sur les territoires

Dans le cadre du budget citoyen, le Conseil départemental, réuni le 2 novembre 2018, a validé la labellisation et le financement de 41 structures pour un montant global de 308 413 €.

En plus des 15 comptoirs à initiatives citoyennes organisés dans tout le territoire départemental, un temps de rencontre entre fondations et porteurs de projets a été organisé le 6 décembre 2018. Ces rendez-vous ont facilité les rapprochements et aboutiront à de nouveaux partenariats.

**Comptoir à initiatives citoyennes**



## 3.2 - CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET HALIEUTIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

En 2018, le Département a acté, dans le cadre d'une convention d'objectifs, la poursuite de son soutien aux partenariats agricoles et halieutiques dans une perspective de développement solidaire des filières :

- en matière d'agriculture durable : partenariats avec la Chambre d'Agriculture, avec A Pro Bio, avec 6 associations du réseau Initiative paysanne pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale, avec Bio en Hauts-de-France, avec le Syndicat Hippique Boulonnais et l'Union Rouge Flamande ;
- en matière d'agriculture solidaire : partenariat avec l'association « ARCADE- Paysans ruraux et solidaires », avec le Service de Remplacement en Agriculture, la MSA et la Chambre d'Agriculture (fonds de solidarité, détection et le suivi des agriculteurs en difficulté, les métiers agricoles comme support d'insertion) et avec le Conseil des Chevaux Hauts-de-France pour une expérimentation de médiation animale en EHPAD avec des chevaux boulonnais ;
- en matière de prévention et lutte contre les maladies animales et les zoonoses : partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire du bétail (GDS), partenariat avec le Groupement Sanitaire Apicole (GSA).

### 3.2.1 - LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES LOCALES ET L'ALIMENTATION DURABLE



Le Département a maintenu son soutien aux mareyeurs de Boulogne-sur-Mer dans le cadre de sa **participation au fonds national de cautionnement des achats des produits de la mer**, permettant de favoriser les transactions en halle à marée du port de Boulogne-sur-Mer (300 000 € investis).

Au-delà du soutien aux filières locales, le Département soutient l'émergence d'initiatives répondant aux besoins alimentaires des populations, en particulier dans les collèges et les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

86

Ces initiatives vont dans le sens du développement d'une agriculture et d'une pêche locale, économe en circulations, en intrants, en intermédiaires, et riche des relations directes producteur/consommateur, de qualité sanitaire, de qualité gustative, de diversité des produits, de respect des milieux aquatiques et de conservation des sols.

En 2018, nombre d'initiatives ont réuni des dizaines de collèges, quelques ESMS et de producteurs pour mettre en place des modalités de travail en commun sur cette thématique. Plusieurs territoires ont poursuivi ou initié des dynamiques collectives pour faire évoluer leur système alimentaire territorial, avec l'ambition de la proximité consommateurs/producteurs, de la qualité sanitaire, gustative et environnementale et de l'équité des relations commerciales.

Le Département porte une politique ambitieuse en matière de restauration dans les collèges du Pas-de-Calais qui se traduit à la fois par l'amélioration de la qualité des repas, l'approvisionnement en circuit court, la chasse au gaspillage alimentaire, la démarche qualité, la maîtrise des coûts... De nombreuses initiatives s'inscrivent parfaitement dans les orientations voulues par le Département pour la restauration au sein des collèges publics du Pas de Calais.

**Concernant la restauration scolaire**, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France (DRAAF), en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de la Santé (ARS), participent à la mise en œuvre du dispositif régional intitulé « **Plaisir à la cantine** » inscrit depuis 2010 dans le Programme National pour l'Alimentation (PNA). Il vise à former des personnels départementaux de cuisine et différents acteurs impliqués dans la restauration collective des collèges (gestionnaires, principaux, infirmières scolaires, parents d'élèves) - Formations dispensées dans des collèges des territoires de Lens –Hénin et de l'Arrogeois.

Depuis 2010, le programme européen « **Mr Goodfish** », porté par Nausicaa, Centre national de la mer permet de sensibiliser les chefs de restaurations sur la consommation durable des produits de la mer. Ce programme comporte aussi un volet pédagogique permettant aux enseignants volontaires de sensibiliser les élèves sur diverses thématiques liées à la vie marine - Adhésions de collèges des territoires de l'Arrogeois, Montreuillois-Ternois et Boulonnais.



Les **projets alimentaires territoriaux (PAT)** ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens ...).

### **Des initiatives en matière de restauration collective durable qui s'ancrent dans les territoires**

**Participation du Département au Salon professionnel en produits locaux à Arras** : avec le concours de la Chambre d'Agriculture, A PRO BIO et la CCI : présence de 9 collèges.

**Participation du Département au programme Alimentation Territoriale (PAT) de la Communauté de Communes Sud-Artois** (en lien avec la DRAAF et l'ADEME).

**Projet de passage d'approvisionnement ponctuel à des achats en circuit de proximité significatifs (Territoire de Lens-Hénin)** : 33 demi-pensions concernées (plusieurs temps forts d'octobre 2018 à mai 2019) : visites d'exploitations agricoles et d'entreprises agro-alimentaires, formation sur les règles de marchés publics et l'aspect sanitaire...

**Organisation de forums alimentation durable** (partenariat Département, Chambre d'Agriculture, A PRO BIO) mettant en réseau des producteurs locaux et visiteurs travaillant au sein d'une restauration collective sur le département (EPL, EPHAD, ESMS, Lycées, communes, EPCI...)

- Sur le territoire de Lens-Hénin (à Méricourt) : 16 exposants et 50 visiteurs.

- A la MDADT du Boulonnais : 28 exposants et 62 visiteurs.

**Définition d'un projet d'alimentation durable sur le canton d'Huquequiers** (24 communes ciblées et nombreux acteurs : collège, MARPA, IME, cantinières, MFR, GEDA du Montreuillois).

### **3.2.2 - LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ANIMALE**



Le partenariat avec le **Groupe de Défense Sanitaire (GDS)** produit des résultats importants concernant un certain nombre de maladies des cheptels. Pour la pérennité des élevages, la limitation des risques de zoonoses, le bien-être et la santé animale, les plans de prévention et de traitement cofinancés avec le GDS constituent un ensemble de mesures capable d'améliorer la situation sanitaire des **4 000 éleveurs du Pas-de-Calais à travers le financement de plus de 500 dossiers pour 2018**.

### **ZOOM... Lancement d'un plan d'éradication d'une maladie bovine : la Diarrhée Virale Bovine**

Les éleveurs sont confrontés depuis de nombreuses années à cette maladie responsable de problèmes reproducteurs, pathologies néonatales et chutes de production. La maladie se répand dans les cheptels lors des ventes, rassemblement, côtoielement sur prairie, circulation de veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant)...

En terme économique **cette maladie représente en coût moyen de 3 600 000 € de perte par an pour l'élevage du Pas-de-Calais**.

En 2018, avec l'aide technique et financière du Département (via le Laboratoire Départemental d'Analyses et la Mission Agriculture-Pêche), le GDS a lancé un programme d'éradication de cette maladie (détection systématique et abattage en cas d'infestation (pas de traitement possible)), coordonné avec plusieurs autres GDS du Grand Est (6 régions - 19 départements).

Le GDS et le Département comptent sur l'effet de masse pour venir à bout en trois ans de cette pathologie : 95 % des éleveurs de bovins enregistrés sur le Pas-de-Calais adhèrent au groupement (2 995 adhérents pour 340 900 bovins).

Poursuite du partenariat avec le **Groupe Sanitaire Apicole (GSA)** complétant les initiatives départementales pour la sauvegarde des abeilles.

En 2018, le GSA a procédé à une soixantaine de visites sanitaires de rucher. Les problématiques d'entretien des ruchers amateurs comptent pour beaucoup dans la disparition de cheptel apicole. Le groupement a aussi en 2018 été observateur de l'installation du Frelon Asiatique dans le Département et participe aux discussions sur les moyens de lutte.

L'élevage apicole relève souvent d'une activité de loisirs. Il est donc souvent pratiqué par des non-professionnels. Cette activité contribue à l'existence d'une population d'abeilles sur le département, auxiliaire environnemental essentiel à nombre d'activités agro-économiques. Pour autant, maintenir en bon état un rucher nécessite de solides connaissances sanitaires. Le GSA estime le nombre d'apiculteurs « amateurs » pour le Pas-de-Calais entre 700 et 800.

Enfin, le GSA participe de manière régulière aux initiatives départementales comme les APIDAYS.

### 3.2.3 - LE SOUTIEN À LA FILIÈRE APICOLE

Le partenariat actuel avec l'**Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)** s'est poursuivi en 2018.

Le **rucher départemental**, outil pédagogique commun de sensibilisation et de formation, est entretenu et animé grâce à la collaboration du Lycée Agro-environnemental de TILLOY-LES-MOFFLAINES. Hébergé depuis fin 2017 au Lycée en raison de travaux à l'Hôtel du Département, le rucher départemental a été réinstallé au printemps 2018.



**3 740** ruches déclarées au GSA  
(2 300 en 2015)

**10** ruches par adhérent



Comme chaque année, le Département s'est associé à l'**événement national Apidays**.

En 2018, avec l'impulsion donnée par le projet Interreg SAPOLL, les Apidays ont réuni 473 personnes les 15 et 16 juin au CER de Guînes : l'occasion de sensibiliser les scolaires et les habitants au rôle des pollinisateurs sauvages ou domestiques, mais aussi valoriser la compétence départementale en matière de voirie et son implication dans la préservation de la biodiversité.



La baisse de la consommation en eau potable dans les collèges est liée à une action de monitoring des consommations d'eau couplée à la prise en compte de comportements éco-responsables. Par contre, pour les bâtiments hors collèges, n'ayant pas nécessairement une personne assurant le rôle de gestionnaire de site un gros effort de sensibilisation pourrait être engagé auprès des responsables des bâtiments départementaux dans le cadre des rapports d'analyse de consommation d'eau qui leur sont adressés.

La télé-relève des consommations d'eau a permis **d'éviter la fuite de 86 117 m<sup>3</sup> et une dépense de 361 689 € sur l'année 2018.**

Chaque année la consommation de 13 à 15 piscines olympiques est évitée. En 2018, nous atteignons le plus haut niveau de fuites évitées : 24 piscines olympiques.

	Collèges	Bâtiments
nombre de sites équipés	120	41
nombre d'anomalies traitées	672	100
<b>Estimation dépenses évitées</b>	<b>320 628 €</b>	<b>41 061 €</b>
<b>Estimation volume d'eau évité</b>	<b>76 340 m<sup>3</sup></b>	<b>9 777 m<sup>3</sup></b>
	<b>24 piscines olympiques (20 en 2017)</b>	

### 3.3.2 - LE CHOIX DE L'ÉCO-CONCEPTION ET DE L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ



La mise à disposition de moyens généraux auprès des agents ne peut plus se limiter à un acte d'achat simple, répondant seulement au besoin initialement émis. L'acte d'achat doit être intégré dans une démarche globale, respectueuse de l'environnement, prenant en compte le cycle de vie des produits, du recensement des besoins jusqu'à leur destruction.

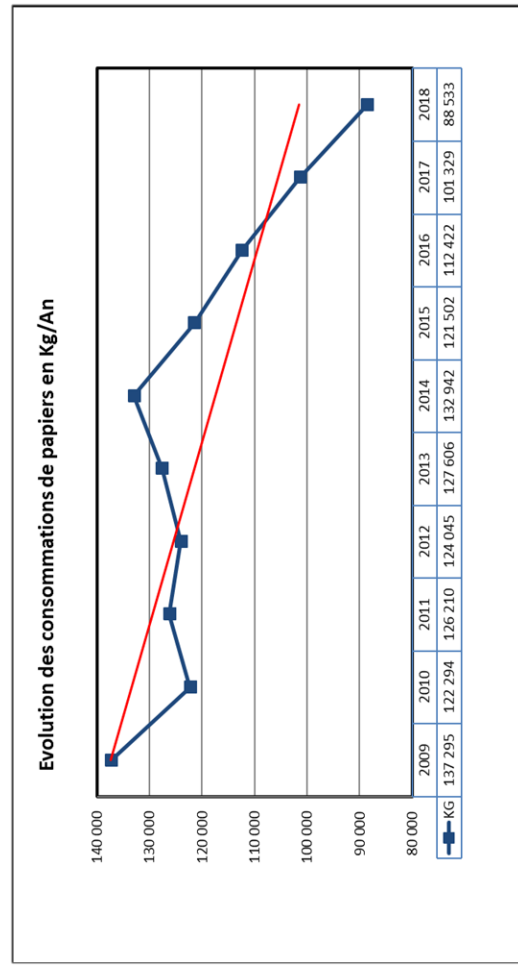
Depuis 2012, 100 % des références « papier » sont éco-labellisées PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) ou FSC (Certification de gestion durable des forêts). En 2018, 18 % des consommations totales de papier sont issus des filières de recyclage (contre 5 % en 2012).



D'une manière globale, comme l'indique la droite de tendance (en rouge sur le graphique ci-contre), **la consommation de papier par les services départementaux diminue depuis 2009.** Ainsi en 2018, **la consommation de papier (hors imprimerie) a diminué de 13 tonnes, soit - 13 %** par rapport à 2017.

**Concernant d'autres produits utilisés par les services du Département**, la part des produits verts commandés sur 2018 est de 29 %, plus de 75 % du mobilier est éco-labellisé.

Pour les produits d'entretien, aucune référence éco-labellisée n'est recensée à ce jour.



<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspectives 2019</b>
<p><b>Prolongation des actions déjà engagées :</b> dématérialisation, travaux de standardisation des formats papier et optimisation des chutes de papier à l'imprimerie départementale, rationalisation des moyens d'impression dans les services (diminution de 3,6 % du nombre d'imprimantes de bureau et de 3 % pour les copieurs multifonctions).</p> <p><b>Choix de l'écoconception et de l'économie de fonctionnalité au Château d'Hardelot :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement du logiciel EVENISOFT pour la planification des événements : gestion informatique des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'organisation des événements.</li> <li>- Montage d'exposition avec des matériaux recyclables (exposition de Nan GOLDIN « Fata Morgana »).</li> <li>- Sensibilisation spécifique autour des jardins et de la nature en partenariat avec Eden 62.</li> <li>- Aménagement et entretien des jardins sur la base d'une technique de gestion écologique favorisant la biodiversité locale : semis de prairies fleuries mellifères, plantation de haies d'arbustes locaux, pose de nichoirs, utilisation d'amendement organique et de compost...</li> </ul> <p><b>Sensibilisation sur l'arrêt de l'édition du ticket de caisse à l'Estaminet</b> (lors de la semaine sur la réduction des déchets en novembre 2018) : 455 convives actifs sur 2 163 ont demandé l'arrêt de l'édition du ticket de caisse contre 229 auparavant (augmentation de 49 %) ; l'arrêt des tickets représente une économie d'1 ramette de papier A4 sur le mois de décembre (<b>soit 12 ramettes par an</b>).</p>	<p>Projet d'optimisation et centralisation des flux d'impression.</p> <p>Renouvellement des actions de sensibilisation et de communication.</p>

### 3.3.3 - UNE POLITIQUE D'ACHATS PLUS RESPONSABLE

#### ➤ [Les clauses sociales et insertion](#)



La politique achat du Département répond aux exigences des politiques publiques en terme de développement durable. L'acte d'achat est devenu une pratique maîtrisée économiquement, respectueuse de l'environnement et qui contribue également à l'évolution sociale du territoire.

Promouvoir les achats socialement responsables, en intégrant des clauses d'insertion et en développant les marchés réservés, est un axe prioritaire de la politique achats développée au sein du Département.

La clause dite « sociale responsable » est devenue un dispositif d'insertion par l'emploi à part entière. A cela s'ajoutent l'ensemble des opérations en cours, ainsi que la mobilisation d'autres **leviers d'insertion de la commande publique** permettant la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi, notamment pour les suppléances dans les collèges et sites déconcentrés, l'entretien des logements de fonction de ces mêmes bâtiments ou encore les itinéraires et chemins de randonnée départementaux.

La **promotion des clauses sociales auprès des EPCI**, et par effet ricochet des communes, a été déclinée dans le cadre de l'aide financière au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) avec la conditionnalité d'intégrer la clause d'insertion.

La politique d'achats du Département favorise également le **développement de l'économie locale** en permettant l'accès à la commande publique des PME, TPE, artisans et fournisseurs locaux.



**751 108 heures de travail**  
(contre 650 000 heures en 2017)

**40% taux de sorties dynamiques**

(accès à l'emploi et aux formations qualifiantes)



Dans le cadre de l'engagement collectif, en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion, délibéré le 17 décembre 2018, l'achat socialement responsable véhiculé par le Département est l'un des principaux axes de cette stratégie. Pour ce faire, des pistes de développement sont prévues notamment l'essaimage de la conditionnalité de la clause d'insertion sur d'autres aides financières du Département ou encore le renforcement du réflexe insertion dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec les EPCI.

<b>Action phare 2018</b>	<b>Perspective 2019</b>
<p><b>Lancement d'un important marché de services de réinsertion sociale et professionnelle dans les 122 collèges du Département</b> pour de la mise à disposition de salariés en insertion sur des prestations d'entretien de locaux et d'aide à la restauration. Ce type de marché au regard de ces volumes est une première à l'échelle nationale.</p>	<p><b>Poursuite des politiques départementales d'insertion volontaristes</b> liées à la bataille pour l'emploi tout en alliant, dès que cela est possible, la notion d'ESS, de développement économique durable des territoires et l'accompagnement à un emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi.</p> <p>Des pistes de développement sont prévues dans le cadre de la délibération en faveur de l'emploi notamment le renforcement de la diversification des achats socialement responsables, l'essaimage de la conditionnalité de la clause d'insertion sur d'autres aides financières du Département ou encore le renforcement du réflexe insertion dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec les EPCI.</p>

➤ **Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPAPSER)**



La loi 2014 relative à l'ESS oblige les collectivités territoriales, dont le montant annuel des achats atteint le seuil de 100 millions d'euros hors taxes, d'adopter un **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables**.

Adopté en 2017, ce schéma s'appuie sur les valeurs de l'achat responsable intégrant des exigences en faveur de la protection et la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

<b>Action phare 2018</b>	<b>Perspective 2019</b>
<p><b>Présentation du bilan de la 1<sup>ère</sup> année de réalisation du SPAPSER</b> (Conseil départemental du 04 septembre) : 13 actions sur les 21 constituant le Schéma ont été engagées et ont fait l'objet d'une évaluation. 3 actions remarquables mises en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Diminuer la consommation de papier et favoriser l'utilisation de papier recyclé.</b></li> <li>- <b>Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à la commande publique</b> : partage d'expérience des agents départementaux lors des 3<sup>èmes</sup> rencontres régionales de l'achat responsable.</li> <li>- <b>Proposer une méthode visant à la mise en œuvre d'une conditionnalité des aides financières départementales</b> : la mise en place de la conditionnalité de l'insertion dans le cadre du FARDA a concerné plus de 50 % des projets déposés.</li> </ul>	<p><b>Présentation du bilan 2018 au CD de septembre.</b></p>





### ➤ La mutualisation des achats

Cette mutualisation des achats est également un levier exploité par le Département pour promouvoir la politique achat responsable.

Le Département du Pas-de-Calais poursuit la démarche de mutualisation des achats avec d'autres collectivités, notamment avec le Département du Nord, les SDIS du Nord et du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille et la Région.

Cette mutualisation présente :

- des intérêts économiques (diminution des coûts de procédure et des prix d'achat par la massification) ;
- des intérêts politiques (partenariats régionaux) ;
- un intérêt social et environnemental (clauses et critères liés à l'insertion et au développement durable) ;
- un intérêt organisationnel (partage des bonnes pratiques, veille réglementaire et technologique) ;
- un intérêt juridique (limitation des risques contentieux et infructueux).

La mutualisation des achats est développée, aujourd'hui, sous deux formes, le groupement d'achats ou la convention de partenariat avec l'UGAP (2018 - 2022).

Les univers d'achats sont variés : des huiles et lubrifiants pour les véhicules, des produits d'entretien, du papier, l'acquisition de véhicules légers...

### 3.3.4 - LA RÉDUCTION ET LA GESTION DES DÉCHETS



#### ➤ La planification Déchets

Le Département du Pas-de-Calais a finalisé, en 2016, le transfert de la compétence « planification déchets » à la Région, lié à la loi NOTRe. Depuis, il continue de participer aux travaux du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

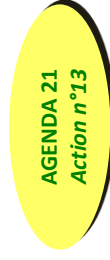
#### ➤ La réduction et la gestion des déchets départementaux

- Le réemploi

Dans le cadre des déménagements et des réorganisations internes, certains mobiliers administratifs sont récupérés par la Direction des Achats, Transports et Moyens et proposés en occasion en fonction de leur état. Les mobiliers ainsi réaffectés ont permis **d'éviter l'achat de mobilier neuf à hauteur de 60 000 € environ en 2018** contre 14 000 € en 2017. Cette évolution conséquent est le résultat des actions entreprises sur 2018, à savoir :

- la systématisation de la proposition de recyclage pour l'ensemble des agents du Département et la sensibilisation des agents demandeurs ;
- l'analyse des besoins tenant compte des délais et des déménagements à venir ;
- le développement du travail collaboratif entre le Service des Achats et d'Appui au Pilotage avec le Garage départemental pour le nettoyage du mobilier réformé et la Direction de l'Immobilier pour l'organisation des déménagements au niveau du Siège et du territoire.

<b>Actions phares 2018</b>
<b>Signature de la nouvelle convention de partenariat UGAP 2018 - 2022</b> : révision des engagements et renégociation des conditions partenariales.
<b>Préparation de la nouvelle convention pour le groupement d'achats de produits d'hygiène et d'entretien entre le SDIS du Pas-de-Calais et le Département du Pas-de-Calais.</b>



••••• **Plus de 75 000 €** économisés grâce au réemploi du Service Achats et Logistique en 2018 contre 25 000 € en 2017

•••••

**La ressource interne** a poursuivi le développement de son activité afin de valoriser les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) en leur donnant une seconde vie. L'ensemble des réparations effectuées en 2018 (cafetières, aspirateurs, destructeurs de documents...) représente une économie de plus de **15 000 € pour la collectivité** (80 000 € depuis 2015).



- [Le recyclage](#)

Le Département entend poursuivre une gestion exemplaire des déchets produits. Des collectes particulières sont mises en place pour valoriser les déchets et préserver les ressources naturelles de la planète. La quantité de déchets produits par les services du Département (y compris production des maisons départementales) représente la **production de déchets ménagers d'une commune de 2 800 habitants**. Sur cette quantité, **70 % sont valorisés** sous forme de valorisation matière (recyclage), énergétique (incinération) ou organique (compostage).

Les **120 récupérateurs de piles et batteries usagées**, déployés dans les locaux du Département depuis 7 ans, ont permis de préserver 3,6 tonnes de ressources naturelles. Les matières composant les piles sont recyclables à 88 %.

Les **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** ne pouvant être réparés sont valorisés dans le cadre des marchés de collecte et de traitement.



Récupération de **300** kg de piles en 2018

**4,1** tonnes de piles depuis 7 ans

**14,3** tonnes de DEEE collectés et valorisés en 2018

**108** tonnes de DEEE depuis 7 ans



- [La lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets alimentaires](#)

Depuis avril 2018, les déchets fermentescibles de la léguerie du restaurant administratif « l'Estaminet » sont détournés pour être valorisés sous forme de compost grâce à une communauté d'agents volontaires du projet TROGNON.

<i>Actions phares 2018</i>	<i>Perspectives 2019</i>
<p><b>Sensibilisation au gaspillage dans le cadre de la semaine de réduction des déchets.</b></p> <p><b>Réorganisation de la gestion de la fin de service afin de limiter au maximum le gaspillage alimentaire</b></p> <p><b>Mise en place du projet TROGNON (compostage de bio-déchets produits par le restaurant administratif) :</b> Principe : une communauté d'agents donne de leur temps pour collecter et composter les épluchures et reçoivent en contrepartie du compost.</p> <p>Le projet innovant par sa démarche collaborative a été plébiscité dans le guide « Zéro déchet au bureau » (mai 2018) par l'association Zero Waste France.</p> <p><b>Mise en place de bacs de compostage à la MDADT de l'Audomarois et la Maison de l'Archéologie.</b></p> <div data-bbox="989 761 1133 963" style="text-align: center;"> </div> <div data-bbox="1149 716 1388 918" style="text-align: center;"> </div>	<p>Poursuite des efforts déjà engagés par l'équipe de cuisine afin de produire à flux tendus.</p> <p>Réalisation du poulailler et du potager à Arras.</p> <p>Poursuite de l'essaiage du modèle TROGNON sur d'autres sites départementaux (Maison des Sports).</p>

### Des démarches de développement durable qui s'ancrent dans les territoires

#### Des initiatives en matière de réduction des déchets, gaspillage alimentaire et compostage

**Territoire de l'Arageois** : travail engagé avec le SYMEVAD et le SMAV pour aider les collèges à mettre en place des actions pour réduire le volume des déchets et sensibiliser les collégiens, accompagner les brigades de tri, mise à disposition de matériels (composteurs, tables de tri, gâchimètre à pain...).

**Territoire du Boulonnais** : travail de sensibilisation des collégiens par plusieurs établissements public local d'enseignement sur le volume de pain non consommé. À ce titre, sur le territoire, un gâchimètre à pain, réalisé par les services du Département, a voyagé de collège en collège afin de quantifier et de diminuer ce volume à travers une prise de conscience des consommateurs des restaurations collectives.

**Territoires de l'Audomarois et du Calaisis** : sensibilisation des élèves au tri des plateaux chaque jour et à des projets pédagogiques transversaux autour du compostage et du gaspillage alimentaire. Les collèges du territoire bénéficient, pour la plupart, d'un composteur utilisé quotidiennement par le collège grâce aux agents ATTEE.

**Territoire de l'Artois** : démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective et équipement des collèges d'un dispositif de compostage de gros volumes, formation des agents et animations pédagogiques pour les élèves.



#### • La gestion des déchets de chantier

Dans ce cadre, le Département du Pas-de-Calais cherche à développer des outils de suivi et de traçabilité et à valoriser les déchets produits sur les chantiers.

Concernant les **déchets générés par les activités du bâtiment**, le Département met en place une gestion exemplaire avec une **charte « Chantier à Faibles Nuisances »** s'inscrivant pleinement dans la démarche Agenda 21, la loi de transition énergétique pour la croissance verte et le SPASER. Cette charte vise à responsabiliser globalement les entreprises et sous-traitants en matière environnementale (sécurité du personnel sur le site, tri des déchets, lutte contre les nuisances et les pollutions accidentelles...).

Le diagnostic sur les **déchets produits par l'entretien et l'exploitation routier** a été lancé. Un tableau à renseigner a été diffusé dans toutes les MDADT et des visites ont eu lieu sur tous les territoires pour rencontrer les agents de terrain et identifier les problématiques locales.

Pour la **traçabilité de ces déchets sur les chantiers**, une trame visant à faciliter le suivi des Schémas d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantiers (SOSED) et à obtenir un Bilan Déchets en fin de chantier a été éditée. Enfin, des guides techniques améliorant la connaissance des **matériaux alternatifs** ont été diffusés aux Services des Grands Projets Routiers.

AGENDA 21  
Action n°22

Actions phares 2018		Perspectives 2019
<b>Déchets Bâtiments</b> : application de la charte « Chantier à Faibles Nuisances » sur 7 chantiers. <b>Déchets Voirie</b> : lancement du diagnostic des déchets d'exploitation et d'entretien routier sur tous les territoires.		<b>Déchets de chantiers voirie et l'utilisation de matériaux alternatifs</b> : Test d'une trame Bilan Déchets sur des chantiers pilotes - Réalisation de la cartographie des secteurs pour la mise en œuvre de matériaux alternatifs - Recensement de l'offre régionale des producteurs de matériaux alternatifs - Organisation d'une visite d'un centre de valorisation de déchets du BTP. <b>Déchets d'entretien et d'exploitation routier</b> : Analyse des retours du diagnostic et résolutions des problèmes signalés - Réalisation d'une note opérationnelle sur la gestion des déchets de bords de route.

### 3.3.5 - L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS VERS DES PRATIQUES PLUS VERTUEUSES



#### ➤ La sensibilisation à l'éco-responsabilité

Trois temps forts ont été menés en 2018 au sein de la collectivité :

- la **semaine européenne du développement durable** du 30 mai au 5 juin, avec de nombreuses animations dans le cadre du mois des sports de nature
- la **semaine européenne de la mobilité** du 16 au 22 septembre
- la **semaine de la réduction des déchets** du 19 au 26 novembre.

Ces temps d'échanges sont l'occasion d'apporter des solutions concrètes aux agents voulant adopter des pratiques plus vertueuses, mais aussi d'engager de nouvelles actions adaptées à leurs besoins.

#### *Des démarches de développement durable qui s'ancrent dans les territoires*

##### *Des initiatives en matière d'éco-citoyenneté*

**Territoire du Boulonnais** : En 2018, les agents de la MDADT du Boulonnais ont collaboré à un projet, porté par le collège Pilatre de Rozier de Wimille, de collecte de papier dans un cadre plus global de sensibilisation à la notion de développement durable et à la volonté d'obtenir le Label Éco-Collège. Sur quelques mois, 1 300 kg de papier ont été récoltés et seront recyclés en partenariat avec Veolia. Les collégiens valoriseront cette action à travers leur WebRadio, projet également mise en place par le Département au titre du partenariat Éducatif.

**Territoires de l'Audomarois et du Calaisis** : le Département au titre des actions éducatives a collaboré avec plusieurs collèges sur des projets de développement durable et de sensibilisation à ces comportements Eco-citoyens. En 2019, d'autres actions et projets avec de nouveaux partenaires sont à l'étude (projet d'éolienne au collège d'Andres, labellisation Éco-Collège pour le collège de Guînes, comédie musicale sur le développement durable pour le collège de Wizernes...).

### 3.4 - DES PROJETS INNOVANTS SOUTENUS PAR L'EUROPE



Par sa présence dans la gouvernance des programmes européens, le Département contribue à sélectionner les projets innovants et en adéquation avec la préoccupation d'un développement durable des territoires.

En accompagnant les opérateurs dans le montage de leurs projets européens, le Département aide les porteurs de projets à répondre aux critères d'innovation et aux exigences environnementales et/ou sociales des programmes européens.

Il est également adhérent de l'association « Enviropea » (<http://www.enviropea.com/>) qui œuvre pour la compréhension et la participation aux programmes européens de porteurs de projets de tous types et de toutes natures en lien avec les domaines de la nature et de la biodiversité, de l'énergie, du climat et du développement durable.

#### Actions phares 2018

**Soutien du FEDER à hauteur de 3 000 000 € pour les travaux réalisés sur le Site des Deux Caps sur la zone du Cap Gris-Nez**, sélectionné sur un appel à projets spécifique sur la conservation et le développement du patrimoine culturel et naturel. Deux nouvelles demandes de subvention sont à l'étude pour finaliser le projet actuel et élargir les travaux au Cap Blanc-Nez. Objectif : obtention de 6 000 000 € d'aide européenne supplémentaire.

**Lancement du projet Interreg « AGE-IN »** : le programme Interreg VA France (Manche) Angleterre soutient le déploiement d'un plan d'action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées par l'adaptation de leur cadre de vie. 12 partenaires français et britanniques coopèrent à cette fin, parmi lesquels 5 acteurs du Boulonnais pour une recette prévisionnelle de plus d'1 200 000 €, ainsi que le Département en suivi.



### **ZOOM... sur le projet européen PASSAGE**

Ce projet doit permettre de réduire les effets néfastes de l'ensemble des flux et activités liés à la présence du détroit sur le changement climatique en promouvant des initiatives bas-carbone, en particulier à l'échelle transfrontalière, grâce à un partenariat privilégié avec le Comité du Kent en Angleterre et à l'implication de nombreux acteurs régionaux (universités, chambre de commerce, Conseil régional, services de l'Etat, acteurs économiques...). Le Département, chef de file de ce projet, est financé à 85 % par le FEDER (programme Interreg Europe).

La première phase du projet s'est clôturée en mars 2018 et a permis :

- l'élaboration d'un plan d'action transfrontalier pour accélérer la transition du détroit du Pas-de-Calais vers une économie décarbonée ;
  - la réalisation d'une étude sur les émissions de carbone dans les détroits européens du projet.
- En 2018, plusieurs actions sont nées du projet PASSAGE :
- Soutien apporté par le Département au projet d'extension du terminal méthanier du port de Dunkerque pour permettre la construction d'un marché GNL en région
  - Contribution du Département à la stratégie européenne sur la réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre.
  - Candidature du Département pour l'organisation d'un atelier lors des Assises européennes de la transition énergétique à Dunkerque en janvier 2019.
  - Contribution du Département au Document Stratégique de Façade Manche Est-Mer du Nord mettant en évidence les enjeux des émissions liées au trafic maritime dans le détroit.



## **3.5 - FAIRE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE, UNE SOURCE DE DÉVELOPEMENT**

### **3.5.1 - L'AMÉNAGEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET LA MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN**



Le Département veille au respect des engagements de la charte d'engagement pour une gestion économe de l'espace agricole.

Le **Périmètres de Protection des Espaces Agricoles Naturels et Périurbains (PPEANP)** est un outil d'urbanisme réglementaire et de gestion répondant aux enjeux de protection renforcée et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers. La force de ce dispositif de protection résulte du fait que le retrait d'une ou plusieurs parcelles du périmètre PPEANP ne peut intervenir que par décret pris sur rapport des ministres chargés de l'agriculture de l'urbanisme et de l'environnement. L'expérimentation menée sur le territoire de l'ex-Communauté de communes des Trois Pays a pu être conduite à son terme (Commission permanente du 5 novembre).

• • • • • **Protection durable de 15 communes**  
 • • • • • **soit 12 500 hectares**  
 • • • • •

Par ailleurs, le Département assure la **protection et l'aménagement des espaces agricoles et naturels contre l'urbanisation** à travers sa politique d'aménagement foncier qui vise à préserver et valoriser les espaces agricoles tout en permettant la mise en valeur des espaces naturels et l'aménagement du territoire.

Depuis la création de son **schéma directeur départemental des boisements**, 25 communes sont engagées dans la procédure de **réglementation des boisements** favorisant une meilleure répartition des terres entre différents usages (productions agricoles, espaces de nature, espaces habités, préservation de paysages remarquables...).

L'étalement urbain et la priorisation à la densification des centres-bourgs sont également analysés lors des avis émis par le Département, en tant que personne publique associée, sur les **documents d'urbanisme (SCOT, PLUI)** au même titre que d'autres thématiques comme la mobilité durable où le Département encourage fortement le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle comme les aires de covoiturage ou l'aménagement des véloroutes et voies vertes.

### 3.5.2 - FAIRE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (CSNE) UN AXE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT

L'ordonnance de 2016 relative à la création de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) prévoit la possibilité de l'élaboration de Contrats Territoriaux de Développement (CTD). Ces contrats, destinés à formaliser des choix d'aménagement, ont pour objectif de faire du canal un vecteur de développement durable en agissant sur l'économique, le social et l'environnemental.



Le travail partenarial et le dialogue initié avec les territoires du projet, à savoir pour le Pas-de-Calais, la Communauté de communes Osartis-Marquion et la Communauté de communes du Sud Artois, vont se poursuivre avec le Département et les autres acteurs sur le partage d'objectifs communs.

### 3.5.3 - FAIRE D'UN TOURISME DURABLE DE QUALITÉ UNE SOURCE D'ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT

Les perspectives de développement touristique pour le département sont importantes au regard des 45 millions de clients potentiels à moins de 250 km (100 millions à 300 km). Le tourisme est au cœur d'un ensemble d'interventions et de politiques publiques que le Département met en œuvre autour : **des sites de mémoire** ; **du site des 2 Caps Blanc-Nez et Gris-Nez labellisé « Grand Site de France »** ; **des grands équipements sous maîtrise d'ouvrage départementale** : le Centre culturel de l'Entente cordiale, la Coupole, le Parc Départemental d'Olhain (cf. ZOOM)... ; **de la participation aux grands projets** : Nausicaa, Canal Seine-Nord Europe, Louvre-Lens... ; **du développement de l'Économie Sociale et Solidaire** ; **de la signalétique, de la randonnée, des mobilités douces** ; **des actions éducatives autour du tourisme et du développement du sport-loisir...**



Le Département poursuit donc son engagement en faveur du tourisme par :

- **le soutien à « Pas-de-Calais Tourisme »**, outil principal de la stratégie de développement touristique du Pas-de-Calais ;
- **la mise en œuvre d'actions et dispositifs touristiques visant à développer, qualifier et promouvoir l'offre touristique du Pas-de-Calais.**

Actions phares 2018	Perspectives 2019
<p><b>Accompagnement du projet de l'extension des anneaux de plaisance du Port de Boulogne-sur-Mer (Bassin Napoléon)</b> porté par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.</p> <p><b>Inauguration de Nausicaa 4</b> ayant bénéficié de l'accompagnement financier du Département.</p> <p><b>Phase 2 du projet BIOCULTURAL HERITAGE TOURISM - INTERREG V France Manche Angleterre</b> : développer l'écotourisme en faisant des espaces d'expérience client autour de la notion du rapport Nature-Homme.</p> <p><b>Dépôt d'un dossier prio 3 INTERREG France Manche Angleterre</b> : valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir la croissance économique innovante et durable.</p> <p><b>Promotion de la destination Pas-de-Calais déclinée en trois marques</b> : ALL- Autour du Louvre Lens ; La Belle vie-Vallées et marais ; Côte d'Opale.</p> <p><b>Développement de projets départementaux, supra départementaux favorisant le tourisme en Pas-de-Calais.</b></p>	<p><b>Séminaire « Tourisme et Jeunesse »</b> (avril) en support du 10<sup>ème</sup> anniversaire du dispositif « Sac Ados ».</p> <p><b>Journée de promotion du Contrat de destination « Autour du Louvre Lens »</b> animée par une prévisionniste de mode et de tendances futures.</p> <p><b>Rénovation des critères d'intervention en faveur des meublés, gîtes, campings et aires de campings-cars portés par le bloc communal.</b></p>

### ZOOM... sur le Parc Départemental d'Olhain

La collaboration entre le Parc d'Olhain et le Département, sur la base d'un contrat de développement partagé approuvé en février 2014, intègre notamment, un programme d'investissement pluriannuel où le développement durable constitue le préalable à la mise en œuvre des opérations à mener. Les différentes actions ont permis d'augmenter de façon significative la fréquentation du Parc, lequel s'inscrit désormais comme un site de loisirs clairement identifié dans la région. On peut citer :

- L'intégration systématique de l'accessibilité aux personnes souffrant d'une déficience physique ou mentale (exemple : parcours d'orientation, golf miniature, parcours de filets, village enchanté, piste de luge 4 saisons...).
- La mise en œuvre de chantiers d'insertion, d'accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation pénale ou encore de personnes présentant un handicap.
- La labellisation « Tourisme et Handicap » pour son service de restauration, l'adhésion au réseau « Éthic Étape » et la certification « Écolabel ».
- Diverses actions mises en œuvre pour favoriser le respect de l'environnement : optimisation des coûts d'arrosage par la réalisation d'un forage, mise en place d'un télélevage des consommations d'eau par bâtiment, collecte sélective des déchets, adoption de fauches tardives sur les coteaux calcaires ou encore l'implantation d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux.

En 2018, le développement durable a fait l'objet d'un atelier spécifique réunissant une soixantaine de cadres du Pôle des Réussites Citoyennes (PRC) au Parc d'Olhain. Trois pistes pourraient être travaillées pour une expérimentation au sein du Pôle :

- ✓ Réflexion sur les supports et les modes de communication pour les opérations, organisées ou soutenues par des directions du PRC (manifestations culturelles, sportives...), par exemple, meilleur calibrage des besoins, moins d'impression donc moins de déchets, dématérialiser la diffusion de l'information pour mieux coller à l'offre de proximité...
- ✓ En matière de consommation (matériels de bureau, énergie...) se doter d'outils pour diffuser une culture de la tempérance et des bonnes pratiques : encadrer l'utilisation du papier, afficher un suivi des consommations, rappeler les bonnes pratiques pour économiser l'énergie...
- ✓ Mieux communiquer sur les initiatives pour révéler leur sens, acter les progrès et leur donner de la visibilité. Travailler sur l'émulation (entre les directions, entre les sites...) dans un esprit de challenge afin d'encourager les initiatives et valoriser les réussites.

## FINALITÉ 4 - PRÉSERVER LE CLIMAT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

### ENJEUX :

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère apparaissent de jour en jour comme des impératifs. Depuis la Convention climat de 1992, et l'accord global de Paris obtenu lors de la COP 21 en décembre 2015, elles sont devenues des priorités reconnues par la grande majorité des acteurs internationaux. En effet, les émissions de CO2 augmentent chaque année.

Si nous continuons au même rythme, la température de surface du globe est susceptible d'augmenter de 1,1 à 6,4°C d'ici 2100. D'ailleurs, de récents travaux de l'Observatoire Régional du Climat, soutenus par le Département, ont montré que la température a déjà augmenté de près de 2°C depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle dans notre région, avec des conséquences perceptibles pour notre environnement (augmentation du niveau de la mer et de l'occurrence des risques météorologiques, modification des cycles biologiques des espèces...).

Des dérèglements climatiques qui pourraient également influencer sur la qualité de l'air dont les impacts sur la santé, désormais avérés, nécessitent une mobilisation collective.

### PRIORITÉS DE MANDAT 2015 - 2021 :

L'équipement durable, harmonieux et équitable du territoire mobilise les principaux crédits d'investissements de la collectivité et concerne l'action publique des personnels à la fois d'étude et d'intervention, notamment pour la voirie et les bâtiments, d'une part, et de l'environnement, d'autre part.

**Cette finalité s'inscrit dans la délibération cadre du 25 janvier 2016 « Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous » sous le paragraphe « ÉQUIPER DURABLEMENT » qui se traduira par :**

1. **Maintenir un haut niveau d'investissement.**
2. **Poursuivre l'effort de rationalisation.**
3. **Adapter nos modes d'intervention pour renforcer leur efficacité et leur efficacité.**



## 4 - PRÉSERVER LE CLIMAT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR



- Le Plan Climat Air Énergie (PCAÉ)

Le PCAÉ vise à déterminer un plan d'actions concrètes et opérationnelles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Département produits par ses services, son patrimoine et l'exercice de ses compétences. Approuvé en 2018, le PCAÉ contient 11 fiches actions réparties en 5 grandes orientations :

- Faire face aux changements climatiques.
- L'exemplarité du patrimoine bâti du Département.
- Optimiser la mobilité des agents (lien vers le PDA).
- L'exemplarité des activités du Département.
- Achats responsables et durables.

Action phase 2018	Perspective 2019
Approbation du PCAÉ (2018 - 2022) le 24 septembre.	Réalisation du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre du Département (BEGES).

### 4.1 - REDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS ATTENDUS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



- Le partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Centre Ressource du Développement Durable (GIP CERDD)

En 2018, le Département a choisi d'adhérer au GIP CERDD afin d'émerger à l'ensemble des programmes d'actions de la structure et ainsi d'adapter le périmètre du partenariat à l'évolution des politiques départementales.

Action phase 2018	Perspectives 2019
Participation du CERDD aux actions de sensibilisation des agents départementaux dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie départemental.	Accompagnement méthodologique pour l'évaluation développement durable des politiques départementales dans le cadre de l'évolution du rapport de développement durable du Département. Participation à la préparation du séminaire départemental sur l'alimentation durable et la délimitation de la politique départementale dans ce domaine.



- Le partenariat avec ATMO Hauts-de-France

Depuis 2014, le Département soutient l'association ATMO afin de contribuer à la stratégie régionale de surveillance de la qualité de l'air et d'intégrer la thématique AIR dans les politiques départementales.

Action phase 2018	Perspectives 2019
Contribution d'ATMO au Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) départemental découlant sur des propositions d'amélioration de la prise en compte de la qualité de l'air. Animation d'une session d'information sur la prise en compte du risque allergique dans les préconisations de végétalisation dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN).	Accompagnement des services départementaux pour la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air intérieur dans les collèges. Participation d'ATMO à une rencontre avec le Kent dans le cadre du projet PASSAGE pour étudier l'opportunité d'un travail commun sur la qualité de l'air.



• **La déclinaison départementale du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**

Piloté par l'Etat, ce plan interdépartemental (Nord et Pas-de-Calais), adopté en 2014, intervient de façon transversale dans les compétences du Département en apportant des mesures réglementaires et volontaires d'amélioration de la qualité de l'air. Au travers de ses 26 actions, il concerne l'ensemble des acteurs du territoire (industriels, agriculteurs, collectivités, citoyens...).

Le 9 mai 2016, la Commission permanente a adopté une **déclinaison opérationnelle du PPA dans les champs de ses compétences et de son fonctionnement**. Un groupe de travail transversal interne a été créé pour suivre et faire vivre la déclinaison départementale de ce Plan.

Actions phares 2018	Perspective 2019
Adoption du PPA (cf. page 43). Acquisition de vignettes CRIT'AIR pour équiper le parc départemental de véhicules dans le cadre de la mise en œuvre de la circulation différenciée en cas de pic de pollution de l'air.	Évaluation du PPA par l'Etat avec consultation des acteurs régionaux.

**4.2 - OPTIMISER ET ORGANISER LES MODES DE DÉPLACEMENTS**



• **Le développement des aires de covoiturage**

Le covoiturage figure dans le Schéma Directeur Départemental de la Mobilité du Pas-de-Calais depuis 2012. La pratique du covoiturage est une évolution à l'initiative des particuliers. Elle est motivée par des raisons économiques (coûts des carburants, entretien des véhicules...) et environnementales (pollutions, nuisances sonores...).



**25** aires de covoiturage

en novembre 2018  
(17 aires en 2016)



**1 215** places

en novembre 2018  
(743 places en 2016)



**83** km de voies vertes

(EuroVélo et Vélo routes nationales et régionales)



Action phare 2018	Perspectives 2019
Subventions accordées aux communes ou EPCI pour l'aménagement de 5 aires de covoiturage (Haucourt, Ardres, Marquise, Ramecourt, Bapaume et comptage (cf. ZOOM)).	Actualisation de la politique en faveur du développement des aires de covoiturage. Poursuite de la réalisation d'aires. Réalisation de nouvelles sessions de comptage au niveau des aires. Pose de la signalétique interdépartementale sur les aires réalisées par la SANEF.

**ZOOM... des comptages sur les territoires**

Les MDADT ont été sollicités pour effectuer une série de comptages la plus exhaustive possible deux semaines en mai et septembre 2018. Le but était de comptabiliser le nombre de véhicules présents sur l'aire durant trois créneaux horaires, au matin, midi et fin d'après-midi.  
Des aires qui fonctionnent très bien : Pays de Lumbres à Setques (79%), Lillers (89,6%), Les Escardalles à Saint-Augustin (74,8%), Les Deux-Églises à Nouvelle-Église (91%), Tilques (65,7%), Wimille La Trésorerie (71,9%).



• **La sécurisation de la pratique du vélo**

Le Département participe à la sécurisation de la pratique du vélo en créant des pistes cyclables et voies vertes.



<b>Actions phares 2018</b>		<b>Perspectives 2019</b>
<p><b>Création de 4 km sur l'EuroVelo 5 (EV5) Angres/Olhain (2018 - 2020).</b></p> <p><b>Etudes des itinéraires cyclables sécurisés pour les collèges Diderot à Dainville, Val du Gy à Avesnes-le-Comte, Cassin et Lagrange à Lillers, Albert Camus à Lumbres, Mitterrand à Théroüanne, Rostand à Marquise, Jean Vilar à Angres, Blaise Pascal à Mazingarbe.</b></p> <p><b>Subventions accordées aux communes et EPCI pour la réalisation d'aménagements cyclables (CCFL, Berck, CA2BM, Lumbres, Samer, Grenay, Avion, Courcelles-les-Lens).</b></p> <p><b>Mise en tourisme de l'EV4 dans le cadre d'un comité d'itinéraire en partenariat avec les Normands et les Bretons.</b></p>	<p><b>Travaux prévisionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EV5 Angres/Olhain : 18 km</li> <li>- EV4 Le Portel/Outreau : 2 km</li> <li>- EV5 Guînes/Ardres : 8 km</li> </ul> <p><b>Subventions pour la réalisation d'aménagements cyclables.</b></p>	<p><b>300 km</b></p> <p><b>d'aménagements cyclables</b> (237 km de pistes + bandes et 63 km de voies vertes)</p>



**2 182 km** de jalonnement (fléchage)  
des 60 boucles cyclotouristiques



• **Le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)**

Dans son projet politique en matière d'aménagement, d'environnement et de développement durable, le Département a adopté une stratégie en faveur d'une mobilité durable répondant à :

- des enjeux écologiques, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- des enjeux sociaux, en améliorant les conditions de déplacement des agents et la qualité de vie au travail,
- des enjeux de communication et d'image, en valorisant l'engagement du Département dans une démarche citoyenne et responsable,
- et enfin des enjeux économiques, en minimisant les coûts liés aux déplacements.

Les démarches de Plan Climat Air Énergie (PCAE) et de Plan de Déplacements d'Administration (PDA), adossées l'une à l'autre, participent de façon complémentaire à la progression de la prise en compte du développement durable aujourd'hui et à la préparation de la collectivité aux enjeux de demain.

Le PDA apporte une réponse à la mobilité durable et à l'amélioration de la qualité de l'air. Il s'inscrit dans la nouvelle ligne managériale du Département : changer les pratiques pour agir de manière transversale dans un objectif de modernisation de l'administration.

<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspectives 2019</b>
<p><b>Validation du PDA (Conseil départemental des 25 et 26 juin) :</b> construit autour de 7 thématiques d'intervention déclinées en 21 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Accompagner et développer la pratique du covoiturage.</i></li> <li>- <i>Favoriser les déplacements à vélo.</i></li> <li>- <i>Inciter à l'usage des transports collectifs.</i></li> <li>- <i>Améliorer les conditions de stationnement.</i></li> <li>- <i>Articuler l'organisation du travail avec la mobilité.</i></li> <li>- <i>Inform, communiquer, changer les mentalités.</i></li> <li>- <i>Repenser la gestion de la flotte de véhicules de service en fonction des usages.</i></li> </ul> <p><b>Implication du « Club Vélo » pour sensibiliser et lever les freins à la pratique quotidienne du vélo :</b> sur l'Arrageois, 26 % des agents habitent à moins de 5 km du lieu de travail. Seulement 4 % viennent en vélo. Un collectif d'agents, ayant participé au PDA, s'est créé en 2017. Ce « Club Vélo » propose de partager les expériences de cyclistes du quotidien.</p>	<p><b>Mise en œuvre des premières actions.</b></p> <p><b>Bilan de la première année.</b></p>



• **Les modes de transport alternatifs à l'automobile**

Au-delà de la participation aux frais de transport, lorsqu'ils sont alternatifs à l'automobile et pour les trajets domicile-travail, le Département contribue au développement d'autres modes de transports doux comme le vélo.

Depuis juillet 2014, la Maison du Site des Deux-Caps dispose d'un service de location de 30 vélos à assistance électrique (VAE) (90 % des locations) et de 20 vélos tout chemin (VTC) (10 % des locations) destinés aux usagers, habitants et visiteurs du Grand Site de France Les Deux-Caps.

<b>Perspective 2019</b>	
<b>Action phare 2018</b>	<b>Mise en place d'un marché d'insertion sociale et professionnelle spécifique à l'entretien et la maintenance de la flotte des 50 vélos de la Maison du Site des Deux-Caps.</b>
<b>Acquisition de 10 VAE à la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.</b>	



**1 577** locations de vélos

à la Maison du Site des Deux-Caps en 2018



• **L'exemplarité du parc de véhicules**

Promouvoir la mobilité électrique et développer une flotte de véhicules moins polluants restent des priorités pour les directions en charge des véhicules des différents parcs du Département. Les organisations internes mises en place favorisent l'utilisation de ces véhicules. Actuellement, on compte 13 bornes (soit 26 points de recharge) dont 9 bornes au Siège et 4 sur les territoires (Arras, Wimille, Béthune, Lens).

Nombre de véhicules légers : - du parc : 555 véhicules, dont 29 véhicules électriques et 23 hybrides ;  
- du pool du Garage départemental : 19 véhicules électriques et 5 hybrides essences.

Moyenne d'âge des véhicules : en légère augmentation, à savoir 8 ans fin 2018 contre 7,3 ans fin 2017.

**AGENDA 21**

**Actions n°18 et 19**

<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspective 2019</b>
<p><b>Maintien du nombre de véhicules</b> : 20 véhicules achetés pour 21 retraits.</p> <p><b>Augmentation des trajets réalisés avec le pool de réservation du Garage départemental</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 46 % des réservations réalisées par des véhicules électriques (17 % des km parcourus) et 16 % par des véhicules hybrides (21 % des km parcourus).</li> <li>- Pour les trajets courts, 73 % des réservations réalisées par des véhicules électriques (74 % des km parcourus), affectés en priorité sur ce type de trajets.</li> </ul> <p><b>Augmentation constante du nombre de kms effectués par des véhicules de norme euro 5 et +/aux km de l'ensemble de la flotte</b> : 65 % (63 % en 2017 contre 26 % en 2013).</p> <p><b>Implantation d'une borne rue du Temple à Arras à l'ESPE (ex IUFM) et sur le site de Lens 2.</b></p> <p><b>Lancement de la consultation pour le remplacement de batteries de faible autonomie des véhicules électriques par des batteries à plus grande autonomie.</b></p> <p><b>Limitation des déplacements des agents départementaux par l'utilisation de SKYPE Entreprise</b> : logiciel de réunion en ligne utilisé par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel se répartissant sur 3 sites : économie de 4 à 6 allers-retours hebdomadaires.</p>	<p><b>Remplacement progressif des batteries des véhicules électriques.</b></p> <p><b>+ 5,6 % de véhicules de norme euro 5 et + par rapport à 2017</b></p> <p><b>- 3,89 % de volume de carburant consommé pour l'ensemble de la flotte par rapport à 2017</b></p>

**AGENDA 21**

**Action n°5**

### 4.3 - MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LA DEMANDE EN ÉNERGIE : DE LA CONCEPTION À LA GESTION



#### ➤ Vers des bâtiments à énergie positive

Le Département se prépare à la nouvelle réglementation Environnementale 2020.

D'ores et déjà, s'agissant du bâti réhabilité, le niveau du label EFFINERGIE RENOVATION est à atteindre. La consommation énergétique est un critère de choix des opérations émergentes du programme pluriannuel d'investissement.

Pour le bâti neuf, le niveau d'exigence BEPOS EFFINERGIE 2017 est demandé.

L'enjeu est d'amener progressivement mais avec anticipation, les entreprises et maîtres d'œuvre vers une meilleure prise en compte de l'énergie et de l'impact carbone des constructions. Parmi les innovations : la maquette numérique, la mise en œuvre systématique de la LED, de systèmes de récupération d'énergie, de stockage de l'énergie.



#### **Perspective 2019**

La loi Maîtrise d'Ouvrage Publique n'induit pas d'engagements coercitifs sur les performances thermiques futures du bâtiment. Même si les performances du bâtiment tel qu'il est conçu sont cadrées par des études thermiques, les performances réelles sont parfois différentes. Afin de sécuriser l'efficacité des investissements d'économie d'énergie, le « **marché public global de performance** » est une possibilité offerte à la maîtrise d'ouvrage.

Le Département testera ce marché de performance sur 8 bâtiments (MDS de Bully-les-Mines, MDS de Saint-Omer, MDS de Marconne, MDADT du Montreuillois Ternois / CER de Marconnelle, MDS de Bruay-la-Buissière, MDS de Calais, MDS de Bapaume, MDADT de l'Audomarais), avec pour objectifs :

- d'améliorer le confort des occupants, réduire les consommations d'énergie/eau et maintenir le patrimoine bâti et les équipements associés ;
- de garantir sur le moyen et long terme une économie globale du budget de fonctionnement.

Une réduction de 30 % de la facture énergétique est demandée.



#### • Gestion, entretien et sobriété

L'augmentation du coût de l'électricité est inversement proportionnelle au coût de l'électricité renouvelable et particulièrement l'énergie photovoltaïque produite à demeure. Le Département va répondre à l'appel à projet de l'ADEME et la Région sur le fonds FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle) pour le développement de l'énergie photovoltaïque en autoconsommation.

Des actions de sensibilisation et d'information menées en 2018 visant à réduire notre consommation énergétique :

Pour maîtriser, il faut préalablement connaître et faire connaître le niveau de consommation des bâtiments. Chaque année, un bilan argumenté des consommations énergétiques par bâtiment est envoyé aux directeurs de sites (MDS, MDADT...). L'idée est de susciter chez eux une prise de conscience pour une réelle inflexion des consommations d'énergie (vers des discussions en comité de direction ou des challenges, des agendas 21 de territoires...)

Développé depuis 5 ans, le dispositif de monitoring des consommations d'énergie est d'ores et déjà rentabilisé par les économies qu'il a pu engendrer. Au service Innovation Énergie, un économiste de flux traque les dérives de températures (éviter de chauffer dans les bâtiments inoccupés), les surconsommations d'électricité hors occupation, les anomalies sur les consommations d'eau... La connaissance en temps réel des consommations des bâtiments permet de diagnostiquer mais aussi vérifier que les travaux réalisés sont efficaces et les réglages sont bien effectués. Cet outil a permis au Département une montée en compétence et une meilleure connaissance de la manière dont l'énergie était consommée.

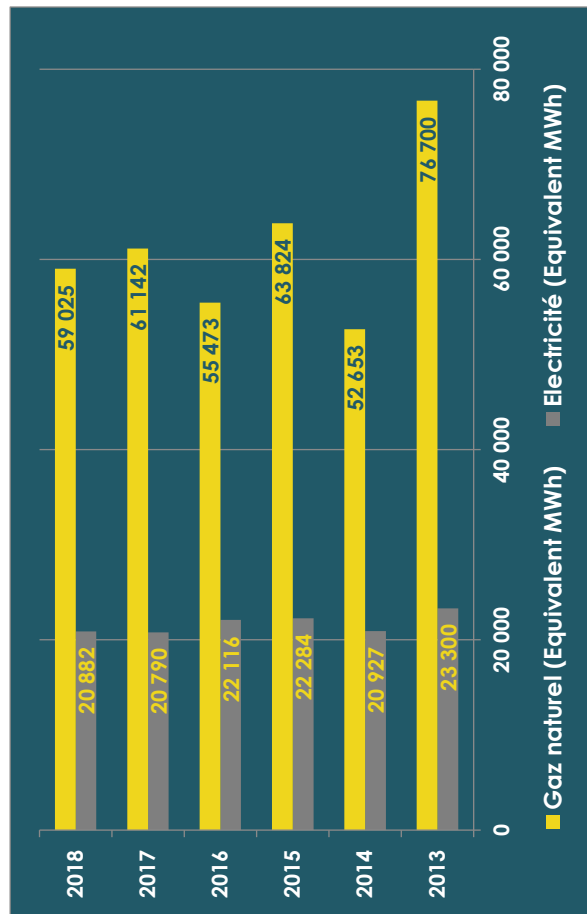
### Pour les Collèges :

En 2018, les consommations d'électricité et de gaz sont similaires à 2017.

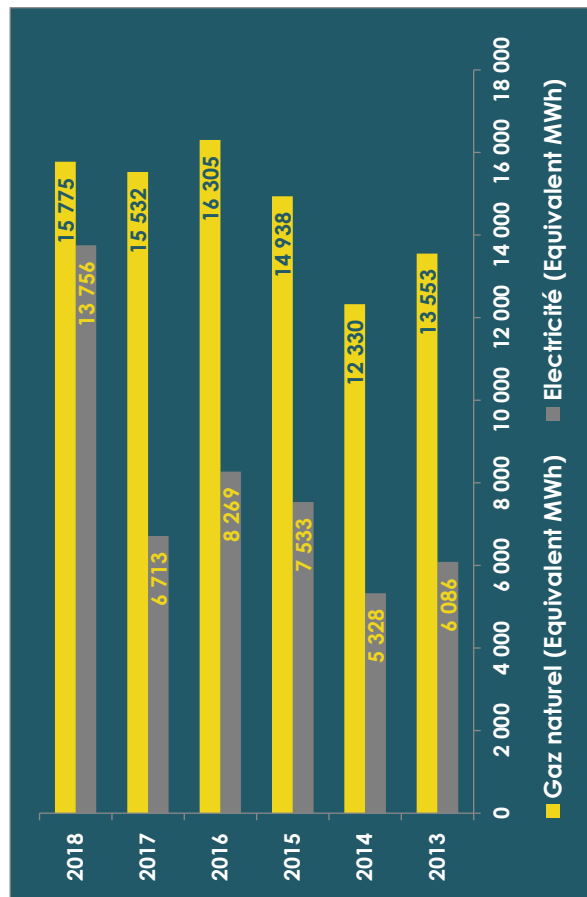
### Pour les autres bâtiments départementaux :

L'augmentation de la consommation électrique vient du fait que l'ensemble des compteurs sont maintenant pris en considération dans le calcul. Il n'est donc pas possible de comparer cette consommation 2018 avec les années précédentes.

La consommation de gaz naturel reste stable (rigueur climatique identique entre 2017 et 2018).



Suivi des consommations d'énergie des collèges



Suivi des consommations d'énergie des autres bâtiments départementaux

### **Perspectives 2019**

**Développer un challenge énergétique dans les bâtiments.**

**Connaître précisément les travaux réalisés sur les territoires pour analyser l'impact sur la dépense énergétique.**

**Continuer la valorisation des certificats d'économie d'énergie.**

**Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des Services de l'Hôtel départemental et au pôle logistique à Arras (surface à définir : environ 3 000 m<sup>2</sup> sur 2019 et 2020).**

## FINALITÉ 5 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RESSOURCES

### ENJEUX:

La préservation de la biodiversité est fondamentale pour le développement durable. Il s'agit de laisser aux générations futures des ressources mobilisables (de nombreuses inventions et usages pour l'homme sont directement liés au patrimoine végétal et animal encore aujourd'hui insuffisamment connus) et un environnement dans lequel elles pourront continuer de s'épanouir et où leurs projets, eux-mêmes respectueux de la démarche, seront réalisables. Il s'agit de préserver la notion même de développement face à l'épuisement de nos ressources.

Les collectivités, et notamment les Départements, à travers différentes compétences (politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), de l'aménagement foncier agricole et forestier, des infrastructures routières, de la sensibilisation des habitants et de la mobilisation citoyenne...) et aux côtés de nombreux partenaires, jouent un rôle décisif en intégrant la gestion durable et économe des ressources (eau, biodiversité, sols, air...), la préservation des milieux naturels et des paysages, l'amélioration et la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques.

### PRIORITÉS DE MANDAT 2015 - 2021 :

L'équipement durable, harmonieux et équitable du territoire mobilise les principaux crédits d'investissement de la collectivité et concerne l'action publique des personnels à la fois d'étude et d'intervention, notamment pour la voirie et les bâtiments, d'une part, et de l'environnement, d'autre part.

**Cette finalité s'inscrit dans la délibération cadre du 21 janvier 2016 « Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous » sous le paragraphe « ÉQUIPER DURABLEMENT » qui se traduira par :**

- 1. Maintenir un haut niveau d'investissement.**
- 2. Poursuivre l'effort de rationalisation.**
- 3. Adapter nos modes d'intervention pour renforcer leur efficacité et leur efficacité.**

# 5 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RESSOURCES

## 5.1 - PRÉSERVER LES ESPACES, ESPÈCES ET PAYSAGES

Le Département dispose d'un patrimoine remarquable créateur de richesse et de bien-être. Il a développé des partenariats structurés pour la préservation et la gestion de ce patrimoine naturel remarquable. Une attention toute particulière est portée au bon fonctionnement écologique des milieux, à leur potentiel en matière de biodiversité ainsi qu'à l'accueil de tous les publics (aménagement et ouverture des sites), à la sensibilisation à l'écologie, à l'amélioration de la connaissance.

### 5.1.1 - INNOVER EN MATIÈRE DE POLITIQUE ENS : L'ÉLABORATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS (SDEN)



Afin de préserver le milieu naturel et favoriser la biodiversité, le Département poursuit la **mise en œuvre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Elle consiste à **acquérir des espaces naturels** délimités à l'intérieur de zones de préemption, puis de mettre ces terrains à disposition du Syndicat Mixte Eden 62 à des fins d'aménagement et de gestion.

Actif dans la préparation du programme **Fonds européen de développement régional (FEDER)**, le Département a contribué à maintenir les acquisitions d'espaces naturels sensibles comme types d'actions éligibles sur le programme 2014 - 2020 et bénéficie ainsi de financements FEDER pour mener cette politique.

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional



**114 hectares**

de terrains acquis par le Département depuis 2012



**5 774 hectares**

de surface cumulée d'espaces gérés par Eden 62



Le Département poursuit dans ce cadre son action foncière.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) se substitue au Département dans les zones littorales, et en partie dans le Marais audomarois, pour l'acquisition des terrains qu'il confie en majeure partie à la gestion d'Eden 62, dans le cadre d'une convention tripartite.

Actions phares 2018	Perspectives 2019
Reconduction de la convention de partenariat pour une politique intégrée de conservation du littoral entre le Département, Eden 62 et le CELRL. Plans de gestion multi-sites en partenariat avec Eden 62 sur 8 ENS du bassin minier.	Concrétisation de la cession de 133 ha au CELRL (Marais audomarois et Foraine d'Authie) et partenariat sur un programme d'investissement. Plans de gestion multi-sites en partenariat avec Eden 62 sur le secteur de la Baie d'Authie.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels, deux fonds ont été lancés en 2018 :

- le **Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET)** afin d'accompagner les projets des communes rurales et urbaines en faveur de la biodiversité et des paysages.
- le **Fonds d'Initiatives pour les Espaces Naturels (FIEN)** afin d'accompagner les associations sur des projets liés à la mobilisation citoyenne et à la sensibilisation à l'environnement.



Actions phares 2018	Perspectives 2019
<p>Validation des actions posées par le SDEN par le COPIL élargi et le COPIL. Finalisation du SDEN et de ses livrables. Approbation du SDEN en session du Conseil départemental de juin. Lancement de la programmation 2018 du FIEET et du FIEN (16 projets).</p>	<p>Réflexion sur la mise en œuvre d'une expérimentation de gouvernance locale du SDEN. Finalisation du programme d'actualisation des zones de préemption. Reconduction du FIEET et du FIEN.</p>

### 5.1.2 - L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE OXYGÈNE 62



Proposition des plantations (affectées en CP 2018) :  
**21 300** plants  
18 900 ml de haies

Avec la création du FIEET, le programme Oxygène 62 a été principalement réorienté vers le financement d'actions de lutte contre l'érosion des sols, pour intervenir, en complément de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, dans le financement d'aménagements légers des bassins versants (bandes boisées, fascines, bandes enherbées, diguettes) destinés à lutter contre les inondations et l'érosion.

Ces travaux portés généralement par les intercommunalités s'inscrivent dans la continuité des études diagnostics réalisés par la Chambre d'agriculture selon les dispositions prévues dans la convention signée avec le Département.

### 5.1.3 - LA DÉMARCHE AUTOUR DE L'OBTENTION DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS



Le Site des Deux-Caps est un lieu emblématique du Département du Pas-de-Calais, classé Grand Site National en 1978. En 2011, il a obtenu le label Grand Site de France, symbolisant la reconnaissance d'un site aux qualités patrimoniales, naturelles et paysagères exceptionnelles mais aussi celui d'une volonté et d'un engagement du Département en faveur d'un projet de protection, de gestion, de valorisation, d'aménagement et de développement durable.

En mai 2018, le Département du Pas-de-Calais a obtenu du Ministère de la Transition écologique et solidaire le renouvellement du label Grand Site de France pour une période de six ans.

Les trois axes de ce **projet territorial partagé de développement durable, fédérant 22 partenaires, sont** :

- Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques du GSF Les Deux-Caps.
- Proposer une nouvelle expérience de découverte.
- Faire du site un laboratoire de l'innovation territoriale.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional

Actions phares 2018	Perspectives 2019
<p><b>Mise en œuvre dès mai, des différents temps de Gouvernance</b> (Comité Local de Suivi, COTECH, COPIL, Schémas d'Accueil Locaux, Pôle Aménagement et Conseil Consultatif Associatif). <b>Exposition « L'Exploit Blériot » d'avril à novembre</b> au sein de la Maison du Site des Deux-Caps, ayant accueilli plus de <b>22 000</b> visiteurs. <b>Ouverture en juin de l'aire d'accueil Hubert Latham à Sangatte Blériot-plage</b>, à la porte d'entrée nord du Grand Site de France Les Deux-Caps. Capacité d'accueil de 160 places VL + 60 en extensif + 11 places de bus, <b>pour un investissement de 1 100 000 €</b>.</p>	<p><b>Mise en place au 1<sup>er</sup> trimestre des Ateliers-Groupes de travail d'évaluation de la mise en œuvre des 17 engagements</b> rythmant la dynamique Grand Site de France Les Deux-Caps, puis des différents temps de Gouvernance. <b>Animation du Pôle Aménagement, en cohérence avec la programmation des travaux &amp; aménagements (EV4, aire d'accueil du Cran d'Escalles, centre du village d'Escalles...).</b></p>

Mise en place de l'itinéraire photographique PHOTOSPOT à partir d'un réseau de 8 mobiliers et renouvellement des panneaux d'accueil et d'information des entités Blanc-Nez, Gris-Nez et Baie de la Slack, en juin.  
**Lancement des travaux d'aménagement RD 940/RD 243 sur Escalles en septembre.**

Mise en œuvre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Paysagère, répondant à la recommandation de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) au 1<sup>er</sup> trimestre.  
 Animation de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen (exposition temporaire « L'ouverture du Tunnel sous la Manche : aboutissement d'un rêve ! »).

#### 5.1.4 - L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES POLLINISATEURS SAUVAGES



Depuis 2016, le Département et Eden 62 sont partenaires d'un projet de coopération transfrontalière France - Wallonie - Vlaanderen en faveur de la protection des pollinisateurs sauvages, appelé SAPOLL (SAuvons les POLLinisateurs), piloté par l'Université de Mons.

- Ce projet de 4 ans prévoit plusieurs actions en faveur des pollinisateurs sauvages :
- sensibilisation du grand public au problème de déclin ;
  - mobilisation des réseaux d'observateurs ;
  - suivi scientifique des pollinisateurs sauvages sur l'ensemble du territoire transfrontalier ;
  - expérimentation de prairies mellifères sur des délaissés routiers.

Le Département y participe sur l'aspect communication (organisation d'une journée annuelle sur les pollinisateurs), sensibilisation (création de malles pédagogiques à destination des collèges) et actions pilotes (ensemencement des délaissés de bords de route).



Actions phares 2018	Perspectives 2019
Expérimentation de prairies mellifères sur 2 nouveaux délaissés du Calais portant à 11 les zones d'expérimentation. Évolution des journées APIDAYS en sensibilisant le public aux pollinisateurs sauvages en plus des domestiques.	Poursuite des diagnostics sur la flore sur les différents secteurs test. Poursuite de l'évolution des APIDAYS incluant les pollinisateurs sauvages.

#### 5.1.5 - DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA BIODIVERSITÉ



Elles sont menées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs 2018 - 2020 signées entre le Département, Eden 62 et des structures associatives départementales (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), des partenaires du monde de la pêche...) ou régionales (Conservatoire des espaces naturels (CEN), Centre Régional de Phytosociologie (CRP)), ... ou des partenaires institutionnels (Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale...).

Action phare 2018	Perspective 2019
115 animations de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques par l'association Découverte Pêche et Protection des Milieux touchant 2 739 habitants du Pas-de-Calais (dont 170 écoliers, 620 collégiens, 37 personnes en situation de handicap et 793 personnes de quartiers prioritaires).	Sensibilisation des responsables d'unités des territoires à la technique de renforcement des berges en génie végétal en partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



<p><b>Sensibilisation des agents des Centres d'Exploitation Routiers à la prise en compte des espèces floristiques patrimoniales</b> sur le territoire du Calaisis.</p> <p><b>Berges à renforcer</b> : réalisation d'une étude cartographique (500 sites retenus sur les 1600 tronçons de cours d'eau bordant une RD).</p>	<p>Réalisation de travaux de sécurisation et d'ouvertures paysagères et écologiques sur l'itinéraire <b>Auxi-Frévent-Rebreuve</b> (Montreuillois-Ternois).</p> <p><b>Extension du plan de gestion différenciée à la portion d'itinéraire de randonnée comprise entre Frévent et Ramecourt</b> (Montreuillois-Ternois).</p> <p><b>Réalisation de diagnostics en vue de la rédaction de plans de gestion différenciée sur les quatre autres itinéraires de randonnée gérés par le Département (Amplier-Saulty, Coulogne-Guînes, Avion-Méricourt-Rouvroy, Bruay-Diéval).</b></p> <p><b>Diagnostic des berges</b> (500 sites) et propositions d'aménagement.</p>
--	--

### 5.2.2 - LA PRISE EN COMPTE DE LA FAUNE DANS LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DES ROUTES



Les axes routiers impactent de manière non négligeable la faune en entraînant, d'une part, une surmortalité et en fragmentant, d'autre part, les corridors écologiques. Afin de mieux prendre en compte cette problématique, plusieurs études ont été menées en 2015 et 2016 pour identifier les principaux problèmes connus et les pistes d'amélioration dans la gestion ou l'aménagement des routes et des annexes routières.

Ces travaux ont été poursuivis en 2017 et 2018 avec la réalisation de plusieurs diagnostics et avant-projets en vue de restaurer la continuité écologique. Plus globalement, l'accompagnement des grands projets par une mission écologue interne, de la phase diagnostic à la mise en œuvre opérationnelle, permet une meilleure prise en compte progressive de l'enjeu biodiversité et la réalisation de démarches innovantes. L'étude menée en 2018 sur le passage à grande faune de Saint-Pol-sur-Ternoise a permis de démontrer un fonctionnement optimal et le succès des politiques menées dans ce domaine.

<b>Actions phares 2018</b>	<b>Perspectives 2019</b>
<p><b>Finalisation des études pour l'aménagement d'un batrachoduc</b> sur la commune de Condette en forêt d'Hardelot (Boulonnais).</p> <p><b>Evaluation de la fonctionnalité des batrachoducs</b> d'Heuringhem et de Rebreuve-Ranchicourt (Audomarais-Artois).</p> <p><b>Réalisation d'une étude afin d'évaluer la fonctionnalité du passage supérieur à grande faune de Saint-Pol-sur-Ternoise</b> et de deux autres ouvrages d'art non spécifiques (Montreuillois-Ternois).</p>	<p><b>Réalisation d'un passage à amphibiens sur la RD113E6 en Forêt Domaniale d'Hardelot.</b></p> <p><b>Réalisation, dans le cadre du contournement d'Arras, de bandes fleuries et d'un bassin de rétention des eaux</b> développant des fonctionnalités hydrauliques mais aussi écologiques sur une même emprise (Arrageois).</p> <p><b>Evaluation des possibilités d'intervention sur trois secteurs de forte mortalité pour les amphibiens</b> (Auxi-le-Château, Ligny-sur-Canche, Tortequesne).</p> <p><b>Expérimentation de mise en place d'une barre d'envol sur un tracteur de fauche afin de sauvegarder la faune avicole</b> (Montreuillois).</p>

### 5.3 - PROTÉGER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU



Le Département a développé diverses actions pour préserver la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et améliorer ou préserver le milieu aquatique exposé à diverses sources de pollution.

Dans le cadre de la loi **NOTRe**, le Département doit l'assistance technique réglementaire aux communes rurales de moins 5 000 habitants et groupements de communes de moins de 15 000 habitants. Il était prévu le transfert de compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi **Ferrand-Fesneau du 3 août 2018** a modifié les dispositions de la loi **NOTRe** en actant différentes mesures d'assouplissement des transferts de ces compétences :

- possibilité de report de la prise de compétence au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier 2026**, si au moins 25 % des communes représentant plus de 20 % de la population de l'EPCI à fiscalité propre délibère en ce sens,
- maintien des syndicats intercommunaux situés à cheval sur au moins **2 EPCI à fiscalité propre**, sans limitation de durée.

Par ailleurs, pour les communes éligibles, une **Assistance technique Réglementaire (ATR)** est proposée pour :

- **protéger la ressource en eau** : visite des captages et conseils à l'application de la DUP - aide au diagnostic du réseau de distribution (évaluation des fuites et conseils d'optimisation apportés) - aide à la mise en place de Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- **évaluer le fonctionnement des stations d'épuration et améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu récepteur.**

Enfin, le Département est représenté dans toutes les commissions locales de l'eau des 12 SAGE qui concernent le Pas-de-Calais.

Actions phares 2018	Perspectives 2019
<p><b>Appui technique du Département dans le cadre de la définition de l'aire d'alimentation de la prise d'eau du SMAEL</b> (le Département siègeant au conseil d'administration de cette structure) : réalisation de plusieurs bilans quantitatifs et qualitatifs en différents points de la rivière Lys.</p> <p><b>Protection de la ressource en eau</b> : assistance auprès de <b>23 collectivités</b>.</p> <p><b>Assainissement Collectif (AC)</b> : <b>19 stations d'épuration</b> suivies dans le cadre de conventions d'assistance technique. Pour rappel : les prestations menées dans le champ concurrentiel ont été supprimées en 2017 suite à la perte de la clause de compétence générale des Départements.</p>	<p><b>Poursuite de ces bilans.</b></p> <p><b>Protection de la ressource en eau : 23 collectivités</b> concernées par une convention.</p> <p><b>AC : 22 stations d'épuration</b> concernées par une convention.</p>

# VALORISATION DES ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE MISES EN ŒUVRE PAR LES EPOA ET ORGANISMES EXTÉRIEURS FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Les différentes interventions du **CAUE 62**, d'**Eden 62**, du **Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale** et de **l'Agence de Développement et de Réservation Touristique** agissent en faveur du développement durable, plus particulièrement à travers les thématiques identifiées ci-dessous de manière directe ou indirecte, à savoir :

## **FINALITÉ 1. BIEN VIVRE ENSEMBLE (Épanouissement de tous les êtres humains)**

- Éducation et formation tout au long de la vie. • Accès de chacun à une éducation de qualité. • Valeurs de la République. • Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité. • Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics. • Gouvernance et démocratie participative. • Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité. • Participation des habitants et des usagers...

## **FINALITÉ 2. ÊTRE SOLIDAIRE ET PROCHE DE TOUS (Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations)**

- Réduction des inégalités d'accès aux services publics. • Urbanisme et cadre de vie. • Rénovation urbaine et revitalisation rurale. • Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques). • Participation de tous aux décisions collectives. • Solidarité intercommunale...

## **FINALITÉ 3. ENTREPRENDRE RESPONSABLE (Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)**

- Coopération inter territoriale en matière de développement économique. • Actions favorisant le recours à l'emploi local. • Promotion des systèmes productifs locaux. • Promotion de l'économie solidaire. • Recours aux écolabels et à la certification environnementale. • Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations. • Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...). • Protection des ressources naturelles. • Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage...

## **FINALITÉ 4. PRÉSERVER LE CLIMAT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR (Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère)**

- Maîtrise des consommations et de la demande en énergie. • Promotion des énergies renouvelables. • Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures. • Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre. • Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction. • Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre. • Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.). • Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile...

## **FINALITÉ 5. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RESSOURCES (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources)**

- Protection de la diversité génétique. • Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages. • Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols). • Gestion rationnelle des ressources naturelles. • Approche multifonctionnelle des territoires ruraux. • Méthodes agronomiques et systèmes de production durables. • Accès pour tous à un environnement de qualité...

# Promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement

Dans le cadre de la loi du 3 janvier 1977, le CAUE du Pas-de-Calais, poursuit sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.

Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

**DOTATION DÉPARTEMENTALE 2018 (adossée à la Taxe d'Aménagement) : 696 000 €**

## ACCOMPAGNER - CONSEILLER - INFORMER, FORMER ET SENSIBILISER



**Dans le cadre du partenariat avec le Grand Site de France Les Deux-Caps**, le CAUE 62 a organisé des ateliers de sensibilisation sur la valorisation paysagère des exploitations, présenté des outils (guide, fiches et cahier de l'exploitant) et apporté des conseils pour l'action « 2 Caps en Fermes - valorisation paysagère des exploitations agricoles ».

Il a également produit des fiches techniques sur l'intégration paysagère des terrains de camping dans le cadre de l'action « Valorisation paysagère de l'hôtellerie de plein air » et participé aux différents groupes de travail dans le cadre du label.

En 2019, le CAUE 62 sera mobilisé afin de poursuivre la valorisation de la dimension paysagère du Grand Site à travers différentes actions, selon les directives de l'inspecteur des sites (aménagements à réaliser, contribution du Grand Site à l'élaboration des documents de planification urbaine du territoire, sensibilisation et formation aux paysages, conseil aux acteurs et aux habitants du territoire...).

Le CAUE 62 est intervenu dans le cadre du **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)**. Il finalisera en 2019 un **guide sur l'intégration des sports de nature dans les documents d'Urbanisme**.

Il a accompagné les communes en lien avec les services du Département dans le cadre de nombreux **dossiers FARDA**.

Il est également partenaire du Département pour l'**appel à projet innovation territoriale 2018**.

Enfin, il est partenaire de la plateforme **Ingénierie 62**.



Le CAUE 62 réalise également des outils pratiques à destination des collectivités, comme les fiches « Attitudes » qui abordent les 5 domaines clés d'intervention du CAUE : **Architecture**, **Urbanisme**, **Environnement**, **Paysage** et **Patrimoine**.

Il édite chaque mois une newsletter comprenant notamment des articles de fond sur de nombreuses thématiques liées au développement durable. En 2019, il publiera sa première newsletter pédagogique destinée aux enseignants.

L'année 2019 permettra au CAUE 62 de concrétiser :

- la réalisation d'une exposition itinérante, dans le cadre de l'opération « 40 ans - 40 lieux » portée par l'Union Régionale des CAUE et portant notamment sur le paysage,
- le développement d'actions partenariales avec les acteurs de la plateforme Ingénierie 62, dont Eden 62,
- la mise en place des interventions permettant de sensibiliser les conseillers énergie des Espaces Info Energie (EIE) au rôle du CAUE et plus largement à la prise en compte du cadre de vie, dans le cadre du partenariat ADEME/CAUE.





## Préserver la diversité des espaces naturels

Depuis déjà 25 ans, Eden 62, outil du Département du Pas-de-Calais, poursuit ses missions au service des Espaces Naturels Sensibles. Protéger, Aménager, Sensibiliser et Partager, sont les moteurs de son action, tout cela dans un budget maîtrisé.

Eden 62 est l'expression du travail d'une équipe pluridisciplinaire de femmes et d'hommes, d'élus, de techniciens, d'animateurs, d'administratifs à la fois professionnels et passionnés, au service des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la défense d'une qualité de vie certaine dans le Pas-de-Calais.

**DOTATION DÉPARTEMENTALE 2018 (adossée à la Taxe d'Aménagement) : 5 593 557 €**

### FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS DU PAS-DE-CALAIS POUR LA BIODIVERSITÉ



Eden 62 mène différents dispositifs de sciences participatives. En lien avec les experts de l'environnement du territoire comme le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais, il a lancé l'enquête "hériçon" qui a permis la participation de plus de 5 000 personnes. Une cartographie régionale est en construction.

Dans le cadre du programme Européen Interreg SAPOLL, Eden 62 propose, moyennant la remise d'un kit de bienvenue, la mise en place d'un réseau Départemental de Refuges pour les pollinisateurs sauvages. Il s'agit d'inviter les habitants à accueillir les pollinisateurs sauvages dans leurs jardins. La situation de ces espèces est particulièrement inquiétante et les espaces agricoles ne permettent plus l'accueil des pollinisateurs, par l'intoxication généralisée de l'écosystème aux pesticides.

### DES AMÉNAGEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



Eden 62 en lien étroit avec le Département et le Conservatoire du Littoral s'engage fortement dans la conception des équipements d'accueil du public. La réalisation des platelages et autres observatoires est mise en œuvre en interne par les agents d'Eden 62. La technicité des aménagements en espaces naturels est spécifique et l'équipe "aménagement" s'est développée dans un cadre de chantier d'insertion.

Notons par exemple la réalisation d'un sentier de 1,5 km à Groffliers dont près de 900 m accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'Espace Naturel Sensible de Hardinghen où plus de 500 m sont accessibles.

## UN PATRIMOINE NATUREL MIEUX CONNU

Dans le cadre du programme SAPOLL, Eden 62 a pu bénéficier de l'expertise des meilleurs spécialistes sur les pollinisateurs sauvages et ainsi identifier un nombre inédit d'espèces en un laps de temps court.



Gestionnaire et Gardes natures ont mis en place des dispositifs de capture sur plus de 10 sites naturels. La récolte a eu lieu, 1 300 données d'abeilles sauvages révèlent déjà l'identification d'espèces absolument exceptionnelles.

La collaboration entre acteurs de la biodiversité ainsi que l'investissement de l'Europe ont permis de faire avancer la science, une meilleure connaissance de notre patrimoine naturel commun.

## UN PATRIMOINE NATUREL RESTAURÉ SUR LES ENS

La biodiversité sur les ENS se porte bien. Les efforts de la Collectivité dans son investissement foncier et en moyens de gestion permettent le maintien d'habitats exceptionnels.



Par exemple, au Blanc Nez, la pelouse sèche, calcaire est à l'honneur. Cependant, l'embroussaillage menace. Plus de 6 ha ont ainsi été débroussaillés afin d'augmenter la superficie de ce milieu très riche en espèces.

Autre exemple, dans le marais de Guînes, plus de 10 ha ont été restaurés. Les zones humides continuent à reculer dans notre département par la poursuite de l'urbanisation, d'où l'enjeu de cette action.

Enfin, en Baie de Canche, Eden 62 a ouvert plus de 10 ha de milieu dunaire, jadis boisé artificiellement. Là aussi, ce milieu est singulier et les habitats d'exception sont nombreux.

Mais n'oublions pas que cette bonne situation des ENS est très précaire si l'évolution de la nature dite ordinaire ne s'améliore pas. La biodiversité globale de notre département est plus qu'inquiétante, les facteurs sont connus et nécessitent de toute urgence une reconsidération de notre aménagement du territoire et pratiques agricoles.

# Protéger le patrimoine, contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique, social et d'éducation

Un parc naturel régional se crée sur un territoire dont la qualité du patrimoine naturel, culturel et paysager est reconnue au niveau national. Mais, avant tout, le parc naturel régional naît d'un rêve. Celui d'une « autre vie » qui fait la part belle au respect de l'Homme et de la planète, qui n'oppose pas le développement et la protection du patrimoine, qui recherche l'équilibre entre l'économie, le social et l'environnemental...

Les différents acteurs du territoire du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale (PNCMO) manifestent la volonté d'agir pour concrétiser ce rêve : une Région, deux Départements, 11 communautés de communes et d'agglomérations, 154 communes, 4 chambres consulaires...

Le parc naturel régional est un laboratoire d'idées et d'actions au service des habitants. Il ne peut ni obliger, ni interdire. Son action passe par la sensibilisation, la persuasion, la concertation avec un maximum de partenaires.

**DOTATION DÉPARTEMENTALE 2018 : 379 645 €**

## UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Comme annoncé dans sa charte, le PNCMO a initié, avec les EPCI du territoire et en lien avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux adoptés, un schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération. Ce schéma, financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), prend la forme d'une étude de planification énergétique à laquelle est ajouté un volet de prise en compte des sensibilités paysagères ; l'objectif pour le territoire étant d'accompagner le développement des énergies renouvelables tout en portant une attention particulière à la qualité du paysage, socle du label Parc. Les différentes notes d'étapes sont disponibles sur le site internet du Parc.



Une bonne année de travail a été nécessaire pour boucler les 5 phases :

1. Dresser les consommations énergétiques du territoire
2. Étudier les potentiels de développement des énergies renouvelables pour l'ensemble des filières
3. Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers du territoire pour orienter un développement qualitatif des projets
4. Définir un mix énergétique et une cartographie de développement des énergies renouvelables, en identifiant, entre autres, des porteurs de projets
5. Proposer une stratégie et un plan d'actions pour la mise en œuvre du schéma.

## LE COIN-NATURE DE BAINGHEN

Dès 2015, la commune de Bainghen, l'Établissement Public Foncier 62 et le PNRCMO ont engagé une réflexion pour réaménager 3 hectares de terrain privés pour partie à l'abandon. Grâce au programme européen « Partons 2.0 » qui vise à rechercher de l'innovation dans la réorganisation de l'offre de services en milieu rural en mobilisant les habitants, un accompagnement a permis de susciter une mobilisation citoyenne en vue d'impliquer les habitants en faveur de la qualité du paysage communal. Un temps fort, lors de la fête de la citrouille, a permis d'engager un échange avec les habitants et de retenir 2 projets à mettre en œuvre : un jardin partagé et un rucher pédagogique.



Ce projet a vu le jour dans le cadre des Territoires à Énergie Positives pour la Croissance Verte (TEPCV), en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour l'installation d'un rucher « Abeille, sentinelle de l'environnement<sup>®</sup> ». Il a bénéficié de financements TEPCV et du Département du Pas-de-Calais.

Avec ce projet, l'une des plus petites communes du Parc, en nombre d'habitants, montre que l'on peut avoir des projets audacieux, novateurs et répondant à de grands enjeux.



## TRANSAÉ : UN RÉSEAU TRANSFRONTALIER D'AGRICULTEURS ENGAGÉS EN AGRO-ÉCOLOGIE



Certaines des techniques agro-écologiques sont récentes voire expérimentales. La connaissance scientifique et le recul sur ces pratiques sont encore trop faibles. C'est pourquoi le PNRCMO a réuni huit partenaires européens pour mettre en place un programme d'actions sur 4 ans appelé « Transaé », autrement dit « Transition vers l'Agro-Écologie », soutenu par le Fonds Européen de développement régional dans le cadre du Projet Interreg V. Le lancement a eu lieu à Guînes lors d'une journée porte ouverte chez Marc Lefebvre, agriculteur.

Le projet comprend deux volets. Le premier dans le domaine des pratiques innovantes doit permettre d'identifier, d'élaborer et de diffuser des méthodes agro-écologiques transférables dans chaque exploitation. Pour ce faire, 45 agriculteurs engagés en agro-écologie (15 par région ; Flandre, Wallonie et PNRCMO) ont accepté d'être suivis et de mettre en place des essais sur des parcelles. Toutes les informations relatives à l'évolution des pratiques et les résultats des essais seront ensuite compilés dans des documents accessibles à tous sur le site internet « [www.transae.eu](http://www.transae.eu) ».

# Une force de terrain pour faire gagner le tourisme en Pas-de-Calais

Dans le cadre de la convention liant le Département et l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, cette dernière développe, qualifie et fait la promotion d'une offre touristique durable. La notion de tourisme durable est engageante et exigeante. Elle permet d'ancrer l'activité du tourisme dans le territoire sur lequel elle s'exerce et de prendre en compte l'habitant permanent, son cadre et sa qualité de vie. Les exemples qui suivent sont résolument dans ce sens :

**DOTATION DÉPARTEMENTALE 2018 : 2 424 700 €**

## LE PROJET INTERREG PROFIT : DU MIEUX-ÊTRE SUR LA CÔTE D'OPALE

Le projet INTERREG PROFIT développe l'idée d'une destination Côte d'Opale qui prend soin de ses visiteurs comme de ses habitants ; où l'on prend le temps de vivre ; qui offre des expériences à partager et un espace de séjour sûr et sécurisé. Cette promesse est développée par les valeurs de la destination sans cesse rappelées par les prestataires. Ces derniers sont définis comme de véritables accueillants.

- Les valeurs de l'être : **authenticité, respect, passion**. Ces valeurs expriment l'attachement de la destination pour son environnement.
- Les valeurs du rapport aux autres : **convivialité, générosité**. C'est l'ouverture de la destination aux autres, le sens du partage.
- Les valeurs du faire : **engagement - volontarisme**. Cette valeur doit s'exprimer sur le territoire pour favoriser la montée en gamme. C'est de l'engagement et du volontarisme que pourra naître une culture de l'excellence.

Le projet PROFIT s'adresse aux entreprises touristiques de la Côte d'Opale. Il est décliné en offres et services innovants dont les 2 principaux sont : l'organisation de séjours sans voiture et la proposition, sur les ailes de saison, au printemps et en automne, d'un programme de découvertes multi-sensorielles.



**Interreg**  
2 Seas Mers Zeeën  
**PROFIT**  
AN INTERREG PROJECT

## LE PROJET INTERREG BCHT : ENGAGER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME DANS LES VALEURS D'UNE RÉSERVE MAN ET BIOSPHERE

Vaste de 3 726 ha, riche de 700 km de canaux, de paysages pittoresques, de 300 espèces de plantes dont 40 légalement protégées, de plus de 200 espèces d'oiseaux, de 26 espèces de poissons, le Marais Audomarois est un site privilégié. Le projet BCHT (pour : BioCultural Heritage Tourism) a pour objectif de mettre en œuvre les préconisations liées à la labellisation réserve Man et Biosphère grâce aux actions suivantes :

- Développer une charte des éco-acteurs sensibilisant les professionnels du tourisme aux valeurs d'une réserve Man et Biosphère.
- Mettre en œuvre un programme de formation pour les professionnels du tourisme aux valeurs de la réserve.
- Développer des nouvelles offres de services et produits en phase avec les valeurs de la réserve.



**Interreg**  
France (Charente / England)  
**BioCultural Heritage Tourism**  
www.bchttourism.com

## LE PROJET INTERREG GoTrade : LES MARCHÉS EN CIRCUIT COURT



Le projet INTERREG GoTrade vise à redynamiser les marchés traditionnels locaux et à renforcer leur attractivité auprès des habitants et des touristes. Lancé en 2017, ce projet a pour but de rendre aux marchés leur place au cœur des centres-villes. Le marché de Lumbres est aujourd'hui concerné.

L'objectif principal est de décliner la marque GoTrade, ses valeurs et les actions du projet à d'autres marchés du Pas-de-Calais.

Les principales réalisations sont :

- Une marque GoTrade pour les marchés locaux et leurs exposants s'articulant autour de plusieurs valeurs et standards : la diversité des produits locaux, frais, de qualité et à des prix raisonnables, la confiance, la proximité...
- L'expérimentation d'un mode de vente innovant avec un outil de « click & collect » sur le marché de Lumbres.
- Des formations pour les exposants afin de moderniser leurs pratiques.
- D'impliquer des jeunes pour encourager l'entreprenariat.
- Un programme d'animations et d'événements au cœur du marché destiné à la fois aux résidents et aux touristes.

## L'EXPÉRIMENTATION ÉCO-MOBILITÉ AUTOUR DU LOUVRE-LENS



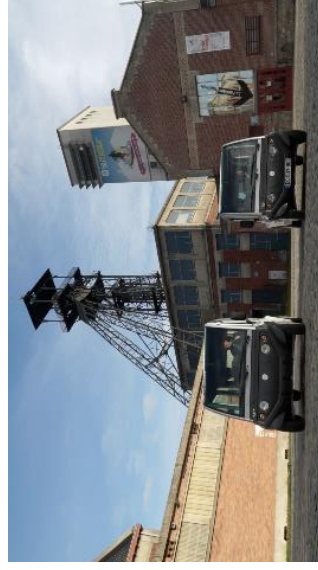
S'inscrivant dans le cadre du contrat de destination Autour du Louvre-Lens, cette expérimentation menée en partenariat avec des entreprises privées (Renault, France Craft, Effia) a pour but de diversifier l'offre de mobilités alternatives et favoriser la réservation de courts séjours sur la destination.

Ce travail sur « l'éco-mobilité touristique » s'inscrit de fait dans une démarche de développement durable et de conduite du changement.

Aussi, l'offre touristique constituée autour de l'éco-mobilité doit encourager l'association de produits et services (restauration, hébergement, activités de loisirs, outils numériques ...) de qualité, sobres et respectueux de l'environnement.

Au cours d'un week-end, 4 parcours touristiques ont été proposés à des visiteurs au moyen de véhicules électriques au départ de la gare de Lens.

Cette expérimentation a permis de repérer les freins au développement d'une offre de mobilité touristique au moyen de véhicules électriques et de tester cette offre en conditions réelles pour permettre à un porteur de projet de la proposer aux visiteurs de la destination.



## CONCLUSION

Ce 9<sup>ème</sup> rapport sur la situation en matière de développement durable démontre la volonté du Département du Pas-de-Calais de poursuivre et de renforcer son évolution positive et significative des pratiques et des politiques départementales, dans l'ensemble de ses champs de compétence.

S'inscrivant dans une démarche fortement portée par les élus, il illustre la politique engagée depuis plusieurs années au sein de la collectivité et qui a été ponctuée par l'adoption, en décembre 2013, du volet 2 de son Agenda 21, pour la période 2014 - 2020.

**5<sup>e</sup> année de mise en œuvre de cet Agenda 21** qui vise à renforcer l'exemplarité de la collectivité en matière de développement durable, **2018 a été marquée par :**

- **Plusieurs temps forts organisés ou initiatives prises pour faire évoluer les comportements :** semaine européenne du développement durable, semaine de réduction des déchets, mois des sports de nature, démarches d'éco-responsabilité et de sensibilisation auprès de différents publics, culture et lien social, 1<sup>er</sup> budget citoyen ...
- **Des démarches transversales impliquant l'ensemble des activités de la collectivité :** approbation du Plan Climat-Air-Énergie (PCAE), validation du Plan Déplacement Administration (PDA), de nombreuses actions en matière d'alimentation durable ...
- **La poursuite de démarches engagées en 2017 :** adoption à l'unanimité du premier rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, surveillance de la qualité de l'air dans des établissements recevant du public, adoption du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et accompagnement au montage des projets de Maisons de Service Au Public (MSAP), mise en œuvre du projet européen PASSAGE « bas-carbone » sur le détroit, approbation du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) et création de deux fonds d'intervention (FIEET) et (FIEN), lancement de la plateforme Ingénierie 62, renouvellement du Label Grand Site de France Les Deux-Caps ...
- **Des inflexions notables dans les politiques sectorielles accompagnées :** implication du Département dans le domaine du développement maîtrisé des sports de nature, dynamique de projets et d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), le dispositif insertion sociale - insertion professionnelle, lutte contre la consommation d'espaces agricoles ...

**De nombreuses actions ont aussi été consolidées dans tous les domaines de nos compétences :** construction de bâtiments à énergie positive, télé-relève des consommations des bâtiments, gestion différenciée des bords de route, déploiement du parc de véhicules propres, maîtrise des consommations, réduction des déchets produits, lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité énergétique, développement d'une mobilité durable ... Ces actions soutenues depuis plusieurs années donnent des résultats probants, puisque l'ensemble des consommations est en baisse (eau, énergie, papier ou carburant).

Par sa contribution à la rationalisation des charges de fonctionnement pour la collectivité et la réduction de son empreinte écologique, mais aussi à l'amélioration des liens entre agents et citoyens, la **démarche de développement durable du Département est un atout incontestable pour l'atteinte des objectifs des contrats de progrès et de projet** du mandat définis par la délibération cadre du 25 janvier 2016. Elle éclaire sur le choix des orientations posées pour l'action à venir du Département.

Le rapport en matière de développement durable annonce également la **poursuite de chantiers et les politiques développées avec nos partenaires** (ESS, politique touristique...) qui sont amenés à s'inscrire dans la politique départementale en matière de développement durable, dont la mise en cohérence, le suivi et l'évaluation constitueront des réponses nécessaires aux enjeux futurs qui se présenteront à la collectivité.

À ce titre, la poursuite des démarches transversales déjà initiées, les coopérations et le soutien aux territoires renforceront la collectivité dans l'action de ses services et dans ses partenariats comme acteur essentiel de la transition environnementale, énergétique et sociale de notre territoire au service de ses habitants.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Mission Prospective-qualité-juridique

**RAPPORT N°5**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN 2018 DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire pour le Conseil départemental la présentation, préalablement au débat d'orientations budgétaires, d'un **rapport annuel sur la situation en matière de développement durable**.

Selon le législateur, ce rapport informatif peut être considéré comme un outil d'aide à la décision pour, le cas échéant, réorienter les politiques menées en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable.

Le décret d'application 2011-687 du 17 juin 2011 est venu préciser le contenu de ce rapport. Le document est structuré par les 5 finalités du développement durable :

- Bien vivre ensemble
- Etre solidaire et proche de tous
- Entreprendre responsable
- Préserver le climat et améliorer la qualité de l'air
- Préserver la biodiversité et les ressources.

Au regard de ces finalités, les interventions départementales sont identifiées selon les compétences propres de la collectivité (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes) et celles partagées au service des territoires (bilan et analyse des politiques publiques, orientations et programmes).

Pour ce neuvième rapport sur le développement durable, relatif à l'activité de **l'année 2018**, le **document ci-annexé** a été élaboré avec la contribution de l'ensemble des Pôles des services départementaux, via leurs référents en la matière, dans une démarche transversale d'appropriation et de partage des enjeux.



Ce rapport valorise, pour la deuxième année, les efforts réalisés et les initiatives entreprises en matière de développement durable, par des partenaires extérieurs financés par le Département, à savoir : le CAUE 62, Eden 62, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, l'Agence de Développement et de Réservation Touristique.

Par sa contribution à la rationalisation des charges de fonctionnement pour la collectivité et la réduction de son empreinte écologique, mais aussi à l'amélioration des liens entre agents et citoyens, la démarche de développement durable du Département est un atout incontestable pour l'atteinte des objectifs des contrats de progrès et de projet du mandat, définis par la délibération-cadre du 25 janvier 2016. Elle éclaire sur le choix des orientations posées pour l'action à venir du Département.

Le rapport en matière de développement durable rappelle également l'évolution de chantiers et politiques en cours de développement en interne et avec nos partenaires, comme par exemple :

- L'adoption de divers schémas et plans départementaux :
  - o Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2018 - 2023,
  - o Le Schéma départemental des espaces naturels (SDEN),
  - o Le Plan Climat-Air-Energie (PCAE) 2018 - 2022,
  - o Le Plan Déplacement Administration (PDA)
- Le premier budget citoyen de l'ESS,
- La mise en œuvre du SDAASP avec notamment la création des Maisons de Service au Public,
- La mise en œuvre du projet européen PASSAGE « bas-carbone » sur le détroit,
- Le lancement de la plateforme Ingénierie 62,
- Le renouvellement du Label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Ces nouvelles démarches favorisent la mise en cohérence, le suivi et l'évaluation en matière de développement durable et constituent des réponses nécessaires aux enjeux futurs qui se présenteront à la collectivité. La poursuite des actions transversales déjà initiées, renforceront la collectivité dans l'action de ses services et dans ses partenariats comme acteur essentiel de la transition environnementale, énergétique et sociale de notre territoire au service de ses habitants.

De nouvelles évolutions sont envisagées dès cette année pour les prochains rapports développement durable (RDD) afin d'en faire davantage un outil au service du pilotage stratégique et d'évaluation des objectifs de la collectivité.

A cette fin, il est proposé que le RDD de l'année n soit établi dans une temporalité adaptée à sa prise en compte dans le débat d'orientation budgétaire de l'année n+1. Ainsi, en complément du RDD 2018 présenté au Conseil départemental de juin dans le maintien du format du RDD 2017, le RDD 2019 figurerait dans les documents préparatoires au DOB du budget 2020 pour s'inscrire dans ce nouveau cadre calendaire.

Le RDD 2019 serait alors conçu comme l'outil de préfiguration d'évaluation du cap et de l'évolution donnés par la collectivité en faveur du développement durable. Ce nouveau RDD s'appuierait progressivement sur l'évaluation des politiques départementales en matière de développement durable et sur des indicateurs clairs doublés d'objectifs en ce sens.

Cette évaluation expérimentale pourrait être engagée dès 2019, avec l'appui du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) basé à Loos-en-Gohelle dans le cadre du partenariat actuel. Elle porterait sur deux politiques (alimentation durable et sports de nature) et devrait permettre d'aboutir à des propositions d'adaptation pour en amplifier

l'incidence positive en termes de développement durable. La méthodologie élaborée serait ensuite déclinée les années suivantes sur les autres politiques départementales.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de me donner acte de la présentation de ce rapport sur la situation du Département en matière de développement durable, au titre de l'année 2018, conformément aux articles L.3311-2 et D.3311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et au document joint.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Isabelle LEVENT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Philippe FAIT, M. Michel ROUSSEAU.

**CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT AU LABEL " TERRE DE JEUX 2024 "**

(N°2019-211)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L.1111-4 ;

**Vu** la délibération n°2018-98 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Rapport d'Information – Paris 2024 » ;

**Vu** la délibération n°2017-63 du Conseil départemental en date du 27/02/2017 « Soutien à la candidature de Paris, à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 04/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'émettre un avis favorable au dépôt d'une candidature du Département du Pas-de-Calais au label " Terre de Jeux 2024 ", lancé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union Action 62 ; Groupe En Marche )</p>
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 24 JUIN 2019**

**CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT AU LABEL " TERRE DE JEUX 2024 "**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constitueront une véritable opportunité pour le développement des pratiques sportives et des territoires.

Dans ce cadre, Monsieur Tony ESTANGUET, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (C.O.J.O.P.), a annoncé, au cours du congrès des Maires qui s'est tenu du 20 au 22 novembre 2018, le lancement d'un processus de labellisation des collectivités territoriales qui s'engageront dans une démarche de mobilisation, de célébration et d'héritage autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, leur permettant d'être désignée comme " Centre de préparation des Jeux ".

Ce label intitulé " Terre de Jeux 2024 " viendrait récompenser les collectivités territoriales qui mettent en place ou accompagnent des projets qui associeront les territoires et leurs habitants autour de ces Jeux Olympiques et Paralympiques.

Conscient de la nécessité de contribuer activement à la réalisation de cet événement, le Conseil départemental a adopté :

- une première délibération, en date du 27 février 2017, pour soutenir la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Eté 2024, en considérant que cet évènement incarne des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles le Département est attaché, et en affirmant son soutien et sa contribution, aux côtés du comité d'organisation, à la réussite du projet national ;
- une seconde délibération, en date du 26 mars 2018, pour proposer un premier plan d'action départemental défini à partir des principes suivants :
  - o le soutien des talents du Département ;
  - o l'accompagnement à la structuration de l'offre sportive ;

- la poursuite de la structuration territoriale en matière d'équipements sportifs ;
- la mobilisation de la jeunesse du Pas-de-Calais.

Cette mobilisation précoce du Département place notre collectivité en bonne position pour candidater à ce label. En cas de désignation du Département comme Centre de préparation des Jeux, une convention définissant les engagements réciproques du Département et du C.O.J.O.P., notamment en termes de promotion, serait envisageable courant second semestre 2019.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant, d'émettre un avis favorable au dépôt d'une candidature du Département du Pas-de-Calais au label " Terre de Jeux 2024 ", lancé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Isabelle LEVENT, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Audrey DAUTRICHE, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT, M. Michel ROUSSEAU.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2019-212)

Le Conseil département du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles R.125-8-2 et R.212-31 ;

**Vu** le Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre et notamment ses articles R.613-5 à R.613-9 ;

**Vu** le décret n° 2017-618 du 25/04/2017 relatif aux comités locaux d'aide aux victimes et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret n°2016-1056 du 03/08/2016 portant création des comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme ;

**Vu** le décret n° 2012-189 du 07/02/2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

**Vu** la Directive de la Directrice Générale de l'Office National des Anciens Combattants en date du 11/03/2019 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral en date du 21/10/2014 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

**Vu** la délibération n°2017-612 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Représentation du Département dans les organismes extérieurs » ;

**Vu** la délibération n°2017-225 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Représentation du Département dans les organismes extérieurs » ;

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil départemental en date du 20/06/2016 « Annulation de l'élection de Mme Denise BOCQUILLET et de M. Daniel DAMART – conséquences sur les désignations dans les commissions internes et organismes extérieurs du Département » ;

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil départemental en date du 21/06/2016 « Désignations du Département au sien des commissions internes et organismes extérieurs – Démission du Groupe Front National » ;

**Vu** la délibération n° 15 du Conseil départemental en date du 24/04/2015 « Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs » ;

**Vu** la délibération n° 2 du Conseil départemental en date du 22/06/2015 « Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs » ;

**Vu** les statuts de l'Association Hospitalière Nord Artois Cliniques en date du 28/06/2017 ;

**Vu** les statuts de la SAFER Hauts-de-France en date du 19/06/2017 ;

**Vu** le Règlement Intérieur des Comités techniques départementaux de la SAFER Hauts-de-France en date du 14/12/2017 ;

**Vu** le courrier du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer – Service Eau Environnement en date du 08/02/2019 ;

**Vu** le courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais en date du 13/02/2019 ;

**Vu** le courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Lille en date du 15/03/2019 ;

**Vu** le courrier du Préfet du Pas-de-Calais en date du 27/03/2019 ;

**Vu** le courrier du Président de la SAFER Hauts de France en date du 29/03/2019 ;

**Vu** le courrier du Préfet du Pas-de-Calais en date du 27/05/2019 ;

**Vu** le courrier de démission de Monsieur Jean-Claude LEROY de son siège de titulaire au sein de l'Assemblée Générale de l'Association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de NEUVILLE en date du 07/06/2019 ;

**Vu** le courrier de démission de Monsieur Daniel MACIEJASZ de son siège de titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Association Hospitalière Nord Artois Cliniques en date du 07/06/2019 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.



**Article 2 :**

De désigner les représentants du Département au sein des commissions reprises en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union Action 62 ; Groupe En Marche)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

**ANNEXE 1**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**III - COMMISSIONS PRESIDEES PAR UN REPRESENTANT DE L'ETAT OU CONSTITUEES PAR LES SERVICES DE L'ETAT**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
E 321 - Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV)	1 titulaire	1 titulaire : - Jean-Louis COTTIGNY		Monsieur Jean-Louis COTTIGNY est désigné en qualité de titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Comité Local d'Aide aux Victimes.
E176 - Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle	1 titulaire	1 titulaire : - Raymond GAQUERE		Le mandat des membres à la commission locale de l'eau du SAGE Marque-Deûle arrivant à expiration le 02 août 2019, Monsieur Raymond GAQUERE est désigné en qualité de titulaire pour représenter le Département du Pas-de-Calais à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de Marque-Deûle.

E134-E136 -Commission départementale d'Etudes des demandes de dérogations pour l'entrée en 6ème (hors secteur)				<p>Suite à une refonte interne des procédures, la Direction Académique des services de l'Education Nationale de Lille, a demandé la désignation de représentants élus du Département pour chacun des 5 sous-groupes (bassins) suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arras-Ternois ;</li> <li>- Lens-Hénin-Liévin ;</li> <li>- Béthune-Bruyay ;</li> <li>- Calais-Saint-Omer ;</li> <li>- Boulogne-Montreuil.</li> </ul> <p>Par conséquent, le mandat des élus désignés dans les sous commissions Arras-Saint-Pol, Lens-Liévin, Hénin, Béthune, Bruyay et Calais, Saint-Omer, Boulogne, Montreuil cesse.</p> <p>Les délibérations des 23-24 avril 2015 et 20-21 juin 2016 relatives aux désignations à la Commission départementale d'Etudes des demandes de dérogations pour l'entrée en 6ème (hors secteur) sont abrogées.</p> <p>Sont désignés en qualité de titulaires, pour représenter le Département du Pas-de-Calais à la commission départementale d'Etudes des demandes de dérogations pour l'entrée en 6ème (dérogations hors secteur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Jean-Louis COTTIGNY au sein du bassin (sous-groupe) « Arras-Ternois » ;</li> <li>- Madame Patricia ROUSSEAU au sein du bassin (sous-groupe) « Lens-Hénin-Liévin » ;</li> <li>- Madame Nathaïe DELBART au sein du bassin (sous-groupe) « Béthune-Bruyay » ;</li> <li>- Madame Sophie WAROT-LEMAIRE au sein du bassin (sous-groupe) « Calais-Saint-Omer » ;</li> <li>- Madame Mireille HINGREZ-CEREDA au sein du bassin (sous-groupe) « Boulogne-Montreuil ».</li> </ul>
Sous-groupe : Arras-Ternois :	1 titulaire	1 titulaire : - Jean-Louis COTTIGNY		
Lens-Hénin-Liévin :	1 titulaire	1 titulaire : - Patricia ROUSSEAU		
Béthune-Bruyay :	1 titulaire	1 titulaire : - Nathalie DELBART		
Calais-Saint-Omer :	1 titulaire	1 titulaire : - Sophie WAROT-LEMAIRE		
Boulogne-Montreuil :	1 titulaire	1 titulaire : - Mireille HINGREZ-CEREDA		

E199 - Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation	1 titulaire 1 suppléant	1 titulaire : - Blandine DRAIN	1 suppléant : - Daniel DAMART	Le mandat des membres du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation est arrivé à échéance le 1er juin 2019.  Dès lors, sont désignés pour représenter le Département au Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation : - Madame Blandine DRAIN en qualité de titulaire ; - Monsieur Daniel DAMART en qualité de suppléant.
E118 - Commission de suivi de site de la Société PRIMAGAZ sur la commune de DAINVILLE	1 titulaire	1 titulaire : - Denise BOCCUILLET		Madame Denise BOCCUILLET est désignée en qualité de titulaire, pour représenter le Département, à la Commission de suivi de site de la Société PRIMAGAZ sur la commune de DAINVILLE.

Représentation du Département dans les organismes extérieurs

IV - CONSEILS D'ADMINISTRATION OU COMMISSIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DEPARTEMENTAUX, SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE OU ASSIMILES.....

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
C106 - SAFER Hauts-de-France (Assemblée Générale et Conseil d'Administration)	1 titulaire	1 titulaire -Emmanuelle LEVEUGLE		Madame Emmanuelle LEVEUGLE est désignée en qualité de titulaire, pour représenter le Département à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SAFER Hauts de France, en remplacement de M. PRUDHOMME.
C108 -Comité technique départemental du Pas-de-Calais de la SAFER Hauts-de-France	1 titulaire 1 suppléant	1 titulaire -Emmanuelle LEVEUGLE		Madame Emmanuelle LEVEUGLE est désignée en qualité de titulaire, pour représenter le Département, au Comité technique départemental du Pas-de-Calais de la SAFER Hauts de France, en remplacement de M. PRUDHOMME.

Représentation du Département dans les organismes extérieurs

**VI – CONSEILS D'ADMINISTRATION OU COMMISSIONS DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
H137 – Conseil d'Administration de l'Association Hospitalière Nord -Artois - Cliniques (AHNAC)	1 titulaire	1 titulaire : - Laurent DUPORGE		Monsieur Laurent DUPORGE est désigné en qualité de représentant titulaire, en remplacement de Monsieur MACIEJASZ, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Conseil d'Administration de l'Association Hospitalière Nord Artois Cliniques (AHNAC).

**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**VII - ASSOCIATIONS**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
I 248 - Association de préfiguration de la fondation de la chartreuse de Neuville - Assemblée Générale	1 titulaire + 1 suppléant	1 titulaire : - Blandine DRAIN		Madame Blandine DRAIN est désignée en qualité de membre titulaire, pour représenter le Conseil départemental à l'Assemblée Générale de l'Association de préfiguration de la fondation de la chartreuse de Neuville, en remplacement de Monsieur LEROY.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction de l'Assemblée et des Elus

RAPPORT N°7

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 24 JUIN 2019

#### REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil départemental, dans la suite de son renouvellement, a désigné les représentants du Département au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

- III - Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat
- IV - Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés.....
- VI - Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux
- VII - Associations

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret.



Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner les représentants du Département au sein des commissions reprises en annexes du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Isabelle LEVENT, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT, M. Antoine IBBA, M. Michel ROUSSEAU.

**COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE  
DROIT DE PRÉEMPTION DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DANS  
LE CADRE DE L'ARTICLE L.3221-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

(N°2019-213)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L.3221-12 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.113-8 et suivants, L.215-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2017-519 en date du 14/11/2017 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 03/06/2019 ;

### **DONNE ACTE au Président du Conseil départemental**

#### **Article unique :**

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation de compétence en matière de droit de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles pour l'année 2018 tel que présenté dans le rapport et les tableaux annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Bureau des ENS (Espaces Naturels Sensibles) et des  
Partenariats

**RAPPORT N°8**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons des territoires

EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.3221-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Conformément à l'article L.3221-12 du CGCT et en application de la délibération adoptée lors de la réunion de droit du 13 novembre 2017, le Président du Conseil départemental a reçu délégation de compétence (paragraphe 17) pour exercer, au nom du Département, le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles tel que défini à l'article L113-4 du Code de l'urbanisme. Cette délégation est assortie d'une information annuelle du Président auprès du Conseil départemental.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la délégation de compétence en matière de droit de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles pour l'année 2018.

#### **A. Exercice du droit de préemption par le Département :**

TERRITOIRE	CANTONS	SITES/COMMUNES	AFFAIRES	PARCELLES	SUPERFICIE	NATURE	DATE DE L'ARRETE	OBSERVATIONS
CALAISIS	CALAIS 2	Le Marais de Guînes à GUINES	Madame Annick LECERF	AL 121	0,2273	Terrain de loisir	05/01/2018	Acte d'acquisition du 19/02/2018

#### **B. Renonciation du Département à l'exercice de son droit de préemption :**

1) Hors périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)

TERRITOIRE	CANTONS	SITES/COMMUNES	AFFAIRES	PARCELLES	SUPERFICIE	NATURE	DATE DE L'ARRETE	OBSERVATIONS
ARRAGEOIS	AVESNES LE COMTE	La Vallée du Gy à AGNEZ-LES-DUISANS	M. HACHE Philippe	C 27 741 759	0,1954	Agricole + hangar	28/08/2018	Secteur de la ZP à supprimer
	BREBIERE S	Le Marais au-dessus de la Scarpe à BIACHE SAINT VAAST	M TERBULIN Jean-François	AL 23 159 160 AL 29	0,3285 0,1179	Marais	06/09/2018 06/09/2018	Terrains situés dans une ZP départementale non définie comme site d'intérêt majeur dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels validé le 25 juin 2018
AUDOMAROIS	SAINT-OMER	Le Grand Bagard à CLAIRMARAIS	Mme Yvette BOULOY	D 25 26	2,189	Parcelles boisées + bâti	02/02/2018	Refus des propriétaires de scinder la vente
	SAINT-OMER	Le Grand Bagard à CLAIRMARAIS	Consorts LEFEBVRE	BN 200 449 481p 483p	0,6986	Bâti	25/06/2018	Refus des propriétaires de scinder la vente
	SAINT-OMER	Le Romelaere à ST OMER	Consorts DEGEZELLE	BN 89 et 444 indissociable de B 33 et 1181 situées dz ZP Cd 59	0,4115	Bâti	18/09/18	Propriété à cheval sur deux départements (59 et 62). Refus des propriétaires de scinder la vente
	SAINT-OMER	Le Romelaere à SAINT OMER	Consorts LEFEBVRE	BN 15 16 9 10 18 19	1,9512	habitation (BN 15) agricole	02/10/2018	En partie en ZP
	SAINT-OMER	Le Grand Bagard à CLAIRMARAIS	Consorts DEVISSCHER	D 70 à 74	2,908	Parcelles boisées + bâti	25/10/2018	Refus des propriétaires de scinder la vente
CALAISIS	CALAIS 2	Le lac à ARDRES	Consorts COUSTILLIER	AT 116 117 132	0,7786	habitation et eau	25/06/2018	Le Département n'intervient pas dans cette partie de la ZP, maintenue au profit de la commune
	CALAIS 2	Le Lac à ARDRES	M. SCHMITT, Mme MACIEJEWSKI	AT 350 352 369	0,1525	Bâti	14/09/2018	
Communaupôle Lens/Liévin	WINGLES	Le Pôle de Wingles à WINGLES	ETAT - France Domaine	AK 252 AA 34	5,2900	Base de loisirs	30/07/2018	Zone d'activités de loisirs gérée par le SIAEV
				AB 11	1,6328			
AB 9				0,9935				
AB 63				0,5252				
AB 57, 77				5,7274				
BULLY-LES-MINES	Le Bois de la Haye à CARENCY	Mme Annick CAUDRON	A 708 A 336 et ZE 14 (indissociables)	0,5245	Bois	13/07/2018	ZP à supprimer	
Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin	CARVIN	Le Bois d'Epinois à LIBERCOURT	Société MASA	AO 13 181 183	1,8407	Bâtiments industriels + parcelles boisées	15/02/2018	situés en partie dans la zone de préemption départementale
	CARVIN	Le Bois de l'Emolière à LIBERCOURT	Commune de LIBERCOURT	AC 860	0,0868	terrain à bâtir	28/08/2018	Secteur de la ZP à supprimer

2) Dans le périmètre d'intervention du CELRL, avec préemption par le CELRL

TERRITOIRE	CANTONS	SITES/COMMUNES	AFFAIRES	PARCELLES	SUPERFICIE	NATURE	DATE DE L'ARRETE	OBSERVATIONS
AUDOMAROIS	SAINT-OMER	le Marais de Salperwick, à SALPERWICK	M et Mme BAILLIEZ Philippe	AE 391	0,253	Parcelle de loisirs avec abri de jardin + matériel divers	30/01/2018	Le CELRL a préempté et acquis la parcelle le 29/06/2018
			Mme COITTET Marianne	AE 161	0,0462	agricole	27/07/2018	
		Les Petites Pâturées à SAINT OMER	Consorts LIMOUSIN	BL 35 à 40	1,4199	Prairies humides + hutte de chasse	02/03/2018	Le CELRL a préempté et acquis les parcelles le 09/07/2018
			M Philippe DEGRAVE	BD 289	0,1453	Terrain de loisirs + bâti	04/06/2018	
			Mme LOGIER Josiane	BL 93 à 115	4,3427	terre et eau	13/07/2018	
			Consorts DEWAELE	BE 215 216	0,4999	agricole	07/08/2018	Le CELRL a préempté et acquis les parcelles le 26/12/2018
				BH 157 à 160	1,3079	agricole	07/08/2018	

MONTREUILLOIS	BERCK	les 12 Parts, les garennes, la Flaque J.Lamart à BERCK	M. POLLET Charles	AB 5 11	9,8495	Dunes	19/10/2018	Le CELRL a préempté et acquis les parcelles le 19/11/2018
---------------	-------	--	-------------------	---------	--------	-------	------------	---

### 3) Dans le périmètre d'intervention du CELRL, sans préemption du CELRL :

TERRITOIRE	CANTONS	SITES/COMMUNES	AFFAIRES	PARCELLES	SUPERFICIE	NATURE	DATE DE L'ARRETE	OBSERVATIONS
AUDOMAROIS	SAINT-OMER	le Marais de Salperwick, à SALPERWICK	M SOUILLEZ Alain	AE 21 (en ZP), AE 16 29 et 345 (hors ZP)	2,9868	Agricole	29/05/2018	Le CELRL n'a pas souhaité se substituer à l'agricultrice en place.
BOULONNAIS	DESVRES	La Baie de Wissant à TARDINGHEN	CONSORTS BOURDON ET VAN WULFEN	AH 42, AI 6, 7, 9 et 30	10,1689	Dunes	08/03/2018	Le CELRL n'a pas souhaité préempter : parcelles situées en partie hors périmètre d'intervention
BOULONNAIS	OUTREAU	Le Mont Saint Frieux à NEUFCHATEL-HARDELOT	Groupement forestier de la Forêt du Mont Saint Frieux et SCI Dune de Saint Frieux	AP 345	0,1164	Bâti	08/06/2018	Le CELRL n'a pas exercé son droit de préemption par substitution au Département dans la mesure où il s'agit d'un remembrement à l'intérieur d'une unité foncière partagée pour regrouper des parcelles autour de maisons d'habitation et concerne des milieux souvent artificialisés (bouts de route, jardins attenants aux maisons d'habitation, une maison d'habitation, une carrière).
				AP 339	0,5292	bois + présence d'un bâti (écurie)	08/06/2018	
				AP 346	0,0105	bois	08/06/2018	
				AP 355	0,0375	bois	08/06/2018	
				AP 342 343	0,0625	bâti	08/06/2018	
				AP 334 352 354 357 335 353 356 358 362 364	0,3827	Chemin + agrément	08/06/2018	
AP 215p5, 251p6, 213p, 214	1,328	Bâti	20/09/18					

Le bilan des décisions prises en 2018 dans le cadre de la délégation du 13 novembre 2017 présente :

- a) une superficie de 0,2273 ha en acquisition par le Département.
- b) une superficie totale de 79,5998 ha des renoncations du Département, dont 17,8644 ha au profit du CELRL dans son périmètre d'intervention, détaillé comme suit :
  - renoncations du Département au profit du CELRL :
    - 1 affaire sur le littoral pour une superficie totale de 9,8495 ha,
    - 7 affaires dans l'audomarois pour une superficie totale de 8,0149 ha.
  - renoncations du Département dans le périmètre d'intervention du CELRL :
    - 1 affaire dans l'audomarois à Salperwick (parcelle agricole d'une superficie de 2,9868 ha), pour laquelle le CELRL n'a pas souhaité se substituer à l'agricultrice en place,
    - 2 affaires sur le littoral :
      - \* à Tardinghen où le CELRL n'a pas souhaité préempté en raison de la quote-part non déterminée des indivisaires,
      - \* à Neufchâtel-Hardelot où le CELRL n'a pas exercé son droit de préemption dans la mesure où il s'agit d'un remembrement à l'intérieur d'une unité foncière partagée pour regrouper des parcelles autour de maisons d'habitation et concerne des milieux souvent artificialisés (bouts de route, jardins attenants aux maisons d'habitation, une maison d'habitation, une carrière).
  - renoncations du Département hors périmètre d'intervention du CELRL :
    - 13 affaires pour une superficie totale de 44,2722 ha dont :
      - \* 9 en raison de la présence de bâti,

- \* 1 concerne un terrain à bâtir,
- \* 1 parcelle en ZP à supprimer
- \* 1 affaire concerne la Base de loisirs de Wingles
- \* 1 affaire pour des parcelles en nature de marais situées dans une ZP départementale qui n'est pas définie comme site d'intérêt majeur dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels validé le 25 juin 2018.

Il convient de me donner acte du compte-rendu de l'exercice de délégation de compétence en matière de droit de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles pour l'année 2018 conformément à l'article L. 3221-12 du CGCT.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT.

**COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ  
DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

(N°2019-214)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en date du 26/01/1984 et notamment ses articles 3-3 2° et 34 à 47 ;

**Vu** le Décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale en date du 26/06/1985 et notamment ses articles 38 à 48 ;



**Vu** le Décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale en date du 15/02/1988 ;

**Vu** la délibération n° 7 du Conseil Général en date du 15/12/2014 « Proposition de création et transformation d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°13 du Conseil Général en date du 19/05/2014 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Général en date du 23/09/2013 « Propositions de création et transformation d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°8 du Conseil Général en date du 17/12/2012 « Propositions de création et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°6 du Conseil Général en date du 21/05/2012 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°4 du Conseil Général en date du 20/02/2012 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°4 du Conseil Général en date du 27/06/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°6 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Général en date du 30/05/2011 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 16/02/2009 « Rapport Général – Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n° 2 du Conseil Général en date du 06/02/2006 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n° 22 du Conseil Général en date du 14/05/2001 « Propositions de transformations d'emplois d'agents contractuels en agents titulaires » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 14/02/1994 « Rapport Général BP 1994 – annexe XVII » ;

**Vu** la délibération n°2018-595 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°2018-382 du Conseil départemental en date du 24/09/2018 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;

**Vu** la délibération n° 2018-241 du Conseil départemental en date du 25/06/2018 « Propositions de transformations d'emplois et création d'un emploi » ;

**Vu** la délibération n°2017-234 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°30 du Conseil départemental en date du 21/06/2016 « Propositions de transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°17 du Conseil départemental en date du 23/04/2015 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6ème commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion du 05/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

De modifier, compléter ou abroger les délibérations reprises dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 56 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 21 voix (Groupe Union Action 62) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

ANNEXE

Délibération initiale	Rédaction initiale	Modification proposée
Du 25 juin 2018	Portant création d'un emploi d'ingénieur au Pôle Développement des Ressources - Direction des Achats et de la Logistique.	La délibération du 25 juin 2018 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de projet poste de travail – Direction des Services Numériques– Pôle Développement des Ressources. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Du 14 mai 2001	Portant création de 4 emplois d'ingénieur à la Direction Informatique – Direction Générale Adjointe chargée des Finances, des Ressources Humaines et de l'Administration Générale, complétée comme suit par délibération du 29 juin 2017 : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) – Mission TIC – Direction des Systèmes d'Information. En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé	La délibération du 29 juin 2017 est abrogée. La délibération initiale du 14 mai 2001 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service Sécurité, Urbanisation et Valorisation des données – Direction des Services Numériques – Pôle Développement des Ressources. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

	par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.	
Du 20 février 2012	<p>Portant création de deux emplois de cadre A, ingénieur, à la Direction des Systèmes d'Information – Pôle Développement des Ressources, complétée comme suit par délibération du 21 mai 2012 :</p> <p>Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Projet Informatique au Service de la Gestion Applicative du Système d'Information Sociale – Direction des Systèmes d'Information – Pôle Développement des Ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'agents non titulaires pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau Bac + 5 et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 21 mai 2012 est abrogée partiellement. La délibération initiale du 20 février 2012 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau Centre de Service SI Social – Service Solutions Numériques - Direction des Services Numériques – Pôle Développement des Ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>
Du 27 Juin 2011	<p>Portant création d'un emploi d'attaché au Pôle de l'Administration Générale – Direction des Finances, du Budget et de la Commande Publique, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de directeur adjoint.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation de niveau Bac + 3 et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>La délibération du 27 juin 2011 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission – Direction des Finances – Pôle Développement des Ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 14 février 1994	Portant création de trois emplois de médecins au Service des	La délibération du 30 mai 2011 est abrogée. La délibération

	<p>Actions Médico-Sociales – Direction de la Promotion de la Santé – Direction Générale Adjointe Chargée de la Solidarité et du Développement Social, complétée comme suit par délibération du 30 mai 2011 :</p> <p>Les grades correspondant à l'un des postes de médecins sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin expert auprès du Service Local de Promotion de la Santé de la Maison du Département Solidarité de l'Arageois, Pôle de la Solidarité.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>	<p>initiale du 14 février 1994 est complétée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin expert – Direction de l'Autonomie et de la Santé – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>
<p>Du 20 juin 2016</p>	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale, attaché ou infirmier en soins généraux, à la Direction de l'Autonomie et de la Santé.</p>	<p>La délibération du 20 juin 2016 est complétée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission prévention – Mission Prévention – Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies – Direction de l'Autonomie et de la Santé – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.</p>

Du 17 décembre 2018	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale au Pôle Solidarités - Maison du Département Solidarité de l'Arageois – Maison de l'Autonomie – Mission d'Appui, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Mission.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 17 décembre 2018 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission autonomie – Mission d'Appui - Maison de l'Autonomie – Maison du Département Solidarité de l'Arageois – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 6 février 2006	<p>Portant création de treize emplois de cadre A pour les Maisons du Département Solidarité – Pôle de la Solidarité.</p>	<p>La délibération du 6 février 2006 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable Territorial Solidarités – Site de Lillers – Maison du Département Solidarité de l'Artois – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>

<p>Du 6 février 2006</p>	<p>Portant création d'un emploi de Cadre A à la Direction du Développement Social – Pôle de la Solidarité, complétée comme suit par délibération du 19 mai 2014 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef du Service Départemental du Développement Social à la Direction du Développement des Solidarités - Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 19 mai 2014 est abrogée. La délibération initiale du 6 février 2006 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial – Maison du Département Solidarité du Calais – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>
<p>Du 16 février 2009</p>	<p>Portant création d'un emploi de médecin pour les Maisons du Département Solidarité – Pôle de la Solidarité.</p>	<p>La délibération du 16 février 2009 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin Chef de Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile – Maison du Département Solidarité d'Hénin Carvin – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>

Du 24 septembre 2018	<p>Portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou sociale à la Mission Travail Social et Accompagnement des Pratiques – Service de l'Action Sociale et du Développement Social – Direction du Développement des Solidarités – Pôle Solidarités, modifiée par délibération du 17 décembre 2018 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable de secteur Aide Sociale à l'Enfance « mobile » – Service Ressources et Métiers – Direction des Ressources – Secrétariat Général - Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 17 décembre 2018 est abrogée. La délibération initiale du 24 septembre 2018 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable de Secteur Aide Sociale à l'Enfance Adjoint – Maison du Département Solidarité de Lens Liévin - Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 15 décembre 2014	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale au Pôle Solidarités - Maison du Département Solidarité du Montreuillois - comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable de Pôle Accueil / Pôle Accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 15 décembre 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial - Maison du Département Solidarité du Montreuillois – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-</p>



Du 19 septembre 2011	Portant création de huit emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne.	<p>éducatifs territoriaux.</p> <p>La délibération du 19 septembre 2011 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de développement local – Unité Aménagement et Animation Territoriale – Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais – Pôle Aménagement et Développement Territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 17 décembre 2012	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou culturelle à la Direction de la Médiathèque – Direction de la Culture – Pôle Réussites Citoyennes - comme suit :</p> <p>Les grades correspondants à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de domaine – ressources numériques -.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux.</p>	<p>La délibération du 17 décembre 2012 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau de la Bibliothèque Numérique et des Ressources Informatiques – Direction Adjointe de la Lecture Publique – Direction des Affaires Culturelles – Pôle Réussites Citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux.</p>

Du 19 mai 2014	<p>Portant création d'un emploi de bibliothécaire à la Direction de la Médiathèque – Direction de la Culture – Pôle Réussites Citoyennes - comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de domaine en charge des ressources documentaires.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.</p>	<p>La délibération du 19 mai 2014 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau de la Pratique de la Lecture et des Ressources Documentaires – Direction Adjointe de la Lecture Publique – Direction des Affaires Culturelles – Pôle Réussites Citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.</p>
Du 23 septembre 2013	<p>Portant création d'un emploi de Cadre A de la filière culturelle ou technique au Service Musées Patrimoine – Direction de la Culture – Pôle Réussites Citoyennes, complétée comme suit par délibération du 23 avril 2015 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Mission Conservation, Restauration et Valorisation du Patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles - Pôle Réussites Citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine ou des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 23 avril 2015 est abrogée. La délibération initiale du 23 septembre 2013 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service du Patrimoine et des Biens Culturels – Direction Adjointe du Développement Culturel et du Patrimoine – Direction des Affaires Culturelles – Pôle Réussites Citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine ou des ingénieurs territoriaux.</p>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction des Ressources Humaines  
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°9

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 24 JUIN 2019

#### COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter les délibérations initiales portant création des emplois énumérés ci-dessous par les dispositions suivantes :

**La délibération du 25 juin 2018** portant création d'un emploi d'ingénieur à la Direction des Achats et de la Logistique - est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de projet poste de travail – Direction des Services Numériques – Pôle Développement des Ressources.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

**La délibération du 29 juin 2017 complétant la délibération du 14 mai 2001** portant création de 4 emplois d'ingénieur à la Direction Informatique est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service Sécurité, Urbanisation et Valorisation des données – Direction des Services Numériques – Pôle Développement des Ressources.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

**La délibération du 21 mai 2012 complétant la délibération du 20 février 2012** portant création de 2 emplois de Cadre A, ingénieur, à la Direction des Systèmes d'Information est abrogée partiellement. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau Centre de Service SI Social – Service Solutions Numériques - Direction des Services Numériques – Pôle Développement des Ressources.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

**La délibération du 27 juin 2011** portant création d'un emploi d'attaché à la Direction des Finances, du Budget et de la Commande Publique est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission – Direction des Finances – Pôle Développement des Ressources.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**La délibération du 30 mai 2011 complétant la délibération du 14 février 1994** portant création de 3 emplois de médecin à la Direction de la Promotion de la Santé est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin expert – Direction de l'Autonomie et de la Santé – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et posséder une expérience dans le

domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

**La délibération du 20 juin 2016** portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale, attaché ou infirmier en soins généraux, à la Direction de l'Autonomie et de la Santé est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission prévention – Mission Prévention – Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies – Direction de l'Autonomie et de la Santé – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.

**La délibération du 17 décembre 2018** portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale au Pôle Solidarités - Maison du Département Solidarité de l'Arrageois – Maison de l'Autonomie – Mission d'Appui - est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission autonomie – Mission d'Appui - Maison de l'Autonomie – Maison du Département Solidarité de l'Arrageois – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

**La délibération du 6 février 2006** portant création de treize emplois de cadre A pour les Maisons du Département Solidarité – Pôle de la Solidarité - est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable Territorial Solidarités – Site de Lillers – Maison du Département Solidarité de l'Artois – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

**La délibération du 19 mai 2014 complétant la délibération du 6 février 2006** portant création d'un emploi de Cadre A à la Direction du Développement Social – Pôle de la Solidarité est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial – Maison du Département Solidarité du Calais – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

**La délibération du 16 février 2009** portant création d'un emploi de médecin pour les Maisons du Département Solidarité – Pôle de la Solidarité - est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin Chef de Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile – Maison du Département Solidarité d'Hénin Carvin – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

**La délibération du 17 décembre 2018 complétant la délibération du 24 septembre 2018** portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale à la Mission Travail Social et Accompagnement des Pratiques – Service de l'Action Sociale et du Développement Social – Direction du Développement des Solidarités – Pôle Solidarités - est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Responsable de Secteur Aide Sociale à l'Enfance Adjoint – Maison du Département Solidarité de Lens Liévin - Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

**La délibération du 15 décembre 2014** portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale au Pôle Solidarités - Maison du Département Solidarité du Montreuillois - est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial - Maison du Département Solidarité du Montreuillois – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant

dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

**La délibération du 19 septembre 2011** portant création de huit emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de développement local – Unité Aménagement et Animation Territoriale – Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais – Pôle Aménagement et Développement Territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**La délibération du 17 décembre 2012** portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou culturelle à la Direction de la Médiathèque – Direction de la Culture – Pôle Réussites Citoyennes - est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau de la Bibliothèque Numérique et des Ressources Informatiques – Direction Adjointe de la Lecture Publique – Direction des Affaires Culturelles – Pôle Réussites Citoyennes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux.

**La délibération du 19 mai 2014** portant création d'un emploi de bibliothécaire à la Direction de la Médiathèque – Direction de la Culture – Pôle Réussites Citoyennes - est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau de la Pratique de la Lecture et des Ressources Documentaires – Direction Adjointe de la Lecture Publique – Direction des Affaires Culturelles – Pôle Réussites Citoyennes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

**La délibération du 23 avril 2015 complétant la délibération du 23 septembre 2013** portant création d'un emploi de Cadre A de la filière culturelle ou technique

au Service Musées Patrimoine – Direction de la Culture – Pôle Réussites Citoyennes - est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service du Patrimoine et des Biens Culturels – Direction Adjointe du Développement Culturel et du Patrimoine – Direction des Affaires Culturelles – Pôle Réussites Citoyennes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine ou des ingénieurs territoriaux.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de modifier, compléter ou abroger les délibérations reprises dans le tableau en annexe.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Nathalie DELBART, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, M. Michel DAGBERT, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT.

**PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS DE  
VACATIONS**

(N°2019-215)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la Loi n° 84-53 en date du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3- 2° et 34 à 47 ;

**Vu** le Décret n° 85-643 en date du 26/06/1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la Loi du 26/01/1984 et notamment ses articles 38 à 48 ;

**Vu** le Décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
**Vu** l'arrêt du Conseil d'Etat, requête n°59 236 en date du 23/11/1988 ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, annexé ;  
**Vu** l'avis de la 6ème commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver les propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations reprises à l'article 2 de la présente délibération.

**Article 2 :**

Les propositions visées à l'article 1 sont les suivantes :

**I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

**A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

**POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

**DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES**

Service Architecture, Systèmes et Réseaux Numériques

Bureau Intégration Logiciels et Exploitation

- 1 agent de maîtrise en 1 technicien

Service Solutions Numériques

- 1 technicien en 1 ingénieur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de projet informatique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

## **DIRECTION DES ACHATS, TRANSPORTS ET MOYENS**

### Service des Achats et d'Appui au Pilotage

- 1 technicien en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'acheteur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES**

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE

### Service d'Appui à la Gestion RH

Cellule Appui Administratif

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **POLE SOLIDARITES**

### ***SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES***

#### **DIRECTION D'APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITES**

Mission Pilotage Administratif et Financier

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

#### **DIRECTION DES RESSOURCES**

### Service Départemental d'Accompagnement Professionnel Personnalisé

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Conseiller d'accompagnement professionnel.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des psychologues territoriaux.

## **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Mission Pilotage Aide Sociale à l'Enfance

- 1 cadre C en 1 assistant socio-éducatif

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'Animateur du dispositif d'aide et de soutien à l'identification des places.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARRAGEOIS**

Site d'Arras Nord

Service Socio-Educatif Local d'Arras Nord – Bapaume

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Socio-Educatif Local.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS**

Service Local de l'Accueil Familial

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

## **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **DIRECTION DE L'IMMOBILIER**

#### Service Maintenance du Patrimoine

##### Bureau Maintenance des Bâtiments

##### *Centre de Maintenance des Bâtiments d'Houdain*

- 1 agent de maîtrise en 1 technicien

##### *Centre de Maintenance des Bâtiments de Dainville*

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 agent de maîtrise

### **LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES**

#### Service de la Santé Animale

- 1 adjoint administratif en 1 adjoint technique

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS**

#### Unité Routes et Mobilités

#### CER de Campigneulles les Petites

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **POLE REUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

#### **DIRECTION ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET DU PATRIMOINE**

- 1 conservateur du patrimoine en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur adjoint.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **B) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS**

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS**

Maison de l'Autonomie

Mission Accompagnement des Usagers

- 1 adjoint administratif en 1 assistant socio-éducatif

## **C) LIÉES A LA PROMOTION INTERNE**

(transformations en vue de la CAP du 5 juillet 2019)

- 5 rédacteurs en 5 attachés
- 1 technicien en 1 ingénieur
- 1 assistant socio-éducatif en 1 conseiller socio-éducatif
- 6 adjoints administratifs en 6 rédacteurs
- 4 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement ou agents de maîtrise en 4 techniciens
- 12 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement en 12 agents de maîtrise

## **II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE**

### **A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

##### **DIRECTION D'APPUI DU POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

Bureau Méthode, Suivi et Expertise

- 1 cadre B de la filière administrative ou technique, rédacteur ou technicien, en 1 adjoint administratif

#### **POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES**

##### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE

Service Ressources Humaines du Pôle Solidarités

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **POLE SOLIDARITES**

### **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Service Départemental de l'Adoption et Accès aux Origines

Bureau de l'Accès aux Origines

Section Accès aux Dossiers et Gestion de la Classothèque

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE**

Service de l'Aide Sociale

Section d'Instruction de l'Artois

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS**

Site de Bruay La Buissière

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Site de Béthune

Pôle Accueil

- 1 conseiller socio-éducatif en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Pôle Accueil.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'AUDOMAROIS**

Site d'Arques

Pôle Accompagnement

- 1 conseiller socio-éducatif en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Pôle Accompagnement.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

#### Site de Saint Omer

Service Local de Protection Maternelle et Infantile

- 1 cadre de santé paramédical en 1 puéricultrice

#### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS**

Service Local Inclusion Sociale et Logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

#### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN**

Service Local de l'Accueil Familial

- 1 cadre A en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

#### Site de Carvin

Service Social Local

- 1 conseiller socio-éducatif en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Social Local.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.



## Maison de l'Autonomie de Lens-Hénin

### Mission Accompagnement des Usagers

- 1 attaché en en 1 cadre A de la filière médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Gestionnaire de cas complexes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE LENS LIEVIN**

### Site d'Avion

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- 1 ingénieur en chef en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux.

### Service Développement Territorial

- 1 ingénieur en chef en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

## **DIRECTION DE L'IMMOBILIER**

### Service Grands Travaux

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER**

### Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier

Bureau du Matériel  
Magasin Arras

- 1 technicien en 1 adjoint technique

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS**

Unité Routes et Mobilités

CER de Marquion

- 2 agents de maîtrise en 2 cadres C de la filière technique, adjoints techniques ou agents de maîtrise

CER d'Aubigny en Artois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER de Biefvillers les Bapaume

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARTOIS**

Unité Routes et Mobilités

CER d'Annezin

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU BOULONNAIS**

Unité Routes et Mobilités

CER de Longfossé

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL DU CALAISIS**

Unité Etudes et Ressources

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

Unité Routes et Mobilités

CER d'Audruicq

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS**

Unité Routes et Mobilités

CER d'Hucqueliers

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**POLE REUSSITES CITOYENNES**

**DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELOT ET DE L'EVENEMENTIEL**

DIRECTION ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELOT – CENTRE CULTUREL  
DE L'ENTENTE CORDIALE

Bureau Coordination du Spectacle Vivant

- 1 adjoint du patrimoine en 1 adjoint administratif

**DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES**

Collège Jean Jaurès à Lens

- 1 technicien en 1 agent de maîtrise

Collège Jean Zay à Lens

- 1 technicien en 1 adjoint technique des établissements d'enseignement

### **III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIERE**

#### **A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

##### **POLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION**

###### **DIRECTION DU CONTROLE DE GESTION**

- 1 cadre A en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Contrôleur de gestion.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

##### **POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

###### **DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES**

###### **Service Solutions Numériques**

- 1 cadre A de la filière technique en 1 ingénieur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'Adjoint au chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

###### **DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGENIERIE DOCUMENTAIRE**

###### **Service Développement du Numérique et Prestations Electroniques**

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux.

## **POLE SOLIDARITES**

### **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

#### Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile

##### Bureau Agrément et Accueil du Jeune Enfant

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de bureau.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARRAGEOIS**

#### Maison de l'Autonomie

##### Mission Accompagnement des Usagers

- 1 cadre A de la filière médico-sociale, assistant socio-éducatif ou infirmier en soins généraux, en 1 assistant socio-éducatif

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Gestionnaire de situations complexes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN**

#### Site de Carvin

##### Maison des Adolescents de l'Artois

- 1 puéricultrice en 1 psychologue

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Psychologue.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des psychologues territoriaux

## **POLE REUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT ET DE L'EVENEMENTIEL**

DIRECTION ADJOINTE DE L'EVENEMENTIEL

Service Technique Evènementiel

- 1 adjoint administratif en 1 adjoint technique

### **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

DIRECTION ADJOINTE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Service Territorial de Lecture Publique – Site de Lillers

- 1 adjoint technique en 1 adjoint du patrimoine

## **IV) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

### **Recours à des vacances**

## **POLE REUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE**

- 3 vacataires maximum par mois pour la période de mi-septembre 2019 à mi-juin 2020

Une exposition organisée à la Maison de l'Archéologie de mi-septembre 2019 à mi-juin 2020 nécessite de recourir à des personnels vacataires pour mener à bien les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication (flyers et affiches), mise en oeuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces missions pourraient être confiées à des agents vacataires, notamment lors des week-end de forte affluence, des journées européennes du patrimoine, des journées nationales de l'archéologie et des week-end festifs.

Il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal de 150 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 15,26 euros bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 12,73 euros bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

### **DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT ET DE L'EVENEMENTIEL**

DIRECTION ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELLOT – CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE

- 1 vacataire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019

Dans le cadre de l'organisation de l'évènement "Yellow Summertime", il est prévu la mise en place de visites ludiques et d'animation d'ateliers pédagogiques auprès d'un jeune public (de 3 à 6 ans, d'une part, et de 12 à 15 ans, d'autre part), afin de leur faire

découvrir, de manière ludique, les " Beatles " et la langue anglaise (lien avec l'exposition de photographies de Jean-Marie PERIER sur les " Beatles "). Pour cela il est nécessaire de recourir à un agent vacataire pour 18 heures par mois (animation et travail préparatoire) entre le 1er juillet et le 31 août 2019.

Le but est de contribuer à faire connaître le patrimoine culturel par des enseignements ou tout autre manifestation ayant pour objet de faciliter l'accès du public à la connaissance et à la découverte du patrimoine.

Le taux horaire brut sera de 38,02 euros.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 56 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 21 voix (Groupe Union Action 62) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction des Ressources Humaines  
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°10

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 24 JUIN 2019

## PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS DE VACATIONS

Les propositions de transformations d'emplois de créations de vacations présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources, et donc de l'organisation de travail des services, pour une meilleure réponse aux usagers, et à l'optimisation de la gestion des emplois et des postes.

Ainsi, je vous propose :

### I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE

#### A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

#### POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES

#### DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES

#### Service Architecture, Systèmes et Réseaux Numériques

Bureau Intégration Logiciels et Exploitation

- 1 agent de maîtrise en 1 technicien

#### Service Solutions Numériques

- 1 technicien en 1 ingénieur



Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de projet informatique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

## **DIRECTION DES ACHATS, TRANSPORTS ET MOYENS**

### Service des Achats et d'Appui au Pilotage

- 1 technicien en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'acheteur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES**

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE

##### Service d'Appui à la Gestion RH

Cellule Appui Administratif

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **POLE SOLIDARITES**

### ***SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES***

#### **DIRECTION D'APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITES**

Mission Pilotage Administratif et Financier

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

### **DIRECTION DES RESSOURCES**

#### Service Départemental d'Accompagnement Professionnel Personnalisé

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Conseiller d'accompagnement professionnel.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des psychologues territoriaux.

## **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Mission Pilotage Aide Sociale à l'Enfance

- 1 cadre C en 1 assistant socio-éducatif

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'Animateur du dispositif d'aide et de soutien à l'identification des places.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARRAGEOIS**

Site d'Arras Nord

Service Socio-Educatif Local d'Arras Nord – Bapaume

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Socio-Educatif Local.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS**

Service Local de l'Accueil Familial

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

## **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **DIRECTION DE L'IMMOBILIER**

#### Service Maintenance du Patrimoine

Bureau Maintenance des Bâtiments

#### *Centre de Maintenance des Bâtiments d'Houdain*

- 1 agent de maîtrise en 1 technicien

#### *Centre de Maintenance des Bâtiments de Dainville*

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 agent de maîtrise

### **LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES**

#### Service de la Santé Animale

- 1 adjoint administratif en 1 adjoint technique

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS**

Unité Routes et Mobilités

CER de Campigneulles les Petites

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **POLE REUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

#### **DIRECTION ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET DU PATRIMOINE**

- 1 conservateur du patrimoine en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur adjoint.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de

rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **B) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS**

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS**

#### Maison de l'Autonomie

Mission Accompagnement des Usagers

- 1 adjoint administratif en 1 assistant socio-éducatif

## **C) LIÉES A LA PROMOTION INTERNE**

(transformations en vue de la CAP du 5 juillet 2019)

- 5 rédacteurs en 5 attachés
- 1 technicien en 1 ingénieur
- 1 assistant socio-éducatif en 1 conseiller socio-éducatif
- 6 adjoints administratifs en 6 rédacteurs
- 4 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement ou agents de maîtrise en 4 techniciens
- 12 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement en 12 agents de maîtrise

## **II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE**

### **A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

##### **DIRECTION D'APPUI DU POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

Bureau Méthode, Suivi et Expertise

- 1 cadre B de la filière administrative ou technique, rédacteur ou technicien, en 1 adjoint administratif

#### **POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES**

##### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE

Service Ressources Humaines du Pôle Solidarités

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **POLE SOLIDARITES**

### **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Service Départemental de l'Adoption et Accès aux Origines

Bureau de l'Accès aux Origines

Section Accès aux Dossiers et Gestion de la Classothèque

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE**

Service de l'Aide Sociale

Section d'Instruction de l'Artois

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS**

Site de Bruay La Buisnière

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Site de Béthune

Pôle Accueil

- 1 conseiller socio-éducatif en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Pôle Accueil.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'AUDOMAROIS**

Site d'Arques

Pôle Accompagnement

- 1 conseiller socio-éducatif en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Pôle Accompagnement.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

#### Site de Saint Omer

Service Local de Protection Maternelle et Infantile

- 1 cadre de santé paramédical en 1 puéricultrice

#### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS**

Service Local Inclusion Sociale et Logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

#### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN**

Service Local de l'Accueil Familial

- 1 cadre A en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Local de l'Accueil Familial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

#### Site de Carvin

Service Social Local

- 1 conseiller socio-éducatif en en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Social Local.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

#### Maison de l'Autonomie de Lens-Hénin

Mission Accompagnement des Usagers

- 1 attaché en en 1 cadre A de la filière médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Gestionnaire de cas complexes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE LENS LIEVIN**

### Site d'Avion

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- 1 ingénieur en chef en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Directeur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux.

### Service Développement Territorial

- 1 ingénieur en chef en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

## **DIRECTION DE L'IMMOBILIER**

### Service Grands Travaux

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER**

### Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier

Bureau du Matériel  
Magasin Arras

- 1 technicien en 1 adjoint technique

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS**

Unité Routes et Mobilités

CER de Marquion

- 2 agents de maîtrise en 2 cadres C de la filière technique, adjoints techniques ou agents de maîtrise

CER d'Aubigny en Artois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER de Biefvillers les Bapaume

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARTOIS**

Unité Routes et Mobilités

CER d'Annezin

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU BOULONNAIS**

Unité Routes et Mobilités

CER de Longfossé

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS**

Unité Etudes et Ressources

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise



Unité Routes et Mobilités

CER d'Audruicq

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS**

Unité Routes et Mobilités

CER d'Hucqueliers

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

## **POLE REUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELOT ET DE L'EVENEMENTIEL**

DIRECTION ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELOT – CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE

Bureau Coordination du Spectacle Vivant

- 1 adjoint du patrimoine en 1 adjoint administratif

### **DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES**

Collège Jean Jaurès à Lens

- 1 technicien en 1 agent de maîtrise

Collège Jean Zay à Lens

- 1 technicien en 1 adjoint technique des établissements d'enseignement

## **III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIERE**

### **A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **POLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION**

##### **DIRECTION DU CONTROLE DE GESTION**

- 1 cadre A en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Contrôleur de gestion.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant

dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

### **DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES**

#### **Service Solutions Numériques**

- 1 cadre A de la filière technique en 1 ingénieur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'Adjoint au chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

### **DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGENIERIE DOCUMENTAIRE**

#### **Service Développement du Numérique et Prestations Electroniques**

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des bibliothécaires territoriaux.

## **POLE SOLIDARITES**

### **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

#### **Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile**

Bureau Agrément et Accueil du Jeune Enfant

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de bureau.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder

une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARRAGEOIS**

### Maison de l'Autonomie

Mission Accompagnement des Usagers

- 1 cadre A de la filière médico-sociale, assistant socio-éducatif ou infirmier en soins généraux, en 1 assistant socio-éducatif

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Gestionnaire de situations complexes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN CARVIN**

### Site de Carvin

Maison des Adolescents de l'Artois

- 1 puéricultrice en 1 psychologue

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Psychologue.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des psychologues territoriaux

## **POLE REUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT ET DE L'EVENEMENTIEL**

DIRECTION ADJOINTE DE L'EVENEMENTIEL

#### Service Technique Evènementiel

- 1 adjoint administratif en 1 adjoint technique

### **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

DIRECTION ADJOINTE DE LA LECTURE PUBLIQUE

#### Service Territorial de Lecture Publique – Site de Lillers

- 1 adjoint technique en 1 adjoint du patrimoine

#### **IV) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

##### **Recours à des vacances**

##### **POLE REUSSITES CITOYENNES**

##### **DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE**

- 3 vacataires maximum par mois pour la période de mi-septembre 2019 à mi-juin 2020

Une exposition organisée à la Maison de l'Archéologie de mi-septembre 2019 à mi-juin 2020 nécessite de recourir à des personnels vacataires pour mener à bien les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication (flyers et affiches), mise en oeuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces missions pourraient être confiées à des agents vacataires, notamment lors des week-end de forte affluence, des journées européennes du patrimoine, des journées nationales de l'archéologie et des week-end festifs.

Il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal de 150 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 15,26 euros bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 12,73 euros bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

##### **DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT ET DE L'EVENEMENTIEL**

##### **DIRECTION ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELLOT – CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE**

- 1 vacataire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019

Dans le cadre de l'organisation de l'évènement "Yellow Summertime", il est prévu la mise en place de visites ludiques et d'animation d'ateliers pédagogiques auprès d'un jeune public (de 3 à 6 ans, d'une part, et de 12 à 15 ans, d'autre part), afin de leur faire découvrir, de manière ludique, les " Beatles " et la langue anglaise (lien avec l'exposition de photographies de Jean-Marie PERIER sur les " Beatles "). Pour cela il est nécessaire de recourir à un agent vacataire pour 18 heures par mois (animation et travail préparatoire) entre le 1er juillet et le 31 août 2019.

Le but est de contribuer à faire connaître le patrimoine culturel par des enseignements ou tout autre manifestation ayant pour objet de faciliter l'accès du public à la connaissance et à la découverte du patrimoine.

Le taux horaire brut sera de 38,02 euros.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, valider les propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, M. Rachid BEN AMOR, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Nathalie DELBART, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, M. Michel DAGBERT, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT.

**LEVÉES DE PRESCRIPTIONS QUADRIENNALES**

(N°2019-216)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la loi n°68-1250 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics en date du 31/12/1968 et notamment son article 6 modifié ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 04/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à lever, au nom et pour le compte du Département, et en raison de circonstances particulières, les 3 prescriptions quadriennales relatives aux subventions octroyées au Syndicat Intercommunal de la Vallée des Baillons, au Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable (SIADEP) de la Vallée de la Planquette et au Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable (SIADEP) de la région d'Humbert, pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :**

De prolonger les engagements jusqu'au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020, afin de permettre aux bénéficiaires visés à l'article 1 de percevoir le montant de leurs subventions.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

N° DOSSIER	BENEFICIAIRE	DISPOSITIF	TERRITOIRE	MONTANT SUBVENTION	MONTANT DÉJÀ VERSE	OBJET DE LA SUBVENTION	DATE D'ATTRIBUTION COMMISSION PERMANENTE	DATE PREVUE DE FIN DE TRAVAUX	CONTEXTE	PROPOSITION DE DECISION
2013-01479	S.I. VALLEE DES BAILLONS	FARDA-AEP	MONTREUILLOIS	36 000,00 €	25 200,00	Renforcement de la DECI sur Preures et Enquin-les-Guinegatte	06/05/2013	Travaux terminés	Les dossiers ont été soldés en 2017 suite à la demande des Syndicats. Or, le maître d'œuvre commun à ces 2 opérations a fait parvenir au Département de nouvelles factures pour le paiement des soldes de subventions	Prolongation accordée jusqu'au 31/12/2019 pour permettre le versement du solde de la subvention
2013-01454	SIADP VALLEE DE LA PLANQUETTE	FARDA-AEP	MONTREUILLOIS	20 000,00 €	9 640,00	Rénovation du réservoir de Royon	06/05/2013			Prolongation accordée jusqu'au 31/12/2019 pour permettre le versement du solde de la subvention
2012-02846	SIADP DE LA REGION D'HUMBERT	FARDA-AEP	MONTREUILLOIS	17 248,49 €		Rénovation du réservoir de Saint-Denoëux	09/07/2012	Travaux terminés le 1er mai 2017	Suite à un soucis de trésorerie, le Syndicat n'a pas pu payer la totalité de ses fournisseurs et doit redemander un prêt bancaire afin de pouvoir les régler	Prolongation accordée jusqu'au 31/12/2020 pour permettre le versement de la subvention



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Mission Coordination territoriale

**RAPPORT N°11**

Territoire(s): Arrageois, Audomarois, Montreuillois-Ternois

Canton(s): FRUGES, LUMBRES, AUXI-LE-CHATEAU, AVESNES-LE-COMTE, SAINT-POL-SUR-TERNOISE, SAINT-OMER

EPCI(s): C. de Com. du Pays de Lumbres, C. de Com. du Haut Pays du Montreuillois, C. de Com. des 7 Vallées, C. de Com. des Campagnes de l'Artois, C. de Com. du Ternois, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **LEVÉES DE PRESCRIPTIONS QUADRIENNALES**

Par délibération en date du 18 novembre 1985, le Conseil général a fixé pour l'ensemble des aides départementales à l'investissement un délai de réalisation de deux ans, à compter de la date de décision d'octroi.

De même, la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, précise que sont prescrites toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.

L'article 6 de cette loi stipule qu'une décision de relèvement de la prescription à raison de circonstances particulières peut être prise par délibération de l'autorité compétente habilitée à approuver le budget de la collectivité, c'est-à-dire le Conseil départemental.

3 maitres d'ouvrages ont sollicité le Département afin d'obtenir à titre exceptionnel une levée de prescription quadriennale pour les dossiers dont les motifs de non réalisation sont présentés en annexe.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à lever les prescriptions quadriennales relatives aux subventions octroyées en raison de circonstances particulières et de réactiver ces engagements jusqu'au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 selon le tableau joint afin de leur permettre de percevoir leurs subventions.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-611G01 AP08	2041421/9161	FARDA - AEP - programme départemental	3 381 020,83	130 942,17	10 800,00	120 142,17

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR DANIEL MACIEJASZ

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLEY, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Jean-Claude LEROY, M. Philippe FAIT, Mme Aurélie BEIGNEUX.

**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 - COMPTE DE GESTION -  
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT**

(N°2019-217)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et suivants, L.3312-5 et suivants, L.3313-1 et R.3313-1 et suivants ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'arrêter le Compte de Gestion 2018 du comptable public tel qu'annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 62
Nombre de délégations de vote : 13
Absents sans délégation de vote :3 (Président du Conseil départemental non votant ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National)
Nombre de suffrages exprimés : 51
Nombre d'abstentions : 24 voix (Groupe Union Action 62 ; Non-inscrits)
Pour : 51 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, Groupe Communiste et Républicain, Groupe En Marche ; Groupe Rassemblement National)
Contre : 0 voix

**(Adopté)**

**Article 2 :**

D'approuver le compte administratif 2018, tel qu'annexé à la présente délibération, conforme au compte de gestion du comptable public et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **75 069 225,01 €**.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 62
Nombre de délégations de vote : 13
Absents sans délégation de vote : 3 (Président du Conseil départemental non votant, Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National)
Nombre de suffrages exprimés : 43
Nombre d'abstentions : 32 voix (Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche)
Contre : 0 voix

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources  
Direction des Finances  
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°12

Territoire(s): Tous les territoires

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 24 JUIN 2019

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 - COMPTE DE GESTION - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif de l'exercice 2018.

Le compte de gestion présenté par Madame la Payeuse départementale est en tous points conforme aux résultats du compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

#### **I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION** (mouvements budgétaires)

	RESULTATS REPORTES 2017		Part affectée à l'investissement 2018	EXERCICE 2018		SOLDE	
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
Investissement		-117 225 955,46		392 027 986,24	348 653 463,73	43 374 522,51	-73 851 432,95
Fonctionnement	196 459 143,63		118 546 024,01	1 571 354 677,82	1 495 113 456,26	76 241 221,56	154 154 341,18

Totaux	196 459 143,63	-117 225 955,46	1 963 382 664,06	1 843 766 919,99	119 615 744,07	80 302 908,23
--------	----------------	-----------------	------------------	------------------	----------------	---------------

## II – LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (mouvements budgétaires)

Section	Dépenses		Recettes	
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses mandatées en 2018 (hors CLTR)*	281 086 794,73	Titres de recettes émis en 2018 (hors CLTR)*	205 915 293,23
	Déficit de l'exercice affecté en juin 2018	117 225 955,46	Affectation décidée en juin 2018	118 546 024,01
	Total	<b>398 312 750,19</b>	Total	<b>324 461 317,24</b>
	(1) soit un déficit d'investissement de :	<b>73 851 432,95</b>		
<b>Section de Fonctionnement</b>	Dépenses mandatées en 2018	1 493 345 053,49	Titres de recettes émis en 2018	1 571 354 677,82
	Participations aux budgets annexes	1 768 402,77	Excédent capitalisé jusqu'en 2018	77 913 119,62
	Total	<b>1 495 113 456,26</b>	Total	<b>1 649 267 797,44</b>
	(2) soit un excédent de fonctionnement de :	<b>154 154 341,18</b>		
	Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)	<b>80 302 908,23</b>		

\* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 67 566 669 €.

Après le vote de la Décision Modificative, le budget de l'exercice 2018 s'élevait en dépenses réelles à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	276 633 117,84 €
- section de fonctionnement	<u>1 529 659 980,01 €</u>
Total	1 806 293 097,85 €

Les dépenses réelles constatées à la clôture de l'exercice 2018 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	257 013 240,16 €
- section de fonctionnement	<u>1 434 246 642,36 €</u>
Total	1 691 259 882,52 €

Le budget 2018 a été réalisé à 93,63 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	92,91 %
- section de fonctionnement	93,76 %

La prise en compte dans ce calcul des autorisations de dépenses inscrites au titre des dépenses imprévues, qui ne sont que très marginalement utilisées, dégrade le taux d'exécution global. Si on les exclut du calcul, les taux de réalisation sont les suivants :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	93,96 %
- section de fonctionnement	97,05 %

### Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
	<b>Equipements départementaux</b>			
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	86 780 778,24	81 744 586,36	94,20%
Fonction 1	Sécurité	540 814,00	518 480,48	95,87%
Fonction 2	Enseignement	44 521 981,19	43 780 173,67	98,33%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	2 365 352,42	1 751 977,99	74,07%
Fonction 4	Prévention médico -sociale	75 000,00	68 550,36	91,40%
Fonction 5	Action sociale (Hors RSA)	4 971 580,89	3 494 278,46	70,29%
Fonction 5	RSA	0,00	0,00	
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	82 597 625,54	80 105 086,56	96,98%
Fonction 7	Aménagement et environnement	3 271 262,36	3 181 671,53	97,26%
Fonction 8	Transports	219 422,10	107 284,53	48,89%
Fonction 9	Développement économique	0,00	0,00	
	<b>Sous-total</b>	<b>225 343 816,74</b>	<b>214 752 089,94</b>	<b>95,30%</b>
	<b>Equipements non départementaux</b>			
Fonction 0	Services généraux	1 000 000,00	1 000 000,00	
Fonction 1	Sécurité	0,00	0,00	
Fonction 2	Enseignement	464 627,12	256 213,87	55,14%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	11 075 843,21	8 393 877,31	75,79%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	378 991,00	131 763,00	34,77%
Fonction 5	Action sociale	12 426 290,42	9 968 363,40	80,22%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	12 310 208,96	10 518 107,90	85,44%
Fonction 7	Aménagement et environnement	7 461 889,27	6 136 050,82	82,23%
Fonction 8	Transports	220 970,00	148 960,25	67,41%
Fonction 9	Développement économique	5 950 481,12	5 707 813,67	95,92%
	<b>Sous-total</b>	<b>51 289 301,10</b>	<b>42 261 150,22</b>	<b>82,40%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>276 633 117,84</b>	<b>257 013 240,16</b>	<b>92,91%</b>

\* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues.

### Section de fonctionnement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux	173 049 280,77	111 777 881,38	64,59%
Fonction 1	Sécurité	71 132 400,00	71 068 475,00	99,91%
Fonction 2	Enseignement	84 040 383,27	81 365 514,48	96,82%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	18 875 503,55	17 293 303,47	91,62%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	26 937 509,89	26 167 025,30	97,14%
Fonction 5	Action sociale	1 080 465 685,21	1 056 776 417,52	97,81%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	52 106 224,18	49 090 507,22	94,21%



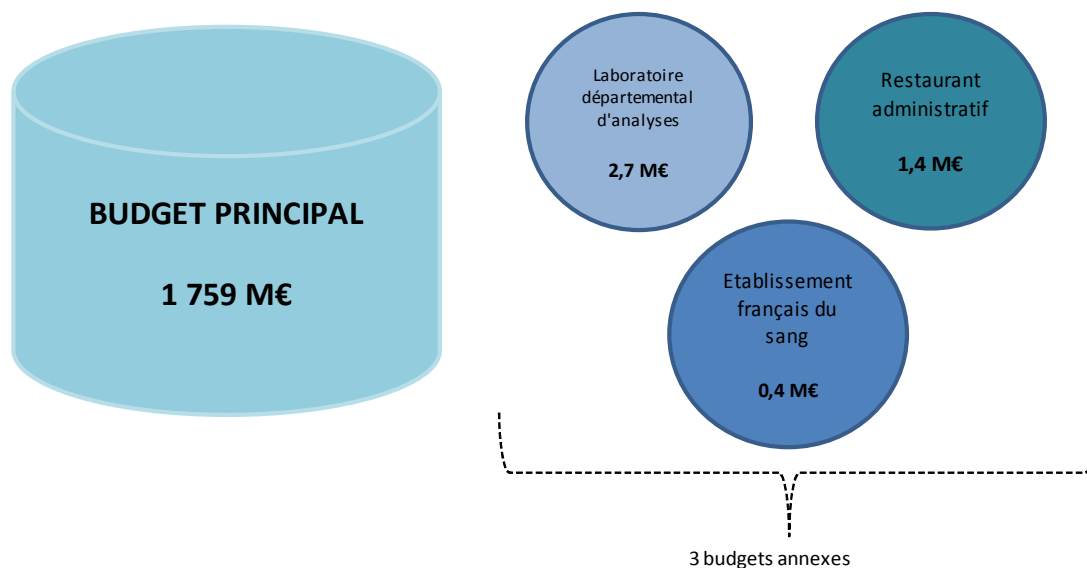
Fonction 7	Aménagement et environnement	8 705 882,28	8 317 817,38	95,54%
Fonction 8	Transports	8 691 901,24	7 643 752,55	87,94%
Fonction 9	Développement	5 655 209,62	4 745 948,06	83,92%
<b>TOTAL</b>		<b>1 529 659 980,01</b>	<b>1 434 246 642,36</b>	<b>93,76%</b>

\* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues

En marge de ces données exhaustives, il convient de rappeler que 2018 se trouve être le premier exercice à analyser à l'aune du contrat financier conclu avec l'Etat en juin dernier ; contrat limitant la progression de la hausse annuelle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) à 1,2 % par an. Ce coefficient a été respecté puisque la progression des DRF entre 2017 et 2018 a atteint 1,188 %. (cf. annexe au présent rapport).

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.

### DEPENSES REELLES 2018

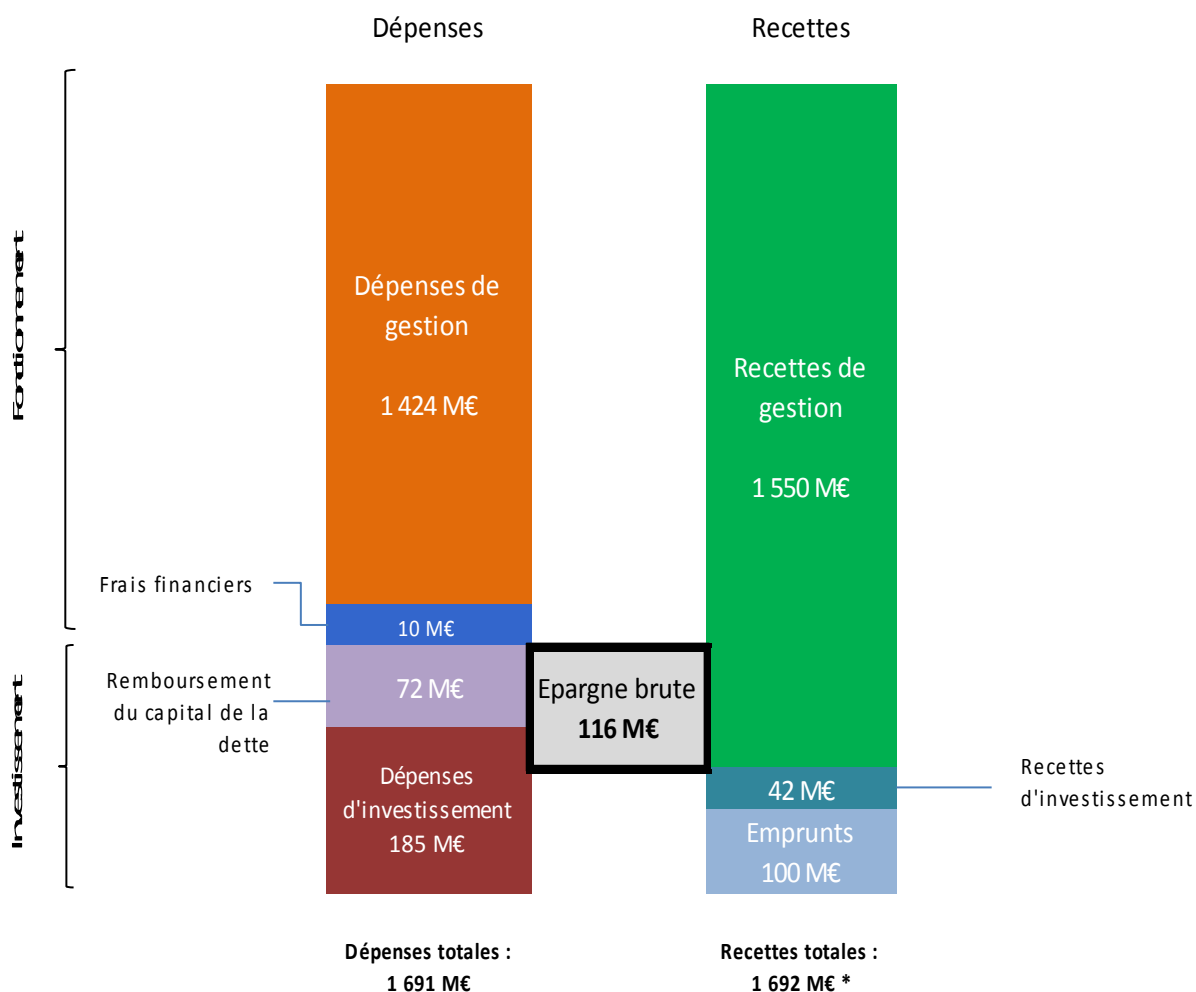


Le présent rapport est consacré à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 67,6 M€ pour l'exercice 2018.

### III – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (mouvements réels)

#### 1. Equilibre général du compte administratif



\* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par la création d'un million d'euros de fonds de roulement qui sera utilisé pour financer le programme d'investissement départemental. Il convient de rappeler ici que le rythme d'évolution du prélèvement sur le fonds de roulement est nettement plus faible que ce qui avait été programmé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Cette moindre consommation s'explique par un recours plus élevé qu'anticipé à l'emprunt au regard des conditions financières obtenues.

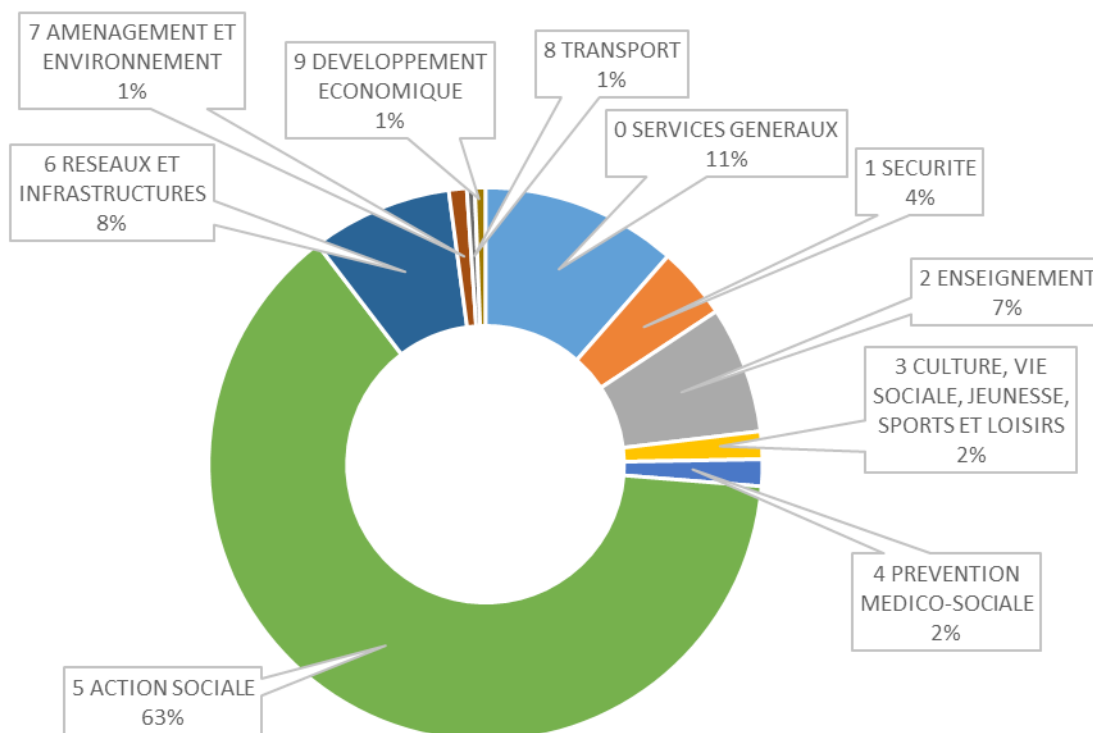
Les dépenses totales de l'exercice 2018 ressortent à **1 691 M€**, en diminution de 7 M€ par rapport à l'année précédente. La baisse des dépenses porte essentiellement sur la section de fonctionnement et se concentre sur la fonction 8, compte tenu du transfert de la compétence transports à la Région Hauts-de-France intervenu courant 2017.

Dépenses	CA 2017	CA 2018	Variation
Fonctionnement	1 452 M€	1 434 M€	-18 M€
Investissement	246 M€	257 M€	11 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 698 M€</b>	<b>1 691 M€</b>	<b>-7 M€</b>

Les dépenses de fonctionnement affichent en lecture directe une baisse de 18 M€ d'un exercice sur l'autre. Dans les faits, et à l'issue d'un retraitement opéré au titre du transfert de compétence précité (dont le poids était de 36 M€ sur 2017), l'analyse fait apparaître en réalité une hausse des dépenses de fonctionnement du même montant (+ 18 M€).

Dans le même temps, la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'investissement a permis d'augmenter de 11 M€ les moyens consacrés à l'investissement. Sur ces 11 M€, 3 M€ sont liés à la progression du remboursement du capital des emprunts et 8 M€ aux dépenses d'investissement, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions.

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement de l'année 2018 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation détaillée ci-dessus. En prenant en compte l'évolution du périmètre d'intervention du Département, les politiques sociales représentent, en 2018, 65 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales, contre 64 % l'année précédente. En 2018, 1,08 Md€ auront été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique, d'une part par des besoins croissants notamment en matière d'allocations de RSA et de protection de l'enfance, d'autre part par l'accélération du programme départemental de soutien à la modernisation des établissements sous la forme de subventions d'équipement.

En 2018, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 434 M€ et le total des recettes de fonctionnement ressort à 1 550 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 116 M€, en légère baisse de 2,5 % par rapport à 2017. Le Département est parvenu en 2018 à dégager une épargne nette de 44 M€, après prise en compte des 72 M€ de remboursement du capital de la dette. Entre 2017 et 2018, l'épargne nette a baissé de 13 %, mais contribue encore largement à l'autofinancement d'une part significative des dépenses d'investissement en 2018.

Le Département a assuré le financement des 185 M€ d'investissement réalisés en 2018 en utilisant l'épargne nette évoquée précédemment, à laquelle il convient d'ajouter :

1. 100 M€ de ressources liés à l'emprunt ;
2. 42 M€ de recettes d'investissement hors emprunt, dont une part importante relève du FCTVA ;
3. Le fonds de roulement a été reconstitué à hauteur de 1 M€, contre un prélèvement de 33 M€ en 2017. Le Département a fait le choix du recours à l'emprunt au regard de conditions financières particulièrement attractives.

## **2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes**

### **A. Section de fonctionnement**

#### ***a. Les dépenses de fonctionnement***

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 434 M€ fin 2018, en baisse de 18 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

<b>FONCTION</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>VARIATION</b>
0 SERVICES GENERAUX	112 M€	112 M€	0 M€
1 SECURITE	68 M€	71 M€	3 M€
2 ENSEIGNEMENT	80 M€	81 M€	1 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 M€	17 M€	1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 M€	26 M€	-1 M€
5 ACTION SOCIALE	1040 M€	1057 M€	17 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	48 M€	49 M€	1 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 M€	8 M€	0 M€
8 TRANSPORT	47 M€	8 M€	-39 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	5 M€	0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1452 M€</b>	<b>1434 M€</b>	<b>-18 M€</b>

Cette diminution apparente de 18 M€ doit toutefois être nuancée. En effet, une part importante du recul est liée au transfert de la compétence transports à la Région Hauts-de-France. Les dépenses transférées au titre de cette compétence ressortent à 36 M€. Ainsi, à périmètre inchangé, les dépenses de fonctionnement du Département auraient progressé de 18 M€.

L'évolution du périmètre d'intervention du Département au titre des transports, associée à une diminution des dépenses liées au transport adapté, se retrouve dans la présentation ci-dessus. Ainsi, les dépenses exécutées en 2018 au titre de la fonction 8 baissent de 39 M€, ce qui représente la principale baisse de dépenses au titre de l'exercice écoulé.

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses augmentent de 17 M€. Les principales variations au titre de cette fonction s'expliquent par :

- une augmentation de 9 M€ de la charge des allocations individuelles de solidarité (AIS). Le RSA a augmenté de 6 M€, la PCH de 2 M€ et l'APA de 1 M€.

AIS	CA 2017	CA 2018	Variation en M €	Variation en %
APA	182 M€	183 M€	1 M€	0,66%
PCH	36 M€	38 M€	2 M€	5,74%
RSA	328 M€	334 M€	6 M€	1,71%
<b>TOTAL</b>	<b>546 M€</b>	<b>555 M€</b>	<b>9 M€</b>	<b>1,63%</b>

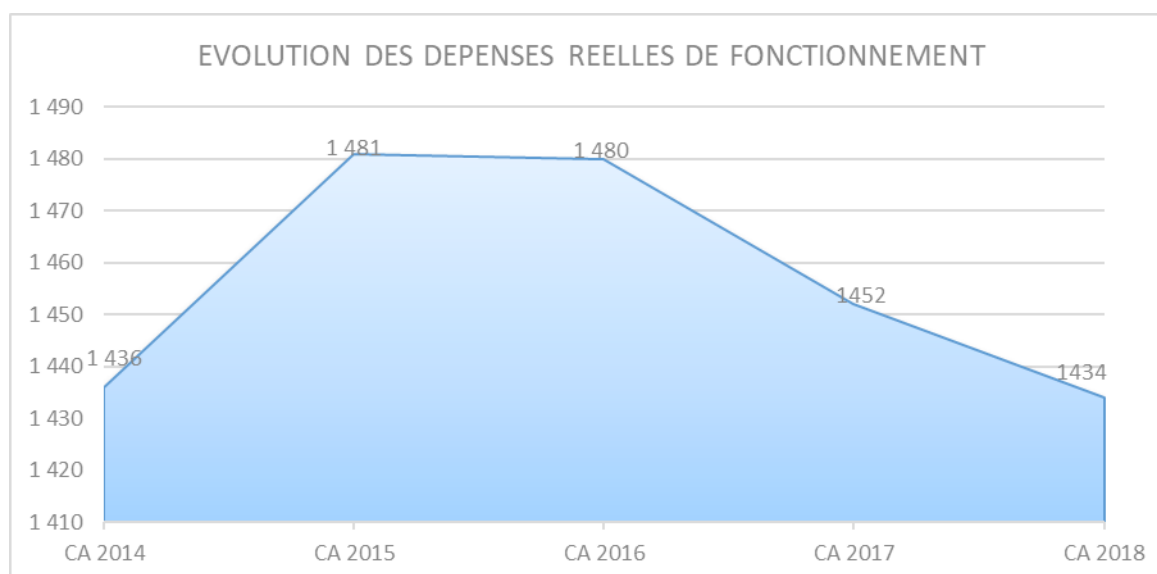
- une progression de 5 M€, soit + 8 %, des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS).

Pour les autres fonctions, il convient de noter :

- un effort particulier consenti pour soutenir le Service Départemental d'Incendie de Secours (crédits de la fonction 1), avec une progression des dépenses de 4,4 % pour atteindre les 71 M€. Le Département a pleinement joué son rôle de principal financeur de ce service public de proximité en 2018.

- un soutien renouvelé du Département aux politiques volontaristes que l'on retrouve principalement en fonction 3. Malgré une forte contrainte budgétaire, les crédits alloués à ces politiques publiques ont progressé de 6,2 % en 2018.

L'ensemble des autres dépenses ne connaît pas d'évolution significative, et ce alors que l'inflation devrait mécaniquement conduire à une hausse des dépenses de 2 %, soit près de 30 M€. Cet effort de gestion est particulièrement sensible pour les dépenses de personnel qui restent stables alors que la simple prise en compte du glissement vieillesse technicité représente 3,5 M€ de dépenses nouvelles.



## ***b. Les recettes de fonctionnement***

En 2018, le Département a perçu 1 550 M€ de recettes de fonctionnement, **en recul de 22 M€ par rapport à 2017**. Doit ici être pris en compte l'effet post transfert de la compétence « transport » à la Région, dans la mesure où la compensation reçue à ce titre prend désormais son niveau « de croisière » établi à 4,5 M€ (au lieu des 31 M€ fixés à l'issue des échanges avec la CLERCT<sup>1</sup> pour la seule année 2017). Sur la base du périmètre d'intervention de 2017, le Département aurait perçu 1 581 M€ de recettes de fonctionnement, soit une progression de 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement d'un exercice à l'autre.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

### La fiscalité directe (348 M€, soit + 9 M€ par rapport à 2017)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (57 M€) augmente de 3 M€, tandis que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (287 M€) progresse de 6 M€.

Il convient de noter que le Département a été amené à transférer à la Région Hauts-de-France un peu plus de la moitié du produit de CVAE, alors même que cette recette s'avère dynamique. En effet, la progression de cette ressource, dont la répartition est effectuée par l'Etat, s'élève à 4,7 % entre 2017 et 2018.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le Département a bénéficié de la revalorisation des bases, dans la mesure où le taux est resté stable en 2018. Cette revalorisation des bases, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives de 1,2 %, s'est établie à 2,18 % en 2018.

### La fiscalité indirecte (569 M€, soit + 3 M€ par rapport à 2017)

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 144 M€ en 2018 contre 140 M€ en 2017, soit une hausse de 4 M€.

La taxe d'aménagement représente 9 M€, en diminution de près de 4 M€ par rapport à 2017. Il convient de rappeler que le produit encaissé en 2017 était exceptionnellement élevé en raison du rattrapage du retard pris par les services de l'Etat dans le reversement aux collectivités territoriales bénéficiaires des produits de taxe d'aménagement.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (203 M€) diminue de 3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 198 M€ et

---

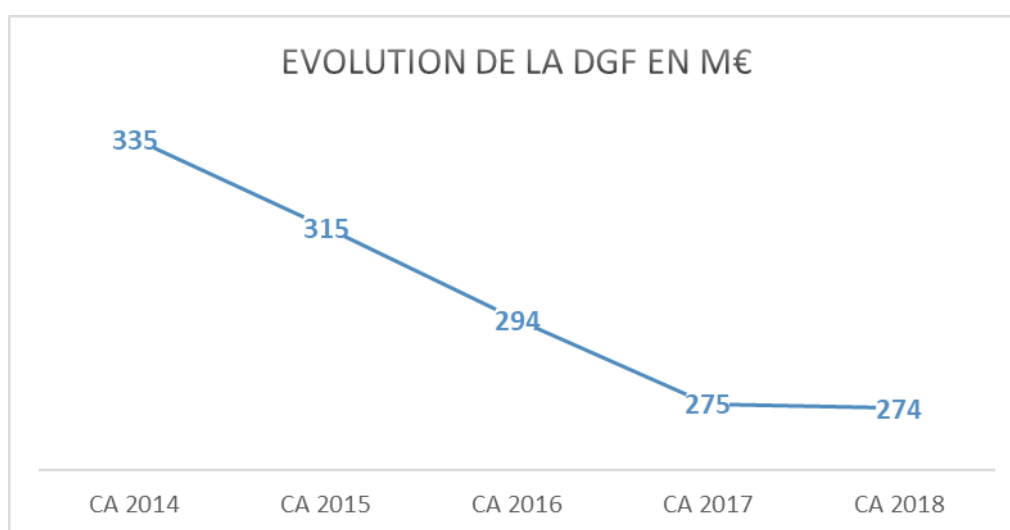
1 CLERCT = Commission Locale pour l'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées

la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€. Elles restent toutes deux stables en 2018.

#### Les dotations et participations de l'Etat (395 M€, soit - 8 M€)

Entre 2014 et 2017, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). La DGF perçue en 2018 s'établit à 274 M€, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2017. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écrêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant. Le Département, qui se situe tout proche de ce ratio, l'a légèrement franchi en 2018, d'où cet écrêtement de 1 M€.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 69 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2018.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de + 2 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi qu'au titre de la PCH pour tenir compte du développement de cette politique. Ces dotations représentent 83 M€ en 2018.

#### Les compensations et les attributions de péréquation (181 M€, soit + 6 M€ par rapport à 2017)

Les différents fonds de péréquation connaissent des évolutions contrastées : les attributions au titre des deux fonds assis sur les DMTO - fonds de péréquation des DMTO et fonds de solidarité - progressent de 3 M€, tandis que le montant alloué au titre du fonds de péréquation de la CVAE diminue de 2 M€. Au total, le Département a perçu 48 M€ au titre de ces trois fonds de péréquation horizontale.

En 2018, le Département a également perçu de la Région une attribution de compensation financière de 4,5 M€ au titre du transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont restées stables pour atteindre les 60 M€.

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 26 M€, en légère progression par rapport à 2017.

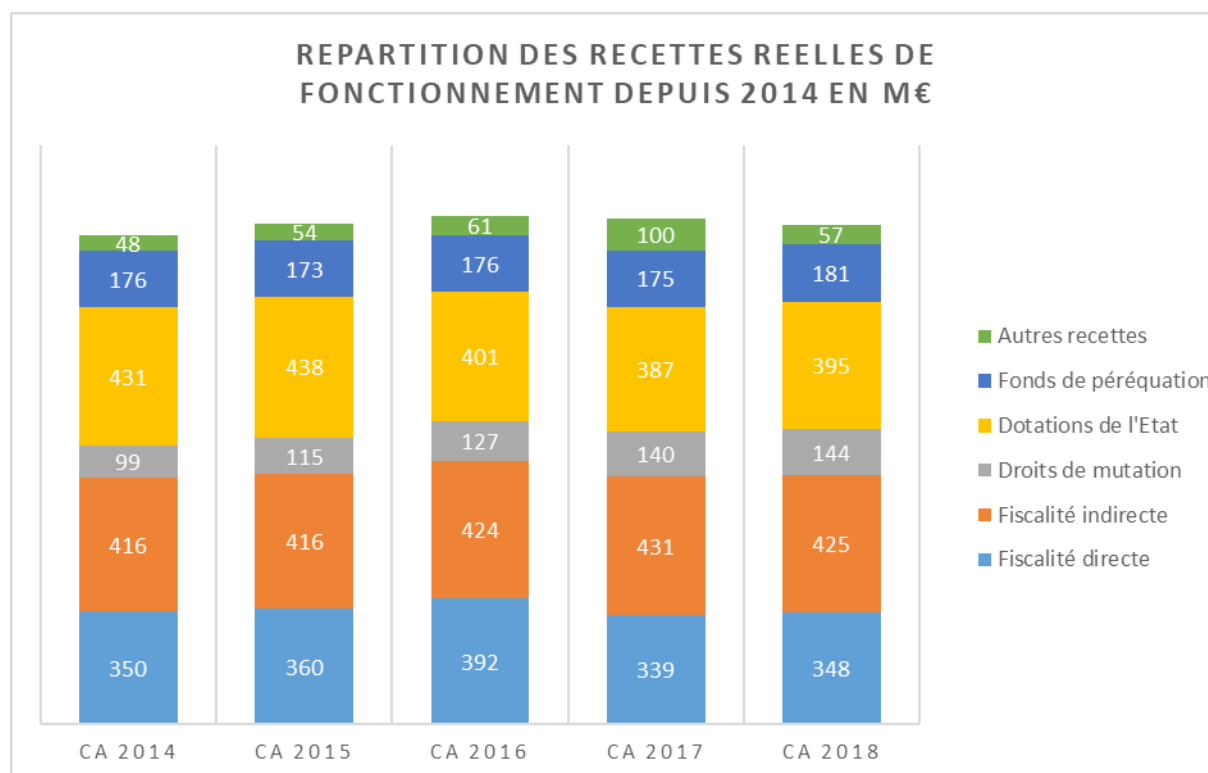
#### Les autres recettes (57 M€, soit - 43 M€ par rapport à 2016)

La baisse des autres recettes s'explique par :

D'une part, une baisse de 3 M€ du fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté, liée à une réduction du format du fonds institué par le gouvernement pour faire face à l'effet de ciseau que connaissent plusieurs départements. Le Département a ainsi bénéficié d'une attribution de 10 M€ en 2018, contre 13 M€ en 2017.

D'autre part, le Département a perçu en 2017 de la Région un montant de 38 M€ (31 M€ au titre de l'attribution de compensation pour le transport scolaire et 7 M€ au titre du remboursement des dépenses engagées dans le cadre de la délégation de l'exercice de la compétence du transport interurbain entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2017) destiné à compenser le transfert de la compétence transport évoqué précédemment.

A partir de 2018, le Département a perçu - et percevra chaque année - de la part de la Région une somme de 4,5 M€, laquelle est désormais classée dans la catégorie des attributions de péréquation, dans la mesure où il s'agit d'une recette pérenne. Le traitement comptable de 2017 a été opéré pour écarter un produit exceptionnel dans l'analyse des agrégats des recettes.





Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes du Département, ainsi que la forte dépendance de la collectivité aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

## **B. Section d'investissement**

### ***a. Les dépenses d'investissement***

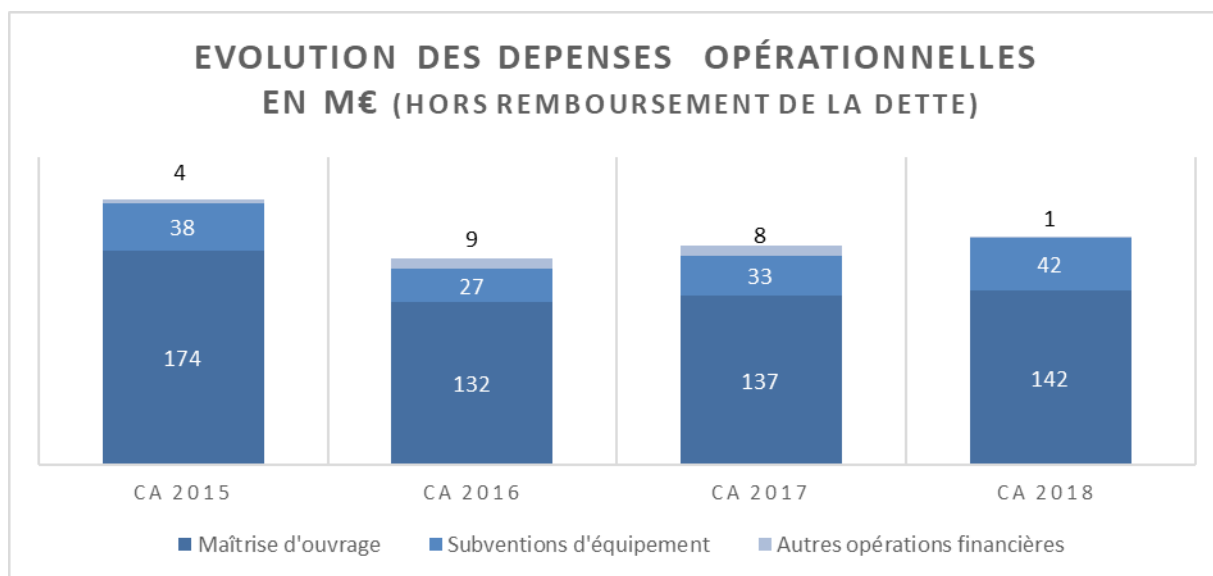
En 2018, les dépenses d'investissement sont en augmentation de près de 11 M€ par rapport à 2017. Le Département a consacré **257 M€** aux dépenses d'investissement selon la décomposition suivante :

<b>NATURE DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Variation</b>
Subventions	33 M€	42 M€	9 M€
Remboursement du capital de la dette	68 M€	72 M€	4 M€
Autres opérations financières	8 M€	1 M€	- 7 M€
investissement en maîtrise d'ouvrage	137 M€	142 M€	5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>246 M€</b>	<b>257 M€</b>	<b>11 M€</b>

L'intervention du Département en 2018 se retrouve à la fois dans les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale (142 M€) et sous la forme de subventions d'équipement (42 M€). Les crédits consacrés à la maîtrise d'ouvrage progressent de 5 M€ et les subventions de 9 M€, sous l'effet de la politique active de modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux mise en œuvre en 2017.

La progression des crédits d'investissement permettra au Département d'être au rendez-vous de son engagement : réaliser 1 milliard d'euros d'investissement sur la période 2015-2021. Le Département a consacré 747 M€ de crédits aux dépenses d'investissement au cours des quatre dernières années et a donc réalisé les trois quarts de son objectif d'investissement de la période.

A noter que les autres opérations financières se sont contractées de 7 M€ en raison de la fin du dispositif de préfinancement du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mis en œuvre par la Caisse des dépôts. En 2015, le Pas-de-Calais a pu bénéficier d'une avance d'une partie des sommes dues au titre du FCTVA de 15,66 M€, à rembourser en deux annuités égales de 7,83 M€ en 2016 et 2017. Ce mécanisme n'a pas été reconduit.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2017	CA 2018	VARIATION
0 SERVICES GENERAUX	15 M€	10 M€	- 5 M€
1 SECURITE	4 M€	1 M€	- 3 M€
2 ENSEIGNEMENT	46 M€	44 M€	- 2 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 M€	10 M€	-
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	-	-	-
5 ACTION SOCIALE	9 M€	14 M€	6 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	85 M€	91 M€	6 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 M€	9 M€	1 M€
8 TRANSPORT	-	-	-
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 M€	6 M€	4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>178 M€</b>	<b>185 M€</b>	<b>7 M€</b>

Les principales évolutions sont les suivantes :

- En ce qui concerne la fonction 2 (**- 2 M€**), les investissements dans les collèges ont baissé en 2018, qu'il s'agisse de la construction de collèges ou de grosses réparations.

- En ce qui concerne la fonction 5 (**+ 6 M€**), la progression du budget correspond à la mise en œuvre effective de la stratégie de reprise d'épargne dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans les secteurs de l'aide à l'enfance et du handicap. En effet, dès 2016, le Département a souhaité reprendre les réserves disponibles des ESMS qui servaient, en partie, à autofinancer les projets d'investissement de ces structures. Le Département a choisi de subventionner directement ces projets en section d'investissement.

- En ce qui concerne la fonction 6 (**+ 6 M€**), la hausse reflète le développement des opérations structurantes de voirie.

- En ce qui concerne la fonction 1, la baisse de dépenses est liée à la fin de l'opération de construction du centre de secours de 1<sup>ère</sup> catégorie d'Hénin-Beaumont. Conformément aux engagements pris par le Département, les études ont été engagées sur le projet de reconstruction du centre de secours d'Arras.

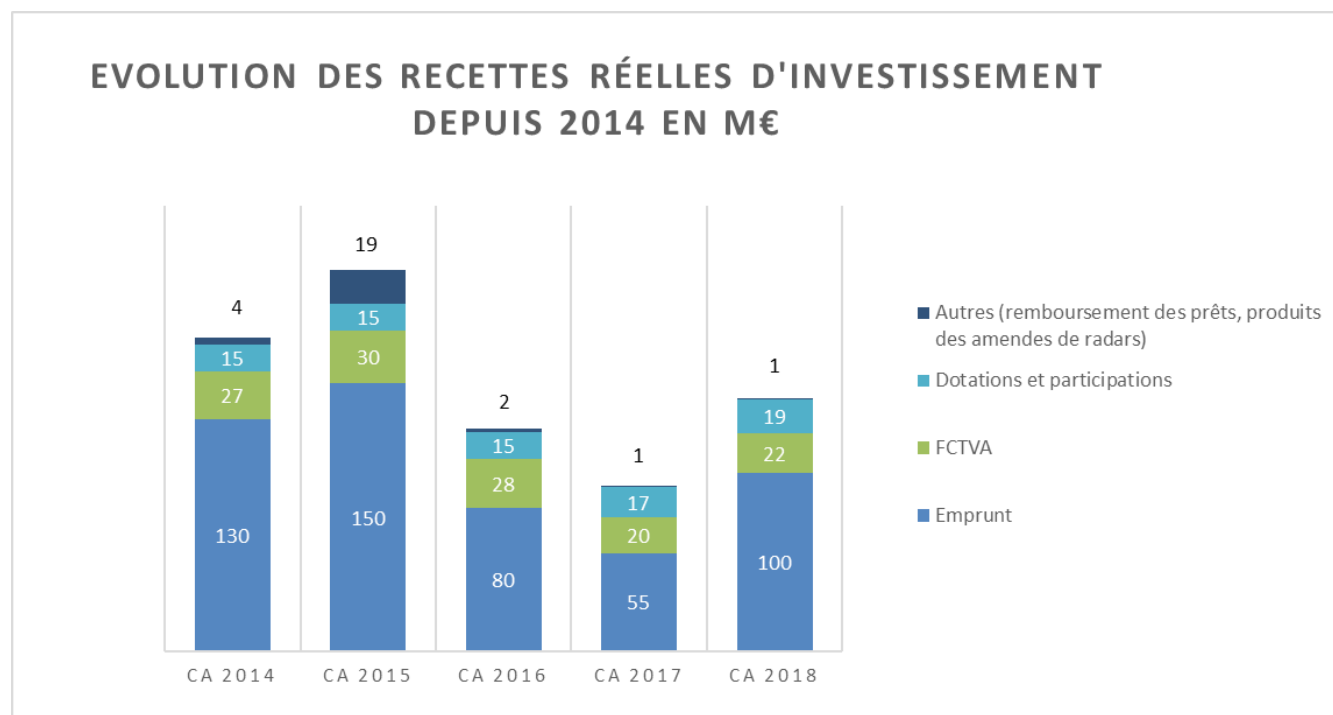
## ***b. Les recettes d'investissement***

Les recettes d'investissement ont augmenté de 49 M€ entre 2017 et 2018 pour atteindre les 142 M€. Cela s'explique par deux raisons principales :

D'une part, les recettes d'emprunt ont atteint 100 M€, en augmentation de 45 M€ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une stratégie de préservation du fonds de roulement au regard des conditions de taux très attractives. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement encore disponible s'élève à 80 M€ fin 2018 alors que le plan stratégique prévoyait une consommation beaucoup plus rapide de cette ressource.

D'autre part, le Département a bénéficié en 2018 :

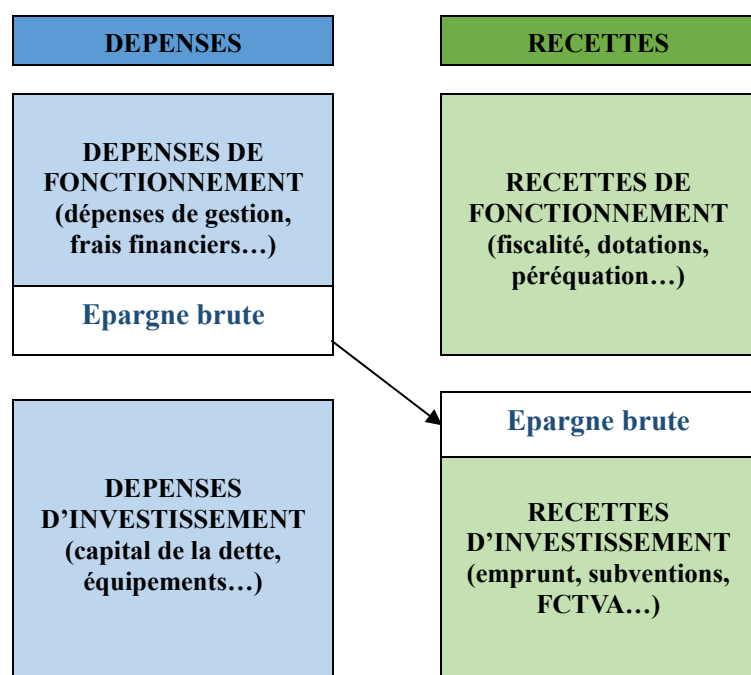
- de 2 M€ de recettes supplémentaires provenant du FCTVA, directement liées au niveau des investissements réalisés en 2017. En effet, le Département perçoit ces ressources avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 22 M€
- d'une hausse de 2 M€ des dotations et participations qui atteignent les 19 M€.

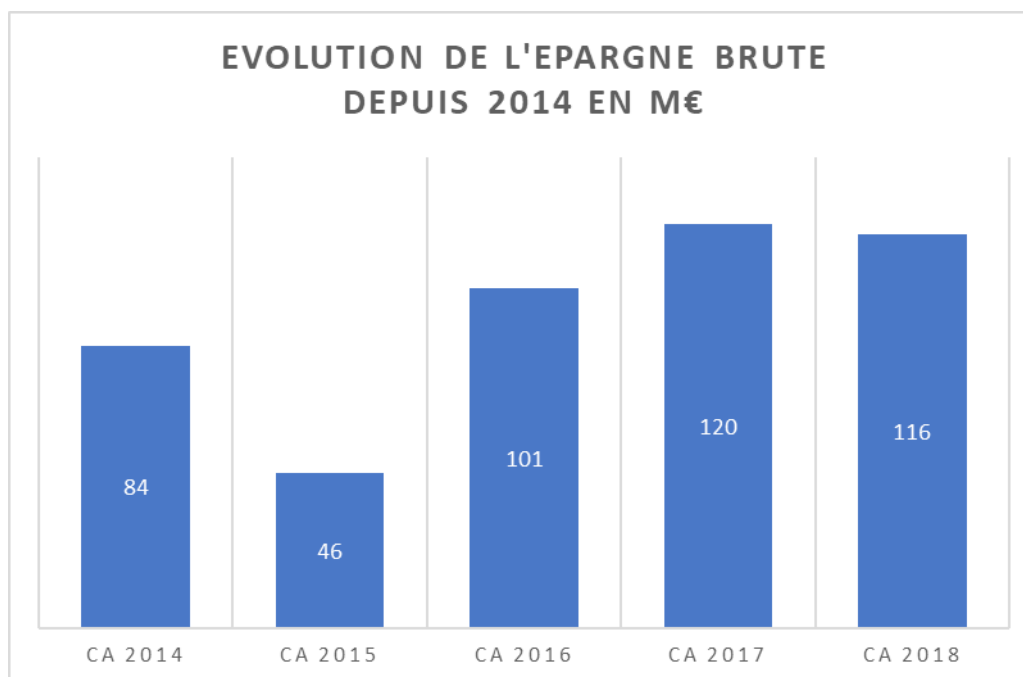


## **C. Le rôle central de l'épargne brute**

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de calculer l'épargne brute. Ce ratio financier est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète la capacité du Département à dégager, au sein de la section de fonctionnement, des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également pour assurer l'autofinancement d'une partie de ses investissements. En 2018, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **116 M€**. Il convient de rappeler que le Département a adopté une stratégie budgétaire en 2015 principalement adossée à la

reconstitution de cette épargne. Le Département s'est fixé comme objectif une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de sa politique d'investissement.





Sur la période 2014-2015, la faible dynamique des recettes, liée en particulier à la baisse de la DGF, combinée à la progression des dépenses, tirée notamment par la hausse des allocations de solidarité, a conduit à une forte contraction de l'épargne brute. Cette dégradation de la capacité d'autofinancement a conduit le Département à prendre des mesures structurelles courant 2015 pour inverser la tendance et restaurer progressivement un niveau d'autofinancement suffisant pour continuer à financer le programme d'investissement départemental.

Le Département stabilise son taux d'épargne brute, qui atteint désormais 7,5 % du total des recettes de fonctionnement. En 2018, l'autofinancement ressort à 116 M€, en léger recul par rapport à 2017, mais reste très proche des orientations stratégiques évoquées plus haut. Malgré un effort notable de reconstitution des équilibres de la section de fonctionnement, le taux d'épargne brute se maintient juste au-dessus du seuil plancher. Pour mémoire, ce seuil est fixé à 7 % pour les départements et le taux d'épargne brute moyen des départements millionnaires en habitants se situe autour de 10 %.

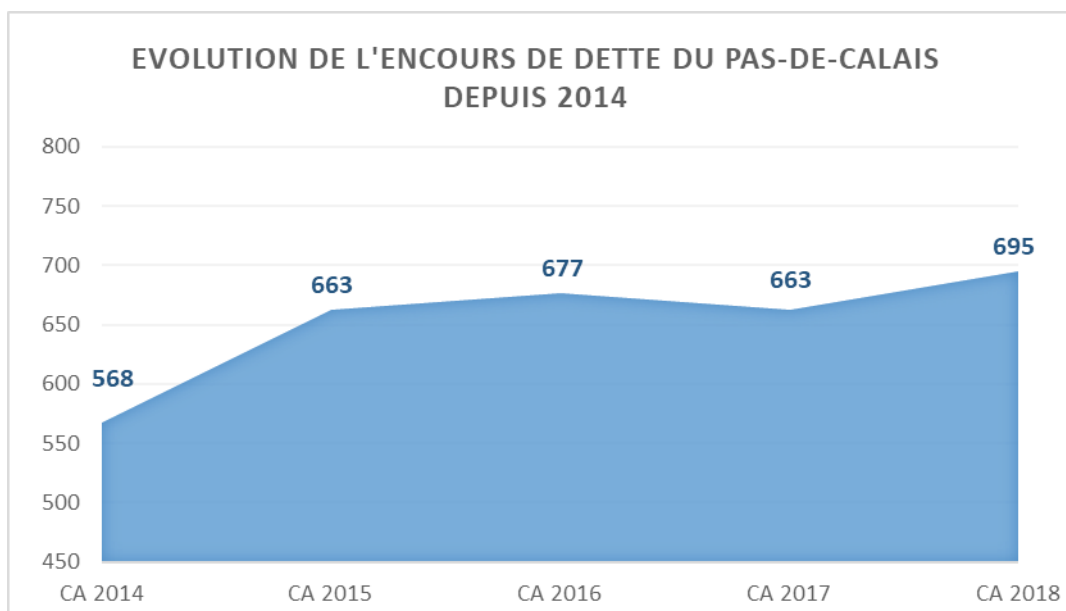
#### **IV – ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE**

Depuis l'émergence de la crise financière et plus particulièrement des problématiques liées à la dette des collectivités locales, le Département du Pas-de-Calais est resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours tout en travaillant à une optimisation de la charge d'intérêts supportée par la collectivité. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Le Département mène une stratégie active d'optimisation des frais financiers. Il dispose encore d'un encours de 67,57 M€ d'emprunts revolving. Ces emprunts sont peu mobilisés pour limiter les frais financiers, dans la mesure où le Département dispose encore d'un niveau relativement élevé de trésorerie. Les emprunts revolving ont été exclus de l'analyse pour plus de clarté.

Le programme de financement de l'exercice 2018 a conduit à la souscription d'un volume de **100 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement engagé en début de mandat. L'enveloppe pluriannuelle de 70 M€ contractualisée auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2018 n'a pas été mobilisée au titre de l'exercice. Ces fonds, destinés à accompagner le programme de travaux dans les collèges, seront utilisés progressivement en 2019.

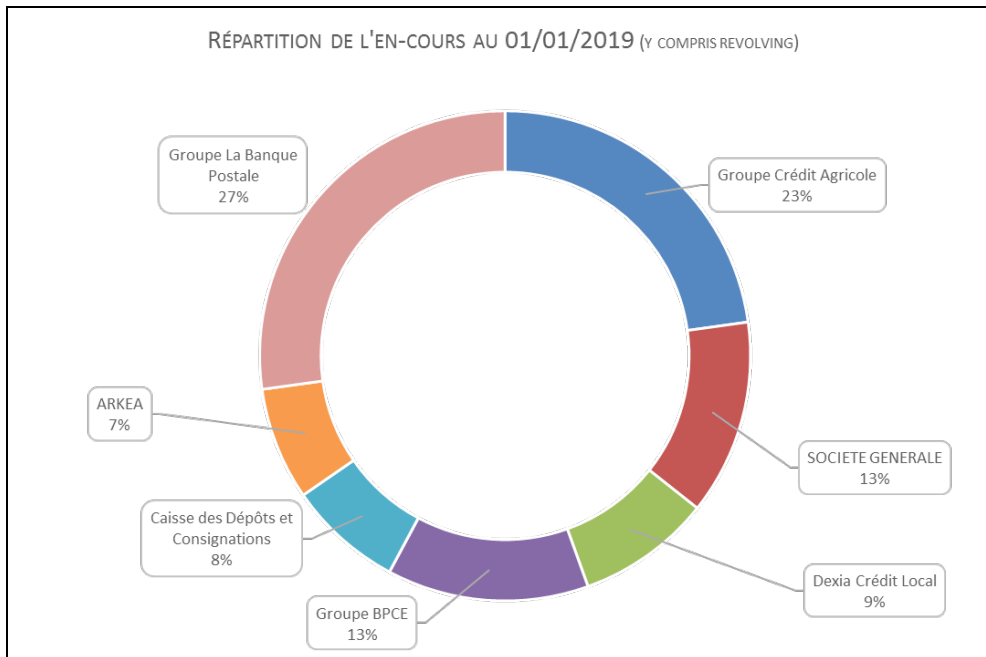
Au 31 décembre 2018, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 32 M€ et ressort à 695 M€.



### Répartition de l'encours

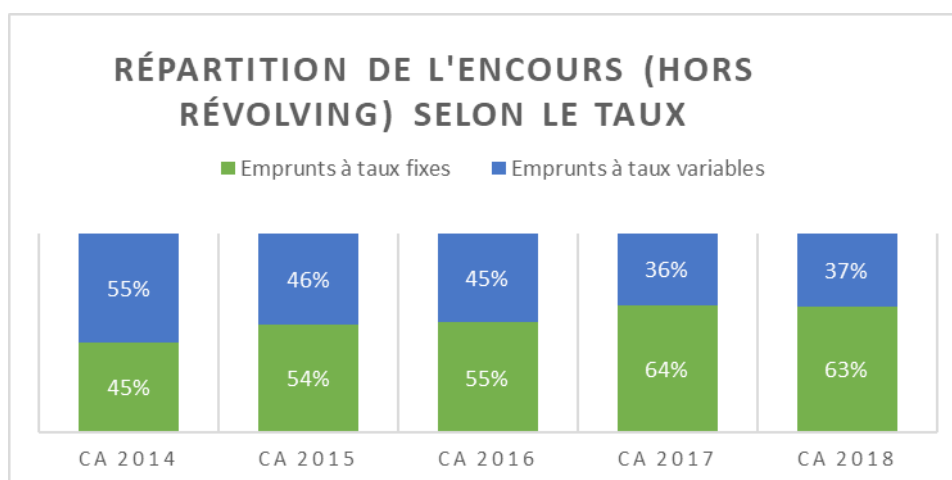
Depuis la crise financière, le Département a recentré son partenariat financier autour de sept acteurs principaux illustrés par le graphique ci-dessous.

Cette stratégie de diversification évite une trop forte concentration de l'encours et donc une dépendance importante vis-à-vis d'un partenaire financier. Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement.



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2018, la part de la dette à taux fixe ressort à 58 %. Après retraitement des crédits revolving, la part fixe atteint les 63 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 8 mois à fin 2018.



### Les frais financiers

Le Département a consacré un peu plus de 10 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2018) de 1,44 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 2,37 % en 2017, dernière donnée nationale disponible.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Frais financiers	9 450 086,47 €	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	10 009 837,80 €
Coût moyen	1,66%	1,57%	1,66%	1,56%	1,44%

### Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

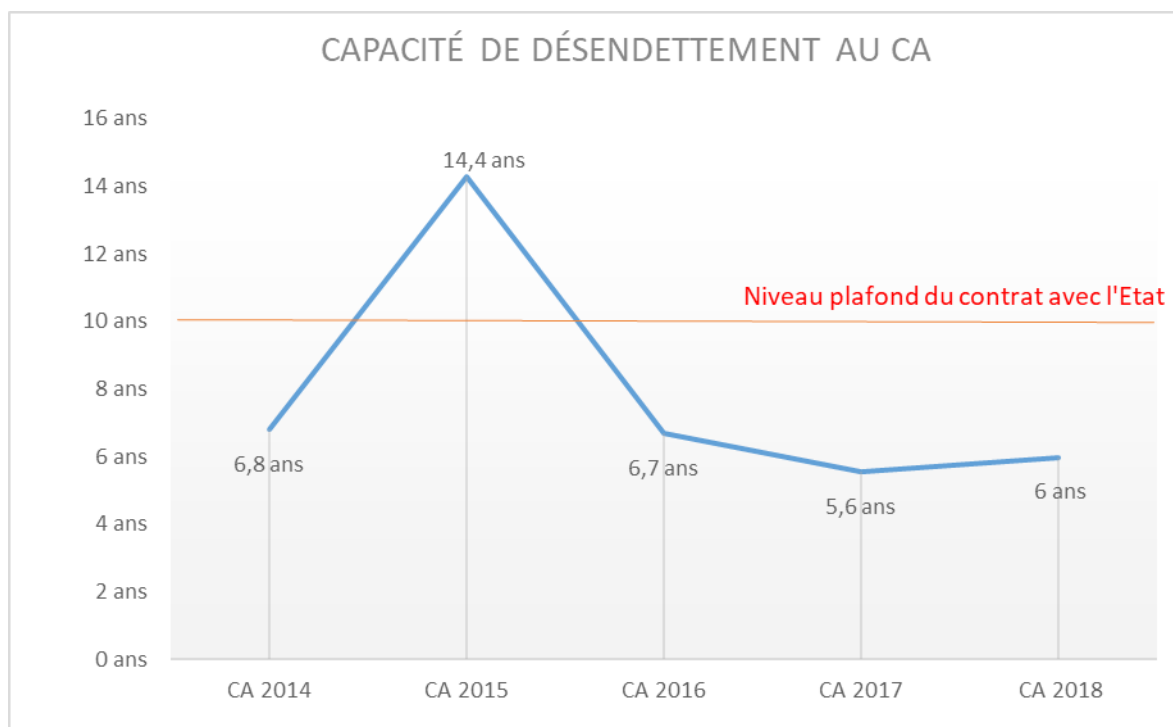
- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

**Le ratio d'endettement** établit un rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné et que la dette du Département n'est pas trop importante par rapport à ses ressources propres. A fin 2018, ce ratio s'établit à 45 %.

**La charge de la dette** se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2018, ce ratio est de 5 %. Ce ratio est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais est en effet caractérisé par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio. Malgré cette particularité, le ratio de la charge de la dette reste inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, laquelle était proche de 6 % en 2017.

**La capacité de désendettement** est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2018, ce ratio ressort à 6 années contre 14,4 en 2015. Comme évoqué précédemment, les mesures d'économies poursuivies en 2018 ont largement contribué à l'amélioration de ce ratio. Le contrat signé avec l'Etat prévoit, pour l'ensemble des départements, une capacité de désendettement inférieure à 10 années.





## **V – DETERMINATION DU RESULTAT**

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du conseil départemental, après production par le payeur départemental du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **154 154 341,18 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **73 851 432,95 €**

En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2018 s'établit à **80 302 908,23 €**.

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élevant à **5 233 683,22 €**, le résultat libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 s'élève à **75 069 225,01 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2018, conforme au compte de gestion du comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **75 069 225,01 €**.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSSEY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Marc TELLIER, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Robert THERRY, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Nicole CHEVALIER, M. Alain DELANNOY, Mme Karine GAUTHIER, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT, Mme Daisy DUVEAU.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES -  
EXERCICE 2018**

(N°2019-218)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3213-2 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'approuver et d'adopter le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2018, tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

Bilan acquisitions voirie 2018 Pôle ADT/SGADT/SPVD

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant France Domaine	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
NEUFCHATEL HARDELOT	sol	AC 188 AC 192	669	PAS-DE-CALAIS HABITAT		05/10/2015	23/02/2018	Véloroute voie verte du littoral NEUFCHATEL HARDELOT CONDETTE	Amiable	7 000,00 €
NOEUX-LES-MINES	Labour Labour 1/2 Fossé	AT 389 AT 393 AT 395	90	Consorts LACROIX		10/07/2017	21/02/2018	RD 179 à NOEUX-LES-MINES - Aménagement et Réhabilitation de l'assainissement pluvial	Amiable	73,00 €
NOEUX-LES-MINES	Labour	AT 391	51	Consorts VOISIN		10/07/2017	28/03/2018	RD 179 à NOEUX-LES-MINES - Aménagement et Réhabilitation de l'assainissement pluvial	Amiable	34,00 €
THIEVRES	sol	A 301	6	Monsieur Yves CAUSSIN		05/02/2018	22/02/2018	RD 1 à THIEVRES - Mise à l'alignement des propriétés sises 32 et 34 Grand rue (Propriétés CLERCQ et CAUSSIN)	Amiable	6,00 €
THIEVRES	sol	A 299	22	Monsieur et Madame Roger CLERCQ-KLEIN		05/02/2018	19/03/2018	RD 1 à THIEVRES - Mise à l'alignement des propriétés sises 32 et 34 Grand rue (Propriétés CLERCQ et CAUSSIN)	Amiable	220,00 €
VERTON	sol	AC 629	491	Consorts FROMENT	30,00 € le m² + dépréciation	10/07/2017	03/04/2018	RD 303 Suppression du passage à niveau 121	Amiable	28 730,00 €
VERTON	sol	AC 636	120	Monsieur Jean-Maurice FROMENT	30,00 € le m	10/07/2017	03/04/2018	RD 303 Suppression du passage à niveau 121	Amiable	3 600,00 €
VERTON	sol	AC 634	93	M. Mme FILLoux-BUZELIN	30,00 € le m	10/07/2017	03/04/2018	RD 303 Suppression du passage à niveau 121	Amiable	2 790,00 €
VERTON	sol	AC 627	82	SCI GAMMELIN	30,00 € le m	10/07/2017	09/05/2018	RD 303 Suppression du passage à niveau 121	Amiable	3 300,00 €
VERTON	sol	AC 631	110	SCI des Dunes	30,00 € le m	10/07/2017	09/05/2018	RD 303 Suppression du passage à niveau 121	Amiable	2 460,00 €
AIRE/LYS	sol	ZM 716	1 425	CCAS d'AIRE/LYS	4 500€ l ha	7/11/2013 3/11/2014	20/04/2018	RD 943 Contournement d'Aire/Lys entre la RD 943 et RD188	Amiable	674,00 €
AIRE/LYS	sol	ZM 712	434	SCI LGD	4 500€ l ha	7/11/2013 3/11/2014	04/04/2018	RD 943 Contournement d'Aire/Lys entre la RD 943 et RD188	Amiable	8 119,00 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant France Domaine	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
DAINVILLE	fosse	ZM 88, 89	4 492	Consorts LORIDANT	5 000€/ha	06/06/2017	28/05/2018	RD60 Rocade Sud d'Arras sur les territoires des communes de DAINVILLE WAILLY et AGNY	Amiable	3 491,00 €
DAINVILLE	terre	ZM 86	6 188	Consorts DUFLO		06/06/2017	08/10/2018	RD 60 Rocade Sud d'Arras sur les territoires des communes de DAINVILLE WAILLY et AGNY	Amiable	3 868,00 €
WAILLY-LES-ARRAS	bois	AB 96, 97, 100, 102	5 969	époux TERNAUX COUSSEMACEQ Gérard	20000/ha	06/06/2017	12/06/2018	RD 60 Rocade Sud d'Arras sur les territoires des communes de DAINVILLE WAILLY et AGNY	Amiable	15 324,00 €
WAILLY-LES-ARRAS	bois	AB 94	847	Monsieur JACQUEMONT		06/06/2017	08/10/2018	RD 60 Rocade Sud d'Arras sur les territoires des communes de DAINVILLE WAILLY et AGNY	Amiable	2 118,00 €
HOUDAIN	terre	AR 491	1 837	Consorts HAUTECOEUR	4 500,00	06/11/2008 24/11/2017	14/06/2018	RD 301 doublement et déviation à HOUDAIN	Amiable	44 525,00 €
AIX NOULETTE	terre	ZA 194	135	M. Mme DEVIENNE/BAJEUX		12/03/2018	09/10/2018	RD 301 mise à 2x2 voies liaison RD 301 A 21 sur les territoires des communes de AIX NOULETTE BULLY LES MINES	Amiable	304,00 €
St ETIENNE AU MONT	trottoir	B 462, 482	906	PAS-DE-CALAIS HABITAT	400,00	04/05/2018	04/10/2018	RD 235 Régularisation Foncière	Amiable	achat vente rétroproque sans soulte
LE TOUQUET	terrain	AS 19, 107	472	VILLE DU TOUQUET	125 000,00 €	07/09/2015	04/06/2018	RD 939 giratoire accès collège AU TOUQUET	Amiable	échange sans soulte
AUDRUICQ	terre	A 643, 645	3 727	Mme SAUDEMONT		05/09/2016	30/01/2018	RD 219 Piste Cyclable section Canal/Audruicq	Amiable	2 237,00 €
BUSNES	terre	ZE 164, 166	2 430	M et Mme DUBOIS	0,45 € le m <sup>2</sup>	06/03/2017	06/02/2018	RD 916 Contournement de BUSNES	Amiable	1 367,00 €
BUSNES	terre	ZL 197	61	Monsieur TIERNY	0,45 € le m <sup>2</sup>	06/03/2017	23/02/2018	RD 916 Contournement de BUSNES	Amiable	35,00 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant France Domaine	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
BUSNES	terre	ZE 141	242	Commune de BUSNES	0,15 € le m²	06/03/2017	03/04/2018	RD 916 Contournement de BUSNES	Amiable	39,00 €
BUSNES	terre	ZE 191, ZL 240	377	AFR de BUSNES	0,15 € le m²	06/03/2017	15/05/2018	RD 916 Contournement de BUSNES	Amiable	71,00 €
BUSNES	terre	ZE 172, 209, 212, 215 ZL 199, 271	6 432	LOIEZ Agnès M et Mme BOUREL-COULON Consorts GRUJON DEMAILLY Paul	0,45 € le m²	06/03/2017	08/06/2017 et 27/11/2017	RD 916 Contournement de BUSNES	Expropriation (ordonnance notifiée au Département en 2018)	jugement de fixation des indemnités à venir
HOUCHIN	terre	AB 426	41	Madame CLEMENT	0,60 € le m²	14/05/2018	20/06/2018	RD 72/171 à HOUCHIN aménagement carrefour	Amiable	25,00 €
HOUCHIN	terre	AB 424	40	Monsieur THOREL Daniel	0,60 € le m²	14/05/2018	25/06/2018	RD 72/171 à HOUCHIN aménagement carrefour	Amiable	24,00 €
MONTIGNY-EN-GOHELLE	terre	ZA 418	200	CCAS d'HENIN-BEAUMONT	0,63 € le m²					
HARNES	terre	AR 716 AR 666 AR 701 AR 660 AR 663 AR 691 AR 693 AR 695 AR 703 AR 689 AR 712 AR 669 AR 675 AR 679 AR 681 AR 686 AR 698 AR 708 AR 714 AR 706 AR 710 AR 419 AR 718 AR 711	94 1662 508 5536 1421 651 682 1051 439 1630 395 285 314 43 02 992 514 101 175 646 3730 185 3379 3726	Consorts DESCHEEMAKER Mme POLLART-LUCAS Indivision DACHEVILLE LUCAS LUCAS LUCAS BOUTHEMY LEFEBVRE-LAHAYE DACHEVILLE-RANCON consorts LEFEBVRE LEFEBVRE Paul DACHEVILLE HUYGUE IDEM idem idem idem idem idem DACHEVILLE-RANCON epf Les Hauts de Courrières Les Hauts de Courrières Les Hauts de Courrières LEFEBVRE Paul	0,50 le m²					

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant France Domaine	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
COURRIERES	terre	ZC 396	196	Indivision JOLY	x	07/01/2013	19/09/2018	RD 919 contournement de COURRIERES, HARNES et MONTIGNY-EN-GOHELLE	Expropriation	jugement de fixation des indemnités à venir
		ZC 398	103	DUNEUF JARDIN	x					
		ZC 400	510	CONSORTS LEJEUNE	x					
		ZC 402	848	CONSORTS VERSTAEVEL	x					
		ZC 456	5355	CCAS de COURRIERES	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 458	1357	WILLEFERT-BROY	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 460	1504	WILLEFERT-BROY	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 464	97	WILLEFERT-BROY	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 418	2	LUCAS-Renaud	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 419	15	LUCAS-Renaud	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 440	205	Epoux LUCAS	x					
		ZC 446	6238	FAUVART HUGOT	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 448	421	FAUVART HUGOT	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 426	4049	CHOTEAU Pierre père et fils	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		AR 632	5479	SA DHESDIN	1,45 et 18 €					
		ZC 450	79	HENNART	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		AR 636	370	HENNART	17,18 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 435	1006	DUBUS MARINONI	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 438	1223	DUBUS MARINONI	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 432	1189	LAMPAERT	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 467	167	GAEC MARTIN	1,45 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 429	1717	GAEC MARTIN	1,45 € le m <sup>2</sup>					
		AR 642	190	JPL DEVELOPEMENT	x					
		ZC 424	3	CONSORTS BOULOGNE	17,18 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 421	1584	COMMUNE DE COURRIERES	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		AR 640	75	COMMUNE DE COURRIERES	18 € le m <sup>2</sup>					
		AR 644	5621	COMMUNE DE COURRIERES	18 € le m <sup>2</sup>					
		AR 638	82	COMMUNE DE COURRIERES	18 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 462	415	FLANQUART Marie -Thérèse	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 149	1605	BOTTE épouse CHIARILLI	0,63 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 452	116	TESTU Augustine	1,45 € le m <sup>2</sup>					
		ZC 454	132	DEBAYE	1,45 € le m <sup>2</sup>					
		AR 634	8409	BERTON	0,63 et 17,18					
ZC 442	13392	CLAYES	0,63 le m <sup>2</sup>							
AX 410	148	EPF	XX							
AX 408	2217	Les Hauts de Courrières	XX							
AX 406	3855	Les Hauts de Courrières	XX							
AX 426	1256	SNCF	XX							
ZC 452	116	TESTU	1,45 le m <sup>2</sup>							
ZC 454	132	DEBAYE-BOUDEHENT	1,45 le m <sup>2</sup>							
ZC 149	1605	BOTTE	0,63 le m <sup>2</sup>							
ZC 462	415	FLANQUART	0,63 le m <sup>2</sup>							
<b>TOTAL:</b>			<b>139 648</b>							<b>130 434,00</b>



bilan acquisitions immeubles patrimoine départemental 2018 Pôle ADT/SGPADT/SVPD

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant France Domaine	Date C.P.C.d.	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalités (amiable, expro., échange)	Prix d'acquisition
collèges										
CALAIS	collège	XD 309, 311 à 319, 334p	5 978	Commune de CALAIS	néant	08/01/2018	23/04/2018	transfert de propriété du collège Jean Macé	amiable	gratuit
	bâti	XD 310 et 334p	1 955		240 000,00 €	extension du collège Jean Macé		1 euro symbolique		
AUCHY-LES-MINES	collège	AR 162	22 001	SIVOM de l'ARTOIS	néant	06/11/2017	15/05/2018	transfert de propriété du collège Joliot-Curie	amiable	gratuit
GRENAY	sol	AI 495	21 782	Commune de GRENNAY	néant	06/11/2017	22/06/2018	transfert de propriété du collège Langevin-Wallon	amiable	gratuit
OUTREAU	collège	AC 71 et 319	26 580	Commune de LE PORTEL	néant	08/01/2018	11/06/2018	transfert de propriété du collège Jean Moulin	amiable	gratuit
HUCQUELIERS	collège	C 465, 488 et 489	14 121	Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois	néant	04/06/2018	09/10/2018	transfert de propriété du collège Gabriel de la Gorce	amiable	gratuit
CALONNE-RICOUART	collège	AL 410	14 326	Commune de CALONNE-RICOUART	néant	04/06/2018	08/11/2018	transfert de propriété du collège Joliot-Curie	amiable	gratuit
COURRIERES	collège	AO 534, 536	19 686	Commune de COURRIERES	néant	02/10/2017	09/11/2018	transfert de propriété du collège Claude Debussy	amiable	gratuit
DOUVRIIN	terre	AK 2	2 182	Indivision DEBOUVRY	13 190,00 €	06/02/2017	05/02/2018	aménagement plateau sportif collège Antoine de Saint-Exupéry	expropriation	jugement de fixation des indemnités en 2019
	taillis	AK 197	14	Indivision DELECROIX	88,00 €					

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface m²	Vendeur	Montant France Domaine	Date C.P.C.d.	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalités (amiable, expro, échange)	Prix d'acquisition
GRENAY	sol	AI 582 et 583	631	Commune de GRENNAY	3 500,00 €	06/11/2017	22/06/2018	extension pour la reconstruction du collège Langevin-Wallon	amiable	1 euro symbolique
AVION	collège	ZB 183	3 809	Commune d'AVION	60 000,00 €	10/07/2017	12/11/2018	plateau sportif pour le collège Jean-Jacques Rousseau	amiable	1 euro symbolique
	Sous-total collèges:		133 065							3,00 €
Autres bâtiments										
HENIN-BEAUMONT	VEFA	AO 190, 193, 195, 197, 202	1 796	SAS DEMATHIEU et BARD IMMOBILIER	4 977 000,00 €	04/09/2018	20/12/2018	Maison du Département Solidarité	Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA)	4 977 000,00 €
ENS										
GUINES	Espace Naturel	AN 863	4 393	M. Mme PLAYE	6 000,00 €	06/11/2017	19/02/2018	Zone de Préemption " Le Marais de Guines "	amiable	6 000,00 €
GUINES	Espace Naturel	AN 385, 386, 388	9 729	M. Mme DELATTRE FIQUET	17 500,00 €	Arrêté de Préemption 08/09/2017	19/02/2018	Zone de Préemption " Le Marais de Guines "	DIA	20 000,00 €
		AN 546, 547	1 488		2 500,00 €	06/11/2017			amiable	
GUINES	Espace Naturel	AL 121	2 273	Mme LECERF	10 000,00 €	Arrêté de Préemption 05/01/2018	19/02/2018	Zone de Préemption " Le Marais de Guines "	DIA	10 000,00 €
SAIN-T-OMER	Espace Naturel	BN 43, 44, 45, 46, 49	9 245	M. Mme GRAVE	8 900,00 €	06/11/2017	23/05/2018	Zone de Préemption " Le Romelaère "	amiable	8 900,00 €
GIVENCHY-EN-GOHELLE	Espace Naturel	AB 103	2 554	Consorts BEAUNE	3 850,00 €	06/11/2017	01/03/2018	Zone de Préemption " Le Bois de Givenchy "	amiable	3 850,00 €
	Sous-total ENS:		29 682							48 750,00 €
<b>TOTAL:</b>			<b>164 543</b>							<b>5 025 753,00 €</b>

**Bilan aliénations 2018 PôleADT/SGADT/SYPD**

Commune	Nature du bien	Ref.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant France Domaine	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Prix de cession
Collèges									
BEAURAINVILLE	bâtiment	AE 175	724	Commune de BEAURAINVILLE	60 000,00 €	04/09/2018	05/12/2018	bâtiment de stockage près du collège Belrem	euro symbolique
	Sous-total collèges:		724						1,00 €
Autres bâtiments									
CUCQ	Bâtiment	AC 75	1 027	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	159 000,00 €	05/11/2018	31/12/2018	ancien CER	159 000,00 €
	Sous-total autres bâtiments:		1 027						159 000,00 €
Voie									
LONGUENESSE	sol	AL 383	359	Société Civile Immobilière du Rond Point	3 590,00 €	07/12/2015	17/04/2018	Délaissé du carrefour RD 942 / 928	3 590,00 €
SAINS-EN-GOHELLE	sol	AK 421, 422, 423, 424	1 157	Commune de SAINS-EN-GOHELLE	40 000,00 €	06/11/2017	15/02/2018	emprise foncière non utile au projet de déviation de la RD 937	40 000,00 €
ARRAS	sol	AE 142, 203, 206, 207, 210, 371, 372, 415	560	Communauté Urbaine d'ARRAS	0,15 € le m <sup>2</sup>	10/04/2018	05/07/2018	RD 260 Transfert de DP dans le cadre de l'aménagement communautaire de l'entrée Nord d'ARRAS	euro symbolique
SI ETIENNE AU MONT	trottoir	B 484 485, 486, 487, 488	83	PAS-DE-CALAIS HABITAT	400,00 €	04/05/2018	04/10/2018	RD 235 régularisation foncière	achat vente réciproque sans soule
LABOURSE	Terrain	AD 233, 237, 438, AE 41, 201, 209	15 323	Commune de LABOURSE	2 291,00 €	02/07/2018	15/10/2018	terrain de l'ancien cavalier acquis pour le projet de déviation de la RD 937 qui a été abandonné	2 291,00 €
LE TOUQUET	Terrain	AR 3, 4, 5	3 174	SEMAT	0,00 €	08/10/2012	29/03/2018	rétrocession des terrains acquis pour le projet RD 939 Liaison A16 Canche qui a été abandonné	à titre gratuit
CUCQ	Terrain	AD 11	628						
LE TOUQUET	Terrain	AR 19, 142, 143, 145	3 004	VILLE DU TOUQUET	125 000,00 €	07/09/2015	04/06/2018	rétrocession sous forme d'échange de terrains acquis pour le projet RD 939 Liaison A16 Canche qui a été abandonné	échange sans soule

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant France Domaine	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Prix de cession
AIRE SUR LA LYS	Terrain	ZD 340,341 343,344	4 525	Mr PLUQUIN et Mme ARNOUTS	23 078,00 €	06/11/2017	22/01/2018	rétrocession des terrains acquis pour le projet de reconstruction du Pont de THIENNES sur la RD 194 qui a été abandonné	23 078,00 €
DOURGES	terre	AE 408, 476, 483	485	SARL STEMPNIAK	7 275,00 €	05/09/2017	26/03/2018	délaissés RD 160 et 161	7 275,00 €
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	terre	ZC 143, 144, 146 et 147	10 863	TERNOISCOM Communauté de communes du Ternois	34 000,00 €	01/10/2018	18/12/2018	surplus RD 86, 87 et RD 941 aménagement de giratoire et d'une voie de desserte de la ZI Nord à SAINT-POL-SUR- TERNOISE	81 472,50 €
		Sous-total voirie:	40 161						157 707,50 €
<b>Total général:</b>			<b>41 912</b>						<b>316 708,50 €</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Service de la Valorisation de la propriété départementale

**RAPPORT N°13**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2018**

L'article L 3213-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales indique :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département, par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département, donne lieu chaque année à une délibération du conseil départemental. Ce bilan est annexé au compte administratif du département. »

Ce bilan est une obligation légale qui permet à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable. Il est également l'occasion de mettre en lumière certaines actions marquantes et innovantes et de rappeler certaines méthodologies.

Le Plan Stratégique Patrimonial a ainsi été adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013 : l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, un meilleur environnement des conditions de travail du personnel, l'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation économique, une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental en sont les maîtres-mots.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers, qui ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente, traduisent certaines actions de ce plan.

Ce bilan est présenté de façon thématique, en complémentarité des tableaux annexés, en examinant successivement les acquisitions et cessions relatives à la voirie (I), celles relatives aux collèges et bâtiments départementaux (II), celles concernant les espaces naturels sensibles (III).

## **I) - les acquisitions et cessions relatives à la voirie**

### **1) Les acquisitions**

#### ***a) - L'objet des acquisitions pour la voirie***

Elles concernent des projets d'ampleur parfois très variable, mais participant toujours au développement et à l'aménagement du réseau routier, nécessaire sur le plan économique, et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité au profit des usagers de la route.

Il peut donc s'agir de la création de voies nouvelles pour dévier les routes départementales qui traversent les agglomérations afin de dissocier le trafic de transit du trafic purement local. Ce peut être aussi l'aménagement d'un carrefour ou, plus modestement la rectification de virages dangereux.

#### ***b) - La technique des acquisitions pour la voirie***

En raison de cette diversité, les acquisitions pour la voirie sont réalisées selon des modalités très variées : il peut s'agir de ventes de droit commun pour les petits projets (giratoires) qui, en raison de leur coût, ne nécessitent pas d'étude d'impact « environnementale » et de déclaration d'utilité publique (DUP). Pour les projets plus importants, qui nécessitent une DUP pour parer d'éventuels refus de propriétaires, on parlera de cessions après déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire de ventes conclues à l'amiable après la DUP. S'agissant de propriétaires qui ont refusé de céder leurs parcelles, le transfert de propriété s'opèrera par ordonnance d'expropriation, prononcée par le juge. A noter que lorsque le Département se heurte au refus d'un seul propriétaire, même pour un projet mineur et une emprise très faible (quelques mètres carrés), il est nécessaire d'enclencher la lourde procédure d'expropriation, d'une durée minimale de 24 mois.

Parfois, l'acquisition peut être réalisée selon la procédure d'alignement.

Il faut souligner enfin les transferts de propriété de parcelles acquises par l'Etat dans le cadre des routes nationales transférées, sur le fondement de l'article 18-III de la loi du 13 août 2004, selon lequel « *les terrains acquis par l'Etat en vue de l'aménagement des routes transférées sont cédés au Département à titre gratuit* ».

#### ***c) - Les acquisitions opérées au sein du Département***

La lecture du tableau « Acquisitions voirie » indique que le Département a acquis très précisément **13ha 96a 48ca** pour un prix d'acquisition total de **130 434,00 €**, pour ses besoins en infrastructures de voirie. Il convient d'observer que les indemnités de dépossession consécutives aux 2 mutations par ordonnances d'expropriation (10ha 82a 91ca), ne sont pas comptabilisées dans ce total de dépenses, le Juge n'ayant pas encore fixé leur montant. Les projets déclinés dans ce tableau concernent pour l'essentiel la rocade Sud d'ARRAS (RD 60) avec 1ha 75a acquis, et le contournement de COURRIERES (RD 919) avec plus de 10 ha expropriés.

**27** des 29 transferts de propriété, dont 2 par échanges sans soulte, ont été réalisés à l'amiable sans recours à la procédure d'expropriation, par actes rédigés en la forme administrative par le bureau foncier du Département. Parmi eux, 16 concernaient des terres agricoles pour 1,5ha. Les 2 transferts de propriété par ordonnance d'expropriation concernaient quant à eux 9ha. La part des terres agricoles représentait 81 % des terres acquises.

Ces acquisitions foncières, réalisées tantôt sous déclaration d'utilité publique tantôt sans procédure d'enquête préalable, ont permis la libération d'emprises nécessaires à

la réalisation d'aménagements à programmer à court terme ou à réaliser durant le même exercice budgétaire.

## 2) Les cessions

L'article L.3213-2 du CGCT dispose que les cessions sont réalisées sur délibération motivée du conseil départemental portant sur les conditions de la vente et sur ses caractéristiques essentielles, au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'état (estimation du service local du domaine).

L'article L. 1511-3 du CGCT, modifié par la loi du 7 août 2015, dispose dans son alinéa 2 que « Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché. Le montant des aides est calculé par référence aux conditions du marché, selon des règles de plafond et de zone déterminées par voie réglementaire. Ces aides donnent lieu à l'établissement d'une convention et sont versées soit directement à l'entreprise bénéficiaire, soit au maître d'ouvrage, public ou privé, qui en fait alors bénéficiaire intégralement l'entreprise. »

Ainsi, toute cession à une personne privée à titre gratuit ou à un prix inférieur à la valeur du bien (hormis le cas des entreprises soumises à des conditions particulières), c'est-à-dire sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, est illégale. Il en va autrement dès lors qu'il s'agit de cessions de terrains à des personnes publiques, l'interdiction est moins absolue. Lorsque l'acquéreur public poursuit des motifs d'intérêt général, le Département peut, sous des conditions excessivement justifiées, céder des biens à l'euro symbolique.

Depuis 2010, est mise en œuvre, dans le cadre des cessions des délaissés de voirie au bénéfice des aménageurs privés et des entreprises commerciales, une politique de détermination d'un prix de cession maximal en fonction des charges de l'aménageur ou du promoteur s'inspirant de la méthode d'évaluation dite du « compte à rebours ».

Le principe qui sous-tend ce mode opératoire n'est autre que celui de la valorisation des propriétés (publiques et privées) des personnes publiques, qui est devenu avec l'entrée en vigueur du Code des propriétés des personnes publiques, un impératif de gestion, intégré au Plan Stratégique Patrimonial.

Les rétrocessions quant à elles, sont régies par les articles L 421-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'article précité dispose : « *Si les immeubles expropriés n'ont pas reçu, dans le délai de cinq ans à compter de l'ordonnance d'expropriation, la destination prévue ou ont cessé de recevoir cette destination, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel peuvent en demander la rétrocession pendant un délai de trente ans à compter de l'ordonnance d'expropriation, à moins que ne soit requise une nouvelle déclaration d'utilité publique* ».

**Les 10 cessions de terrains « voirie », dont 2 par échanges, ont concerné 4ha 01a 61ca pour 157 707,50 € de recette.**

Parmi elles, 4 concernaient des délaissés de projets routiers terminés et 3 constituaient des rétrocessions suite à l'abandon des projets (RD 939 liaison A 16-Canche et reconstruction du pont de THIENNES notamment). A noter que la vente à TERNOISCOM, des surplus des terrains acquis pour l'aménagement du giratoire des RD 86, 87 et 941 et d'une voie de desserte de la ZI Nord à SAINT-POL-SUR-TERNOISE, a été réalisée à un prix supérieur à l'estimation des Domaines (7,50€/m<sup>2</sup> contre 3,10€/m<sup>2</sup>) afin de tenir compte des prix d'achat et des indemnités d'éviction versés en 2017 de ces mêmes terrains (7,50€/m<sup>2</sup>).

## II) Les acquisitions et cessions relatives aux collèges, au patrimoine départemental et les autres contrats

### 1) Les acquisitions

#### *a) pour les collèges :*

Elles ont pour objectif, d'une part le transfert de propriété à titre gratuit des biens immeubles des collèges mis à disposition du Département par les lois de décentralisation. L'article L 213-3 du code de l'éducation dispose « *les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit, sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires* ».

Dans ce cadre, 7 collèges ont fait l'objet d'un transfert de propriété au profit du Département en 2018, portant le nombre des collèges dont le Département est propriétaire (foncier et constructions) à 91. Les collèges « Joliot-Curie » de CALONNE-RICOUART et « Langevin-Wallon » de GRENAY ont fait l'objet d'un transfert de droit dans le cadre de leur reconstruction, et les 5 autres d'un transfert à titre amiable (« Jean Macé de CALAIS, « Joliot-Curie » d'AUCHY-LES-MINES, « Jean Moulin » de LE PORTEL -au territoire de la Commune d'OUTREAU-, « Gabriel de la Gorce » d'HUCQUELIERS, « Claude Debussy » de COURRIERES).

D'autre part, outre les terrains nécessaires à la concrétisation des programmes de restructurations lourdes ou de constructions de nouveaux collèges, les acquisitions permettent ponctuellement la réalisation d'équipements dans des collèges qui ne disposent pas du terrain nécessaire. Lorsqu'il s'agit de terrains appartenant à des collectivités ou des intercommunalités, les acquisitions sont d'une manière générale réalisées moyennant l'euro symbolique.

Ainsi en 2018, 2 terrains communaux ont été acquis moyennant l'euro symbolique pour la reconstruction du collège « Langevin-Wallon » de GRENAY et l'aménagement d'un plateau sportif au collège « Jean-Jacques Rousseau » d'AVION, et une ancienne école maternelle a été acquise également pour l'euro symbolique en vue de l'extension du collège « Jean Macé » de CALAIS. Par ailleurs, une ordonnance d'expropriation a été prise par le Juge de l'expropriation dans le cadre du projet d'aménagement d'un plateau sportif au collège « Antoine de Saint-Exupéry » de DOUVRIN.

En 2018, suite à 9 actes administratifs et une ordonnance d'expropriation, ce sont **13ha 30a 65ca** qui ont été acquis pour les collèges pour une dépense de **3,00 €**, étant précisé que, concernant la procédure d'expropriation engagée pour le collège de DOUVRIN, le montant des indemnités de dépossession ne sera fixé qu'en 2019.

#### *b) pour les bâtiments départementaux :*

Les acquisitions permettent la réalisation des programmes de construction ou d'extension des bâtiments utiles aux compétences départementales, tels que par exemple les Maisons du Département (« Aménagement et Développement Territorial » ou « Solidarité »), les Centres d'Incendie et de Secours (CIS), les Centres d'Entretien Routiers (CER). Elles sont réalisées à l'amiable, sur la base de la valeur fixée par le service local du domaine ou moyennant l'euro symbolique.

En 2018, afin de regrouper les services de la Maison du Département Solidarité du site d'HENIN-BEAUMONT, le Département a acquis un immeuble en l'état futur



d'achèvement, au prix de 4 977 000 € TTC, qui seront acquittés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ce sont 1 480 m<sup>2</sup> de bureaux ainsi que 50 places de parking et une quote-part des parties communes, qui seront disponibles à l'achèvement des travaux de construction prévu mi 2020.

## 2) les cessions

### *a) Liées aux collèges :*

Elles permettent essentiellement la régularisation des surplus des terrains d'assiette des collèges, résultant de la réalisation de travaux modifiant leurs limites. En général, les parcelles cédées sont intégrées au domaine public communal.

Elles peuvent également répondre à la demande d'une personne publique, ou exceptionnellement privée. Les terrains ainsi cédés sont préalablement désaffectés et, le cas échéant, déclassés dans le domaine privé du Département.

En 2018, dans le cadre de la reconstruction du collège « Belrem » de BEAURAINVILLE, un bâtiment de stockage devenu inutile au collège, et son terrain de 7a 24ca, ont été cédés à la Commune suite à sa demande, moyennant l'euro symbolique.

### *b) Du patrimoine bâti et non bâti :*

Elles permettent de valoriser les biens du patrimoine non utiles à l'exercice des missions du Département.

En 2018, à CUCQ, un bâtiment de stockage anciennement utilisé comme C.E.R., et son terrain de 10a 27ca, ont été vendus à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois au prix de 159 000 €.

## 3) les baux emphytéotiques

Aucun bail emphytéotique n'a été signé en 2018.

## **III) Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles**

### 1) Les acquisitions

Dans le cadre des zones de préemption :

Sa compétence en matière de protection et d'ouverture au public, des espaces naturels sensibles, boisés ou non, a permis au Département de créer depuis 1978 : 89 zones de préemption. On en dénombreait 76 fin 2018, recouvrant une surface de 8 471 hectares de bois, landes, carrières, terrils, dunes, falaises, marais etc..., parmi lesquels 1 814 hectares sont la propriété du Département.

Le droit de préemption s'exerce sur tout terrain non bâti faisant l'objet d'une aliénation à titre onéreux, même si ce terrain est en partie hors de la zone de préemption. Exceptionnellement, la présence d'une construction ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de préemption, dès lors que le terrain est de dimension suffisante pour justifier son ouverture

au public et qu'il est, de par sa localisation, nécessaire à la mise en œuvre de la politique des espaces naturels sensibles.

Les terrains préemptés constituent un espace naturel d'une richesse écologique importante qui doit être préservée, soit pour sa situation au sein d'un complexe de plans d'eau, prairies humides, fourrés et boisements, qui offre une mosaïque de milieux d'un potentiel floristique et faunistique important, soit par la présence d'un réseau de fossés qui sont favorables au développement d'une flore remarquable et qui constituent une zone d'alimentation pour l'avifaune.

Les terrains ainsi acquis doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Les aménagements doivent être compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels.

Tous les terrains acquis font l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition du Syndicat Mixte EDEN 62.

En 2018, **2ha 96a 82ca** ont ainsi été acquis dans les zones de préemption « le Marais de Guines » à GUINES, « le Romelaëre » à SAINT-OMER et « le Bois de Givenchy » à GIVENCHY-EN-GOHELLE, pour un coût total de **48 750,00 €**.

#### Dans le cadre des secteurs sensibles :

Certains secteurs dits « sensibles », viennent s'ajouter aux zones de préemption. On en dénombre 8 : les Falandes à RUITZ, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 9-9bis à OIGNIES, le terriil 98 à ESTEVELLES, la Balastrière à AIRE-SUR-LA-LYS, Le Mont-Saint-Sylvestre à BAINGHEN et LONGUEVILLE, les Dunes à STELLA-PLAGE et MERLIMONT, le Cap d'Alprech au PORTEL, la Chapelle de Guemy à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM.

Dans ces secteurs, où le droit de préemption ne s'applique pas, les acquisitions sont réalisées à l'amiable.

#### 2) Les cessions

Les cessions interviennent dans plusieurs cadres :

- la suppression d'une zone de préemption entraîne la cession des terrains la composant aux collectivités ou intercommunalités intéressées, dans le cadre du maintien de la protection de ces espaces naturels,
- la cession au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres des terrains départementaux situés sur le littoral et ayant vocation à être gérés par cet établissement public,
- suite à la demande d'une collectivité ou d'un particulier en vue de la réalisation d'un projet spécifique.

Les terrains en zones de préemption, intégrés sauf exception dans le domaine public départemental, font l'objet d'un déclassement et d'une sortie du régime de mise à disposition d'EDEN 62 avant leur cession.

En 2018, aucune cession n'est intervenue dans ce cadre.

Initié à l'issue du débat d'orientations budgétaires du 23 janvier 2012, le Plan Stratégique Patrimonial, adopté le 25 mars 2013, a été décliné en 5 orientations stratégiques et 22 plans d'actions.

**Le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2018 met en lumière et traduit les actions 12 « plan de cession du patrimoine bâti non utile aux missions départementales » et 13 « valorisation du foncier nu » de l'orientation stratégique n°2 « Politiques d'intervention sur le patrimoine ».**

L'action n° 12 s'est traduite par la cession de l'ancien Centre d'Entretien Routier de CUCQ et d'un bâtiment de stockage du collège de BEAURAINVILLE pour 159 001,00 €. L'action n° 13 quant à elle a été illustrée par la cession de délaissés de voirie à hauteur de 157 707,50 € (cessions à des particuliers, sociétés, Communes ou EPCI). Ces opérations foncières sont détaillées au I-2 et II-2 du présent rapport.

Dans le but de valoriser les terrains non utiles aux besoins de la voirie, l'évaluation interne est privilégiée et permet de tenir compte de la qualité de l'acquéreur et de la nature de l'opération projetée.

En conclusion, la politique d'acquisitions et de cessions menée par le Département se caractérise par :

- un acteur unique, aucune convention, aucun marché n'ayant conduit une autre personne à conclure des opérations pour le compte du Département ;
- un objet multiple, voirie, bâtiments, collèges, environnement ;
- des techniques d'acquisitions variées, ventes de droit commun très majoritairement, transfert par ordonnance d'expropriation très rarement ;
- des moyens financiers diversifiés puisqu'à côté des crédits ordinaires, une taxe spéciale dont le produit est affecté à certains types de dépenses, permet de financer la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles ;
- la mise en lumière des actions 12 et 13 du plan stratégique patrimonial.

**A travers la mise en œuvre de cette politique, 19 ha ont été acquis à l'amiable pour un montant de 5 150 000 € (y compris le prix total de la VEFA), et 11ha par expropriation (pour un prix dépendant des jugements de fixation des indemnités de dépossession à venir), et 4,20 ha cédés pour une recette de 316 000 €.**

Il convient d'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2018, tel que présenté ci-dessus et conformément aux tableaux joints.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Florence WOZNY, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, Mme Nicole CHEVALIER, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, M. Alain DELANNOY, Mme Karine GAUTHIER, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT.

**COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE D'EMPRUNTS -  
EXERCICE 2018**

(N°2019-219)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2017-519 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**

**Article unique :**

De la présentation du compte-rendu, sur l'exercice de la délégation de compétence en matière d'emprunts, au titre de l'exercice 2018, tel qu'il est présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources  
Direction des Finances  
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°14

Territoire(s): Tous les territoires

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 24 JUIN 2019

#### COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE D'EMPRUNTS - EXERCICE 2018

Lors de sa réunion du 13 novembre 2017 et conformément à l'article L.3211-2 1° du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a donné délégation de pouvoir à son Président en matière d'emprunts, tant pour la souscription des emprunts nouveaux que pour le réaménagement de l'encours de la dette existante.

Il convient de rendre compte à l'Assemblée départementale des actes pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2018.

En 2018, un volume d'emprunt de 100 M€ a été contracté pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget. Le détail des financements mobilisés figure ci-après :

Banque	Montant	Taux ou index	Amortissement	Durée	Date d'encaissement
Société Générale	10 000 000 €	1,28 %	trimestriel	15 ans	02/05/2018
La Banque Postale	10 000 000 €	1,27 %	semestriel	15 ans	04/06/2018
Société Générale	10 000 000 €	1,34 %	trimestriel	15 ans	15/11/2018
La Banque Postale	10 000 000 €	1,33 %	annuel	15 ans	30/11/2018
Crédit Agricole	15 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,32 %	trimestriel	15 ans	01/12/2018
Crédit Agricole	10 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,31 %	trimestriel	15 ans	14/12/2018

Arkéa	10 000 000 €	1,33 %	trimestriel	15 ans	30/12/2018
Arkéa	15 000 000 €	Euribor 12 mois + 0,15 %	annuel	15 ans	30/12/2018
La Banque Postale	10 000 000 €	1,33 %	annuel	15 ans	31/12/2018

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de me donner acte de ce compte-rendu sur l'exercice de la délégation au titre de l'article L.3211-2-1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport a été présenté pour information à la 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental du 05/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2019

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Karine HAVERLANT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Danièle SEUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Annie BRUNET, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Aurélia BEIGNEUX, Mme Ariane BLOMME, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Antoine IBBA, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Alain LEFEBVRE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maïté MASSART, Mme Guylaine JACQUART, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Pascale LEBON, M. Jean-Marie LUBRET, M. Alexandre MALFAIT, Mme Caroline MATRAT, M. Michel PETIT, M. Claude PRUDHOMME.

**Absent(s)** : M. Philippe FAIT.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2019 - AFFECTATION DU  
RÉSULTAT**

(N°2019-220)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-4 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 1ère commission « Attractivité Départementale et Emploi » rendu lors de sa réunion du 03/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 2ème commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 03/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 3ème commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 04/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 4ème commission « Équipement et Développement des Territoires » rendu lors de sa réunion du 03/06/2019 ;

**Vu** l'avis de la 5ème commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/06/2018 ;

**Vu** l'avis de la 6ème commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/06/2019 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Affectation du résultat**

D'affecter le résultat cumulé excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2018 du budget principal, soit **154 154 341,18 €**, de la manière suivante :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), qui s'établit à **79 085 116,17 €**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, soit 73 851 432,95 €, corrigé des restes à réaliser à hauteur de 5 233 683,22 € ;

- d'autre part et pour le solde, soit **75 069 225,01 €**, en excédent de fonctionnement reporté avant le vote des propositions du Budget Supplémentaire.

### **Article 2 : Adoption du Budget Supplémentaire**

D'adopter le projet de Budget Supplémentaire 2019, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

		<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>Mouvements réels</b>	<b>Mouvements d'ordre</b>
<b>Investissement</b>	Recettes	99 558 096,97 €	75 557 899,27 €	24 000 197,70 €
	Dépenses	99 558 096,97 €	90 451 320,31 €	9 106 776,66 €
	<b>Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>- 14 893 421,04 €</b>	<b>14 893 421,04 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	93 836 462,41 €	93 098 323,66 €	738 138,75 €
	Dépenses	93 836 462,41 €	78 204 902,62 €	15 631 559,79 €
	<b>Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>14 893 421,04 €</b>	<b>- 14 893 421,04 €</b>
<b>Total</b>	Recettes	193 394 559,38 €	168 656 222,93 €	24 738 336,45 €
	Dépenses	193 394 559,38 €	168 656 222,93 €	24 738 336,45 €
	<b>Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### **Article 3 :**

D'adopter l'ensemble des propositions du rapport général, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

**Article 4 :**

D'adopter l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération relative aux subventions et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer avec les organismes attributaires, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de ces subventions.

**Article 5 :**

D'adopter l'annexe n° 2 jointe à la présente délibération relative aux créances admises en non-valeur.

**Article 6 :**

D'adopter l'annexe n° 3 jointe à la présente délibération relative aux créances éteintes.

**Article 7 :**

D'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général :

- 1<sup>ère</sup> Commission « Attractivité départementale et emploi » :
  - annexe n° 2 : affectations complémentaires
  
- 3<sup>ème</sup> Commission « Education, culture, sport et citoyenneté » :
  - annexe n° 3 : nouvelles affectations
  - annexe n° 4 : affectations complémentaires
  
- 4<sup>ème</sup> Commission « Equipement et développement des territoires » :
  - annexe n° 3 : nouvelles affectations
  - annexe n° 4 : affectations complémentaires

- 6<sup>ème</sup> Commission « Finances et service public départemental » :
- annexe n° 3 : nouvelles affectations
  - annexe n° 4 : affectations complémentaires

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 58
Nombre de délégation de vote : 19
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union Action 62)
Nombre de suffrages exprimés : 44
Nombre d'abstentions : 33 voix (Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche)
Contre : 0 voix

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 24 juin 2019

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation, le Directeur du Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

**Annexe n° 1**

**DETAIL DES CREDITS DE SUBVENTIONS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

LIBELLES	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019	
	Crédits par sous-programme	Montants attribués
<b>- 930 - SERVICES GENERAUX</b>		
<b>SOUS CHAPITRE 93021 : Assemblée locale</b>		
<b>Programme C06-021C - Sous-programme C06-021C01 - Associations d'Elus</b>	15 000,00	
Amicale des Anciens Conseillers Généraux et Départementaux du Pas-de-Calais		15 000,00
<b>- 931 - SECURITE</b>		
<b>SOUS CHAPITRE 9318 : Autres interventions de protection des personnes et des biens</b>		
<b>Programme C05-182B - Sous-programme C05-182B01 - Actions de sécurité civile</b>	26 000,00	
Association Départementale de Protection Civile du Pas-de-Calais (ADPC62)		6 000,00
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)		10 000,00
Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France		5 000,00
Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs pompiers de Paris		5 000,00
<b>- 932 - ENSEIGNEMENT</b>		
<b>SOUS CHAPITRE 9328 : Autres services périscolaires et annexes</b>		
<b>Programme C03-283C - Sous-programme C03-283C01 - Subventions enseignement</b>	11 000,00	
Office Central de Coopération à l'Ecole du Pas-de-Calais (OCCE 62)		11 000,00
<b>- 933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>		
<b>SOUS CHAPITRE 9333 : Jeunesse</b>		
<b>Programme C03-333E - Sous-programme C03-333E01 - Subventions loisirs jeunesse</b>	100 000,00	
AMS HANDBALL ACHICOURT		300,00
L'ATELIER ARTISTIQUE		500,00
ARRAS MODELE AIR CLUB		600,00
LA BARAQUE A SONS		300,00
LES JOUTEURS		500,00
RC ARRAS KARATE DO		500,00
ASSOCIATION SPORTIVE BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT		400,00
COURIR A BAPAUME		400,00
LES ETOILES DE BEURAINS		400,00
CANOE KAYAK BIACHOIS		600,00
CLUB DE VIET VO DAO TRUONG BACH LONG VERTES VALLEES		600,00
ASSOCIATION 100 LAISSES		500,00
GENERATION MUSIQUE		500,00
AMICALE LAIQUE DU CENTRE		500,00
COMITE DES FETES		300,00
ASSOCIATION COMPAGNIE BRUIT DE COULOIR		300,00
ASSOCIATION D'ANIMATIONS SCIENTIFIQUES		300,00
LES FOLIES IMMERCURIENNES		500,00
FERETI PLONGEE CLUB		300,00
TILLOY FOOTBALL CLUB		400,00
AMICALE LAIQUE ALLOUAGNE		600,00
CERCLE PONGISTE ANNEQUINOIS		400,00
JUST DANCE F.A.		500,00
AMICALE LAIQUE ECOLE ANNEZIN		300,00
COGITE ATOUT		400,00
FJEP ANNEZIN		500,00
LES CROQUEUX DE NOTE		600,00
Z'ARTSCENE COMEDIE		400,00
JUDO CLUB AUCHELLOIS		500,00
PYRAMIDE		500,00
ACTI GYM TONIC		500,00
CENTRE CULTUREL LEO LAGRANGE		600,00
BETHUNE PASTEUR TIR		600,00
CAFEMELEON		600,00

LIBELLES	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 20109	
	Crédits par sous-programme	Montants attribués
L'ATELIER JEUNE THEATRE		600,00
LES BEFFYNOISES		500,00
LES BRAS DE FER		300,00
LES COMPAGNONS DE LA BONNE HUMEUR		300,00
LOISIRS ET CULTURE		500,00
MAISON DE L'EUROPE EN ARTOIS		600,00
STADE BETHUNOIS BRUAY LA BUISSIERE		600,00
CLUB DE TIR DE BEUVRY PREOLAN		500,00
LEO LAGRANGE		500,00
ODEUM		300,00
LILIDANCE		500,00
CLUB LOISIRS DU MERCREDI		500,00
FLJEP BURBURE		600,00
FJEP LES AMIS DE L'ECOLE DE BUSNES		600,00
ADEC		600,00
FOOT LOISIRS LES PETITS CAMBLINOIS		500,00
PREVENTION ET SECOURISME		300,00
FJEP CHOCQUES		500,00
ACTIVE LIFE CITEE 34		400,00
ARC EN CIEL		300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE		300,00
LE VOLANT DIVIONNAIS		300,00
MAISON DES JEUNES GALAXY		400,00
LES FRANCS TIREURS		300,00
JUDO CLUB ACAMA		500,00
A.P. CAF		400,00
ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE		500,00
ALEC		300,00
HESD'HIP HOP		500,00
AMICALE LAIQUE LA PERSEVERANCE		500,00
CLUB D'ECHECS LA TOUR INFERNALE		600,00
GYM LA COUTUROISE		300,00
BADMINTON CLUB DE LESTREM		400,00
JUDO CLUB LESTREMOIS		300,00
GYM DES P'TITS TONICS FLJEP LILLERS		300,00
VOLLEY ARTOIS LYS		300,00
C.A.R.L. (copains acharnés raquettes loconoise)		500,00
DYNAMIQUE CULTURE IMAGES		500,00
AEP MILLENIUM		600,00
SPORT DETENTE ET LOISIRS		500,00
LES ELENNAS STARS		400,00
ATELIER THEATRE NORRENT FONTES		600,00
M.J.C.		600,00
FJEP SAINT VENANT		300,00
SAINT VENANT ATHLETISME		600,00
F.J.E.P. VAUDRICOURT		600,00
KLUB SPORTOWY VAUDRICOURT 2012		500,00
LES BLEUETS VERMELLOISES		400,00
LES ARABESQUES		500,00
TENNIS CLUB DE VERQUIGNEUL		300,00
C.A.S.P.J. Centre Acitivités Sociale pour jeunes		300,00
DPPM		500,00
ARQUES FUTSAL CLUB		300,00
SPARTIATE FIGHTING CLUB D'ARQUES		400,00
FOYER RURAL AUDINCTHUN		400,00
FOYER RURAL COULOMBY		600,00
FOYER RURAL DE DELETTE		500,00
FOYER RURAL ECQUES		600,00
JEUNESSE SPORTIVE DE LA MORINIE		400,00
ARC CLUB ENQUIN LEZ GUINEGATTE (ACEG)		300,00
LA CIBLE EPERLECQUOISE		400,00
AMICALE DES ANCIENS ELEVES		400,00
FOYER RURAL HEURINGHEM		600,00
LOISIRS ET CULTURE		500,00
AMICALE LAIQUE GYMNASIQUE LONGUENESSE (ALGL)		500,00
JEUNESSE SPORTIVE LONGUENESSE FOOTBALL		500,00
LONGUENESSE BASKET CLUB		500,00
TENNIS CLUB LUMBROIS		500,00
FOYER RURAL OUVRE WIRQUIN		600,00
AMICALE ET CARABINIERS DE SAINT MARTIN AU LAERT		500,00
A QUI L' TOUR ?		300,00
LES ARCHERS SAINT GEORGES		600,00

LIBELLES	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 20109	
	Crédits par sous-programme	Montants attribués
PERPIGNAN 62 S'ANIME		300,00
QUARTIER DU HAUT PONT		500,00
QUARTIER LAENNEC		500,00
RUGBY CLUB AUDOMAROIS		600,00
SAINT EXUPERY		400,00
SPORTS ADAPTES AUDOMAROIS		400,00
VELO CLUB SAINT OMER		300,00
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE SALPERWICK		500,00
FOYER RURAL THEROUANNE		500,00
FOYER RURAL TILQUES		400,00
UNION SPORTIVE WITTOISE		400,00
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE DE ZUDAUSQUES		300,00
FOYER RURAL ZUDAUSQUES		500,00
BOXING CLUB BOULONNAIS		300,00
FOOTBALL CLUB LE CONTI		600,00
PLATO		600,00
SPORTING CLUB BOULONNAIS		500,00
TIR SPORTIF BOULONNAIS		300,00
ASSOCIATION ARABESQUE		500,00
ATHLETIC GYM LE PORTEL		300,00
AMICALE LE DRAPEAU		600,00
FOYER LAIQUE ALBERT CAMUS		600,00
MAJORETTES ET BATTERIE "LES OPALINES"		600,00
ASTT MARQUISE		300,00
LA FRATERNELLE		300,00
2CAPSPHOTOS		300,00
ASSOCIATION GYM EXPRESSION		400,00
AMICALE LAIQUE ARDRES		400,00
LES MARSOUINS DE CALAIS		500,00
LYS CALAIS TRIATHLON		600,00
UNION VELO CLUB CALAIS		500,00
BOCCIA CLUB CALAIS		300,00
LES AMIS REUNIS		400,00
LA NOTE BLEUE		600,00
AMICALE LAIQUE FJEP ABLAIN ST NAZAIRE		600,00
ARTS CULTURE ET TRADITIONS		300,00
TEMPSDANSE MODERN JAZZ ABLAIN		400,00
AAE JUDO CLUB AIX NOULETTE		500,00
AIX PRESSION DANSE		600,00
ASSO YOGA CLUB DE L'AMICALE LAIQUE D'AIX NOULETTE		300,00
LA JOUJOUTHEQUE		600,00
WEBAX 62		600,00
CANOE KAYAK CLUB DES GLISSOIRES		500,00
CLUB DE GYMNASTIQUE AVIONNAIS		600,00
ETOILE BALLE COMEDIE		500,00
EVOLUTION RYTHMIQUE		600,00
LES SABOTS DE BULLY		300,00
ACADEMIE COURCELLES FUTSAL		500,00
AMICALE LAIQUE FJEP COURCELLES LES LENS		500,00
LA RYTHMIQUE COURCELLOISE		600,00
TENNIS CLUB COURCELLOIS		300,00
ECOLE PUGILISTIQUE COURRIEROISE		500,00
ASSOCIATION BASKET COURCELLES / DOURGES		400,00
DOURGES ASSOCIATION JUDO 62		300,00
ASSOCIATION FESTIVE DE LA PARISIENNE		400,00
CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES DE DROCOURT		300,00
HARMONIE L'AVENIR DE DROCOURT		300,00
JUDO CLUB DE DROCOURT		500,00
UN ZEST D'ART		300,00
BOXING CLUB ESTEVELLOIS		300,00
BOXE EDUCATIVE EVINOISE		600,00
COMITE DU 9		600,00
DRAGON'S FULL LIEVINOIS		600,00
AMICALE LAIQUE GIVENCHY EN GOHELLE		600,00
LES AMIS DE L'EAU DE HARNES		300,00
OCE HARNES		400,00
CLUB NAUTIQUE HENINOIS		600,00
JUJITSU TRADITIONNEL HENINOIS		300,00
LA FLECHE HENINOISE		400,00
MINE DE CULTURE(S)		300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE DE MERICOURT		400,00
TATANKA SPIRIT DANCERS		300,00

LIBELLES	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 20109	
	Crédits par sous-programme	Montants attribués
TENNIS DE TABLE LENSOIS		300,00
TEXAS COUNTRY LENSOIS		300,00
ASSOCIATION SAINT JOSEPH		300,00
IERE COMPAGNIE DE TIR A L'ARC		500,00
AMICALE LAIQUE BROSSOLETTE		400,00
AMICALE LAIQUE LES MARICHELLES		300,00
CERCLE DE LUTTE		300,00
CULTURE POP		300,00
LA RENAISSANCE DU VENT DE BISE		400,00
LES COMPAGNONS DU TIR A L'ARC		300,00
LIEVIN GILLES EN FETE		400,00
MICROS REBELLES		400,00
NINO'KID CAFE DES ENFANTS		600,00
OLYMPIQUE LIEVINOIS		600,00
USA LIEVIN		300,00
VOLLEY CLUB LIEVINOIS		300,00
TENNIS CLUB LOOS GOHELLE		500,00
LES 5 DOIGTS ADDLE		400,00
AMICALE LAIQUE MONTIGNY EN GOHELLE		400,00
PING PONG CLUB NOYELLOIS		400,00
TIR SPORTIF NOYELLES GODAULT		300,00
VTT CLUB		300,00
CERCLE LAIQUE FJEP		500,00
AMICALE LAIQUE SOUCHEZ		600,00
LA SOUCHEZOISE		600,00
ASSOCIATION DETENTE ET LOISIRS CLUB DES JEUNES		400,00
LES SUPPORTRICES DU FOOTBALL CLUB VENDINOIS		400,00
LA COTE 145		500,00
ASSOCIATION SPORTIVE BEZINGHEM		300,00
UNION SPORTIVE DE BOURTHES		300,00
FOYER RURAL COUPELLE NEUVE		500,00
FANFARE SAINTE CECILE DE CREQUY		400,00
UNION SPORTIVE ET DE JEUNESSE MONTREUILLOIS		600,00
SPORTING FOOTBALL CLUB		300,00
MONT CRAVELOISIRS		400,00
AAPPMA MONTREUIL SUR MER ASSOCIATION AGREE DE PECHE ET DE PROTECTION EN MILIEU AQUATIQUE		500,00
FOYER RURAL PREURES		600,00
UNION SPORTIVE VERCHOCQ ERGNY HERLY		600,00
FOYER RURAL DE WICQUINGHEM		400,00
ZOTEUX ARCHERIE CLUB		400,00
SCA JUDO		300,00
LOCAL CLUB MAISON DES LOISIRS		600,00
ACADANSE SAVINOISE		600,00
ANIMATION TERNOIS JEUNES		500,00
UNION SPORTIVE CROISETTE		400,00
UNION SPORTIVE DE TINCQUES SECTION BASKET		400,00
<b>SOUS CHAPITRE 93311 : Activités artistiques et action culturelle</b>		
<b>Programme C03-318E - Sous-programme C03-318E01 - Activités artistiques et action culturelle</b>	<b>1 000,00</b>	
La confrérie du Chou-Fleur		1 000,00
<b>- 935 - ACTION SOCIALE</b>		
<b>SOUS CHAPITRE 93561 : Insertion sociale</b>		
<b>Programme C02-561B - Sous-programme C02-561B06 - Accompagnement social</b>	<b>21 000,00</b>	
Association Les Restaurants du Cœur - Région Dunkerquoise, du Calaisis et de l'Audomarois et de la Flandre intérieure		7 500,00
Les Restaurants du Cœur du Bassin Minier		8 500,00
Les Restaurants du Cœur et les Relais du Cœur Artois-Ternois- Insertion		5 000,00
<b>Programme C02-515B - Sous-programme C02-515B02 - Aides aux structures associatives</b>	<b>4 930,00</b>	
Maison Familiale et Hospitalière d'Amiens (MFH)		1 500,00
Maison Familiale et Hospitalière de Lille (MFH)		3 430,00
<b>SOUS CHAPITRE 9358 : Autres interventions sociales</b>		
<b>Programme C02-585E - Sous-programme C02-585E01 - Subventions diverses - Soins-santé</b>	<b>9 752,00</b>	
Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire du Pas-de-Calais (CHBD 62)		2 000,00
Association pour les Transports Sanitaires d'Urgence 62 - ADRU-ATSU 62		7 752,00
<b>Programme C02-585H - Sous-programme C02-585H01 - Actions humanitaires</b>	<b>3 000,00</b>	
Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de l'Artois (UFC Que Choisir Artois)		3 000,00
<b>Programme C02-585H - Sous-programme C02-585H03 - Autres actions sociales</b>	<b>800,00</b>	
CIMADE - Service Oecumenique d'Entraide		500,00
Encouragement au Dévouement du Pas-de-Calais (SED)		300,00
<b>- 939 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		



LIBELLES	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 20109	
	Crédits par sous-programme	Montants attribués
<b>SOUS CHAPITRE 9391 : Structures d'animation et de développement économique</b>		
<b>Programme C01-913A - Sous-programme C01-913A01 - Soutien de la vie syndicale</b>	25 000,00	
Union Départementale des Syndicats Libres du Pas-de-Calais - UD CFDT 62		25 000,00
<b>SOUS CHAPITRE 93928 : Agriculture et pêche, autres</b>		
<b>Programme C04-922C - Sous-programme C04-922C07 - Comices agricoles (communes et structures intercommunales)</b>	1 000,00	
Comice Agricole de Wittes		1 000,00
<b>TOTAL</b>	218 482,00	218 482,00

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019****Annexe n° 2****CREANCES ADMISES EN NON VALEUR****Exercice 2019**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
012D02 (6541/930202)	Charges et produits exceptionnels	11 927,68 €
511A02 (6541/9351)	Autres dépenses aide sociale à l'enfance	10 978,84 €
521B01 (6541/9352)	Dépenses et recettes PH	2 136,13 €
538B01 (6541/93538)	Aide sociale personnes âgées	11 559,43 €
547B01 (6541/935471)	Allocations RMI	14 086,60 €
550A01 (6541/93550)	Dépenses et recettes APA	4 397,32 €
567A02 (6541/93567)	Indus RSA	248 882,12 €
568A01 (6541/93568)	Divers RSA	95,53 €
585N01 (6541/9358)	Mobilité Jeunesse Emploi	800,00 €
		304 863,65 €
LDA15 (6541/921)	Laboratoire départemental d'analyses	4 790,29 €

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019**

**Annexe n° 3**

**CREANCES ETEINTES**

**Exercice 2019**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
511A02 (6542/9351)	Autres dépenses aide sociale à l'enfance	7 024,00 €
538B01 (6542/9353)	Aide sociale personnes âgées	1 549,90 €
547B01 (6542/935471)	Allocations RMI	8 615,29 €
550A01 (6542/93551)	APA	530,33 €
567A02 (6542/93567)	Indus RSA	39 074,07 €
585I01 (6542/9358)	Aide personnalisée de retour à l'emploi	1 072,38 €
568A01 (6542/93568)	Divers RSA	1 631,00 €
		<b>59 496,97 €</b>

# Sommaire

I. L'affectation du résultat constaté au compte administratif 2018 .....	2
1. Le résultat de l'exercice 2018 .....	2
2. L'affectation du résultat de l'exercice 2018 .....	2
II. Equilibre général du projet de budget supplémentaire 2019.....	4
III. Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions .....	5
1. En dépenses d'investissement .....	5
2. En recettes d'investissement .....	7
3. En dépenses de fonctionnement .....	8
4. En recettes de fonctionnement .....	9
IV. Les propositions d'inscriptions relatives aux budgets annexes .....	10

Le budget supplémentaire 2019 a d'abord pour objet d'intégrer au budget de l'exercice en cours les résultats de l'exercice précédent tels que constatés au compte administratif 2018.

Le budget supplémentaire, qui comprend les restes à réaliser (reports) provenant de l'exercice précédent, a également vocation à intégrer le financement d'éventuelles dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées au stade du budget primitif. Il permet d'ajuster le niveau des dotations budgétaires en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires, notamment en matière de dépenses obligatoires à caractère social, et du rythme d'avancement des projets d'investissement, en maîtrise d'ouvrage comme en subventions d'équipement.

Il offre enfin l'opportunité d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif, en particulier en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et d'attributions de péréquation.

Le présent document présentera successivement l'affectation du résultat issu du compte administratif 2018, l'équilibre général du projet de budget supplémentaire, la synthèse des propositions d'inscriptions, les mouvements proposés au titre des budgets annexes.

## **I. L'affectation du résultat constaté au compte administratif 2018**

Le budget supplémentaire 2019 permet d'intégrer à l'exercice en cours les résultats constatés au compte administratif 2018. Il s'agit d'une étape à caractère technique, mais néanmoins essentielle dans le processus budgétaire annuel.

### **1. Le résultat de l'exercice 2018**

Dans le cadre du projet de budget supplémentaire, les résultats d'exécution constatés au compte administratif sont repris en sections d'investissement et de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, il est généralement constaté en fin d'exercice un solde d'exécution cumulé déficitaire faisant ressortir un besoin de financement. Ce déficit matérialise la part de la section d'investissement autofinancée par le Département. Pour l'exercice 2018, le solde budgétaire de cette section s'établit à - **73,85 M€**. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, une écriture de reprise de ce déficit est proposée dans le projet de budget supplémentaire.

En section de fonctionnement, il est constaté un résultat excédentaire de clôture de **154,15 M€**. Ce montant intègre non seulement l'exécution de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018, mais également les résultats antérieurs reportés, soit **77,91 M€**.

### **2. L'affectation du résultat de l'exercice 2018**

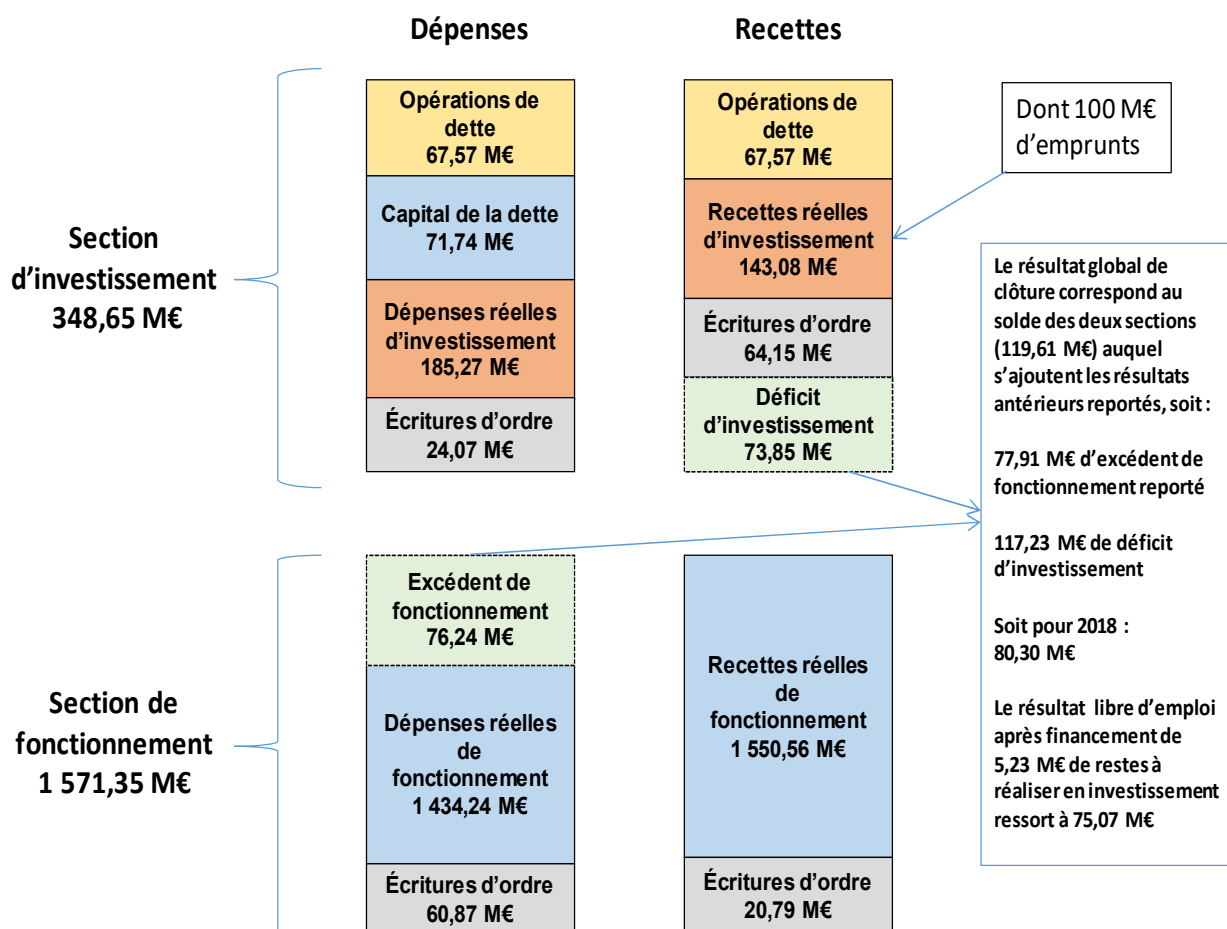
Il revient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'affectation du résultat, étant entendu qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de clôture constaté au compte administratif 2018, soit **154 154 341,18 €** :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, qui s'établit à **79 085 116,17 €**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, soit **73 851 432,95 €**, corrigé des restes à réaliser (reports) à hauteur de **5 233 683,22 €** ;

- d'autre part et pour le solde, soit **75 069 225,01 €**, en excédent de fonctionnement reporté.

**Schéma synthétique du CA 2018 (présentation budgétaire)**



## II. Equilibre général du projet de budget supplémentaire 2019

Le projet de budget supplémentaire soumis au vote de l'Assemblée intègre les inscriptions relatives à la reprise des résultats et s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Projet de BS 2019	FONCTIONNEMENT		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Dépenses (en €)	78 204 902,62	15 631 559,79	93 836 462,41
Recettes (en €)	93 098 323,66	738 138,75	93 836 462,41
Projet de BS 2019	D'INVESTISSEMENT		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Dépenses (en €)	90 451 320,31	9 106 776,66	99 558 096,97
Recettes (en €)	75 557 899,27	24 000 197,70	99 558 096,97

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'exercice 2019, après prise en compte des inscriptions proposées dans le cadre du présent budget supplémentaire :

Exercice 2019 (en mouvements budgétaires)	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2019	372 842 005,00	372 842 005,00	1 566 594 349,00	1 566 594 349,00
Restes à réaliser (reports) 2018	5 233 683,22		11 369 217,73	
Reprise des résultats antérieurs	73 851 432,95	79 085 116,17		75 069 225,01
Inscriptions nouvelles du projet de BS	16 495 673,30	5 472 980,80	7 435 179,86	18 767 237,40
Dépenses imprévues	3 977 307,50		60 032 064,82	
Virement de la section de fonctionnement		15 000 000,00	15 000 000,00	
<b>Total</b>	<b>472 400 101,97</b>	<b>472 400 101,97</b>	<b>1 660 430 811,41</b>	<b>1 660 430 811,41</b>

L'inscription de **79,08 M€** en recettes d'investissement permet de financer, par l'utilisation des résultats reportés, le déficit d'investissement reporté de **73,85 M€** ainsi que les restes à réaliser en investissement à hauteur de **5,23 M€**.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de **15 M€** et des recettes nouvelles d'un montant de **5,47 M€** permettent de financer des inscriptions complémentaires en section d'investissement pour **16,5 M€** ainsi qu'une dotation de **3,97 M€** sur le chapitre des dépenses imprévues d'investissement.

Les conditions d'équilibre du projet de budget supplémentaire permettent de proposer une réduction de **8 M€** de l'inscription d'emprunt, ce qui a pour effet de ramener à 165 M€ l'autorisation d'emprunt pour 2019. Le volume final de réalisation des emprunts sera de toute façon adapté en cours d'exercice en fonction de l'état d'avancement des projets d'investissement prévus au budget.

Le solde du résultat de fonctionnement 2018, qui apparaît en recettes de fonctionnement, s'élève à **75,07 M€**. Il est proposé de l'employer pour financer :

- les restes à réaliser en fonctionnement pour **11,37 M€** ;
- les dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de **60,03 M€**.

La différence entre les 75,07 M€ de solde de résultat et l'affectation proposée ci-dessus s'établit à 3,67 M€. Il convient également de prendre en compte les 18,77 M€ de recettes de fonctionnement complémentaires prévues au projet de BS, soit un total de **22,44 M€** qui sera employé pour financer :

- les dépenses nouvelles de fonctionnement pour **7,44 M€** ;
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de **15 M€**.

### III. Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions

Les tableaux suivants font état des crédits 2019 déjà votés par l'Assemblée (budget primitif et reports) et des mouvements en dépenses et recettes réelles qui sont proposés à l'étape du budget supplémentaire. Ils sont présentés selon deux formats, d'une part par politique publique (fonction M.52), d'autre part par chapitre fonctionnel.

Le détail des opérations concernées figure dans les cahiers des Commissions thématiques qui sont annexés au présent rapport.

#### 1. En dépenses d'investissement

##### *Présentation par fonction*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	93 894 959,58	865 126,46	74 429 620,70
1 SECURITE	1 010 000,00		110 000,00
2 ENSEIGNEMENT	50 462 679,00	642 138,57	-2 798 690,91
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 033 346,28	2 450 187,18	265 598,08
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	332 462,00	253 677,64	-8 949,64
5 ACTION SOCIALE	19 870 944,00	397 210,97	-494 655,17
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	93 902 602,10	445 674,70	10 215 714,05
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 046 116,04	140 680,04	1 981 859,29
8 TRANSPORT	45 000,00		72 000,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 446 225,00	38 987,66	1 445 140,69
<b>TOTAL</b>	<b>287 044 334,00</b>	<b>5 233 683,22</b>	<b>85 217 637,09</b>



*Présentation par chapitre*

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)</b>	<b>BP 2019 (€)</b>	<b>REPORTS (€)</b>	<b>PROJET DE BS 2019 (€)</b>
001 Solde d'exécution reporté			73 851 432,95
900 SERVICES GENERAUX	11 689 551,87	827 626,46	-1 383 119,75
901 SECURITE	1 010 000,00		110 000,00
902 ENSEIGNEMENT	50 162 679,00	483 725,32	-2 798 690,91
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 050 297,00	324 852,52	62 501,48
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE		6 449,64	-6 449,64
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	6 854 170,00	10 235,21	-446 385,21
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	79 175 659,51	364 520,13	6 285 120,93
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 291 800,00	54 113,57	807 020,43
908 TRANSPORTS	17 000,00		
910 SERVICES GENERAUX	3 000 000,00		-2 000 000,00
912 ENSEIGNEMENT	300 000,00	158 413,25	
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 959 124,28	2 125 334,66	179 171,60
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	332 462,00	247 228,00	-2 500,00
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	13 006 774,00	386 975,76	-48 269,96
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	14 016 910,39	81 154,57	3 117 700,63
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6 754 316,04	86 566,47	1 174 838,86
918 TRANSPORTS	28 000,00		72 000,00
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 316 225,00	38 987,66	1 411 540,69
923 Dettes et autres opérations financières	78 178 925,00	37 500,00	107 925,00
924201 - Travaux sur ouvrage d'art - OA2 - RD 60	341 232,20		58 769,50
924251 - Travaux MO unique pour commune d'Ervillers			350 000,00
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00		27 000,00
92473 2012 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00		10 000,00
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	80 000,00		-15 400,00
92477 2015 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier			12 000,00
92482 2010 - AF AF connexe aux ouvrages linéaires RD			18 000,00
92486 2015 - AF AF connexe aux ouvrages linéaires RD			8 300,00
92487 2016 - AF AF connexe aux ouvrages linéaires RD	23 800,00		2 700,00
92488 AF AF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	200 000,00		340 002,99
92489 2017 - AF AF connexe aux ouvrages linéaires RD	145 000,00		-64 880,00
950 DEPENSES IMPREVUES	1 060 407,71		3 977 307,50
<b>TOTAL</b>	<b>287 044 334,00</b>	<b>5 233 683,22</b>	<b>85 217 637,09</b>

Les **5,23 M€** de restes à réaliser (reports) ne constituent pas des dépenses nouvelles, mais des crédits déjà votés en 2018 dont l'exécution a été reportée sur l'exercice suivant.

La principale inscription en section d'investissement correspond à l'écriture de reprise du solde d'exécution cumulé déficitaire évoqué plus haut, à hauteur de **73,85 M€**.

Dans le champ des différentes politiques publiques, de nombreux mouvements d'ajustement sont proposés, à la hausse comme à la baisse, en fonction du degré d'avancement des opérations physiques, tant en maîtrise d'ouvrage qu'en subventions d'équipement, et qui nécessite une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement au vu des prévisions d'exécution. C'est notamment le cas dans le domaine des collèges et en matière de voirie.

Le projet de BS 2019 intègre également, pour un montant de 4,5 M€ en autorisation de programme, le financement des premiers projets liés à la nouvelle démarche de contractualisation 2019-2021 avec les territoires. Ces projets, dont le détail figure dans le cahier de la 5<sup>ème</sup> Commission, sont éligibles au Fonds d'innovation territorial dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil départemental lors de sa réunion du 12 novembre 2018.

Enfin, est prévue l'inscription d'un crédit de **3,98 M€** sur le chapitre des dépenses imprévues afin de couvrir budgétairement d'éventuelles dépenses ne pouvant être anticipées à ce stade.

## 2. En recettes d'investissement

### Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	196 503 000,00	71 085 116,17
2 ENSEIGNEMENT	8 846 123,00	16 000,00
5 ACTION SOCIALE	68 750,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	5 698 490,00	4 391 393,10
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 658 892,00	50 000,00
8 TRANSPORTS	86 750,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		15 390,00
<b>TOTAL</b>	<b>214 862 005,00</b>	<b>75 557 899,27</b>

### Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
900 SERVICES GENERAUX	478 000,00	
902 ENSEIGNEMENT	8 846 123,00	16 000,00
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	4 500 000,00	4 150 883,10
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 050 000,00	50 000,00
908 TRANSPORTS	86 750,00	
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		15 390,00
922 Dotations et participations	24 500 000,00	79 085 116,17
923 Dettes et autres opérations financières	174 102 642,00	-8 000 000,00
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	29 490,00	240 510,00
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	269 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>214 862 005,00</b>	<b>75 557 899,27</b>

Est notamment prévue en recettes d'investissement l'écriture de couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution cumulé corrigé des restes à réaliser), déjà évoquée, à hauteur de **79,09 M€**.

Une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de **8 M€** est également proposée pour équilibrer le projet de budget supplémentaire. Votée à 173 M€ au budget primitif, l'autorisation d'emprunt 2019 s'établirait donc à 165 M€ à l'issue de la présente étape.

### 3. En dépenses de fonctionnement

#### Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	120 679 557,94	3 534 411,44	63 146 805,72
1 SECURITE	71 107 500,00		82 000,00
2 ENSEIGNEMENT	81 344 414,32	768 598,55	257 165,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 386 800,00	335 507,67	470 200,00
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 387 720,00	84 276,58	484 474,13
5 ACTION SOCIALE	1 086 761 737,96	5 354 538,82	1 691 720,57
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	47 105 050,00	625 529,99	5 687,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 636 443,78	88 131,80	778 469,91
8 TRANSPORT	7 015 000,00	67 647,19	-310 000,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 670 125,00	510 575,69	229 162,56
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 094 349,00</b>	<b>11 369 217,73</b>	<b>66 835 684,89</b>

#### Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
930 SERVICES GENERAUX	98 063 982,25	3 534 411,44	-386 259,10
931 SECURITE	71 107 500,00		82 000,00
932 ENSEIGNEMENT	81 344 414,32	768 598,55	257 165,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 386 800,00	335 507,67	470 200,00
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 387 720,00	84 276,58	484 474,13
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	547 475 413,29	1 651 555,41	1 665 492,33
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION			25 000,00
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	185 899 000,00		
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	353 387 324,67	3 702 983,41	1 228,24
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	47 105 050,00	625 529,99	5 687,00
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 636 443,78	88 131,80	778 469,91
938 TRANSPORTS	7 015 000,00	67 647,19	-310 000,00
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 670 125,00	510 575,69	229 162,56
941 Autres impôts et taxes	10 200 000,00		3 500 000,00
943 Opérations financières	11 200 000,00		
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00		1 000,00
945 Provisions	135 000,00		
952 DEPENSES IMPREVUES	248 975,69		60 032 064,82
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 094 349,00</b>	<b>11 369 217,73</b>	<b>66 835 684,89</b>

Là encore, les **11,37 M€** de restes à réaliser (reports) ne constituent pas des dépenses nouvelles, mais des crédits déjà votés en 2018 dont l'exécution a été reportée sur l'exercice suivant.

Hors dépenses imprévues, le volume global des inscriptions proposées sur le champ des différentes politiques publiques représente 6,8 M€.

Les mouvements les plus significatifs concernent la double contribution au fonds de solidarité (+ 0,4 M€) et au fonds de soutien interdépartemental (+ 3,1 M€), ce dernier ayant été créé par la loi de finances pour 2019. Il s'agit d'un nouveau fonds de péréquation horizontale doté au plan national de 250 M€ et alimenté, à l'instar du fonds de solidarité, par un prélèvement sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les départements. Selon une simulation transmise par l'ADF, le Département du Pas-de-Calais devrait percevoir à ce titre une attribution de 9,2 M€, compensée par un prélèvement de 3,1 M€ (imputé en dépenses de fonctionnement), soit un montant net de 6,1 M€.

Est également proposé un abondement des crédits dédiés à l'aide sociale aux handicapés (+ 1 M€), ainsi qu'à la participation au fonctionnement de la MDPH (+ 0,75 M€).

Le chapitre des dépenses imprévues se voit doté du solde disponible au titre du présent budget supplémentaire, soit **60,03 M€**. Cette dotation servira à financer les sessions budgétaires ultérieures.

#### 4. En recettes de fonctionnement

##### Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	1 428 047 827,00	90 775 234,01
1 SECURITE	161 054,00	
2 ENSEIGNEMENT	100 000,00	20 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	663 000,00	
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	468 000,00	
5 ACTION SOCIALE	104 555 255,00	2 285 654,13
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	540 300,00	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 014 700,00	27 845,52
8 TRANSPORT	700 000,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26 542,00	-10 410,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 545 276 678,00</b>	<b>93 098 323,66</b>

##### Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
002 Résultat de fonctionnement reporté		75 069 225,01
930 SERVICES GENERAUX	9 558 851,00	42 000,00
931 SECURITE	161 054,00	
932 ENSEIGNEMENT	100 000,00	20 000,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	663 000,00	
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	468 000,00	
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	37 010 255,00	2 285 654,13
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	65 395 000,00	
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 150 000,00	
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	540 300,00	
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 014 700,00	27 845,52
938 TRANSPORTS	700 000,00	
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26 542,00	-10 410,00
940 Impositions directes	435 448 353,00	873 344,00
941 Autres impôts et taxes	601 849 251,00	14 545 764,00
942 Dotations et participations	373 170 872,00	244 901,00
943 Opérations financières	20 500,00	
945 Provisions	8 000 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 545 276 678,00</b>	<b>93 098 323,66</b>

L'inscription majeure en recettes de fonctionnement correspond à l'écriture de reprise du résultat de fonctionnement reporté, soit un excédent de **75,07 M€**.

Par ailleurs, les recettes générales font l'objet d'une actualisation, certaines données relatives à leur produit prévisionnel ayant été notifiées par les services de l'Etat. Il s'agit des recettes de fiscalité directe (+ 0,97 M€) et des compensations fiscales, dotations et attributions de péréquation (+ 14,69 M€). Le détail de ces inscriptions figure dans le cahier de la 6<sup>ème</sup> Commission.

#### IV. Les propositions d'inscriptions relatives aux budgets annexes

##### Etablissement français du sang

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Etablissement Français du Sang	444 581,00	444 581,00	285 154,22	285 154,22
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>444 581,00</b>	<b>444 581,00</b>	<b>285 154,22</b>	<b>285 154,22</b>

L'inscription prévue en recettes correspond au résultat de fonctionnement reporté, lequel s'établit à 0,29 M€. Quant au crédit d'un montant équivalent proposé en dépenses de fonctionnement, il est destiné à la régularisation de cotisations de retraite.

##### Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	3 031 110,00	3 081 110,00	1 010,00	45 162,56
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>3 031 110,00</b>	<b>3 081 110,00</b>	<b>1 010,00</b>	<b>45 162,56</b>

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	50 000,00		27 352,86	172 755,36
<b>Total Investissement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 352,86</b>	<b>172 755,36</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une légère majoration de 0,05 M€ de la participation du budget principal au fonctionnement du LDA. En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes prévues sont constituées du solde d'exécution, soit 0,17 M€.

##### Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 698 260,00	1 725 760,00	10,00	52 205,95
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>1 698 260,00</b>	<b>1 725 760,00</b>	<b>10,00</b>	<b>52 205,95</b>

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	27 500,00		50 423,55	52 362,43
<b>Total Investissement</b>		<b>27 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 423,55</b>	<b>52 362,43</b>

Là encore, l'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une légère augmentation de 0,05 M€ de la participation du budget principal au fonctionnement du RA. Quant à la section d'investissement, les recettes prévues sont constituées du solde d'exécution, soit 0,05 M€.

# Conseil départemental du Pas-de-Calais

## Projet de budget supplémentaire 2019

**1<sup>ère</sup> Commission :**

***Attractivité départementale et emploi***

Réunion du 3 juin 2019



La 1<sup>ère</sup> Commission « Attractivité départementale et emploi » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions de communication institutionnelle, des actions éligibles au financement par la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) et des moyens affectés à la Mission Economie Sociale et Solidaire ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, au titre de l'aménagement et de la participation au fonctionnement du parc départemental d'OLHAIN ;
- **Fonction 5 : action sociale**, au titre des interventions en faveur des publics bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle ;
- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, au titre de la participation au financement du Canal Seine-Nord Europe et en matière de déploiement du Très Haut Débit (THD) ;
- **Fonction 9 : développement économique**, au titre de la participation au Syndicat Mixte pour la reconversion du site de CAMBRAI-EPINOY (BA 103) et en matière d'actions de promotion du tourisme.

### Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	3 102 625,00	400 000,00	-5 000,00	
	Développement des solidarités	5 614 432,00	5 100 000,00	-824 824,62	
	Economie Sociale et Solidaire	1 129 623,00		-43 738,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00			
5 ACTION SOCIALE	Développement des solidarités	14 566 252,00		-41 800,26	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Déploiement du Très Haut Débit	421 000,00			
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Développement économique	283 075,00			
	Tourisme	2 449 700,00		162 000,00	
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>28 816 707,00</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>-753 362,88</b>	<b>0,00</b>

### Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Innovation territoriale	1 000 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	4 207 722,00		209 625,61	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Déploiement du Très Haut Débit	720 000,00			
	Infrastructures portuaires et fluviales	4 854 019,00		1 000,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Tourisme	94 255,00		997 752,00	15 390,00
<b>Total Investissement</b>		<b>10 875 996,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 208 377,61</b>	<b>15 390,00</b>

L'élaboration du rapport de Commission se fait à travers la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

**Fonction 0 : services généraux :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	3 102 625,00	400 000,00	27 901,80	-5 000,00	
	<b>Communication et relations extérieures</b>		<b>3 102 625,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>27 901,80</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Développement des solidarités	Insertion	5 614 432,00	5 100 000,00	2 374 304,42	-824 824,62	
	<b>Développement des solidarités</b>		<b>5 614 432,00</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>2 374 304,42</b>	<b>-824 824,62</b>	<b>0,00</b>
	Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	1 129 623,00		8 038,00	-43 738,00	
	<b>Economie Sociale et Solidaire</b>		<b>1 129 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 038,00</b>	<b>-43 738,00</b>	<b>0,00</b>

**Programme Communication et relations extérieures***Action communication*

Un mouvement de 5 000 € est proposé afin de permettre la prise en charge de location de panneaux d'exposition pour le Port départemental d'Étaples.

**Programme Développement des solidarités***Action Insertion*

Les crédits dédiés à « l'insertion » sont proposés à hauteur de - **824 824,62 €** en dépenses de fonctionnement et + **2 374 304,42 €** en report, et correspondent au:

- **FSE subvention globale 2014-2020 - parcours intégré : - 824 824,62 €**

Il est proposé un mouvement de - 824 924,62 € sur le sous-programme « FSE subvention globale 2014-2020 - parcours intégré » correspondant à des ajustements de l'enveloppe budgétaire au regard de l'avancement des projets en cours à hauteur de - 644 824,62 € et d'un virement de crédits de - 180 000,00 € vers le Pôle Aménagement et Développement Territorial dans le cadre du marché OGS (Opération Grands Site de France).

Un report technique de crédits est également proposé à + 2 374 304,42 € sur cette même ligne, et correspond au traitement des soldes des opérations débutées antérieurement.

*Action Économie Sociale et Solidaire*

La diminution de 43 728 € proposée en section de fonctionnement correspond au reliquat de l'enveloppe consacrée au Budget Citoyen 2018.

**Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :**

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	Base de loisirs d'Olhain	4 207 722,00		59,39	209 625,61	
	<b>Base de loisirs d'Olhain</b>		<b>4 207 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59,39</b>	<b>209 625,61</b>	<b>0,00</b>



## Programme base de loisirs d'Olhain

### Action Base de loisirs d'Olhain

Il est proposé d'abonder l'enveloppe financière par l'inscription de crédits de paiement complémentaires, d'un montant de 209 625,61 €, décomposés comme suit :

- 150 000,00 € pour l'acquisition de mobilier pour le premier équipement de la nouvelle résidence dédiée à l'hébergement et à la restauration ;
- 59 625,61 € pour les travaux de maintenance concernant le site, en raison de l'état d'avancement des interventions réalisées.

Il vous est également proposé de valider les deux mouvements suivants sur les autorisations de programme concernant le projet de développement du Parc, sachant que le montant global de ces autorisations de programme demeure inchangé à hauteur de 19,4 M€ :

- augmentation de 500 000,00 € de l'enveloppe affectée, sur l'autorisation de programme 2015, au projet de construction d'un bâtiment dédié à l'hébergement et à la restauration ;
- augmentation de 750 000,00 € de l'enveloppe affectée, sur l'autorisation de programme 2016, au projet de construction d'un ensemble belvédère-tyrolienne (pour 500 000,00 €) et au projet de requalification des espaces (pour 250 000,00 €).

### Fonction 5 : action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Développement des solidarités	Contrats aidés	6 125 000,00				
		Dispositifs d'accompagnement			24 095,46	-24 095,46	
	Insertion	7 841 252,00		2 612 391,14	-17 704,80		
	Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	600 000,00					
	<b>Développement des solidarités</b>	<b>14 566 252,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 636 486,60</b>	<b>-41 800,26</b>	<b>0,00</b>	

### Programme Développement des solidarités

*Action Dispositifs d'accompagnement : - 24 095,46 €*

- **FSE dispositif d'insertion RSA – programmation 2014-2020 : - 24 095,46 €**

Les crédits sont proposés à hauteur de - 24 095,46 € et correspondent à un ajustement de l'enveloppe budgétaire au regard de l'avancement des projets en cours.

Un report technique est également proposé à + 24 095,46 € sur cette même ligne, et correspond au traitement des soldes des opérations débutées antérieurement.

- **Insertion : - 17 704,80 €**

Les crédits dédiés à l'insertion sont proposés à hauteur de - **17 704,80 €** en dépenses de fonctionnement et + **2 612 391,14 €** en reports.

En dépenses de fonctionnement, les crédits à hauteur de - 17 704,80 € se répartissent de la façon suivante :

- Appui au parcours intégré : + 539 572,82 € dont - 108 227,18 € d'ajustements de l'enveloppe budgétaire au regard de l'avancement des projets en cours, et + 647 800,00 € au titre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (numérisation d'outil, Bataille pour l'Emploi, clauses d'insertion, développer des préparatoires à tous les métiers, lever les freins périphériques...) et dans le cadre de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier).

Ces crédits seront compensés par une recette équivalente.

Les mouvements suivants correspondent à des ajustements de crédits de paiement sur autorisations d'engagement antérieures, liés aux contrôles de service fait (CSF) en cours des dossiers de subventions émergeant au Fonds social européen avec une contrepartie de crédits départementaux d'insertion professionnelle (chantier école, SIAE, PLIE, APT, RAPP...) :

- Chantiers école : - 18 935,99 € ;
- Appui au renforcement du dispositif d'insertion professionnelle : - 55 021,39 € ;
- RAPP - Remobilisation autour du Projet Professionnel : - 12 920,20 € ;
- APT - Aides aux projets de territoire : - 1 320,00 € ;
- Aide à l'encadrement des SIAE : - 123 885,44 € ;
- PLIE - Plans locaux d'Insertion par l'Emploi : - 65 523,10 € ;
- FSE - Axe 3 mesure 31 - Cohésion sociale : - 7 200,00 €
- FSE Insertion professionnelle - programmation 2014-2020 : - 272 471,50 € ;

Un report technique est également proposé à + 2 612 391,14 € sur ces mêmes lignes, correspondant au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement (chantier école, RAPP, PLIE...).

### **Fonction 6 : réseaux et infrastructures :**

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	4 176 000,00			1 000,00	
		Recettes et dépenses diverses	678 019,00				
	<b>Infrastructures portuaires et fluviales</b>		<b>4 854 019,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>

### **Programme Infrastructures portuaires et fluviales**

#### *Action Canal Seine Nord Europe*

Une inscription de 1 000,00 € est sollicitée afin de compléter l'enveloppe dédiée à la subvention de 4 177 000 € adoptée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais lors de sa réunion du 17 décembre 2018 relative au financement des dépenses 2018 et 2019 de la Société Canal Seine Nord Europe.

**Fonction 9 : développement économique :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Tourisme	Développement touristique				150 000,00	
		Hébergement touristique					
		Ingénierie touristique	2 449 700,00		282 070,00	12 000,00	
	<b>Tourisme</b>	<b>2 449 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>282 070,00</b>	<b>162 000,00</b>	<b>0,00</b>	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Tourisme	Hébergement touristique	94 255,00			-2 248,00	15 390,00
		Ingénierie touristique				1 000 000,00	
	<b>Tourisme</b>	<b>94 255,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>997 752,00</b>	<b>15 390,00</b>	

**Programme Tourisme***Action Développement touristique*

Un mouvement de 150 000 € de crédits de fonctionnement est proposé. Ce mouvement résulte d'un transfert de crédits issus du sous-programme C04-811A03 vers le sous-programme C01-942B02. Ce transfert a pour objectif de financer l'opération « Les Mercredis de l'été », lancée à l'initiative de la collectivité pour permettre aux habitants du Pas-de-Calais de passer une journée à la mer ou de découvrir l'un des nombreux sites touristiques qui font la fierté du Pas-de-Calais.

*Action Ingénierie touristique*

En fonctionnement, une participation complémentaire de 12 000 € est proposée pour l'accueil de la convention France des Greeters qui se déroulera les 14 et 15 juin 2019 dans le Pas-de-Calais

En investissement, les 1 000 000 € complémentaires permettront le paiement du solde de la tranche ferme pour l'extension de NAUSICAA.

*Action Hébergement touristique*

En investissement, un ajustement à la baisse de 2 248 € est prévu suite à la prise en compte des sollicitations des porteurs de projets.

Une AP complémentaire de 60 000 € est également sollicitée sur ce sous-programme afin de pouvoir engager 2 projets de création d'aires de camping-car.

Une somme de 15 390 € est prévue pour le remboursement d'une partie de la subvention par les particuliers ayant perçu une aide départementale pour la construction d'un hébergement touristique mais qui ne l'ont pas conservé pendant 10 ans

## **Annexe 1 :**

# **Détail des inscriptions proposées par sous-programme**

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures							
Action : Communication							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-5 000,00	
		Total	3 095 000,00	400 000,00	27 901,80	-5 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Développement des solidarités							
Action : Insertion							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-824 824,62	
		Total	5 614 432,00	0,00	2 374 304,42	-824 824,62	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Economie Sociale et Solidaire							
Action : Economie Sociale et Solidaire							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-43 738,00	
		Total	1 129 623,00	0,00	8 038,00	-43 738,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Base de loisirs d'Ohain							
Action : Base de loisirs d'Ohain							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						150 000,00	
						59 625,61	
		Total	4 207 722,00	0,00	59,39	209 625,61	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Développement des solidarités							
Action : Dispositifs d'accompagnement							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-24 095,46	
		Total	0,00	0,00	24 095,46	-24 095,46	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Développement des solidarités							
Action : Insertion							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-564A03	Chantiers école	DDS/SIE			52 083,62	-18 935,99	
C01-564A05	Appui au renforcement du dispositif d'insertion professionnelle	DDS/SIE			115 117,42	-55 021,39	
C01-564B01	RAPP - Remobilisation Autour du Projet Professionnel - V2P	DDS/SIE			12 920,20	-12 920,20	
C01-564B02	Aides collectives à la mobilité	DDS/SIE			79 403,20		
C01-564B05	APT - Aides aux Projets de Territoire - SIEE	DDS/SIE			22 669,38	-1 320,00	
C01-564C01	Aide à l'encadrement des SIAE	DDS/SIE			162 483,86	-123 885,44	
C01-564C03	PLIE - Plans Locaux d'Insertion par l'Emploi	DDS/SIE			90 350,32	-65 523,10	
C01-564F01	FSE - Axe 3 mesure 31 - Cohésion sociale	DDS/SIE			7 200,00	-7 200,00	
C01-564G01	FSE Insertion professionnelle - programmation 2014-2020	DDS/SIE			846 163,84	-272 471,50	
C01-564H01	Appui au parcours intégré	DDS/SIE			1 223 999,30	539 572,82	
		Total	7 841 252,00	0,00	2 612 391,14	-17 704,80	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales							
Action : Canal Seine-Nord Europe							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-641B06	Participation au financement du Canal Seine-Nord Europe	PRHJ/DMCSNE	4 176 000,00			1 000,00	
		Total	4 176 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Développement économique							
Action : Artisanat							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-912B06	Partenariat - Artisanat	DDAE/SDT	120 000,00		20 000,00		
		Total	120 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Développement économique							
Action : Développement économique industriel et tertiaire							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-913B07	Participation au Syndicat Mixte pour la reconversion du site de Cambrai-Epi	PRHJ/DMCSNE			194 455,69		
		Total	0,00	0,00	194 455,69	0,00	0,00

Fonction 9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Tourisme							
Action : Développement touristique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
						150 000,00	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Tourisme							
Action : Hébergement touristique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
						-2 248,00	15 390,00
		<b>Total</b>	<b>94 255,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 248,00</b>	<b>15 390,00</b>

Fonction 9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Tourisme							
Action : Ingénierie touristique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
						12 000,00	
		<b>Total</b>	<b>2 449 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>282 070,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Tourisme							
Action : Ingénierie touristique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
						1 000 000,00	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexe 2

### Affectations complémentaires

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C01-331A01	2015-01456-01	OLHAIN:requalif résidence d'accueil et séjour,développement offre d'hébergement	5 700 000.00	500 000.00	6 200 000.00
C01-331A01	2016-02317-01	nouvelles activités (installation d'un belvédère et d'une tyrolienne)	2 000 000.00	500 000.00	2 500 000.00
C01-331A01	2016-02319-01	OLHAIN:traitement et animation des espaces avec mise en valeur des accès piétonniers,conf accessibil	2 300 000.00	250 000.00	2 550 000.00
C01-331A01	2015-01455-01	OLHAIN:extension du golf(bâtiment et parcours)	3 700 000.00	-1 250 000.00	2 450 000.00
C01-331A02	2013-03226 - 1	OLHAIN:mise en sécurité de l'ancienne salle polyvalente	344 000.00	-299 983.87	44 016.13

# Conseil départemental du Pas-de-Calais

## Projet de budget supplémentaire 2019

**2<sup>ème</sup> Commission :**

***Solidarités humaines***

Réunion du 3 juin 2019





La 2<sup>ème</sup> Commission « Solidarités humaines » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 4 : prévention médico-sociale**, au titre des actions de promotion de la santé et de protection maternelle et infantile ;
- **Fonction 5 : action sociale**, au titre des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA), des actions en faveur de la protection de l'enfance et des interventions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics bénéficiaires de mesures d'insertion sociale ;
- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, à travers les actions en faveur du logement.
- **Fonction 8 : transport**, au titre du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

### Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	2 463 000,00	450 000,00	384 874,13	
	Prévention Santé	265 000,00	3 000,00		
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	160 500,00		-4 200,00	
5 ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	1 390 500,00		746 446,00	
	Développement des solidarités	344 821 072,67	4 080 885,00	-103 260,50	1 515 906,00
	Enfance et Famille	239 640 732,95	6 540 000,00	384 874,00	769 748,13
	Immobilier MDS	14 000,00			
	Moyens Généraux - action sociale	64 000,00			
	Personnes âgées	236 466 900,00	77 848 000,00		
	Personnes handicapées	170 178 000,00	15 589 000,00	1 000 000,00	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Développement des solidarités	168 000,00			
8 TRANSPORT	Transports scolaires	7 015 000,00	700 000,00	-310 000,00	
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>1 002 646 705,62</b>	<b>105 210 885,00</b>	<b>2 098 733,63</b>	<b>2 285 654,13</b>

### Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	332 462,00		-55 000,00	
5 ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	378 621,00			
	Développement des solidarités		43 750,00		
	Enfance et Famille	7 410 000,00	25 000,00		
	Personnes âgées	315 000,00		-48 269,96	
	Personnes handicapées	4 913 153,00			
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Développement des solidarités			-9 778,35	
<b>Total Investissement</b>		<b>13 349 236,00</b>	<b>68 750,00</b>	<b>-113 048,31</b>	<b>0,00</b>

L'élaboration du rapport de Commission se fait à travers la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

## Partie introductive

Dans le cadre de la préparation du Budget Supplémentaire et de la note de cadrage, il est proposé d'opérer certains ajustements budgétaires sur la base des consommations constatées et des perspectives d'engagements établies, selon les calendriers de réalisation des projets, en lien avec les territoires.

Les crédits déployés en faveur des politiques de solidarité relèvent de trois commissions : « **Attractivité départementale et emploi** » (1<sup>ère</sup> Commission), "**Solidarités Humaines**" (2<sup>ème</sup> Commission) et « **Education, Culture, Sport et Citoyenneté** » (3<sup>ème</sup> Commission). Sur ces trois commissions, les crédits sollicités à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire 2019 se répartissent de la manière suivante

DEPENSES	« Attractivité départementale et emploi » (1 <sup>ère</sup> C.)	"Solidarités Humaines" (2 <sup>ème</sup> C.)	« Education, Culture, Sport et Citoyenneté" (3 <sup>ème</sup> C.)	Total
Fonctionnement	- 866 624,88 €	+ 2 408 773,63 €	+ 46 190,93 €	+ 1 588 299,68 €
Investissement	0 €	- 113 048,31 €	- 36 461,94 €	- 149 510,25 €

RECETTES	« Attractivité départementale et emploi » (1 <sup>ère</sup> C.)	"Solidarités Humaines" (2 <sup>ème</sup> C.)	« Education, Culture, Sport et Citoyenneté" (3 <sup>ème</sup> C.)	Total
Fonctionnement	0 €	+ 2 285 654,13 €	0 €	+ 2 285 654,13 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €

### Fonction 4 : prévention médico-sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	Accueil familial	290 000,00				
		Protection maternelle infantile et planification	2 173 000,00	450 000,00		384 874,13	
		<b>Enfance et Famille</b>	<b>2 463 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 874,13</b>	<b>0,00</b>
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnels - secteur médico-social	160 500,00		62 609,00	-4 200,00	
		<b>Ressources Humaines - prévention médico-sociale</b>	<b>160 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 609,00</b>	<b>-4 200,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	Protection maternelle infantile et planification	332 462,00		247 228,00	-55 000,00	
			<b>Enfance et Famille</b>	<b>332 462,00</b>	<b>0,00</b>	<b>247 228,00</b>	<b>-55 000,00</b>

### **Programme : Enfance et Famille**

#### ➤ Protection maternelle infantile et planification :

**En dépense de fonctionnement : + 384 874,13 €**

Il s'agit d'intégrer le financement des dépenses liées aux actions d'initiative départementale proposées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, au titre des enfants de moins de 6 ans et de leurs parents. Cette dépense est compensée par une recette de l'Etat.

## En dépense d'investissement : - 55 000 €

En dépenses d'investissement relatives à l'aide à la création de structures d'accueil petite enfance, il est proposé de diminuer les crédits de 55 000 € suite aux ajustements liés aux opérations techniques de lissage et de report réalisées sur l'autorisation de programme 2018.

### Programme : Ressources Humaines – prévention médico-sociale

#### ➤ Développement des compétences – personnel secteur médico-social : - 4 200 €

Il est proposé de diminuer les crédits de 4 200 € suite aux ajustements liés aux opérations techniques de lissage et de report réalisées sur l'autorisation d'engagement de 2016.

### Fonction 5 : action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
5 ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales	170 000,00		698 808,00			
		Partenariats transversaux	1 220 500,00			746 446,00		
		<b>Actions et partenariats transversaux</b>	<b>1 390 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>698 808,00</b>	<b>746 446,00</b>	<b>0,00</b>	
	Développement des solidarités	Allocations individuelles - Revenu de solidarité	333 279 000,00	2 150 000,00			175 000,00	
		Dispositifs d'accompagnement	5 000 000,00		718 629,96	-216 971,36		
		Insertion	341 572,67	1 930 885,00	347 866,85	-61 289,14	1 515 906,00	
		Logement	4 000 000,00					
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	2 000 000,00		13 720,00			
		Subventions - soutien aux solidarités	200 500,00					
			<b>Développement des solidarités</b>	<b>344 821 072,67</b>	<b>4 080 885,00</b>	<b>1 080 216,81</b>	<b>-103 260,50</b>	<b>1 515 906,00</b>
	Enfance et Famille	Accueil familial	113 078 000,00	6 500 000,00				769 748,13
		Accueil institutionnel permanent	97 835 514,00					
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance	4 155 500,00	40 000,00				
		Mesures de protection à domicile	8 860 000,00					
		Prévention Enfance	14 497 000,00				384 874,00	
		Ressources humaines - Développement des compétences	763 218,95					
		Subventions - soutien aux solidarités	451 500,00					
		<b>Enfance et Famille</b>	<b>239 640 732,95</b>	<b>6 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 874,00</b>	<b>769 748,13</b>	
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées	3 400 000,00	35 000,00				
		Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	95 786 000,00	570 000,00			1 000 000,00	
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH	45 380 000,00	14 984 000,00				
		Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées	25 572 000,00					
		Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants	40 000,00					
	<b>Personnes handicapées</b>	<b>170 178 000,00</b>	<b>15 589 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>		

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Développement des solidarités	Subventions - soutien aux solidarités		43 750,00			
			<b>Développement des solidarités</b>	<b>0,00</b>	<b>43 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Personnes âgées	Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants	315 000,00		269,96	-48 269,96	
	<b>Personnes âgées</b>	<b>315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>269,96</b>	<b>-48 269,96</b>	<b>0,00</b>	

### Programme : Actions et partenariats transversaux

#### ➤ Partenariats transversaux : + 746 446 €

Il s'agit de proposer une inscription de crédits supplémentaires permettant un ajustement au besoin réel constaté de la **subvention d'équilibre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** du Pas-de-Calais à hauteur de **+ 746 446 €**.

### Programme : Développement des solidarités

#### ➤ Allocations individuelles – Revenu de solidarité : + 175 000 €

Les crédits dédiés aux « allocations individuelles - Revenu de solidarité » sont proposés à hauteur de + **175 000 €** et correspondent :

- à l'**allocation RMI (C02-547B01) : + 25 000,00 €** pour le traitement des créances éteintes et admissions en non-valeur
- aux **indus RSA (C02-567A02) : + 150 000,00 €** pour le traitement des créances admises en non-valeur.

➤ **Dispositifs d'accompagnement : - 216 971,36 €**

Les crédits dédiés aux « Dispositifs d'accompagnement » sont proposés à hauteur de - **216 971,36 €** en dépenses de fonctionnement et + **718 629,96 €** en reports.

Les opérations à hauteur de - 216 971,36 € correspondent à :

- **l'indemnisation des CCAS (C02-566A01) : - 270 387,50 €**
- **l'indemnisation des organismes agréés (C02-567A02) : - 78 051,76 €**
- **l'indemnisation des organismes référents (C02-566A05) : + 131 467,90 €**, dont + 548 519,00 € de crédits pour « Investir pour l'accompagnement de tous vers l'Emploi » dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ces crédits permettront de mettre en place des projets afin de dynamiser le parcours d'orientation et d'accompagnement de la personne bénéficiaire du RSA et seront compensés par une recette équivalente et - 417 051 € de crédits de paiement non utilisés sur les autorisations d'engagement antérieures.

Les reports de crédits à hauteur de + 718 629,96 € correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

➤ **Insertion : - 61 289,14 €**

Les crédits dédiés à l'insertion sont proposés à hauteur de - **61 289,14 €** en dépenses de fonctionnement, + **347 866,85 €** en reports, et **1 515 906 €** en recette.

En dépenses de fonctionnement, ces mouvements de - 61 289,14 € correspondent à des ajustements budgétaires sur des autorisations d'engagement antérieures :

- **Insertion sociale – parcours intégré (C02- 561B07) : - 28 581,63 €**
- **FSE insertion sociale – programmation 2014-2020 (C02-561H01) : - 32 707,51 €.**

Les reports de crédits à hauteur de + 347 866,85 € correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

En recette de fonctionnement, il est proposé une augmentation de + 1 515 906,00 € :

- **FAPI – Fonds d'appui aux politiques d'insertion (C02-585Q01) : + 1 515 906,00 €**, qui se décompose de la façon suivante :
  - + 52 410 € afin de faire correspondre les crédits avec la notification de l'ASP sur le montant prévisionnel de la recette FAPI pour le département,
  - + 1 213 496 € : dans le cadre de la convention territoriale de déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté signée par le département en décembre 2018, l'état s'engage à apporter un soutien financier au département afin de renforcer les actions pour l'insertion des

personnes les plus éloignées de l'emploi et favoriser les sorties accompagnées des jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

- + 250 000 € : au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

### Programme : Enfance et Famille

- **Prévention enfance – soutien à la parentalité : 384 874 €**

Il s'agit d'intégrer le financement des dépenses liées aux actions d'initiative départementale proposées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, au titre du soutien à la parentalité et de l'accompagnement des jeunes. Cette dépense est compensée par une recette de l'Etat.

- **Recette de l'Aide Sociale à l'Enfance : + 769 748,13 €**

Une recette de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est inscrite pour compenser les dépenses liées aux actions d'initiative départementale proposées (ci-dessus pour le soutien à la parentalité et l'accompagnement des jeunes, ainsi qu'en protection maternelle et infantile, pour les mesures destinées aux enfants de moins de 6 ans et leurs parents).

### Programme : Personnes handicapées

- **Accueil institutionnel permanent – personnes handicapées : + 1 000 000 €**

Ce budget supplémentaire proposé correspond à un ajustement du besoin réel pour la prise en charge de l'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap.

### Programme : Personnes âgées

- **Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants : - 48 269,96 €**

Il s'agit de régulariser l'autorisation de programme de 2018.

### Fonction 7 : aménagement et environnement :

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Développement des solidarités	Logement			9 778,35	-9 778,35	
		<b>Développement des solidarités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 778,35</b>	<b>-9 778,35</b>	<b>0,00</b>

### Programme : Développement des solidarités

- **Logement : - 9 778,35 €**

En dépenses d'investissement, les crédits sont proposés à - 9 778,35 € et correspondent à un ajustement de l'enveloppe budgétaire au regard de l'avancement des projets.

En report, les crédits à hauteur de 9 778,35 € correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

### **Fonction 8 : transport :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
8 TRANSPORT	Transports scolaires	Transports scolaires	7 015 000,00	700 000,00			
		Transports scolaires	<b>7 015 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-310 000,00</b>	<b>0,00</b>

### **Programme : Transports scolaires**

#### ➤ **Logement : - 310 000 €**

La Direction des Achats, Transports et Moyens propose une diminution de 310 000 € des crédits de fonctionnement sur l'action « Transports scolaires » (sous-programme C02-811A03) afin de couvrir les opérations suivantes :

- « Les mercredis de l'Été » pour un montant de 150 000 €. Il s'agit d'une opération lancée par le Département pour permettre aux habitants du Pas-de-Calais de passer une journée à la mer ou de découvrir l'un des nombreux sites touristiques qui font la fierté du Pas-de-Calais.
- Action « Achats, logistiques et moyens » (sous-programme C06-020J04) pour un montant de 90 000 € ;
- C06-203A04 : + 70 000 € en vue de couvrir les besoins en EPI des agents des collèges pour l'exercice 2019

## **Annexe 1 :**

# **Détail des inscriptions proposées par sous-programme**

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Enfance et Famille							
Action : Protection maternelle infantile et planification							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						384 874,13	
		Total	2 103 000,00	0,00	0,00	384 874,13	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Enfance et Famille							
Action : Protection maternelle infantile et planification							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-55 000,00	
		Total	332 462,00	0,00	247 228,00	- 55 000,00	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Prévention Santé							
Action : Actions santé							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		Total	250 000,00	3 000,00	15 553,73	0,00	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale							
Action : Développement des compétences - personnels - secteur médico-social							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-4 200,00	
		Total	160 500,00	0,00	62 609,00	- 4 200,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux							
Action : Actions transversales							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		Total	50 000,00	0,00	698 808,00	0,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux							
Action : Actions transversales							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-503A15	Dispositif télégestion	DAS	358 621,00		192 964,30		
		Total	358 621,00	0,00	192 964,30	0,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux							
Action : Partenariats transversaux							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-523B09	PCH Aide au fonctionnement de la MDPH	SGPSOL/DAPPS	949 000,00			746 446,00	
		Total	949 000,00	0,00	0,00	746 446,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux							
Action : Partenariats transversaux							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-585G03	Participations aux centres sociaux	SGPSOL/DAPPS	20 000,00		190 545,00		
C02-585K02	Contractualisation - Actions transversales - Investissement	SGPSOL/DAPPS			3 196,50		
		Total	20 000,00	0,00	193 741,50	0,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Développement des solidarités							
Action : Allocations individuelles - Revenu de solidarité							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-547B01	Allocation RMI	DDS/SRPB				25 000,00	
C02-567A02	Indus RSA	DDS/SRPB	260 000,00	2 000 000,00		150 000,00	
		Total	260 000,00	2 000 000,00	0,00	175 000,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Développement des solidarités							
Action : Dispositifs d'accompagnement							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-566A01	Indemnisation des CCAS	DDS/SRPB			284 060,50	-270 387,50	
C02-566A02	Indemnisation des organismes agréés	DDS/SRPB			78 051,76	-78 051,76	
C02-566A05	Indemnisation des organismes référents	DDS/SRPB	4 300 000,00		356 517,70	131 467,90	
		Total	4 300 000,00	0,00	718 629,96	-216 971,36	0,00



Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Développement des solidarités							
Action : Insertion							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-28 581,63	
						-32 707,51	
							1 515 906,00
		<b>Total</b>	<b>341 572,67</b>	<b>1 930 885,00</b>	<b>347 866,85</b>	<b>- 61 289,14</b>	<b>1 515 906,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Développement des solidarités							
Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		<b>Total</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille							
Action : Accueil familial							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
							769 748,13
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>6 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>769 748,13</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille							
Action : Prévention Enfance							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						384 874,00	
		<b>Total</b>	<b>850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 874,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées							
Action : Accueil familial - personnes âgées							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		<b>Total</b>	<b>114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 267,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées							
Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-538B01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes Agées	DAS	220 000,00	1 447 000,00	502,82		
C02-538H01	Projets de restructuration	DAS	872 900,00	300 000,00	575 800,00		
C02-538H03	Orientalion citoyenneté	DAS			1 500,00		
C02-538H04	Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants	DAS	390 700,00		56 295,77		
		<b>Total</b>	<b>1 483 600,00</b>	<b>1 747 000,00</b>	<b>634 098,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées							
Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-538A01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS	315 000,00		269,96	-48 269,96	
		<b>Total</b>	<b>315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>269,96</b>	<b>- 48 269,96</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées							
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-522B02	Hébergement en foyer de vie	DAS	49 490 000,00	300 000,00		1 000 000,00	
		<b>Total</b>	<b>49 490 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Développement des solidarités							
Action : Logement							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-720B07	Programme d'intérêt général	DDS/SLH			9 778,35	-9 778,35	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 778,35</b>	<b>- 9 778,35</b>	<b>0,00</b>

Fonction 8 TRANSPORT - Programme : Transports scolaires							
Action : Transports scolaires							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-811A03	Frais de transports scolaires - Elèves en situation de handicap	DATM/SGTPV	7 015 000,00	700 000,00		-310 000,00	
		<b>Total</b>	<b>7 015 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 310 000,00</b>	<b>0,00</b>

Conseil départemental du Pas-de-Calais

**Projet de budget supplémentaire 2019**

**3<sup>ème</sup> Commission**

**Education, Culture, Sport et Citoyenneté**

Réunion du 4 juin 2019



**Pas-de-Calais**  
*Le Département*

PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION
---

Rassemblées dans la 3<sup>ème</sup> commission " *Education, Culture, Sport et Citoyenneté* ", les politiques de l'éducation, du sport, de la culture, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la citoyenneté, recouvrent un large champ politique dont l'objectif central reste d'assurer la promotion et l'épanouissement citoyen, individuel ou collectif.

L'élaboration du rapport de commission relatif au projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2019 concerne les fonctions suivantes, issues de la nomenclature des dix politiques publiques prévues par l'instruction comptable M.52 :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des moyens affectés au Château d'Hardelot - Centre culturel de l'Entente cordiale et aux manifestations évènementielles.
- **Fonction 2 : enseignement / éducation**, pour les actions conduites par le Département dans les 125 collèges du Pas-de-Calais ; cette politique comprend les aspects immobiliers (construction, rénovation et maintenance des bâtiments), les interventions en matière d'équipement (notamment T.I.C.) et les moyens alloués aux établissements (dotations de fonctionnement, ressources humaines et actions éducatives).
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs**, sur la base des interventions au titre de la politique culturelle départementale (affaires culturelles, archives départementales, archéologie), de la politique sportive, ainsi que celles en faveur de la jeunesse.
- **Fonction 5 : action sociale**, en matière de mesures en faveur de la formation, de la mobilité et du logement des jeunes.
- **Fonction 9 : développement économique**, au titre du soutien au développement de la filière agricole par des actions en faveur de la jeunesse rurale.

Etant ici précisé que les crédits déployés en faveur des politiques de solidarité relèvent de trois commissions thématiques : " Attractivité départementale et emploi " (1<sup>ère</sup> Commission), " Solidarités Humaines " (2<sup>ème</sup> Commission) et " Education, Culture, Sport et Citoyenneté " (3<sup>ème</sup> Commission).

Les crédits proposés au vote pour le budget supplémentaire 2019 sont repris dans des tableaux de synthèse par fonction, lesquels tableaux étant eux-mêmes déclinés en programmes et en actions.

Le détail des sous-programmes qui composent ces actions est présenté dans l'annexe 1 du présent document.

ELEMENTS DE CONTEXTE
----------------------

Le contexte budgétaire pour l'année 2019 doit être ici rappelé au regard :

- Des impacts de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;
- De la délibération cadre " Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous ", présentée devant le Conseil départemental le 25 janvier 2016, définissant les grandes orientations du mandat 2015-2021, déclinées sous la forme de deux contrats : le contrat de progrès et le contrat de projet ; étant précisé que, suite à cette délibération cadre, plusieurs délibérations d'application, par politique publique, ont été votées par le Conseil départemental, notamment en matière éducative (20 juin 2016) et dans les domaines culturel et sportif (26 septembre 2016) ;
- De l'évolution des concours financiers de l'Etat aux plus grandes collectivités locales, dont l'ensemble des Départements, s'inscrivant dans un engagement contractualisé triennal (2018-2020) de ces collectivités de maîtrise de la dépense publique et de réduction du déficit public national (évolution, notamment, des dépenses de fonctionnement ne devant pas être supérieure à 1,2 % pour le compte administratif 2019 par rapport à celui de 2018) ;
- Des effets induits par la situation économique sur les charges de fonctionnement des politiques des solidarités ;
- Et de la mise en œuvre de la démarche " Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement ", adoptée par le Conseil départemental, le 12 novembre 2018, puis déclinée à l'occasion de la session du 29 avril 2019.

Il est rappelé que l'article 104 de la loi NOTRe confirme aux Départements comme aux communes et à la Région la possibilité d'intervenir notamment dans les politiques sportives, culturelles et d'éducation populaire. La conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.) a pour rôle, dans ce cadre, de favoriser un exercice concerté de ces compétences partagées.

Compte-tenu de ces éléments, le projet de budget supplémentaire 2019 qui vous est présenté et qui sera examiné par le Conseil départemental à l'occasion de sa session des 24 et 25 juin 2019, a pour objet, notamment, l'affectation du résultat du Compte administratif 2018 et l'inscription automatique des reports provenant de l'exercice 2018 (dépenses engagées et non encore mandatées à la clôture de cet exercice).

Le projet de budget supplémentaire 2019 est également considéré comme un budget d'ajustement, corrigeant en cours d'année les prévisions du budget primitif, tout en respectant la stratégie financière pluriannuelle mise en œuvre depuis plusieurs années, préservant les grands équilibres budgétaires de la collectivité et garantissant la pérennité du financement du projet de mandat.

A cet effet, l'avis de la 3<sup>ème</sup> Commission " *Education, Culture, Sport et Citoyenneté* " est sollicité sur les propositions de mouvements financiers concernant les politiques publiques relevant du périmètre d'intervention susvisé.

**RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DES SERVICES :****Section de fonctionnement :**

Total des crédits sollicités :

Dépenses : - 383 364,82 € (- 0,70 % // BP 2019)

Recettes : + 20 000,00 € (+ 2,00 % // BP 2019)

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	60 000,00			
	Événementiel	1 943 200,00	2 500,00	-191 481,11	
	Moyens des services	43 500,00			
	Ressources Humaines - Personnel administratif	10 000,00			
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	5 607 900,00	20 000,00	-16 345,00	
	Dotations de fonctionnement des collèges	17 748 863,61		-10 000,00	
	Équipement collèges	2 426 000,71		200 000,00	
	Immobilier collèges	3 811 800,00	60 000,00		20 000,00
	Recettes et dépenses diverses	150 000,00			
	Ressources Humaines - Education	4 070 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	388 500,00	650 000,00		
	Archives	149 500,00	2 000,00		
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	374 800,00	11 000,00		
	Coupole d'Helfaut	716 000,00		100 000,00	
	Culture	8 207 300,00		256 020,00	
	Développement des solidarités	1 238 500,00		65 200,00	
	Jeunesse	100 000,00			
	Musée Le Louvre Lens	1 250 000,00		-1 020,00	
	Sport	4 335 000,00			
5 ACTION SOCIALE	Développement des solidarités	2 318 000,00	200 000,00	-19 009,07	
	Moyens Généraux - action sociale	7 500,00			
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 963 364,32</b>	<b>945 500,00</b>	<b>383 364,82</b>	<b>20 000,00</b>

**Section d'investissement :**

Total des crédits sollicités :

Dépenses : - 3 688 509,31 € (- 5,94 % // BP 2019)

Recettes : + 16 000,00 € (+ 0,18 % // BP 2019)

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	223 000,00			
2 ENSEIGNEMENT	Equipement collèges	2 826 000,00	8 286 123,00	-71 597,33	
	Immobilier collèges	47 576 679,00	560 000,00	-2 723 522,68	16 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	62 000,00		-16 583,14	
	Archives	100 000,00			
	Coupole d'Helfaut			341,16	
	Culture	6 284 124,28		-840 685,38	
	Développement des solidarités			-36 461,94	
	Sport	5 000 000,00			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>62 071 803,28</b>	<b>8 846 123,00</b>	<b>-3 688 509,31</b>	<b>16 000,00</b>

**Toutes sections :**

Total des crédits gérés toutes fonctions confondues

Dépenses : - 3 305 144,49 € (- 2,82 % // BP 2019)

Recettes : + 36 000,00 € (+ 0,37 % // BP 2019)

**Reports :**

En complément des éléments synthétiques présentés ci-dessus, les reports de crédits correspondent essentiellement à des opérations constatées en 2018, dont le paiement du solde, pour des raisons techniques, est mandaté sur l'exercice 2019.

Pour information, le cumul des reports s'établit en section de fonctionnement à 1 004 353,24 € et en section d'investissement à 3 031 260,23 €.

**Fonction 0 : services généraux :**

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 0 (hors reports) :

Fonctionnement	Dépenses	- 191 481,11 €	Recettes	0,00 €
----------------	----------	----------------	----------	--------

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Événementiel	Événementiel	1 463 200,00	2 500,00	48 461,28	-191 481,11	
		Frais de personnel - Intermittents du spectacle	480 000,00		3 081,30		
	Événementiel		<b>1 943 200,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>51 542,58</b>	<b>-191 481,11</b>	<b>0,00</b>

**EVENEMENTIEL**

La Direction de l'Événementiel gère les crédits nécessaires à l'organisation des manifestations portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département.

Les dépenses sont principalement liées à la détention de la licence d'entrepreneurs de spectacles (achats de spectacles, engagements d'artistes et de techniciens intermittents du spectacle, logistique, locations de matériels scéniques et d'instruments de musique...).

Diminution de 199 481,11 €, décomposée comme suit :

- virement de 200 000,00 € vers la Direction des Affaires culturelles (150 000,00 € au titre de la saison culturelle et 50 000,00 € au titre des manifestations patrimoniales) ;
- compensé partiellement à hauteur de 518,89 € par un virement en provenance des lignes du Pôle Solidarités (remboursement coût intermittents du spectacle).

Il est, d'autre part, proposé la création d'une autorisation d'engagement pour la programmation culturelle du Château d'Hardelot - CCEC à hauteur de 175 000,00 €, permettant d'activer plus rapidement les prestations prévues en début d'année 2020.

-----

Il convient, en outre, de noter une demande d'augmentation de 8 000,00 € couvrant l'examen de diverses demandes de subventions à caractère événementiel instruites par les services de la Direction des Finances.

**Fonction 2 : enseignement :**

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 2 (hors reports) :

Fonctionnement	Dépenses	+ 173 655,00 €	Recettes	+ 20 000,00 €
Investissement	Dépenses	- 2 795 120,01 €	Recettes	+ 16 000,00 €
Toutes sections	Dépenses	- 2 621 465,01 €	Recettes	+ 36 000,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	3 057 900,00	20 000,00	105 508,60	-16 345,00	
		Aide à la restauration scolaire	2 550 000,00				
		Bourses scolaires					
	<b>Accompagnement et action sociale</b>		<b>5 607 900,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>105 508,60</b>	<b>-16 345,00</b>	<b>0,00</b>
	Dotations de fonctionnement des collèges	Dotations de fonctionnement	11 778 863,61		127 111,54	-10 000,00	
		Forfait d'externat	5 970 000,00				
	<b>Dotations de fonctionnement des collèges</b>		<b>17 748 863,61</b>	<b>0,00</b>	<b>127 111,54</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Equipement collèges	Equipement collèges	300 000,00		73 709,58		
		Equipement des collèges - informatique	2 126 000,71			200 000,00	
	<b>Equipement collèges</b>		<b>2 426 000,71</b>	<b>0,00</b>	<b>73 709,58</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	3 200 000,00		75 203,33		
		Immobilier collèges - maîtrise	80 300,00	10 000,00			20 000,00
		Immobilier collèges - opérations foncières	1 500,00				
		Immobilier collèges - recettes					
		Immobilier collèges - travaux neufs	450 000,00				
	Immobilier - Recettes et dépenses diverses	80 000,00	50 000,00	754,68			
<b>Immobilier collèges</b>		<b>3 811 800,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>75 958,01</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Equipement collèges	Equipement collèges	1 766 000,00	8 286 123,00	367 515,35	-15 040,00	
		Equipement des collèges - informatique	1 060 000,00		56 557,33	-56 557,33	
	<b>Equipement collèges</b>		<b>2 826 000,00</b>	<b>8 286 123,00</b>	<b>424 072,68</b>	<b>-71 597,33</b>	<b>0,00</b>
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	20 403 149,00		158 413,25	-2 820 349,00	
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	181 300,00			-25 099,00	
		Immobilier collèges - opérations foncières	592 000,00			52 084,32	
		Immobilier collèges - recettes et dépenses diverses					
		Immobilier collèges - travaux neufs	26 400 230,00	560 000,00	56 081,74	69 841,00	16 000,00
	<b>Immobilier collèges</b>		<b>47 576 679,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>214 494,99</b>	<b>-2 723 522,68</b>	<b>16 000,00</b>

Le Conseil départemental a affirmé le rôle central de l'éducation dans l'intégration citoyenne et dans la construction d'un parcours individuel de réussite citoyenne.



La prise en charge du fonctionnement des collèges publics constitue, dans cette optique, un marqueur du rôle du Département auprès de la population, tant dans la construction et la rénovation des bâtiments que dans l'assurance d'un fonctionnement performant (optimiser la gestion patrimoniale des établissements, prioriser les investissements qui réduisent les consommations énergétiques, rationaliser l'implantation des nouveaux collèges - actualisation du plan stratégique patrimonial départemental, doté d'un volet " coûts de fonctionnement ").

#### DOTATIONS ET ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES

Deux mouvements sont proposés à l'arbitrage :

- une contraction de 26 345,00 € sur le montant d'une autorisation d'engagement 2018 concernant l'utilisation des installations sportives externes aux collèges (remboursement de frais à tiers) ;
- une inscription de 10 000,00 € pour l'acquisition d'ouvrages pour les collèges, équilibrée par un virement en provenance du sous-programme C03-221K01.

#### EQUIPEMENT MOBILIER

Trois mouvements, en section d'investissement, induisant une diminution de 15 040,00 €, sont sollicités :

- une augmentation de 197 060,00 €, liée à un ajustement dû à l'avancement des dossiers de mise en œuvre des garages à vélos dans les collèges (Houdain, Fauquembergues, Auchy les Mines, Wimille et Calais Macé) ;
- une baisse de 203 700,00 €, conséquence d'un ajustement financier dû à l'avancement des dossiers d'équipements dans les salles de sports ;
- enfin, la Direction des Achats, Moyens et Transports propose un mouvement négatif de 8 400,00 €, résultant d'une annulation de lissage concernant une autorisation de programme sur 2018 (sous-programme C03-221I06).

#### EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Une inscription de 200 000,00 €, en section de fonctionnement, est proposée. Ce mouvement correspond à :

- à hauteur de 100 000,00 €, afin d'assurer, dans le cadre de la maintenance externalisée des matériels informatiques des collèges, le versement de prestations rendues en 2018 et dont les éléments de facturation ont été transmis après la clôture de l'exercice 2018 ;
- à hauteur de 100 000,00 €, pour absorber les révisions de prix prévues au marché concernant le déploiement du réseau à très haut débit pour les E.P.L.E. ; ce mouvement s'effectue via un ajustement de l'échéancier de crédits de paiement de l'autorisation d'engagement de 1 945 523 € votée lors du B.P. 2019.

D'autre part, en section d'investissement, une contraction d'ordre technique de 56 557,33 € sur l'enveloppe prévue est sollicitée, afin d'annuler l'inscription des reports sur l'exercice 2019.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER AFFECTE AUX COLLEGES
---

Le Département gère un patrimoine bâti de plus de 1.160.000 m<sup>2</sup> réparti sur 368 sites. Le parc des collèges publics départementaux représente une part prépondérante de ce patrimoine avec ses 125 établissements, développant une surface bâtie de plus de 800 000 m<sup>2</sup>.

Les mouvements suivants sont proposés dans le cadre du projet de budget supplémentaire pour 2019 :

**Maintenance :**

Diminution de 2 820 349,00 €, décomposée en :

- grosses réparations patrimoniales collèges + 1 585 100,00 € : ajustement dû à l'avancement des opérations ;
- rénovation des cours des collèges + 2 287,00 €, ajustement dû à l'avancement des opérations ;
- mise aux normes des demi-pensions - 126 087,00 €, ajustement dû à l'avancement des opérations ;
- mise aux normes d'accessibilité des collèges - 4 268 619,00 €, cette diminution vise à tenir compte de modifications réglementaires exigeant de réadapter les programmes et de la complexité importante de ces opérations qui nécessitent de concilier des interventions lourdes dans l'ensemble du collège avec le bon déroulement des enseignements ;
- travaux de grosses réparations urgents et imprévus dans les collèges - 13 030,00 €, ajustement financier de la prévision en besoins de travaux urgents.

**Maîtrise des consommations :**

Deux mouvements sont sollicités :

- une augmentation des recettes de 20 000,00 €, correspondant à la valorisation des certificats d'économie d'énergie ;
- une baisse des dépenses de 25 099,00 €, liée à un renouvellement moins important des matériels de télélevage des consommations dans les collèges (nouvelle technologie avec les objets connectés).

**Foncier :**

Une autorisation de programme nouvelle est sollicitée à hauteur de 100 000,00 € afin de financer l'acquisition de terrains, notamment, pour les collèges de SAINS en GOHELLE et de LUMBRES ; une inscription de crédits de paiement supplémentaires pour 52 084,32 € est proposée dans le même cadre.

**Travaux :**

Il convient de noter une demande d'augmentation en dépenses de 69 841,00 €, décomposée en :

- construction de nouveaux collèges + 800 000,00 €, liés à l'avancement des travaux du collège de DOUVRIN
- extension / réhabilitation de collèges + 145 600,00 €, liés à l'ajustement financier induit par le traitement de finitions du collège de BEURAINVILLE et au solde d'opérations ;
- études - maintenance patrimoniale collèges + 77 800,00 €, liés à l'ajustement du budget lié aux études préalables des opérations de maintenance dans les collèges ;
- construction et réhabilitation de collèges - 945 600,00 €, liés à l'ajustement dû à l'avancement des opérations concernant les collèges d'ETAPLES, de LIBERCOURT et de THEROUANNE, ainsi que des économies réalisées sur appels d'offres ;
- études préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs - 7 959,00 €, ajustement du budget lié aux études préalables des opérations du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges.

Cette augmentation est partiellement compensée par une inscription en recettes de 16 000,00 € décomposée en :

- extension / réhabilitation de collèges + 86 000,00 €, recette d'investissement due à la mutualisation de la demi-pension du collège de LIBERCOURT ;
- construction et réhabilitation de collèges - 70 000,00 €, en conséquence du décalage du règlement de la recette d'investissement pour le collège de COURCELLES lès LENS, lié au décalage du démarrage de l'opération du fait d'un appel d'offre infructueux.

**Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :**

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 3 (hors reports) :

Fonctionnement	Dépenses	+ 420 200,00 €	Recettes	0,00 €
Investissement	Dépenses	- 893 389,30 €	Recettes	0,00 €
Toutes sections	Dépenses	- 473 189,30 €	Recettes	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Coupole d'Helfaut	Coupole d'Helfaut	716 000,00			100 000,00	
		Coupole d'Helfaut - CERENDAC					
	<b>Coupole d'Helfaut</b>		<b>716 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Culture	Activités musicales	1 196 500,00		72 065,00		
		Arts plastiques	1 142 000,00				
		Lecture	750 000,00		20 580,50	1 020,00	
		Moyens généraux culture	740 000,00		47 173,20	200 000,00	
		Patrimoine culturel	152 500,00		2 159,60	55 000,00	
		Spectacle vivant	3 553 000,00				
		Subventions culturelles	673 300,00		72 291,20		
	<b>Culture</b>		<b>8 207 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 269,50</b>	<b>256 020,00</b>	<b>0,00</b>
	Développement des solidarités	Soutien en faveur de la Jeunesse	1 238 500,00			65 200,00	
	<b>Développement des solidarités</b>		<b>1 238 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 200,00</b>	<b>0,00</b>
	Musée Le Louvre Lens	Musée Le Louvre Lens	1 250 000,00			-1 020,00	
<b>Musée Le Louvre Lens</b>		<b>1 250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 020,00</b>	<b>0,00</b>	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie	40 000,00		113 795,13	-14 244,50	
		Immobilier - Archéologie	22 000,00			-2 338,64	
	<b>Archéologie</b>		<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113 795,13</b>	<b>-16 583,14</b>	<b>0,00</b>
	Coupole d'Helfaut	Coupole d'Helfaut - CERENDAC				341,16	
	<b>Coupole d'Helfaut</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>341,16</b>	<b>0,00</b>
	Culture	Activités musicales	75 000,00		10 145,79		
		Lecture	1 200 000,00		1 100 575,12	-370 862,79	
		Moyens généraux culture	524 194,04		39 038,73	-300 000,00	
		Musées	150 000,00		75 054,61	-50 271,92	
		Patrimoine culturel	100 000,00				
		Subventions culturelles	4 234 930,24		948 508,87	-119 550,67	
	<b>Culture</b>		<b>6 284 124,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2 173 323,12</b>	<b>-840 685,38</b>	<b>0,00</b>
	Développement des solidarités	Soutien en faveur de la Jeunesse			36 461,94	-36 461,94	
	<b>Développement des solidarités</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 461,94</b>	<b>-36 461,94</b>	<b>0,00</b>

Les politiques volontaristes des réussites citoyennes (culture et sport, notamment) représentent une part modeste du budget départemental, mais constituent :

- un levier essentiel de développement des territoires ;
- un moyen d'assurer l'épanouissement des citoyens ;
- une signature de l'innovation et de l'excellence départementale.

## AFFAIRES CULTURELLES

La politique culturelle contribue de manière fondamentale à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants qui peuvent ainsi se forger une approche citoyenne de la diversité humaine.

Le Département du Pas-de-Calais mène dans ce cadre une politique culturelle volontariste depuis plusieurs années, alliant une politique de réussites citoyennes à une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture, et coordonnant innovation territoriale, partenariats renforcés et excellence artistique et culturelle pour tous.

La délibération " Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 " du 26 septembre 2016 affirme la responsabilité culturelle et sociétale du Département dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen et dessine les grandes orientations en matière d'aménagement culturel du territoire, privilégiant les quatre axes suivants, dont les deux premiers reposent sur des compétences obligatoires:

- la lecture et la découverte du livre et des auteurs (Plan de développement de la Lecture Publiques 2017-2022) ;
- le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2018 - 2020 (S.D.D.E.A) ;
- le patrimoine culturel pluriel, né d'une histoire collective, façonnée par les cultures traditionnelles rurales et maritimes, immatérielles et urbaines, scientifiques et industrielles ;
- et l'offre culturelle dans le domaine du spectacle vivant et des manifestations culturelles de proximité se développant dans le cadre d'une saison culturelle départementale " Cultures de Saison ".

Dans le cadre du projet de budget supplémentaire 2019, les propositions d'ajustement dans le domaine culturel génèrent une augmentation, en section de fonctionnement, de 355 000,00 € et une baisse, en section d'investissement, de 893 389,30 €. Ces mouvements sont décomposés dans les thématiques ci-après.

### **Lecture publique :**

En fonctionnement est proposée une augmentation de 1 020,00 €, liée à un virement en provenance de la ligne concernant le Louvre-Lens, pour couvrir des besoins d'aide à l'acquisition de documents.

En investissement une baisse des crédits de paiement à hauteur de 370 862,79 € est sollicitée, liée principalement à l'actualisation de la programmation des opérations d'accompagnement du Département aux projets de création et d'extension de bibliothèques publiques.

### Saison culturelle :

En fonctionnement est proposée une augmentation de 150 000,00 € pour le financement de la saison culturelle, via un virement en provenance de la Direction du Château d'Hardelot et de l'Evènementiel, répartie comme suit :

- 100 000,00 € au titre de la saison culturelle départementale, pour permettre en 2019 le recours plus important au subventionnement qu'au contrat de cession ;
- 50 000,00 € au titre de la diffusion de proximité, pour permettre une meilleure irrigation culturelle du territoire départementale en répondant à des sollicitations accrues.

En investissement, une baisse des crédits de paiement à hauteur de 350 000,00 € est sollicitée, en autorisation de programme et en crédits de paiement, liée au transfert du projet d'Azincourt sur le Fonds d'Innovation Territoriale.

### Patrimoine :

En fonctionnement est proposée une augmentation de 55 000,00 €, destinés à la mise en œuvre d'une exposition sur l'histoire du port d'ETAPLES, décomposée comme suit :

- virement en provenance de la Direction du Château d'Hardelot et de l'Evènementiel de 50 000,00 €, pour des besoins supplémentaires concernant, notamment, la scénographie, l'encadrement et le transport des œuvres ;
- virement en provenance de la Direction de la Communication de 5 000,00 €, pour l'acquisition de deux éléments signalétiques.

En investissement, deux mouvements vous sont présentés :

- une baisse des crédits de paiement à hauteur de 50 271,92 € est sollicitée et se répartit comme suit :
  - fonds départemental d'œuvres d'art : baisse de 49 521,92 €, décomposée comme suit :
    - virement de 15 000,00 € vers la Direction des Achats, Transports et Moyens, pour couvrir l'acquisition de 24 praticables et d'embases pour structures aluminium au profit de la Direction du Château d'Hardelot et de l'Evènementiel ;
    - baisse de 34 521,92 €, relative à un mouvement technique lié à l'application des règles de caducité sur les autorisations de programme antérieures à 2019 non affectées.
  - aides à la restauration d'objets mobiliers classés - Participation Etat : baisse de 750,00 €, relative à un mouvement technique lié à l'application des règles de caducité sur les autorisations de programme antérieures à 2019 non affectées.
- une baisse de 119 550,67 €, relative à un mouvement technique lié à l'application des règles de caducité sur les autorisations de programme antérieures à 2019 non affectées, décomposée en :
  - travaux de restauration des édifices protégés - 86 847,78 € ;
  - Plan Départemental du Patrimoine - 28 740,82 € ;
  - aides à la restauration d'objets mobiliers - 2 407,07 € ;
  - aide à la restauration d'objets mobiliers classés - hors participation Etat - 1 555,00 €.

Ces ajustements à la baisse sont partiellement compensés par une demande d'inscription en autorisation de programme et crédits de paiement d'une somme de 5 000,00 € destinée au projet de restauration de matériel ferroviaire (Train de la Vallée de l'Aa).

Noter une autorisation de programme complémentaire de 750 000,00 €, sollicitée aux fins de couvrir un projet de droit commun émergeant au dispositif de contractualisation adopté lors de la session du Conseil départemental du 29 avril 2019, en l'occurrence la part patrimoniale du projet de Pôle social et culturel du canton d'AIRE sur la LYS, au sein de l'ancien Hospice Saint-Jean-Baptiste (édifice inscrit au titre des Monuments Historiques).

#### **Louvre LENS :**

Virement d'un reliquat sur cette ligne de 1 020,00 € vers le sous-programme C03-313B14 concernant la lecture publique.

#### **La Coupole d'HELFAUT**

En fonctionnement est proposée une augmentation de 100 000,00 € afin d'ajuster la dotation annuelle de fonctionnement de l'établissement public ; ce mouvement est lié à la redéfinition des outils culturels et scientifiques de La Coupole d'HELFAUT nécessitée par l'adaptation de cet outil à l'évolution des attentes des usagers.

En investissement, deux mouvements sont proposés :

- une augmentation de 341,16 € afin de solder les marchés travaux ;
- une demande d'autorisation de programme nouvelle de 500 000,00 €, afin de financer la mise à niveau technologique d'une partie des éléments constitutifs du planétarium (éclairage laser).

#### **CHÂTEAU D'HARDELOT - CCEC**

Il est proposé la création d'une autorisation d'engagement pour la programmation culturelle du Château d'HardeLOT - CCEC à hauteur de 40 000,00 €, permettant d'activer plus rapidement les prestations prévues en début d'année 2020.

#### **ARCHEOLOGIE**

L'archéologie révèle la vie quotidienne des populations du Pas-de-Calais d'origine diverse et ce depuis la préhistoire. L'adaptation aux réalités environnementales et le développement des échanges économiques du territoire sont des constantes des derniers millénaires.

En dépenses d'investissement, deux mouvements sollicités :

- une baisse de 14 244,50 €, relative à un mouvement technique lié à l'application des règles de caducité sur les autorisations de programme antérieures à 2019 non affectées ;
- une baisse de 2 338,64 € liée au solde des marchés travaux.

#### **ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Les archives conservent la mémoire matérielle sous forme des textes et d'images qui retracent les parcours individuels et collectifs de la période historique. Ces documents fragiles devraient pouvoir bénéficier de la construction d'un nouveau bâtiment d'archives qui pourrait être engagée durant ce mandat.

S'y ajoute une politique mémorielle volontariste, associant étroitement l'ensemble des territoires.

A l'occasion de l'élaboration du projet du budget supplémentaire 2019, deux inscriptions nouvelles sont sollicitées pour financer des actions en matière de mémoire et de commémorations :

- en section de fonctionnement : une augmentation de 50 000,00 € pour l'appel à projets Pologne, en complément des 150.000 € pour opérations mémorielles votés à l'occasion du B.P. 2019 ;
- en section d'investissement : une augmentation de 50 000,00 € (en autorisation de programme et en crédits de paiement) pour répondre à une sollicitation de l'association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des hortillonnages pour deux projets (à parité) : création d'un jardin de la Paix à Neuville-sous-Montreuil, avec entretien de ceux créés en 2018, et création de jardins en sol mineur dans le Bassin Minier.

## SPORTS

Le Pas-de-Calais a vocation à devenir une grande aire sportive des pratiques en club ou des pratiques nature, pour l'équilibre, le bien-être, le plaisir et des grands rendez-vous.

Une nouvelle orientation de la politique sportive départementale a été validée par le Conseil départemental après l'adoption, lors de sa session du 25 janvier 2016, de la délibération cadre " Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous ", et, lors de la session du 26 septembre 2016, de la délibération " La politique sportive départementale 2016-2020 : une nouvelle ambition ".

Elle vise, notamment, à :

- conforter le soutien aux événements sportifs vecteur de promotion des territoires et de développement local, avec le souci constant de la visibilité de l'institution départementale ;
- accompagner le mouvement sportif et, particulièrement, les têtes de réseau que constituent les comités départementaux ;
- favoriser la pratique du " sport nature ", compétence obligatoire s'appuyant sur la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.) ;
- inscrire les activités physiques et sportives comme un levier essentiel du bien vivre ensemble ;
- développer l'effort d'investissement en matière d'équipements sportifs.

Les seuls mouvements sollicités à l'occasion de l'élaboration du projet de budget supplémentaire 2019 concernant des demandes d'autorisation de programme complémentaire à hauteur de 3 213 253,00 €, sans inscription de crédits de paiement sur l'exercice 2019, décomposées comme suit :

- 1 900 000,00 € pour les projets d'équipements sportifs à proximité des collèges ;
- 1 000 000,00 € pour les projets liés aux Jeux Olympiques de PARIS 2024 ;
- 213 253,00 € pour le projet de rénovation de la salle des sports " Escoffier " à proximité du collège Carlin Legrand de BAPAUME ;
- 100 000,00 € pour les projets de petits équipements sportifs locaux.



JEUNESSE
----------

Avec l'adoption du Pacte des solidarités et du développement social, le Conseil départemental a réaffirmé sa volonté d'agir efficacement et de manière cohérente et concertée pour la jeunesse du Pas-de-Calais. L'ambition du Département vise par une action volontariste forte de favoriser l'autonomie des jeunes, leur insertion sociale et professionnelle, mais aussi de promouvoir leur engagement citoyen. Le Département s'adresse à tous les jeunes du Pas-de-Calais, quelle que soit leur situation ou leur parcours.

A travers ce Pacte, le Département a également souhaité réaffirmer son double rôle de mobilisation et de coordination de l'ensemble des acteurs associatifs agissant sur le terrain en faveur des jeunes, au premier rang desquels les acteurs du secteur jeunesse, de l'éducation populaire et de l'insertion.

Il vous est proposé, en section de fonctionnement, un ajustement de + 65 200,00 € dans le domaine du soutien en faveur de la jeunesse, décomposé en :

- Bourses Initiatives Jeunesse + 70 000,00 €, par virement équilibré en provenance de la ligne dédiée au dispositif BAFA - BAFD, afin de financer des demandes de permis de conduire citoyen ;
- Service civique : virement de 4 800,00 € vers les lignes budgétaires gérées par la Direction des Finances, pour couvrir les dépenses liées à la valorisation des 10 ans du dispositif " Sac'Ados ".

D'autre part, une baisse des crédits d'investissement à hauteur 36 461,94 € est sollicitée afin d'ajuster l'enveloppe financière disponibles à l'état d'avancement des projets.

**Fonction 5 : action sociale :**

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 5 (hors reports) :

Fonctionnement	Dépenses	- 19 009,07 €	Recettes	0,00 €
----------------	----------	---------------	----------	--------

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Développement des solidarités	Accompagnement aux actions d'insertion	130 000,00				
		Logement					
		Soutien en faveur de la Jeunesse	2 188 000,00	200 000,00	86 580,57	-19 009,07	
	<b>Développement des solidarités</b>	<b>2 318 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>86 580,57</b>	<b>-19 009,07</b>	<b>0,00</b>	

Les politiques de solidarités conduites par le Département tendent, notamment, à favoriser l'inclusion en luttant contre la pauvreté, en agissant pour l'emploi et le logement.

Le " contrat de projet ", proposé par le Président du Conseil départemental, repose sur des propositions d'axes de travail et de priorités, visant à permettre au Département de poursuivre son action utile au bien vivre ensemble et pour en faire la collectivité de la bienveillance au service des solidarités entre les habitants.

Les priorités d'action proposées tendent sur les volets " Actions et partenariats transversaux " et " développement des solidarités ", à conduire des politiques d'insertion inclusives, offensives dans la bataille pour l'emploi et l'accès et le maintien dans un logement digne.

DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES
-------------------------------

Est sollicitée une contraction de 19 009,07 € des crédits alloués aux actions de soutien en faveur de la jeunesse, décomposée comme suit :

- **Missions locales** : augmentation de 171 289,00 € de crédits sollicitée, décomposée :
  - o en 137 177,00 € d'inscription supplémentaire, liés à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, afin d'accompagner le plus en amont possible les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.), dès 16 ans,
  - o en 100 000,00 € d'inscription supplémentaire, au titre de l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier (E.R.B.M.) ;
  - o en une contraction de 65 888,00 € de crédits de paiement non affectés sur les autorisations d'engagement antérieures ;
  - o étant précisé que ces mouvements financiers sont compensés par l'inscription d'une recette équivalente reprise dans le cahier de la 2<sup>ème</sup> Commission ;
- **Fonds d'aide aux jeunes** : diminution de 87 298,07 € de crédits proposée, correspondant à des ajustements budgétaires sur des projets antérieurs ;
- **Formation des jeunes au BAFA - BAFD** : transfert de crédits à hauteur de 70 000,00 € vers le dispositif permis citoyen, afin d'apporter des aides supplémentaires au vu des nombreuses demandes reçues ;

- **Logement des jeunes** : diminution de 33 000,00 € de crédits demandée, intégrant :
  - o une augmentation de 30 000,00 € liée à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, afin de proposer aux jeunes sortants de l'A.S.E. un accès à un logement adapté et pérenne ;
  - o une contraction de 63 000,00 €, de crédits de paiement non affectés sur les autorisations d'engagement antérieures ;
  - o étant précisé que ces mouvements financiers sont compensés par l'inscription d'une recette équivalente reprise dans le cahier de la 2<sup>ème</sup> Commission.

## **Annexe 1**

### **Détail des inscriptions proposées par sous-programme**

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Centre culturel de l'entente cordiale							
Action : Centre culturel de l'entente cordiale							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		<b>Total</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 266,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Evénementiel							
Action : Evénementiel							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		<b>Total</b>	<b>1 462 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 461,28</b>	<b>-191 481,11</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Evénementiel							
Action : Frais de personnel - intermittents du spectacle							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		<b>Total</b>	<b>480 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 081,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Accompagnement et action sociale							
Action : Accompagnement périscolaire							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-283B01	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	DEC/SCAET	1 580 000,00		18 318,60		
C03-283H01	Participations socio éducatives	DEC/SAF	130 000,00			10 000,00	
C03-283H02	Utilisation des installations sportives externes aux collèges	DEC/SAF	695 000,00		87 190,00	-26 345,00	
		<b>Total</b>	<b>2 405 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 508,60</b>	<b>-16 345,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges							
Action : Dotations de fonctionnement des collèges							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		<b>Total</b>	<b>8 526 888,61</b>	<b>0,00</b>	<b>127 111,54</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges							
Action : Equipement collèges							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221L06	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	DEC/SAF	300 000,00		73 709,58		
		<b>Total</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 709,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges							
Action : Equipement collèges							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221G13	Pacte Jeunesse - Construction d'abris à vélos	DIMMO/SMP				197 060,00	
C03-221I02	Renouvellement de l'équipement des collèges	DATMS/SAF	1 255 000,00		359 115,35		
C03-221I05	Plan collèges - Equipements sportifs	DIMMO/SMP	208 000,00			-203 700,00	
C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	DATMS/SAF	305 000,00		8 400,00	-8 400,00	
		<b>Total</b>	<b>1 766 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 515,35</b>	<b>-15 040,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges							
Action : Equipement des collèges - informatique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PDR/DSN	826 000,00			100 000,00	
C03-221J04	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE - CPER 2014-2020	PDR/DSN	1 300 000,71			100 000,00	
		<b>Total</b>	<b>2 126 000,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges							
Action : Equipement des collèges - informatique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PDR/DSN	1 060 000,00		56 557,33	-56 557,33	
		<b>Total</b>	<b>1 060 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 557,33</b>	<b>-56 557,33</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - maintenance							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221L01	Entretien des collèges	DIMMO/SMP	3 200 000,00		75 203,33		
		<b>Total</b>	<b>3 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 203,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - maintenance							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-126 087,00	
						-4 268 619,00	
						2 287,00	
						-13 030,00	
						1 585 100,00	
		<b>Total</b>	<b>20 403 149,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 413,25</b>	<b>-2 820 349,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - maîtrise des consommations							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
							20 000,00
		<b>Total</b>	<b>80 300,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - maîtrise des consommations							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-25 099,00	
		<b>Total</b>	<b>181 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 099,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - opérations foncières							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						52 084,32	
		<b>Total</b>	<b>592 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 084,32</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - travaux neufs							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-7 959,00	
						77 800,00	
						800 000,00	
						145 600,00	86 000,00
						-945 600,00	-70 000,00
		<b>Total</b>	<b>26 100 230,00</b>	<b>260 000,00</b>	<b>56 081,74</b>	<b>69 841,00</b>	<b>16 000,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier - Recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221M01	Franchise assurances des collèges	DEC/SAF	80 000,00	50 000,00	754,68		
		<b>Total</b>	<b>80 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>754,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Ressources Humaines - Education							
Action : Personnel des collèges							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221K10	Suppléance ATTEE	DEC/SPMA	470 000,00		21 783,40		
C03-221K11	Contrats aidés	DEC/SPMA	3 600 000,00		120 604,16		
		<b>Total</b>	<b>4 070 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 387,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie							
Action : Archéologie							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-301D04	Documentation spécifique - Archéologie	PRC/DA	10 000,00		217,01		
C03-317C02	Médiation archéologique	PRC/DA	50 000,00		27 415,00		
C03-317D01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	298 500,00	650 000,00	11 032,94		
		<b>Total</b>	<b>358 500,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>38 664,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie							
Action : Archéologie							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-317D01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	40 000,00		113 795,13	-14 244,50	
		<b>Total</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113 795,13</b>	<b>-14 244,50</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie							
Action : Immobilier - Archéologie							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-301E06	Construction d'un centre de conservation et d'études à Dainville	DIMMO/SGT	22 000,00			-2 338,64	
		<b>Total</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 338,64</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives						
Action : Archives						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
		Total	80 500,00	0,00	27 998,70	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives						
Action : Archives						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
		Total	100 000,00	0,00	69 112,37	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
		Total	370 000,00	0,00	21 355,15	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Coupole d'Heffaut						
Action : Coupole d'Heffaut						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
		Total	716 000,00	0,00	0,00	100 000,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Coupole d'Heffaut						
Action : Coupole d'Heffaut - CERENDAC						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
		Total	0,00	0,00	0,00	341,16

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Activités musicales						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311A03	SDEPA - Structures de rayonnement local	DAC/BAF	360 000,00		2 065,00	
C03-311K01	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	DAC/BAF	792 500,00		70 000,00	
		Total	1 152 500,00	0,00	72 065,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Activités musicales						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311G01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	DAC/BAF	75 000,00		10 145,79	
		Total	75 000,00	0,00	10 145,79	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Lecture						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-313B14	Lecture publique - Aides aux collectivités	DAC/BAF	450 000,00		1 315,54	1 020,00
C03-313D01	Lecture publique (collections BDP) - MOD	DAC/BAF			19 264,96	
		Total	450 000,00	0,00	20 580,50	1 020,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Lecture						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publique	DAC/BAF	1 200 000,00		1 100 575,12	-370 862,79
		Total	1 200 000,00	0,00	1 100 575,12	-370 862,79

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Moyens généraux culture						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311Q01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF	590 000,00		36 000,00	150 000,00
C03-318D09	Opérations mémorielles et commémorations	PRC/DAD	150 000,00		11 173,20	50 000,00
		Total	740 000,00	0,00	47 173,20	200 000,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Moyens généraux culture							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-350 000,00	
						50 000,00	
		<b>Total</b>	<b>524 194,04</b>	<b>0,00</b>	<b>39 038,73</b>	<b>-300 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Musées							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-49 521,92	
						-750,00	
		<b>Total</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 054,61</b>	<b>-50 271,92</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Patrimoine culturel							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						55 000,00	
		<b>Total</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 159,60</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Subventions culturelles							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
		<b>Total</b>	<b>620 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 291,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Subventions culturelles							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-86 847,78	
						-28 740,82	
						-2 407,07	
						-1 555,00	
		<b>Total</b>	<b>4 234 930,24</b>	<b>0,00</b>	<b>948 508,87</b>	<b>-119 550,67</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Développement des solidarités							
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-333F02	Bourses Initiatives Jeunesse	DDS/SJC	200 000,00			70 000,00	
C03-333F04	Service civique	DDS/SJC	70 000,00			-4 800,00	
		<b>Total</b>	<b>270 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 200,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Développement des solidarités							
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-333I01	Politique Jeunesse - Aides à l'investissement	DDS/SJC			36 461,94	-36 461,94	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 461,94</b>	<b>-36 461,94</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Musée Le Louvre Lens							
Action : Musée Le Louvre Lens							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-314A06	Louvre Lens	DAC/BAF	1 250 000,00			-1 020,00	
		<b>Total</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 020,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport							
Action : Soutien sportif aux territoires							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-322C01	Subventions - Sport	PRC/DSPO	930 000,00		30 000,00		
		<b>Total</b>	<b>930 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Développement des solidarités							
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-561B05	Missions locales	DDS/SJC	570 000,00			171 289,00	
C03-581E02	Logement des jeunes	DDS/SLH	288 000,00		20 000,00	-33 000,00	
C03-582A01	Fonds d'aide aux jeunes	DDS/SJC	580 000,00		66 580,57	-87 298,07	
C03-585N03	Formation des jeunes BAFA et BAFD	DDS/SJC	400 000,00	200 000,00		-70 000,00	
		<b>Total</b>	<b>1 838 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>86 580,57</b>	<b>-19 009,07</b>	<b>0,00</b>



## **Annexe 2**

# **Détail des autorisations de programme nouvelles**

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP	Montant de l'AP (€)	CP prévus	CP prévus	CP prévus	CP prévus	CP prévus
							2019 (€)	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 et plus
2019	2 ENSEIGNEMENT	Immobilier collèges	C03-221B01	Foncier - Collèges	221B-AP19-IM	100 000,00	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
				<b>Total Immobilier collèges</b>			<b>100 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2019	3 CULTURE - VIE SOCIALE - JEUNESSE - SPORTS ET LOISIRS	Coupole d'Helbaut	C03-316A06	La Coupole d'HELFAUT - travaux	316A-AP19-TN	500 000,00	0,00	265 000,00	185 000,00	50 000,00	0,00
				<b>Total Coupole d'Helbaut</b>			<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
		Culture	C03-318D09	Opérations mémorielles et commémorations	318D-AP19-SE	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				<b>Total Culture</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<b>Total général</b>		<b>650 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexe 3

### Nouvelles affectations

Sous-programme	Descriptif ligne de dossier	Montant de l'affectation
C03-221G11	LICQUES - Bardage du bâtiment administration	120 000
C03-221G12	Dispositif de maîtrise des consommations-telerelève collèges	165 000
C03-316A06	Saut technologique-planétarium-coupole d'HELFAUT	500 000

## Annexe 4

## Affectations complémentaires

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C03-221A01	2018-01127-17	ETUDES ARRAS CURIE	52 278.48	-1 073.38	51 205.10
C03-221A01	2018-01127-22	ETUDES BETHUNE VERLAINE	27 040.00	-953.23	26 086.77
C03-221A01	2018-01127-27	HUCQUELIERS	9 072.00	-293.76	8 778.24
C03-221A01	2019-01290-01	Etudes préliminaires et diagnostics pour collèges neufs	553 161.10	95 000.00	648 161.10
C03-221A01	2014-00489 - 1	PRISE VUES AERIENNES COLLEGES 2014	100 000.00	-28 688.00	71 312.00
C03-221A01	2016-01003-01	ETUDES PREALABLES COLLEGES 2016 DIMMO/SEP	840 000.00	-16 075.00	823 925.00
C03-221A01	2017-00207-01	ETUDES PRELIMINAIRES ET DIAGNOSTICS COLLEGES NEUFS	1 420 000.00	-2 374.00	1 417 626.00
C03-221A01	2018-01127-01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges	888.78	-888.78	0.00
C03-221A01	2018-01127-07	ETUDES ANNEZIN	78 847.14	-6 892.80	71 954.34
C03-221A01	2018-01127-08	ACHICOURT ADAM DE LA HALLE	79 100.00	-162.60	78 937.40
C03-221A02	2016-01004-01	ETUDES POUR MAINTENANCE PATRIMONIALE DES COLLEGES	300 000.00	-7 200.00	292 800.00
C03-221A02	2017-00208-01	ETUDES MAINTENANCE PATRIMONIALE DES COLLEGES	300 000.00	-8 982.00	291 018.00
C03-221A02	2018-01128-01	Etude maintenance collèges	8 471.09	-8 471.09	0.00
C03-221A02	2018-01128-02	ETUDES FRUGES	18 963.00	-614.00	18 349.00
C03-221A02	2018-01128-06	ETUDES MARCK	21 924.00	-709.00	21 215.00
C03-221A02	2018-01128-07	MARQUION	23 184.00	-785.00	22 399.00
C03-221A02	2018-01128-09	ETUDES ST NICOLAS	23 184.00	-750.72	22 433.28
C03-221A02	2018-01128-10	ETUDES ST OMER Esplanade	32 754.00	-1 475.00	31 279.00
C03-221A02	2018-01128-11	ETUDES ST POL SUR TERNOISE	28 224.00	-971.00	27 253.00
C03-221A02	2018-01128-20	ETUDES FAUQUEMBERGUES	17 136.00	-7 136.00	10 000.00
C03-221C03	2008-00376 - 2	BRUAY CAMUS:réha et mise conformité ensemble du collège	9 649 643.93	-400 000.00	9 249 643.93
C03-221C03	2009-00840 - 1	DOURGES FRANCK:suppression préfabriqués	10 000 000.00	-300 000.00	9 700 000.00
C03-221C07	2015-00366-01	HERSIN COUPIGNY:reconstruction du collège y compris mobilier	16 000 000.00	-650 000.00	15 350 000.00
C03-221C07	2016-01007-01	ETAPLES JAURES:mobilier 1er équipement collège	499 638.00	75 000.00	574 638.00
C03-221C07	2016-01016-01	BETHUNE SAND:reconstruction partielle	21 500 000.00	1 240 000.00	22 740 000.00
C03-221C07	2016-01017-01	COURCELLES-L-LENS:Reconstruction de la demi-pension collège	2 500 000.00	150 000.00	2 650 000.00
C03-221C07	2017-00210-01	LIBERCOURT:mobilier 1er équipement collège	393 000.00	50 000.00	443 000.00
C03-221C07	2017-00211-01	LICQUES:mobilier 1er équipement collège	148 400.00	10 000.00	158 400.00
C03-221C07	2013-00483 - 1	MAZINGARBE PASCAL:extension du collège	1 160 000.00	-100 000.00	1 060 000.00
C03-221C07	2013-03033 - 1		9 076 000.00	200 000.00	9 276 000.00
C03-221D01	2014-00917 - 1	BRUAY ROSTAND: remploc revet sol en 1/2P	70 000.00	-20.99	69 979.01

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C03-221D01	2015-01293-01	ANGRES VILAR:remplacement piano de cuisson	170 000.00	-15 000.00	155 000.00
C03-221D01	2015-03184-01	LAVENTIE:extension du réfectoire et remplacement équipements cuisine	520 000.00	-508 282.00	11 718.00
C03-221D01	2014-00920-03	ST MARTIN BOULOGNE:restructuration 1/2P avec mise normes,aménagement locaux ATEE	620 411.26	-5 452.69	614 958.57
C03-221D01	2016-04175-01	LEFOREST PAUL DUEZ:remplacement portes de la 1/2P(1671)	37 984.20	1 073.20	39 057.40
C03-221D01	2016-04181-01	LOOS-E-GOHELLE CASSIN:réaménagement locaux stockage,livraison,préparation et vestiaires (1681)	210 000.00	30 000.00	240 000.00
C03-221D01	2014-00919-02	ST ETIENNE AU MONT:restructuration 1/2p avec mise aux normes(1671)	755 823.10	-80 000.00	675 823.10
C03-221D01	2017-00436-01	ARRAS CURIE:réfection carrelage cuisine(1681)	90 000.00	-90 000.00	0.00
C03-221D01	2017-00438-01	AVION LANGEVIN:restructuration 1/2p,aménagement locaux ATTEE(1671)	450 000.00	30 000.00	480 000.00
C03-221D04	2015-04679-01	PAS EN ARTOIS BERGER:tx accessibilité	600 000.00	-65 000.48	534 999.52
C03-221D04	2016-04183-01	BETHUNE VERLAINE:mise en accessibilité du collège(1671)	540 000.00	150 000.00	690 000.00
C03-221D04	2016-04185-01	LILLERS LAGRANGE:mise en accessibilité collèges(1681)	750 000.00	100 000.00	850 000.00
C03-221D04	2016-04203-01	HENIN-BEAUMONT RABELAIS:mise en accessibilité collège(1671)	550 000.00	3 500.00	553 500.00
C03-221D04	2017-00231-01	HOUDAIN PREVERT:mise en accessibilité(1671)	600 000.00	90 000.00	690 000.00
C03-221D04	2017-00235-01	AIRE SUR LA LYS JAURES:mise en accessibilité(1671)	600 000.00	-45 000.00	555 000.00
C03-221G06	2015-01323-01	DMION:réfection sur étanchéité toiture terrasse de l'externat	28 000.00	-1 033.16	26 966.84
C03-221G06	2016-01470-01	MONTREUIL:sécurisation accès par commandes à distance	10 000.00	-1 452.51	8 547.49
C03-221G06	2016-02940-01	2016-02940-08-COL N° 107 - PAS-E-ARTOIS:tx remise état du collège suite à inondation	660 000.00	-331.46	659 668.54
C03-221G06	2017-03629-01	BARLIN:dévoisement réseaux d'eau potable(1681)	20 000.00	-2 297.01	17 702.99
C03-221G06	2017-03856-01	HOUDAIN CONFORMITE ELECTRIQUE EXTERNAT PASSAGE CABLES(1671)	25 000.00	-1 551.20	23 448.80
C03-221G06	2017-03857-01	DMION:réfection et aménagement des accès et voiries(1671)	35 000.00	-810.65	34 189.35
C03-221G06	2017-03858-01	BETHUNE SAND:conf électr(1671)	50 000.00	-185.48	49 814.52
C03-221G06	2017-03860-01	BRUAY CAMUS:repl révet sol avec retrait matériaux(1671)	12 000.00	-84.88	11 915.12
C03-221G06	2017-03862-01	BRUAY SIGNORET:conf elect(1671)	16 000.00	-2 642.39	13 357.61
C03-221G06	2017-03866-01	LILLERS CASSIN:aménag local(1681)	70 000.00	-43.92	69 956.08
C03-221G06	2017-03972-01	ARRAS Marie Curie -Réfection complète de 3 salles de classe	107 800.00	-6 938.16	100 861.84
C03-221G06	2017-06781-01	HERSIN:conformité installations en cuisine(1681)	20 000.00	-0.01	19 999.99
C03-221G06	2017-06782-01	ST VENANT:remplacement self(1681)	45 000.00	-3 525.61	41 474.39
C03-221G06	2017-03628-02	AUCHY LES MINES:remplacement portes extérieures bâtiment externat(1681)	1 386.00	-1 386.00	0.00
C03-221G11	2014-00695 - 1	DESVRES:traitement façades avec isolation bâtiments sciences et 1/2P	125 000.00	-25 000.00	100 000.00
C03-221G11	2014-00698 - 1	MARQUISE: traitement façades avec isolation de l'externat	200 000.00	-65 000.00	135 000.00
C03-221G11	2014-00705 - 1	ST MARTIN BOULOGNE:install veture avec isolation ext externat 1	220 000.00	-29 000.00	191 000.00

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C03-221G11	2014-00706 - 1	WIMILLE:rénovation de 3 logements	100 000.00	-12 000.00	88 000.00
C03-221G11	2014-00866 - 1	AVION ROUSSEAU:réfection verrières et couvertures en bac acier	695 000.00	-10 000.00	685 000.00
C03-221G11	2014-00883 - 1	HENIN BEAUMONT RABELAIS:création de 3 salles de classe et 1 salle de science	650 000.00	-25 000.00	625 000.00
C03-221G11	2015-01254-01	BOULOGNE DAUNOU:recréation d'un CDI(côté garages) embelissement suite mise en accessibilité	694 000.00	-140 000.00	554 000.00
C03-221G11	2015-01275-01	NOYELLES-S-LENS:ravalement façades des bâtiments	250 000.00	-25 000.00	225 000.00
C03-221G11	2015-01277-01	ROUVROY LANGEVIN:remplac 3 escaliers métallique externat,créat locaux attee	260 000.00	-25 000.00	235 000.00
C03-221G11	2015-01279-01	WINGLES:réfect toiture terrasse bâtiment C	230 000.00	-20 000.00	210 000.00
C03-221G11	2016-04228-01	OULOGNE LANGEVIN:install cloture,modif visiophone du portillon(1671)	27 000.00	-173.07	26 826.93
C03-221G11	2016-04230-01	SAINT-ETIENNE-AU-MONT:réfection blocs sanitaires(1671)	42 000.00	-1.79	41 998.21
C03-221G11	2014-00702-02	ST ETIENNE AU MONT:conf élect bâtiments externat sciences(1671)	257 733.61	-25 000.00	232 733.61
C03-221G11	2017-00446-01	ARRAS PEGUY:traitement bétons pour réha de l'entrée(1681)	40 000.00	-4 086.43	35 913.57
C03-221G11	2017-00447-01	BIACHE GERMINAL:rénovation logement du gardien(1671)	122 000.00	-3 938.67	118 061.33
C03-221G11	2017-00451-01	BRUAY ROSTAND:installation stores extérieurs(1671)	70 000.00	-692.24	69 307.76
C03-221G11	2017-00467-01	SAINT MARTIN BOULOGNE:sécurité incendie des externats 1 et 2(1671)	60 000.00	-19.22	59 980.78
C03-221G11	2017-00492-01	FREVENT CUALLACCI:rempl menuiseries ext du bât SEGPA,install ventil double flux(1681)	180 900.00	10 000.00	190 900.00
C03-221G11	2017-00493-01	SAINT POL SUR TERNOISE SALENGRO:rénovation locaux section habitat de la segpa(1671)	100 000.00	-10 000.00	90 000.00
C03-221G11	2018-01154-01	BÉTHUNE Paul Verlaine Restructuration de la demi-pension	600 000.00	120 000.00	720 000.00
C03-221G11	2018-01157-01	ISBERGUES Maurice Piquet Restructuration de la laverie et rénovation du piano en cuisine	300 000.00	100 000.00	400 000.00
C03-221G11	2018-01159-01	LILLERS Léo Lagrange Rénovation des installations de chauffage SEGPA & chaufferie principale	300 000.00	10 000.00	310 000.00
C03-221G11	2018-01164-01	LUMBRES Albert Camus Création de quais bus	350 000.00	75 000.00	425 000.00
C03-221G11	2018-01169-01	LE PORTEL Jean Moulin Réfection des cages d'escaliers	56 000.00	-5 891.37	50 108.63
C03-221G11	2018-01171-01	SAINT-ETIENNE-AU-MONT Paul Eluard Réfection des toitures-terrasses des bâtiments C et D	300 000.00	50 000.00	350 000.00
C03-221G11	2018-01182-01	BILLY-MONTIGNY David Marcelle Réaménagement des locaux en demi-pension	300 000.00	50 000.00	350 000.00
C03-221G11	2018-01192-01	AUCHY-LES-HESDIN Jean Rostand Rénovation complète logement en RdC et désamiantage pour gardien	80 000.00	30 000.00	110 000.00
C03-221G11	2018-01143-17	ACHICOURT-Création nouveau réseau d'assainissement,remplacement d'urinoirs,de sol, carrelage	35 000.00	-13 006.31	21 993.69
C03-221G11	2018-01143-22	ARRAS Mitterrand-Mise aux normes de l'alarme technique de la salle de sport	4 700.00	-1 686.16	3 013.84
C03-221G11	2018-01143-23	MARQUION-Mise en place de chéneaux sur le bât. piscine	5 500.00	-112.74	5 387.26
C03-221G11	2018-01143-26	MARQUISE-Remplacement du réseau d'évacuation en blocs sanitaires SEGPA	17 000.00	-3 525.33	13 474.67
C03-221G11	2018-01143-75	BOULOGNE Langevin remplacement portail côté salle des sports	4 900.00	-9.18	4 890.82
C03-221G11	2018-01143-76	AVESNES:ref chauffage couverture serre en section segpa	26 000.00	-154.37	25 845.63
C03-221G11	2018-01143-97	BOULOGNE Angellier-Remplacement de l'adoucisseur	4 600.00	-159.71	4 440.29

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C03-221G11	2014-00697 - 2	LE PORTEL:rénovation des logements	9 005.93	-8 000.00	1 005.93
C03-221G11	2018-04650-01	ARRAS BODEL:ref cheneaux,étanchéite,confortation clos couvert	190 000.00	-5 109.92	184 890.08
C03-221G11	2018-04657-01	BOULOGNE DAUNOU:remplac lave vaisselle(1671)	30 000.00	-77.20	29 922.80
C03-221G11	2018-04663-01	BEAURAINVILLE:couverture équipements techniques ext en terrasse	30 000.00	-30 000.00	0.00
C03-221G11	2019-01300-01	Toutes communes - Tous collèges - Travaux urgents et imprévus	459 800.00	1 185 000.00	1 644 800.00
C03-221G11	2018-01143-145	SAMER installation sirène incendie segpa	1 500.00	-156.86	1 343.14
C03-221G12	2015-00379-01	EXPERTISE ENERGETIQUES COLLEGES 2015	54 012.00	-28 892.33	25 119.67
C03-221G12	2015-00381-01	ETUDES TELE-RELEVÉ COLLEGES 2015	15 267.14	-2 503.30	12 763.84
C03-221G12	2017-00220-01	ETUDES COLLEGES 2017	92 110.49	-3 094.49	89 016.00
C03-221G12	2015-00380-04	BELREM BEAURAINVILLE	1 161.00	-9.31	1 151.69
C03-221G12	2015-00381-03	ETUDES SALENGRO ST POL	1 153.00	-0.46	1 152.54
C03-221G12	2015-00381-04	ETUDES BELREM BEAURAINVILLE	1 153.00	-0.46	1 152.54
C03-221G12	2015-00381-02	ETUDES col miterrand arras	1 153.00	-0.46	1 152.54
C03-221G12	2015-00380-07	FOUQUIERES	21 604.00	-0.56	21 603.44
C03-221G12	2015-00380-10	wimille	2 927.00	-0.20	2 926.80
C03-301E06	2017-00221-02	TAC DAINVILLE	57 000.00	-3 312.60	53 687.40

# Conseil départemental du Pas-de-Calais

## Projet de budget supplémentaire 2019

**4<sup>ème</sup> Commission :**

***Equipement et développement des territoires***

Réunion du 3 juin 2019





La 4<sup>ème</sup> Commission « Equipement et développement des territoires » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, s'agissant des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public ;
- **Fonction 1 : sécurité**, au titre des opérations de sécurité routière ;
- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, à travers les interventions sur le réseau routier départemental, la gestion de la ressource en eau et l'assainissement, ainsi que le port d'Étaples ;
- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, au titre des politiques de l'environnement et du développement durable, notamment la protection des espaces naturels et la poursuite de l'Opération Grand Site de France ;
- **Fonction 8 : transport**, au titre des études de mobilité et de la gestion des abribus ;
- **Fonction 9 : développement économique**, en matière d'aménagement foncier et de soutien aux filières agricole et halieutique, et au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.

### Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2019. Les colonnes dédiées au projet de BS 2019 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

### Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	50 000,00			
	Ressources financières et budgétaires		1 000 000,00		
1 SECURITE	Sécurité routière	85 000,00		20 000,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	65 000,00		1 920,00	
	Eau et assainissement	45 000,00	44 000,00	-2 777,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	90 000,00	246 150,00		
	Recettes et dépenses diverses	50 000,00			
	Routes et mobilité	9 340 000,00	250 000,00	-20 000,00	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	15 000,00	10 000 000,00	426 316,77	
	Environnement	7 304 615,78	14 700,00	319 653,14	27 845,52
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	124 000,00	26 542,00	22 000,00	-10 410,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique	10 000,00			
	Soutien au développement de la filière agricole	1 796 350,00		45 162,56	
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>18 974 965,78</b>	<b>11 581 392,00</b>	<b>812 275,47</b>	<b>17 435,52</b>

**Section d'investissement :**

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	1 639 442,39	29 490,00	460 300,00	240 510,00
	Eau et assainissement	1 253 505,00		-6 639,48	
	Infrastructures portuaires et fluviales	2 715 790,00		329 999,37	
	Recettes et dépenses diverses	5 000,00		-5 000,00	
	Routes et mobilité	79 744 119,71	5 500 000,00	9 627 242,08	4 150 883,10
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	5 214 156,00		130 576,55	
	Environnement	3 587 780,04	2 058 892,00	1 094 519,09	50 000,00
8 TRANSPORT	Transports publics et intermodalité	45 000,00	86 750,00	72 000,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	221 520,00		112 447,21	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	100 000,00			
	Soutien au développement de la filière agricole	144 450,00		11 230,12	
<b>Total Investissement</b>		<b>94 670 763,14</b>	<b>7 675 132,00</b>	<b>11 826 674,94</b>	<b>4 441 393,10</b>

L'élaboration du rapport de Commission se fait à travers la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le projet de budget supplémentaire propose une augmentation des crédits de fonctionnement de 4,2 %. Plus de la moitié de cette augmentation correspond à des remboursements de trop perçus de taxe d'aménagement. 260 k€ supplémentaires proviennent d'un transfert de lignes budgétaires liées à l'insertion. Ainsi, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,5 % par rapport au BP, essentiellement dû à la viabilité hivernale 2018-2019.

En investissement, l'avancement des opérations routières et l'affectation de nouvelles opérations de maintenance permettent de proposer d'augmenter le niveau des dépenses, et donc l'impact des investissements du Département sur l'économie des territoires. De plus, une régularisation d'écriture comptable nécessite l'inscription en recettes et dépenses de 4 M€. Une programmation d'AP supplémentaires au titre du FARDA est également proposée afin d'ajuster les programmations 2019 aux besoins des communes rurales du Pas-de-Calais.

**Précision méthodologique :**

*Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2019. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.*

*Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.*

*Les colonnes dédiées au projet de BS 2019 comprennent donc :*

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

**Fonction 1 : sécurité :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité routière	Sécurité routière	85 000,00			20 000,00	
		<b>Sécurité routière</b>	<b>85 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>

**Programme et action sécurité routière**

20 000 € de crédits de fonctionnement sont inscrits pour permettre le versement de la subvention à l'association droit au vélo.

**Fonction 6 : réseaux et infrastructures :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	65 000,00			1 920,00	
		<b>Aménagement foncier ouvrages linéaires</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 920,00</b>	<b>0,00</b>
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	45 000,00	44 000,00		-10 000,00	
		Gestion des eaux de surface				7 223,00	
		<b>Eau et assainissement</b>	<b>45 000,00</b>	<b>44 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 777,00</b>	<b>0,00</b>
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	6 047 000,00	250 000,00	543 461,46	-170 000,00	
		Mobilité durable	10 000,00				
		Routes - acquisitions foncières					
		Routes - recettes et dépenses diverses	3 283 000,00		50 581,26	150 000,00	
		<b>Routes et mobilité</b>	<b>9 340 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>594 042,72</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	1 639 442,39	29 490,00		460 300,00	240 510,00
		<b>Aménagement foncier ouvrages linéaires</b>	<b>1 639 442,39</b>	<b>29 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>460 300,00</b>	<b>240 510,00</b>
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	934 299,00			-526,98	
		Gestion des eaux de surface	319 206,00		6 112,50	-6 112,50	
		<b>Eau et assainissement</b>	<b>1 253 505,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 112,50</b>	<b>-6 639,48</b>	<b>0,00</b>
	Infrastructures portuaires et fluviales	Port d'Étaples	2 715 790,00			329 999,37	
		<b>Infrastructures portuaires et fluviales</b>	<b>2 715 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>329 999,37</b>	<b>0,00</b>
	Recettes et dépenses diverses	Recettes et dépenses diverses	5 000,00			-5 000,00	
		<b>Recettes et dépenses diverses</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	35 304 141,00		233 945,96	3 650 502,50	
		Mobilité durable	4 488 206,00	1 000 000,00	21 052,75	839 099,48	-590 000,00
		Modernisation du réseau routier	32 298 520,00	3 500 000,00	128 572,50	5 343 080,10	4 740 883,10
		Routes - acquisitions foncières	1 389 372,71			-368 500,00	
		Routes - recettes et dépenses diverses	2 298 550,00		37 989,32	163 060,00	
		Routes - subventions d'équipement	3 965 330,00	1 000 000,00	16 000,00		
		<b>Routes et mobilité</b>	<b>79 744 119,71</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>437 560,53</b>	<b>9 627 242,08</b>	<b>4 150 883,10</b>

**Programme aménagement foncier ouvrages linéaires**

Action aménagement foncier et développement agro-environnemental

L'ajustement à la hausse des crédits de fonctionnement à hauteur de 1 920 € résulte des mouvements suivants :

- Une hausse de 6 720 € pour les frais relatifs à l'ASAD Béthune-Lillers ;
- Un retrait de 4 800 € lié aux besoins pour les études d'aménagement.

En investissement, la hausse des crédits de paiement à hauteur de 460 300 € résulte des mouvements suivants :

- Une diminution de 35 880 € par rapport aux prévisions de paiement des subventions AFAF ;
- Un complément de 56 177,01 € afin de permettre le versement de 30 % des travaux connexes sur l'AFAFI Busnes-Lillers ;
- Un complément de 100 000 € pour l'acquisition de réserves foncières à AGNY ;
- Une hausse de 340 002,99 € afin de régler les phases travaux et classement sur les périmètres 1 et 4, et la réalisation du plan de base sur les 4 périmètres, pour le Canal Seine-Nord Europe.

Une recette complémentaire de 240 510 € est prévue pour le remboursement par la Société Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) des frais liés aux travaux sur le Canal Seine-Nord Europe.

### **Programme Eau et assainissement**

#### **Action gestion de la ressource en eau**

Un ajustement à la baisse des crédits de fonctionnement à hauteur de 10 000 € pour l'entretien du matériel technique de prélèvement est proposé.

En investissement, un retrait des crédits de paiement à hauteur de 526,98 € est proposé par rapport aux prévisions des porteurs de projets.

#### **Action gestion des eaux de surfaces**

Un ajustement à la hausse des crédits de fonctionnement à hauteur de 7 223 € est proposé pour la dernière opération en matière de restauration et gestion durable des cours d'eaux.

En investissement, il est proposé un retrait de 6 112,50 € suite au solde de la dernière opération.

### **Programme Infrastructures portuaires et fluviales**

#### **Action Port d'Etaples**

Les crédits de paiement sont ajustés à la hausse de 329 999,37 € en raison du rythme d'avancement des travaux de construction de la passerelle piétonne.

### **Programme et action recettes et dépenses diverses**

Un retrait de crédits à hauteur de 5 000 € dans le cadre de frais connexes aux travaux.

### **Programme routes et mobilités**

#### **Action Maintenance du réseau routier**

L'ajustement à la baisse des crédits de fonctionnement à hauteur de 170 000 € résulte des mouvements suivants :

- Une hausse de crédits d'entretien des chaussées de 324 000 € afin de permettre des travaux de gestion des eaux pluviales ;
- Un retrait des crédits d'achat des liants routiers de 844 000 €, imputés en investissement ;
- Une hausse de 350 000 € des crédits relatifs à la viabilité hivernale suite aux interventions de déneigement de l'hiver et à l'achat de sel.

L'augmentation des crédits d'Investissement de 3 650 502,50 € résulte des mouvements suivants :

- Une hausse de 100 000 € des crédits relatifs à l'information sur le déploiement de la fibre optique ;
- Une hausse de 376 715,12 € des crédits relatifs à des révisions et soldes de dossiers antérieurs et aux dégradations du domaine public ;
- Une baisse de 27 265,49 € des crédits relatifs aux études de la maintenance du réseau routier suite aux décalages d'études ;
- Une hausse de 3 201 052,87 € des crédits relatifs à la maintenance du réseau routier en milieu urbain consécutive à une programmation complémentaire.

#### **Action Mobilité durable**

En investissement, l'inscription complémentaire de 839 099,48 € résulte de l'avancement des opérations « Eurovélo » sur les sections Ardres/Guines, Ardres/Audruicq, Outreau/Le Portel et Angres/Olhain.

Les inscriptions de recettes sont reportées à hauteur de 590 000 €.

#### **Action Modernisation du réseau routier**

Les autorisations de programme supplémentaires inscrites à hauteur de 5 001 460,46 € résultent de régularisations d'écritures comptables liées au PN de Verton et à la future convention SNCF du PN83 de Saint-Laurent-Blangy. La correction des imputations des dépenses réalisées sur le PN de Verton engendre, par ailleurs, une augmentation équilibrée de 4 462 883,10 € de crédits de paiement en dépense et en recette.

Les autres crédits de paiement complémentaires résultent des principaux mouvements suivants :

- Une affectation de 350 000 € pour la réalisation en Maîtrise d'Ouvrage unique des travaux sur la RD 917 en traversée d'Ervillers ;
- Une hausse de 530 197 € des crédits relatifs à l'avancement des opérations ;

#### **Action Routes - acquisitions foncières**

Les crédits de paiement sont ajustés par un mouvement de retrait de 368 500 € lié à l'avancement de certains projets.

#### **Action Routes - recettes et dépenses diverses**

Une hausse des crédits de fonctionnement de 150 000 € consécutive à l'évolution du prix des carburants.

En investissement, la hausse des crédits de paiement de 163 060 € résulte du décalage de livraison de véhicules de l'année 2018 et de l'achat de vélos électriques pour les services dans le cadre du PDA.

### **Fonction 7 : aménagement et environnement :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine	15 000,00				
		Gestion de la taxe d'aménagement		10 000 000,00		426 316,77	
		<b>Aménagement et développement local</b>	<b>15 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>426 316,77</b>	<b>0,00</b>
	Environnement	Aménagement foncier et développement agri-environnemental					
		Autres actions environnementales	84 000,00			20 000,00	
		Boisement	144 000,00				
		Espaces naturels départementaux	6 845 615,78	4 700,00	87 417,30	-3 481,86	-3 093,48
		Gestion des déchets					
		Gestion des eaux de surface	37 000,00	10 000,00		43 135,00	5 000,00
		Opération Grand Site	155 000,00		714,50	260 000,00	
		Protection des espaces agricoles et naturels périurbains					
		Protection des espaces naturels	39 000,00				25 939,00
		<b>Environnement</b>	<b>7 304 615,78</b>	<b>14 700,00</b>	<b>88 131,80</b>	<b>319 653,14</b>	<b>27 845,52</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale	5 214 156,00		28 631,42	130 576,55	
		<b>Aménagement et développement local</b>	<b>5 214 156,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 631,42</b>	<b>130 576,55</b>	<b>0,00</b>
	Environnement	Boisement	1 441,70			78 016,70	
		Espaces naturels départementaux	449 000,00	8 892,00	50 857,27	586 040,73	
		Gestion des eaux de surface	8 638,34			1 361,66	50 000,00
		Opération Grand Site	3 021 800,00	2 050 000,00	50 000,00	525 000,00	
		Protection des espaces naturels	106 900,00			-95 900,00	
		<b>Environnement</b>	<b>3 587 780,04</b>	<b>2 058 892,00</b>	<b>100 857,27</b>	<b>1 094 519,09</b>	<b>50 000,00</b>

### **Programme Aménagement et développement local**

#### **Action gestion de la taxe d'aménagement**

L'ajustement des crédits de fonctionnement à la hausse de 426 316,77 € correspond au remboursement de trop perçus de taxe d'aménagement.

#### **Action Aménagement et développement local en zone rurale**

En investissement, un complément de crédits de paiement de 130 576,55 € est lié au paiement de subventions dans le cadre du FARDA-AMENAGEMENT.

### **Programme environnement**

#### **Action autres actions environnementales**

En fonctionnement, 20 000 € sont inscrits pour le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner l'évolution du rapport annuel sur le développement durable et de son évaluation dans les politiques publiques départementales.

#### **Action boisement**

Un ajustement des crédits de paiement à la hausse de 78 016,70 € permettra de solder les derniers dossiers affectés sur l'ancien programme oxygène.

### **Action espaces naturels départementaux**

L'ajustement des crédits de fonctionnement à la baisse de 3 481,86 € résulte des mouvements suivants :

- Une hausse de 3 540 € pour des soldes de dossiers d'entretien des itinéraires de randonnées par les EPCI;
- Un remboursement de trop perçus de 32 159 € relatifs à la TDENS ;
- Un retrait de 39 180,86 € lié aux prévisions de dépense en matière d'entretien des espaces de randonnées par les associations.

Les recettes relatives à la vente des topoguides sont réduites de 3 093,48 €.

En investissement, une hausse des crédits de paiement de 586 040,73 € résulte des mouvements suivants :

- 25 000 € pour des subventions allouées dans le cadre du FIEET ;
- 269 444 € pour financer les opérations du schéma départemental de randonnée au titre du PDIPR ;
- 2 576,43 € pour les paiements d'acquisitions ;
- 289 020,30 € pour permettre l'accompagnement des programmes d'investissement du syndicat mixte EDEN 62 et du Conservatoire du Littoral.

### **Action gestion des eaux de surface**

Les mouvements proposés sont consécutifs à la prise en charge des dépenses suite à la dissolution des deux institutions interdépartementales de l'Authie et de la Sensée, ainsi qu'à l'arrêt de la mission d'analyse des eaux du littoral.

Pour l'institution interdépartementale de l'Authie :

- 10 000 € sont inscrits en dépense de fonctionnement;
- 1 361,66 € sont inscrits en dépense d'investissement ainsi qu'une autorisation de programme de 10 000 € ;
- 50 000 € de recette d'investissement sont inscrites.

Pour l'institution interdépartementale de la Sensée, il s'agit d'une inscription en fonctionnement de 40 000 € en dépense et 10 000 € en recette.

L'arrêt de la mission d'analyse des eaux du littoral engendre une baisse des dépenses de fonctionnement de 6 865 € et de 5 000 € pour les recettes.

### **Action opération Grand Site**

Les crédits de fonctionnement sont augmentés de 260 000 € pour les prestations d'insertion confiées aux ateliers chantiers insertions sur l'emprise du Grand Site de France. Ce mouvement de crédits s'accompagne d'un retrait des crédits d'insertion gérés par le Pôle Solidarités.

En investissement, une hausse des crédits de paiement de 525 000 € est proposée en raison de l'avancement des chantiers (réalisation de parking du cran d'Escales).

## Action protection des espaces naturels

Une recette complémentaire de fonctionnement est inscrite à hauteur de 25 939 € en prévision de subventions FEDER dans la cadre du projet SAPOLL (Sauvons nos POLLinisateurs).

En investissement, la baisse des crédits de paiement à hauteur de 95 900 € est justifiée par l'avancement des travaux de construction d'un pôle de développement durable à Le Wast (maîtrise d'ouvrage du Parc naturel).

## Fonction 8 : transport :

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
8 TRANSPORT	Transports publics et intermodalité	Pôle échange	45 000,00			72 000,00	
		Transports publics inter-urbains		86 750,00			
	<b>Transports publics et intermodalité</b>		<b>45 000,00</b>	<b>86 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>

## Programme Transport publics et intermodalité

### Action Pôle échange

L'augmentation de 72 000 € des crédits de paiement est liée à l'avancement du programme des aires de covoiturage.

## Fonction 9 : développement économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	95 000,00			-6 000,00	
		Schéma directeur départemental boisement	29 000,00	26 542,00		28 000,00	-10 410,00
	<b>Aménagement foncier</b>	<b>124 000,00</b>	<b>26 542,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>-10 410,00</b>	
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	660 000,00		14 050,00		
		Soutien au développement de la filière agricole	1 136 350,00			45 162,56	
<b>Soutien au développement de la filière agricole</b>	<b>1 796 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 050,00</b>	<b>45 162,56</b>	<b>0,00</b>		

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	221 520,00		9 559,02	112 447,21	
		<b>Aménagement foncier</b>	<b>221 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 559,02</b>	<b>112 447,21</b>	<b>0,00</b>
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	44 450,00			11 230,12	
		Soutien au développement de la filière agricole	100 000,00				
<b>Soutien au développement de la filière agricole</b>	<b>144 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 230,12</b>	<b>0,00</b>		

## Programme aménagement foncier

### Action Aménagement foncier et développement agro-environnemental

Un ajustement à la baisse des crédits de fonctionnement à hauteur de 6 000 € est proposé compte tenu des soldes à verser pour les différentes études d'aménagement foncier.

En investissement, la hausse des crédits d'investissement à hauteur de 112 447,21 € résulte des mouvements suivants :



- Une augmentation de 130 681 € pour paiement des travaux connexes des AFAP selon les termes des conventions ainsi que les travaux de bornage sur Aumerval et Ferfay ;
- Un ajustement à la baisse de 18 233,79 € en raison des prévisions d'exécution des prestations.

### **Action Schéma directeur départemental boisement**

L'inscription de 28 000 € de crédits de fonctionnement complémentaires permet le versement du solde d'une étude d'aménagement du marais audomarois.

Un ajustement à la baisse des recettes de 10 410 € est inscrit suite à l'avancement de l'ensemble des études d'aménagement.

### **Programme Soutien au développement de la filière agricole**

#### **Action Aide au développement d'une agriculture plurielle**

Un complément de crédits de paiement de 11 230,12 € est sollicité pour solder les dernières opérations 2018 de réhabilitation des fermes situées sur le Site des 2 Caps.

#### **Action Soutien au développement de la filière agricole**

Une hausse de 45 162,56 € de participation au fonctionnement du laboratoire départemental pour permettre l'équilibre du budget annexe.

### **Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Développement des compétences	9 500,00				
		Immobilier Laboratoire	90 900,00				
		Moyens généraux	1 129 710,00	3 081 110,00	14 152,56	10,00	45 162,56
		Personnel - laboratoire départemental	1 775 000,00			1 000,00	
		Recettes et dépenses diverses					
		Systèmes d'information	26 000,00				
		<b>Laboratoire départemental d'analyses</b>	<b>3 031 110,00</b>	<b>3 081 110,00</b>	<b>14 152,56</b>	<b>1 010,00</b>	<b>45 162,56</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Moyens généraux	20 000,00		174 635,98	-163 933,99	
		Recettes et dépenses diverses				192 053,37	172 755,36
		Systèmes d'information	30 000,00		766,52	-766,52	
		<b>Laboratoire départemental d'analyses</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 402,50</b>	<b>27 352,86</b>	<b>172 755,36</b>

### **Investissement**

Les recettes inscrites à hauteur de 172 755,36 € sont la transcription du l'excédent du résultat d'investissement constaté au CA 2018.

Les dépenses réelles (10 701,99 €) sont traduites par les montants reportés (175 402,50 €) et annulés en partie (- 164 700,51 €).

Pour permettre l'équilibre de la section d'investissement et tenir compte des écritures d'ordre en recette (30 000 €), après déduction des dépenses réelles (10 701,99 €), une inscription de 192 053,37 € de dépenses imprévues est nécessaire.

#### Fonctionnement

Le montant des dépenses reportées s'élève à 14 152,46 €.

L'ajustement des dépenses de 1 010 € correspond à des frais de déplacement du personnel pour 1 000 € et à des créances admises en non-valeur pour 10 €.

Par ailleurs, des inscriptions de dépenses d'ordre de 30 000 € correspondant à la dotation aux amortissements et le déficit de la section de fonctionnement nécessitent une augmentation de la participation du budget principal de 45 162,56 € pour permettre l'équilibre du budget annexe.

## **Annexe 1 :**

# **Détail des inscriptions proposées par sous-programme**

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité routière							
Action : Sécurité routière							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						20 000,00	
			<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires							
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						6 720,00	
						-4 800,00	
			<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 920,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires							
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						56 177,01	
						100 000,00	
						18 000,00	
						8 300,00	
						2 700,00	
						-64 880,00	
						340 002,98	240 510,00
			<b>1 639 442,39</b>	<b>29 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>460 300,00</b>	<b>240 510,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Eau et assainissement							
Action : Gestion de la ressource eau							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-10 000,00	
			<b>45 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Eau et assainissement							
Action : Gestion de la ressource eau							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						-526,98	
			<b>920 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-526,98</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Eau et assainissement							
Action : Gestion des eaux de surface							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-645F02	FARDA - Restauration et gestion durable des cours d'eau	DDAE/SATE				7 223,00	
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 223,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Eau et assainissement							
Action : Gestion des eaux de surface							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-644A05	Institution Interdépartementale des Wateringues	DDAE/SATE	30 000,00		6 112,50	-6 112,50	
			<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 112,50</b>	<b>-6 112,50</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales							
Action : Port d'Etapes							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-642A13	Travaux de réhabilitation des bâtiments du port d'Etapes	SGPADT/MPE	2 315 790,00			329 999,37	
			<b>2 315 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>329 999,37</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Recettes et dépenses diverses							
Action : Recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-602B01	Frais connexes aux travaux	SGPADT/SP	5 000,00			-5 000,00	
			<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Maintenance du réseau routier							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-621H04	Strict entretien des routes	PADT/DMZR	3 640 000,00		374 819,35	324 000,00	
C04-621H06	Enduits superficiels	PADT/DMZR			13 163,21		
C04-621H08	Equipements divers	PADT/DMZR	110 000,00		16 809,20		
C04-621H17	Entretien de chaussées - S3R	DMZR/SMZR	1 667 000,00		30 031,53	-844 000,00	
C04-622E02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DMZR	500 000,00		118 638,17	350 000,00	
			<b>5 917 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>543 461,46</b>	<b>-170 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Maintenance du réseau routier								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
							3 500 000,00	
							-298 947,13	
							100 000,00	
					233 945,96		376 715,12	
							-27 265,49	
			<b>Total</b>	<b>33 162 141,00</b>	<b>0,00</b>	<b>233 945,96</b>	<b>3 650 502,50</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Mobilité durable								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
				1 000 000,00			839 099,48	-590 000,00
						21 052,75		
			<b>Total</b>	<b>4 137 068,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>21 052,75</b>	<b>839 099,48</b>	<b>-590 000,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Modernisation du réseau routier								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
				1 000 000,00	128 572,50		-128 572,50	
				2 500 000,00			5 512 883,10	4 687 483,10
							-450 000,00	15 000,00
							58 769,50	38 400,00
							350 000,00	
			<b>Total</b>	<b>32 263 520,00</b>	<b>3 500 000,00</b>	<b>128 572,50</b>	<b>5 343 060,10</b>	<b>4 740 883,10</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Routes - acquisitions foncières								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
							-366 500,00	
							-2 000,00	
			<b>Total</b>	<b>1 389 372,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-368 500,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Routes - recettes et dépenses diverses								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-602E01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DMZR/SMR	3 280 000,00		50 581,26		150 000,00	
			<b>Total</b>	<b>3 280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 581,26</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Routes - recettes et dépenses diverses								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-602E01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DMZR/SMR	2 278 550,00				163 060,00	
C04-611F01	Remboursement pour travaux d'assainissement urbain connexes aux travaux de voirie	SGPADT/SP	20 000,00			37 989,32		
			<b>Total</b>	<b>2 298 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 989,32</b>	<b>163 060,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Routes - subventions d'équipement								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-621F02	Viabilisation le long des RD liée aux GRMJ	PADT/DMZR				16 000,00		
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local								
Action : Aménagement et développement local en zone rurale								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-741K01	FARDA - Programme d'Equipement Rural	DDAE/SDT			28 631,42		-18 016,87	
C04-741K05	FARDA - Aménagement	DDAE/SDT	5 214 156,00				148 593,42	
			<b>Total</b>	<b>5 214 156,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 631,42</b>	<b>130 576,55</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local								
Action : Gestion de la taxe d'aménagement								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-701A02	Taxe d'aménagement	DDAE/SENR		10 000 000,00			426 316,77	
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>426 316,77</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement								
Action : Autres actions environnementales								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-736D03	Plan Climat Energie Départemental	DDAE/MA21					20 000,00	
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement								
Action : Boisement								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-738C01	FARDA - Oxygène 82	DDAE/SAF8	1 441,70				78 016,70	
			<b>Total</b>	<b>1 441,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 016,70</b>	<b>0,00</b>



Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier								
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
								27 000,00
								10 000,00
								-15 400,00
								12 000,00
					6 725,23			81 681,00
					2 833,79			-2 833,79
		<b>Total</b>	<b>216 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 559,02</b>	<b>112 447,21</b>		<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier								
Action : Schéma directeur départemental boisement								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
								26 542,00
								28 000,00
		<b>Total</b>	<b>29 000,00</b>	<b>26 542,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 000,00</b>		<b>-10 410,00</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole								
Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
								14 050,00
		<b>Total</b>	<b>660 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 050,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole								
Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
								11 230,12
		<b>Total</b>	<b>44 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 230,12</b>		<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole								
Action : Soutien au développement de la filière agricole								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
								45 162,56
		<b>Total</b>	<b>1 120 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 162,56</b>		<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Moyens généraux								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C04-LDA15	Fonctionnement spécifique LDA	LDA/SAF/LDA	888 510,00	3 081 110,00	14 152,56	10,00		45 162,56
		<b>Total</b>	<b>888 510,00</b>	<b>3 081 110,00</b>	<b>14 152,56</b>	<b>10,00</b>		<b>45 162,56</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Moyens généraux								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C04-LDA01	Affaires générales - Equipement LDA	DAT/MSGT/VLDA			2 269,33			-2 269,33
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA/SAF/LDA	20 000,00		172 366,85			-161 664,86
		<b>Total</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 635,98</b>			<b>-163 933,99</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Personnel - laboratoire départemental								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C04-LDA10	Rémunérations LDA	DRH/REM Rémunérations - LDA	1 775 000,00					1 000,00
		<b>Total</b>	<b>1 775 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>		<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C04-LDA26	Résultats reportés	DF/SELB/LDA						172 755,36
C04-LDA32	Dépenses imprévues d'investissement	DF/SELB/LDA						192 053,37
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 053,37</b>		<b>172 755,36</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Systèmes d'information								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	PDR/DSN/LDA	30 000,00		766,52			-766,52
		<b>Total</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>766,52</b>			<b>-766,52</b>

## **Annexe 2 :**

# **Détail des autorisations de programme nouvelles**



Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2019 (€)	CP prévus 2020 (€)	CP prévus 2021 (€)	CP prévus 2022 (€)	CP prévus 2023 et plus
2019	6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Routes et mobilité	C04-621A01	Opérations structurantes	621A-AP19-SE	5 001 460,46	4 462 883,10	538 577,36	0,00	0,00	0,00
	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Environnement	C04-735A01	Participation à l'institution interdépartementale d'aménagement de la Vallée de l'Authie	735A-AP19-DM	10 000,00	10 000,00	538 577,36	0,00	0,00	0,00
				<b>Total Routes et mobilité</b>		<b>5 001 460,46</b>	<b>4 462 883,10</b>	<b>538 577,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<b>Total Environnement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<b>Total général</b>		<b>5 011 460,46</b>	<b>4 472 883,10</b>	<b>538 577,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexe 3

### Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé opération	Montant de l'affectation
C04-621A01	Protections acoustiques Le Wast, mesures compensatoires	150 000
C04-621A01	PN83- convention étude ouvrage d'art SNCF	350 000
C04-621A01	Protection accoustiques riverain	12 000
C04-621G02	RD 165 CARVIN PR 20+300 à 21+ 500 Rue de Meurchin borduration	10 000
C04-621G09	RD186e1 - Wittemesse PR 25+330 à 26+140 Réfection couche roulement	100 000
C04-621G09	RD182 - Lillers PR 2+450 à 3+100 réfection de la chaussée	200 000
C04-621G09	RD 70 La Pugnoy PR 7+774 à 8+549 réparation de chaussée	70 000
C04-621G09	RD 60 Beaurains Giratoire RD917 réfection couche roulement	215 000
C04-621G09	RD 60- RD 939 Tilloy-les-Mofflaines Giratoire Réfection couche roulement	70 000
C04-621G09	RD 127E6 Desvres PR 79 à 80+475 Réfection couche roulement	160 000
C04-621G09	RD 253 PR 10+365 à 10+600 Réfection couche roulement	60 000
C04-621G09	RD 119 Outreau PR 47+850 à 48+410 Boulevard Splingard Réfection couche roulement	215 000
C04-621G09	RD 40 Méricourt PR 3+790 à 4+080 Traitement des nuisance sonores-zone1	450 000
C04-621G09	RD 58 Lens-Eleu dit Lewette Giratoire A211-RD58, éclairage public	80 000
C04-621G09	RD 939 Tincques-St Michel sur Ternoise-Incourt, purges localisées	80 000
C04-621G09	RD 128 Bourthes PR 11+255 à 11+960 Réfection couche de roulement	214 000
C04-621G09	RD 208 St Martin lez Tatinghem PR 3+750 à 4+170 Réfection couche roulement	65 000
C04-621G09	RD 943 Tilques 1ère tranche PR 68+000 à 71+400 Réfection couche roulement	250 000
C04-621K05	AFAFAFI DE BUSNES LILLERS	5 000
C04-621K05	AFR DE MAISNIL LES RUITZ	5 000
C04-642A13	Amélioration des capacités de mise à l'eau de bateaux au port d'Etapes	1 700 000
C04-733C01	Cotisation CRP	20 000
C04-733C04	PNRCMO	369 278.00
C04-733C18	Acquisition terrain Pont d'Ardres	500 000
C04-733C19	Passerelle Clairmarais	100 000
C04-735A01	Reste à chage Département-dissolution Institution interdépartementale d'aménagement de la Vallée de l'Authie	20 000
C04-735D03	Communauté de communes Osartis-Marquion-décanteur de Torquesnes	40 000
C04-736D03	AMO Elaboration du Rapport Développement Durable	20 000
C04-737A03	Association de gestion des Bois Durieux	4 000
C04-924C01	Travaux connexes Mentque Nortbecourt	90 000

## Annexe 4

## Affectations complémentaires

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C04-621A11	2019-01471-01	Diverses interventions sur le territoire de l'Artois	550 000.00	40 000.00	590 000.00
C04-621A11	2019-01533-01	RD 113E6 Condette Batrachoduc	200 000.00	20 000.00	220 000.00
C04-621A11	2019-01622-01	RD 940 Modification du carrefour à St Etienne au Mont	1 200 000.00	-500 000.00	700 000.00
C04-621A11	2019-01630-01	RD 170 La Couture OA1052A	500 000.00	100 000.00	600 000.00
C04-621A11	2016-00900-01	RD 188 Giratoire Lycée travaux publics	850 000.00	-50 000.00	800 000.00
C04-621A11	2016-00901-01	RD 14 Oisy le Verger OA 09995	900 000.00	-30 000.00	870 000.00
C04-621B04	2017-00286-01	BDR-Comptage externalisé 2017	100 000.00	-32 910.04	67 089.96
C04-621B06	2008-00209 - 1		1 540 000.00	-4 000.00	1 536 000.00
C04-621B06	2009-03963 - 1	RD 939 LE TOUQUET Giratoire accès collège	1 100 000.00	-12 000.00	1 088 000.00
C04-621E01	2011-04592 - 1	SAULTY DAINVILLE 2ème tranche	850 000.00	-80 000.00	770 000.00
C04-621E01	2015-01722-01	CALAIS DUNKERQUE Pistes cyclables Complément	500 000.00	-500 000.00	0.00
C04-621E01	2016-00910-01	VVV- EV4-Traversée de Condette	515 000.00	-9 353.67	505 646.33
C04-621E01	2016-00913-01	VVV lys - RD 943 Arques	1 200 000.00	-21 617.79	1 178 382.21
C04-621E01	2017-00580-01	PISTES CYCLABLES COMPTEURS A VELOS	21 000.00	-1 410.35	19 589.65
C04-621E01	2018-01492-01	VVV Ardres Guines	2 500 000.00	120 000.00	2 620 000.00
C04-621E01	2018-04705-01	VVV-EV5 -ARDRES-AUDRUICQ	1 700 000.00	750 000.00	2 450 000.00
C04-621E01	2019-01623-01	EV4 Outreau - Le Portel	700 000.00	200 000.00	900 000.00
C04-621E06	2018-01713-06	MDADT ART-Signalétique aires de covoiturage	2 400.00	-194.40	2 205.60
C04-621G02	2015-03419-01	RD 179 MAISNIL LES RUITZ PR 0+300 à 0+700 Rue de Barlin	250 000.00	-546.08	249 453.92
C04-621G02	2016-01797-01	RD 119 138E1 DOURIEZ PR 20+910 à 21+420 29+740 à 29+970	211 000.00	-2 789.10	208 210.90
C04-621G02	2017-01642-01	RD 181E2 ANNEZIN PR 17+500 à 17+900 Rue des Martyrs -	240 000.00	-3 579.59	236 420.41
C04-621G02	2017-01644-01	RD 86E1 BAJUS PR 30+500 à 30+800 Rue Principale -Borduration -	100 000.00	-3 428.11	96 571.89
C04-621G02	2017-01645-01	RD 57E2 BARLIN PR 27+600 à 29+800 Rue de Fresnicourt -	220 000.00	493.00	220 493.00
C04-621G02	2018-05079-02	RD 73 AUBIGNY EN ARTOIS PR 9+632 à 10+111 Borduration	95 000.00	7 000.00	102 000.00
C04-621G02	2017-01648-01	RD 70 CAMBLAIN CHATELAIN PR 13+600 à 14+100 Rue Anatole	225 000.00	-369.69	224 630.31
C04-621G02	2018-05087-01	RD 119 OYE-PLAGE PR 64+207 à 65+630 rue du lac borduration et	240 000.00	-40 598.44	199 401.56
C04-621G02	2017-01661-01	RD 342 LUMBRES PR 4+850 à 5+380 Av. Chochoy -Assain pluvial,	255 000.00	2 150.00	257 150.00
C04-621G02	2017-01662-01	RD 233 MANINGHEN HENNE PR 4+150 à 4+480 route de Grisendal-	82 000.00	-28 122.06	53 877.94
C04-621G02	2017-01666-01	RD 945 SAILLY SUR LA LYS PR 14+200 à 17+000 Rue de la Lys-	200 000.00	-779.50	199 220.50
C04-621G02	2017-01649-01	RD 131 CAMPAGNE LES BOULONNAIS PR 13+500 à 14+040	169 000.00	-9 765.42	159 234.58
C04-621G02	2017-03772-01	RD 845/172 E3 LESTREM TX CHAUSSEE	145 000.00	-113.58	144 886.42
C04-621G02	2018-03721-01	RD 12 HAMELINCOURT PR 8+156 à 8+270- Borduration, trottoirs et couche de roulement	43 000.00	2 000.00	45 000.00
C04-621G02	2018-03723-01	RD 18-MORCHIES-PR 10+570 à 10+680 - Aménagement de carrefour	23 000.00	-1 144.66	21 855.34
C04-621G02	2018-03725-01	RD 181E5 - LABEUVRIERE - PR 28+270 + 28+570 - Borduration - Assainissement - Chaussée	115 000.00	830.00	115 830.00

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C04-621G02	2018-03731-01	RD 947/167 LORGIES-PR 4+750 à 4+820 ET 12+385 à 12+550-	50 000.00	200.00	50 200.00
C04-621G02	2018-03746-01	RD 208E1- WISQUES- PR 22+530 à 22+750 -Assainissement pluvial,	100 000.00	742.00	100 742.00
C04-621G02	2018-03762-01	RD 943 - LES ATTAQUES- PR 96+850 à 97+483 - Aménagement de	120 000.00	80 000.00	200 000.00
C04-621G02	2018-03764-01	RD 224 - NORTKERQUE - PR 10+500 à 12+000 -Borduration et	200 000.00	105 000.00	305 000.00
C04-621G02	2018-03718-01	RD 35 BOIRY BECQUERELLE PR 11+150 à 11+590-	105 000.00	65 000.00	170 000.00
C04-621G02	2018-04742-01	RD 2323E1-PR 13+210 à 13+410-13+516 à 16 +671-37+000 à	42 000.00	-238.75	41 761.25
C04-621G02	2018-04747-01	RD 34-PR 26+860 à 26+960 BOIRY NOTRE DAME Borduration,	13 947.00	-9.50	13 937.50
C04-621G09	2015-00541-01	RD 945 SAILLY SUR LA LYS et ERQUINGHEM LYS - Rectification de	715 000.00	300.00	715 300.00
C04-621G09	2015-01077-01	RD 917 BAPAUME PR 8+730 à 8+1765 Purges semi Profondes rue	347 000.00	-6 825.30	340 174.70
C04-621G09	2016-00722-01	RD 7 ADINFER - RANSART PR 33+916 à 35+992 - Purges localisées	150 000.00	-525.29	149 474.71
C04-621G09	2016-00743-01	RD 937 NOEUX LES MINES PR 17+580 à 20+130 - Purges et	250 000.00	-191.35	249 808.65
C04-621G09	2016-00835-01		25 000.00	-2 331.34	22 668.66
C04-621G09	2016-00837-01	Diverses RD -Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée	14 850.56	-14 850.56	0.00
C04-621G09	2016-03101-01	RD 188 BARLIN PR 24+350 Reconfiguraion de l'intersection, purges	150 000.00	-3 465.02	146 534.98
C04-621G09	2017-01385-01	RD 342 SETQUES PR 0+875 à 2+030 - Purges localisées et couche	55 000.00	235.00	55 235.00
C04-621G09	2017-01527-01	RD 138 CAMPAGNE LES HESDIN PR 13+550 à 15+270 -	220 000.00	-38.85	219 961.15
C04-621G09	2017-01535-01	RD 317/140 RANDGDU FLIERS PR 10+221/14+1360 -	52 000.00	-35.44	51 964.56
C04-621G09	2017-01550-01	RD 933 AUXI LE CHATEAU PR 1+000 à 2+500-Réfection de la	55 000.00	-96.35	54 903.65
C04-621G09	2017-03768-01	D941 VERQUIGNEUL/RD947 RICHEBOURG REMPLACEMENT	50 000.00	-0.71	49 999.29
C04-621G09	2017-03765-02	ARG - Réfection couche de roulement en agglo	70 000.00	-2 373.52	67 626.48
C04-621G09	2017-03765-04	AUD - Réfection couche de roulement en agglo	250 000.00	557.00	250 557.00
C04-621G09	2018-01499-01	RD39 RE COURT PR1+007 à PR1+733 Couche de roulement Ecf	35 000.00	-1 399.99	33 600.01
C04-621G09	2018-01503-01	RD61 MONTESNECOURT PR1+190 à PR2+510 Réfection de la	210 000.00	15 000.00	225 000.00
C04-621G09	2018-01505-01	RD939 FEUCHY/TILLOY-LES-MOFFLAINES GIR7 Mise en conformité	30 000.00	-3 567.90	26 432.10
C04-621G09	2018-01507-01	RD1 THIEVRES PR1+785 à PR2+000 Purges semi-profondes et tapis	112 000.00	-712.82	111 287.18
C04-621G09	2018-01508-01	RD266 ARRAS PR0+000 à PR0+407 Réfection tapis	155 000.00	-2 227.16	152 772.84
C04-621G09	2018-01512-01	RD939 TINCQUES GIR359 Aménagement de l'anneau central	25 000.00	-738.40	24 261.60
C04-621G09	2018-01517-01	RD20 BEUGNY/VAULX VRAUCOURT PR8+680 à PR10+850	160 000.00	-2 342.09	157 657.91
C04-621G09	2018-01518-01	'RD180 - OBLINGHEM/VENDIN-LES-BETHUNE -PR0+222 à	120 000.00	-3 233.74	116 766.26
C04-621G09	2018-01519-01	'RD188 -HERSIN-COUPIGNY -PR26+396 à PR27+409 couche de	50 000.00	-2 622.13	47 377.87
C04-621G09	2018-01523-01	RD916 - AUCHEL -PR31+389 à PR32+300 - couche de roulement	60 000.00	-1 495.46	58 504.54
C04-621G09	2018-01527-01	RD941-DIVION -PR131+958 à PR132+572 - couche de roulement	60 000.00	-3 100.78	56 899.22
C04-621G09	2018-01535-01	RD943 AIRE-SUR-LA-LYS -PR54+910 à PR55+435 -Couche de	185 000.00	-1 175.06	183 824.94
C04-621G09	2018-01536-01	RD928-SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM -PR61+930 à PR61+1978 -	195 000.00	5 970.00	200 970.00

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C04-621G09	2018-01537-01	'RD928-WIZERNES-PR56+580 à PR57+320 - Couche de roulement	195 000.00	1 715.00	196 715.00
C04-621G09	2018-01539-01	RD192-PIHEM/REMILLY-WIRQUIN- PR14+759 à PR14+895 -	135 000.00	51.00	135 051.00
C04-621G09	2018-01545-01	RD192-AIRE-SUR-LA-	60 000.00	-3 927.13	56 072.87
C04-621G09	2018-01547-01	RD220-MENTQUE-NORTBECOURT -PR2+101 à PR3+300	325 000.00	4 220.00	329 220.00
C04-621G09	2018-01538-01	RD94GIR97-FEBVIN-PALFART-PR0 à PR0+167 - Couche de	175 000.00	-8 580.00	166 420.00
C04-621G09	2018-01561-01	RD236-BOULOGNE-SUR-MER/LE PORTEL -PR0+560 à PR1+265 -	298 000.00	-1 053.73	296 946.27
C04-621G09	2018-01567-01	RD219-OYE-PLAGE -PR0+0 à PR1+85 - Purges et Couche de	250 000.00	-40 000.00	210 000.00
C04-621G09	2018-01626-01	'RD58E2-LIEVIN -PR25+0 à PR26+48 -Purges et Couche de	130 000.00	300.00	130 300.00
C04-621G09	2018-01630-01	RD165-GRENAY, MAZINGARBE, NOYELLES-LES-VERMELLES -	80 000.00	4 600.00	84 600.00
C04-621G09	2018-01631-01	RD165-AIX-NOULETTE -PR3+10 à PR3+895 - Purges et Couche de	90 000.00	10 000.00	100 000.00
C04-621G09	2018-01639-01	RD97 TILLY-CAPELLE PR0+315 à PR0+345 Assainissement	25 000.00	-4 841.09	20 158.91
C04-621G09	2018-01650-01	RD148E6 CAMIERS PR58+440 à PR59+170 Reconstitution de	278 000.00	-1 476.49	276 523.51
C04-621G09	2018-01696-01	Diverses RD -Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée	4 113.89	-4 113.89	0.00
C04-621G09	2018-01696-04	ARG-RD 18 BERTINCOURT PR 4+675 à 4+475 - Sape	105 000.00	-2 021.10	102 978.90
C04-621G09	2018-04707-01	RD 60 PR PR 5+790 au PR 6+460	80 000.00	-213.33	79 786.67
C04-621G09	2018-04708-01	RD 950 PR 0+500 à 3+00	390 000.00	11 000.00	401 000.00
C04-621G09	2018-04719-01	RD 942/928 PR 12 à 16 / 10 à 11 / 58+090 à 60+770 Saint-	35 000.00	1 485.00	36 485.00
C04-621G09	2018-04723-01	RD 215-PR 25+800 à 26+500 SURQUES Orniérage, purges et	90 000.00	4 830.00	94 830.00
C04-621G09	2018-04724-01	RD 943 PR 71+472 à 81+480 MOULE/NORDAUSQUE/ZOUAFQUES	45 000.00	1 535.00	46 535.00
C04-621G09	2018-04725-01	RD 208/208E2 PR 2+620 à 2+900/22+430 à 24+858	280 000.00	15 547.00	295 547.00
C04-621G09	2018-04727-01	RD 192 Pr 18+210 à 19+090 WAVRAN sur l'AA- Recalibrage de la	400 000.00	1 745.00	401 745.00
C04-621G09	2018-01696-15	ART RD 841 LABUISSIERE Reprise anneau du rond-point	25 000.00	-758.40	24 241.60
C04-621G09	2019-01379-01	RD917 SAINT NICOLAS PR31+500 à PR31+950 couche de	105 000.00	7 000.00	112 000.00
C04-621G09	2019-01380-01	RD14 OISY LE VERGER PR15+816 à PR16+872 couche de	230 000.00	5 000.00	235 000.00
C04-621G09	2019-01381-01	RD939 TINCQUES - BERLES MONCHEL PR156+300 à PR157+750	180 000.00	6 000.00	186 000.00
C04-621G09	2019-01382-01	RD938 SARTON - ORVILLE PR0 à PR3+713 couche de roulement	230 000.00	7 000.00	237 000.00
C04-621G09	2019-01383-01	RD939 VIS EN ARTOIS - HAUCOURT PR189+632 à PR191+675	230 000.00	9 000.00	239 000.00
C04-621G09	2019-01384-01	RD937 NEUVILLE SAINT VAAST PR3+950 à PR4+715 couche de	165 000.00	3 000.00	168 000.00
C04-621G09	2019-01420-01	RD45 CORBEHEM PR3+700 à PR5+300 couche de roulement	310 000.00	6 000.00	316 000.00
C04-621G09	2019-01422-01	RD2 SOUASTRE PR3+832 à PR3+945 purges RD6 HENU PR6+134	280 000.00	12 000.00	292 000.00
C04-621G09	2019-01426-01	RD74 FREVILLERS - MAGNICOURT PR13+900 à PR15+200 couche	170 000.00	6 000.00	176 000.00
C04-621G09	2019-01427-01	RD26 LA HERLIERE PR6+152 à PR6+870 couche de roulement	130 000.00	2 000.00	132 000.00
C04-621G09	2019-01431-01	RD14 QUEANT PR2+500 à PR3+487 purges RD38 QUEANT PR0+0	70 000.00	2 000.00	72 000.00
C04-621G09	2019-01434-01	RD7 BERTINCOURT PR8+734 à PR9+337 purges	150 000.00	4 000.00	154 000.00

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C04-621G09	2019-01490-01	RD183E2 CALONNE RICOUART PR15+820 à PR16+130 couche de	450 000.00	36 000.00	486 000.00
C04-621G09	2019-01492-01	RD70 LAPUGNOY PR6+524 à PR7+300 couche de roulement	200 000.00	16 000.00	216 000.00
C04-621G09	2019-01494-01	RD166 SAILLY SUR LA LYS PR28+0 à PR29+810 ECF couche de	80 000.00	6 500.00	86 500.00
C04-621G09	2019-01495-01	RD916 LILLERS giratoire PR0+0 à PR0+278 couche de roulement	140 000.00	11 200.00	151 200.00
C04-621G09	2019-01496-01	RD841 BRUAY LA BUISSIERE PR4+880 à PR5+220 couche de	200 000.00	16 000.00	216 000.00
C04-621G09	2019-01497-01	RD943 NOYELLES LES VERMELLES PR23+783 à PR23+793	80 000.00	6 400.00	86 400.00
C04-621G09	2019-01498-01	RD947 HAINES - DOUVIRIN PR7+270 à PR10+200 purges	120 000.00	10 000.00	130 000.00
C04-621G09	2019-01499-01	RD91 ISBERGUES PR14+500 à PR16+900 ECF, purges	170 000.00	14 000.00	184 000.00
C04-621G09	2019-01500-01	RD941GIR405 BEUVRY PR*0*+0 à PR*0*+183 couche de roulement	120 000.00	10 000.00	130 000.00
C04-621G09	2019-01501-01	RD941 FOUQUIERES LES BETHUNE giratoire PR0+0 à PR0+289	150 000.00	12 000.00	162 000.00
C04-621G09	2019-01502-01	RD943 NOYELLES LES VERMELLES giratoire PR0+0 à PR0+81	500 000.00	40 000.00	540 000.00
C04-621G09	2019-01503-01	RD69 LILLERS PR17+500 à PR18+700 ECF purges	80 000.00	22 000.00	102 000.00
C04-621G09	2019-01504-01	RD181E1 FOUQUIERES LES BETHUNE PR14+700 à PR15+493	110 000.00	9 000.00	119 000.00
C04-621G09	2019-01505-01	RD179 BARLIN PR1+900 à PR2+600 ECF purges RD179E1 BARLIN	160 000.00	13 000.00	173 000.00
C04-621G09	2019-01512-01	RD208 SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM PR4+297 à PR5+669	125 000.00	7 000.00	132 000.00
C04-621G09	2019-01513-01	RD192 LUMBRES PR21+850 à PR22+300 couche de roulement	110 000.00	6 000.00	116 000.00
C04-621G09	2019-01514-01	RD187 AIRE SUR LA LYS PR14+1386 à PR14+1505 couche de	64 000.00	3 000.00	67 000.00
C04-621G09	2019-01515-01	RD77 FLECHIN PR39+400 à PR40+400 Reconditionnement de	360 000.00	20 000.00	380 000.00
C04-621G09	2019-01516-01	RD928 SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM PR61+2030 à PR61+2777	75 000.00	3 000.00	78 000.00
C04-621G09	2019-01518-01		36 000.00	2 000.00	38 000.00
C04-621G09	2019-01520-01	RD928 FAUQUEMBERGUES Giratoire PR0+0 à PR0+135 couche de	90 000.00	3 000.00	93 000.00
C04-621G09	2019-01521-01	RD210E1 HELFAUT PR12+200 à PR12+600 couche de roulement	90 000.00	2 000.00	92 000.00
C04-621G09	2019-01523-01	RD206 ZUDAUSQUES PR6+700 à PR7+100 couche de roulement	68 000.00	4 000.00	72 000.00
C04-621G09	2019-01524-01	RD942 ARQUES Giratoire PR0+0 à PR0+198 couche de roulement	110 000.00	5 000.00	115 000.00
C04-621G09	2017-01304-01	RD 9 ACHIET LE GRAND PR 3+589 à 3+826 -Purges profondes	119 000.00	-152.63	118 847.37
C04-621G09	2019-01525-01	RD943 RACQUINGHEM PR60+ 136 à PR60+205 couche de	35 000.00	5 000.00	40 000.00
C04-621G09	2019-01527-01	RD211 BLENDÉCQUES Giratoire PR0+0 à PR0+ 150 couche de	57 000.00	2 000.00	59 000.00
C04-621G09	2019-01542-01	RD231 MARQUISE - FERQUES PR3+875 à PR5+330 couche de	212 000.00	10 000.00	222 000.00
C04-621G09	2017-01305-01	RD 18 LEBUCQUIERE PR 7+722 - Réfection carrefour	184 000.00	-131.47	183 868.53
C04-621G09	2019-01544-01	RD901 SAMER - TINGRY PR30+975 à PR36+448 couche de	295 000.00	15 000.00	310 000.00
C04-621G09	2019-01545-01	RD243 FERQUES - RETY PR2+915 à PR3+425 couche de	198 000.00	10 000.00	208 000.00
C04-621G09	2019-01546-01		252 000.00	13 000.00	265 000.00
C04-621G09	2019-01559-01	RD251 BOURSIN PR2+350 à PR2+450 couche de roulement	32 000.00	10 000.00	42 000.00
C04-621G09	2019-01562-01	RD230 OYE PLAGE PR1+50 à PR2+450 couche de roulement,	150 000.00	50 000.00	200 000.00

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C04-621G09	2019-01565-01	GUINES Accès CER, couche de roulement	20 000.00	15 000.00	35 000.00
C04-621G09	2019-01575-01	RD954 LIBERCOURT PR0+000 à PR3+500 couche de roulement	140 000.00	5 000.00	145 000.00
C04-621G09	2019-01578-01	RD262 NOYELLES SOUS LENS PR4+300 à PR5+550 couche de	310 000.00	25 000.00	335 000.00
C04-621G09	2019-01579-01	RD39 ANNAY PR29+800 à PR30+250 ECF, purges	130 000.00	7 000.00	137 000.00
C04-621G09	2019-01580-01	RD58 BULLY LES MINES - AIX NOULETTE PR9+035 à PR11+000	150 000.00	10 000.00	160 000.00
C04-621G09	2017-01327-01	RD 182 LILLERS PR 0+100 à 0+950 - Purges et couche de roulement	170 000.00	-1 371.67	168 628.33
C04-621G09	2017-01333-01	RD 159 BLESSY PR 13+100 à 13+500 - Purges et couche de	90 000.00	-842.24	89 157.76
C04-621G09	2017-01334-01	RD 86 HOUDAIN PR 20+199 à 21+350 - Purges + ECF	210 000.00	-31.66	209 968.34
C04-621G09	2017-01341-01	RD 916 AUCHEL PR 31+405 à 32+303 -Purges et ECF - 1ère tranche	170 000.00	-598.51	169 401.49
C04-621G09	2017-01343-01	RD 937 BETHUNE PR 27+750 à 27+850 - Réfection de la couche de	125 000.00	-700.71	124 299.29
C04-621G10	2019-02613-01	Panneaux fibre optique 2019	220 000.00	200 000.00	420 000.00
C04-621G10	2017-01683-01	MDADT ARG - Plantations 2017	91 800.00	-13 522.01	78 277.99
C04-621G10	2018-01683-01	RD941 PR 23+500 à 24+100 - travaux de plantations	50 000.00	-5 374.96	44 625.04
C04-621G10	2018-03223-01	SIGNALISATION HORIZONTALE 2018	487 000.00	-1 060.05	485 939.95
C04-621G10	2018-03224-01	SIGNALISATION HORIZONTALE 2018 ART	355 000.00	-8 951.87	346 048.13
C04-621G10	2018-05063-01	SIGNALISATION DIRECTIONNELLE 2018	30 000.00	-876.02	29 123.98
C04-621G10	2016-03114-01	Diverses RD - Ensemencement de jachères mellifères sur délaissés	52 750.00	-1 812.00	50 938.00
C04-621H09	2017-00312-04	AUD TNI 2017	3 320.00	-147.29	3 172.71
C04-621H09	2017-00312-08	MT TNI 2017	5 000.00	-0.14	4 999.86
C04-621H09	2017-00312-26	ARG DEGRADATIONS VOIES 2017	21 285.27	-2 015.41	19 269.86
C04-621H09	2017-00312-27	AU DEGRADATIONS VOIES 2017	79 783.20	-3 565.47	76 217.73
C04-621H09	2017-00312-29	MT DEGRADATIONS VOIES 2017	14 770.55	-258.58	14 511.97
C04-621H09	2018-01806-01	DEGRADATIONS DE VOIE 2018	22 233.10	-22 233.10	0.00
C04-621H09	2018-01806-08	MT TNI 2018	1 000.00	-1.22	998.78
C04-621H09	2019-01633-01	travaux suite à dégradations des voies	428 072.60	400 000.00	828 072.60
C04-621I01	2007-00624 - 1	piste cyclable LIEVIN Olhain : recherche tracé, enquête UP	100 000.00	-5 655.10	94 344.90
C04-621I01	2008-00700 - 1	RD 60 AGNY Déviation sud section courante	615 000.00	-21 000.00	594 000.00
C04-621I01	2008-00701 - 1	RD 60 SAINT LAURENT BLANGY Suppression du PN 83	350 000.00	-35 000.00	315 000.00
C04-621I01	2012-02274 - 1	Etudes hydrauliques Zone centre DMRR/SGPRC	80 000.00	-15 000.00	65 000.00
C04-621I01	2012-02276 - 1	Etudes de trafic DMRR/SGPRC	365 000.00	-3 947.99	361 052.01
C04-621I01	2012-02280 - 1	Etudes de sols Zone littoral DMRR/SGPRL	50 000.00	-826.75	49 173.25
C04-621I01	2013-03180 - 1	Ouvrage d'art COURRIERES	100 000.00	50 000.00	150 000.00
C04-621I01	2014-00533 - 1	Etudes environnementales	60 000.00	-37.64	59 962.36
C04-621I01	2014-00534 - 1	Etudes photogrammétriques	70 000.00	-133.47	69 866.53

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C04-621I01	2014-00536 - 1	Véloroute Voie Verte SAULTY DOULLENS	10 000.00	-10 000.00	0.00
C04-621I01	2014-02594 - 1	SAMER Etudes déviation	71 500.00	-172.85	71 327.15
C04-621I01	2015-00201-01	Etudes RD 939 entre Aubigny et Ligny	250 000.00	-20 000.00	230 000.00
C04-621I01	2016-00914-01	Etude maintenance, gestion patrimoniale des RD et recherche	470 000.00	-13 998.50	456 001.50
C04-621I01	2016-00916-01	RD 941 Liason Béthune La Bassée -Section Beuvry -A26/RD937 Port	60 000.00	-40 000.00	20 000.00
C04-621I01	2019-01637-01	Recherche de goudrons, amiante sur RD	330 000.00	120 000.00	450 000.00
C04-621I01	2017-00290-01	Etudes environnementales zone centre	150 000.00	50 000.00	200 000.00
C04-621I01	2017-00292-01	Etudes assainissement zone centre	120 000.00	50 000.00	170 000.00
C04-621I01	2017-00294-01	Etudes environnementales zone littorale	50 000.00	-79.24	49 920.76
C04-621I01	2018-01672-01	Etudes acoustiques centre	40 000.00	15 000.00	55 000.00
C04-621I01	2019-01617-01	Etudes générales zone Centre	100 000.00	170 000.00	270 000.00
C04-621I01	2019-01620-01	Images de synthèse Zone Centre	20 000.00	30 000.00	50 000.00
C04-621I03	2016-00927-03	Mission d'accompagnement et d'expertise relative à l'organisation du	12 000.00	-12 000.00	0.00
C04-621I03	2017-00301-05	RD 182 VIEILLE CHAPELLE PR 16+080 à 16+340 Place de l'Eglise-	5 760.00	-46.68	5 713.32
C04-621I03	2017-00309-03	ARG - Etudes itinéraires cyclables accès collège	12 000.00	-28.80	11 971.20
C04-621I03	2017-00300-12	RD1 thievres pr 1+200 à 1+230 Etudes topo	640.00	-13.96	626.04
C04-621I03	2017-00301-07	RD 341-159-186E2 ESTREE BLANCHE PR 47+550 à 47+720 - Etude	4 165.00	-31.96	4 133.04
C04-621I03	2017-00301-08	RD 941 OURTON DIVION PR129+480 à 130+960 - Etudes topo	13 250.00	-70.40	13 179.60
C04-621I03	2018-01675-06	RD 941 BEUVRY PR 148+000-Giratoire rue du Général Leclerc-Etude	7 210.00	-2.56	7 207.44
C04-621I03	2018-01675-08	RD 301 MAISNIL LES RUITZ-Identification des bassins versants	5 200.00	-59.20	5 140.80
C04-621I03	2018-01675-09	RD 187 BUSNES PR 3+650 à 5+260 rue du Château &#8211; Etude	21 000.00	-49.56	20 950.44
C04-621I03	2018-01675-10	RD 182 LILLERS PR 0+942 à 0+1044 rue de Verdun, Etude topo	4 550.00	-10.11	4 539.89
C04-621I03	2018-01675-14	RD 94 WESTREHEM PR 28+740 à 30+470-Route d'Hesdin-Etude	5 600.00	-24.04	5 575.96
C04-621J01	2013-03719 - 1	Voie verte "Lens-Liévin" entre rue Sorriaux et carrefour rue	1.00	-1.00	0.00
C04-621J01	2014-02496 - 1	RD 219 VIEILLE NOUVELLE EGLISE Tourne à gauche	20 000.00	-2 840.48	17 159.52
C04-621J01	2014-03160 - 1	RD 939 AUBIGNY Acquisition foncière mise à 2x2 voies entre Etrun et	450 000.00	-13 181.00	436 819.00
C04-621J01	2014-03862-01	RD 127 Déviation Le Wast Acquisition doncièees complémentaires	25 000.00	-1 000.46	23 999.54
C04-621J01	2015-03740-01	RD 55 AVION Redéfinion des emprises PR 15+709 à 17+120	5 000.00	-83.97	4 916.03
C04-621J01	2015-03741-01	RD 207 MORINGEHM MOULLE PR 9+360 9+780 Dépense foncière	1 500.00	-287.15	1 212.85
C04-621J01	2015-05146-01	RD 73 GAUCHIN LE GAL Acquisition d'une emprise foncière	3 000.00	-2 919.00	81.00
C04-621J01	2015-05542-01	RD 92/129 FAUQUEMBERGUES Acquisition d'opportunité immeuble	70 000.00	-75.17	69 924.83
C04-621J01	2016-02216-01	RD 77 158 ENQUIN LES MINES Projet dépense foncière	47 500.00	-10 021.57	37 478.43
C04-621J01	2001-01825 - 1	ANTE RD 58 LIEVIN ELEU DOUBLEMENT A 21- RN 17	5 552.56	-1 379.60	4 172.96
C04-621J01	2001-02289 - 1	RD 127 ALINCTHUN et BOURNONVILLE: Aménag.sur place et	48 120.00	-8 422.34	39 697.66



Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C04-621J01	2004-00428 - 1	RD 937 déviation de NOEUX-les-MINES (gestion 2004)	75 600.00	-1 505.37	74 094.63
C04-621J01	2004-01017 - 1	Itinéraire cyclable LENS-LIEVIN : acquisition à la SNCF	2 520.00	-2 400.40	119.60
C04-621J01	2005-00318 - 1	RD 127 déviation de LE WAST	159 530.00	-7 100.15	152 429.85
C04-621J01	2008-00751 - 1	RD 304 Pénétrante Sud Ouest Calais 2ème phase tronçon C	132 300.00	-10 636.56	121 663.44
C04-621J01	2008-00981 - 1	RD 131 CAMPAGNE LES BOULONNAIS Aménagement de	15 000.00	-606.89	14 393.11
C04-621J01	2009-03004 - 1	RD 143 AIRON ST VAAST/RANG DU FLIERS Aménagement de	18 000.00	-5 470.59	12 529.41
C04-621J01	2009-05236 - 1	RD 133 Aménagement de chaussée à Matringhem PR 11+980 à	16 500.00	-2 740.35	13 759.65
C04-621J01	2010-02702 - 1	RD 165/943 LOOS EN GOHELLE	57 000.00	-177.85	56 822.15
C04-621J01	2010-03829 - 1	RD 341/A16 ST MARTIN BOULOGNE	9 000.00	-5 345.00	3 655.00
C04-621J01	2010-04081 - 1	RD 179 Aménagement aux territoires de BARLIN et NOEUX LES	4 000.00	-1 732.16	2 267.84
C04-621J01	2011-01890 - 1	RD 206 ZUDAUSQUES SALPERWICK DAPI/SAFC	8 000.00	-5 755.50	2 244.50
C04-621J01	2011-02294 - 1	RD 51 LIEVIN VIMY GIVENCHY Contournement de Givenchy-en-	54 500.00	-19 931.00	34 569.00
C04-621J01	2011-02296 - 1	RD 159 ESTREE BLANCHE Régularisation foncière	14 000.00	-8 290.00	5 710.00
C04-621J01	2011-03390 - 1	RD 943/199 Aménag.carrefour,rectif de virage campagne les	30 000.00	-12 158.00	17 842.00
C04-621J01	2012-03433 - 1	RD 225 MERCK SAINT LIEVIN Réalisation d'alignement sur propriété	4 800.00	-300.00	4 500.00
C04-621J01	2012-03434 - 1	RD 940 PORT D'ETAPLES Réalisation véloroute Voie Verte Littoral	26 658.00	-9 681.28	16 976.72
C04-621J01	2012-03435 - 1	RD 191 THIEMBRONNE Aménagement de chaussée	30 000.00	-18 818.27	11 181.73
C04-621J01	2012-04686 - 1	RD 941/166 CAMBRIN CUINCHY Aménagement du carrefour en	140 000.00	-5 670.00	134 330.00
C04-621J01	2016-03856-01	RD 219 TX REHA ET CREATION PISTES CYCLABLES AUDRUICQ	40 000.00	-21 110.50	18 889.50
C04-621J01	2017-03726-01	D179 amenag et réha assainissement pluvial NOEUX LES MINES	400.00	-143.00	257.00
C04-621J01	2017-04599-01	RD149 EMBRY ALIGNEMENT DROIT M.POTTER PROJET	1 300.00	-150.00	1 150.00
C04-621J01	2017-04600-01	RD939 MISE A 2*2 VOIES ENTRE ETRUN ET AUBIGNY DEPENSE	830.00	-225.00	605.00
C04-621J01	2017-06913-01	RD 130 à Créquy-Restauration de la continuité écologique de la	5 100.00	-176.00	4 924.00
C04-621J01	2018-02738-01	RD 1 THIEVRES MISE EN ALIGNEME	300.00	-74.00	226.00
C04-621J01	2018-04939-01	RD 72/171 Aménagement carrefour à Houchin	140.00	-15.88	124.12
C04-621A04	2019-01478-01		25 000.00	-2 500.00	22 500.00
C04-621A04	2019-01475-01		20 000.00	2 500.00	22 500.00
C04-628K01	2019-02265-01	RD 60 ROCADE SUD CONSTRUCTION OA2	341 232.20	130 000.00	471 232.20
C04-642A06	2013-02804 - 1	PORT ETAPLES:aménagt aire de ramandage et bosque à filets pour	850 000.00	-829 308.32	20 691.68
C04-642A13	2012-04087 - 1	PORT ETAPLES:aménag.cheminement piétonnier en bordure Canche	3 260 000.00	300 000.00	3 560 000.00
C04-642A13	2013-02766 - 1	PORT ETAPLES:construction d'un musée déptal des peintres	1 650 000.00	-627 000.00	1 023 000.00
C04-642A13	2011-01274 - 1	ETAPLES: ETALS DE PECHE PORT	809 007.62	-692.60	808 315.02
C04-738B06	2011-04326 - 2	OGS - Phase 2C - Actions aux abords de Wissant - Liaison douce	1 549 200.00	-252 271.03	1 296 928.97
C04-738B07	2017-00624-01	OGS:actions d'aménagement sur les communes du site	725 014.00	332 000.00	1 057 014.00
C04-738B07	2017-00624-04	Signalétique - OGS	520 000.00	20 000.00	540 000.00
C04-738B07	2013-00003 - 3	OGS Phase 3 - Schéma accueil et aires d accueil	3 086 010.00	452 000.00	3 538 010.00

# Conseil départemental du Pas-de-Calais

## Projet de budget supplémentaire 2019

**5<sup>ème</sup> Commission :**

***Solidarité territoriale et partenariats***

Réunion du 3 juin 2019



La 5<sup>ème</sup> Commission « Solidarité territoriale et partenariats » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions européennes et de coopération internationale ;
- **Fonction 1 : sécurité**, en matière de sécurité civile, au titre de la participation au fonctionnement du SDIS et de la construction de centres d'incendie et de secours ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 4 : prévention médico-sociale**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, dans la dynamique de contractualisation ;
- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, au titre des partenariats territoriaux innovants, au titre du fonctionnement du CAUE et en matière d'accessibilité des services au public ;
- **Fonction 9 : développement économique**, au titre du soutien transversal au développement des territoires (au travers de la contractualisation ou d'appels à projets).

### Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2019. Les colonnes dédiées au projet de BS 2019 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

### Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	286 165,15	10 000,00	15 000,00	
	Partenariats et coopération territoriale	292 300,00	330 000,00		
1 SECURITE	Sécurité civile	22 500,00		62 000,00	
	Sécurité incendie et secours	71 000 000,00	161 054,00		
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	1 148 828,00		32 500,00	
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>72 749 793,15</b>	<b>501 054,00</b>	<b>109 500,00</b>	<b>0,00</b>

### Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Innovation territoriale	2 000 000,00		-2 000 000,00	
1 SECURITE	Sécurité incendie et secours	1 010 000,00		110 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale			1 006 797,00	
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Innovation territoriale			52 500,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Eau et assainissement	71 346,00			
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	994 180,00		543 607,00	
	Environnement	250 000,00		-16 768,00	
	Innovation territoriale			239 703,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Innovation territoriale			600 000,00	
	Soutien au développement des territoires	886 000,00		-246 860,00	
	Tourisme			-29 428,64	
<b>Total Investissement</b>		<b>5 211 526,00</b>	<b>0,00</b>	<b>259 550,36</b>	<b>0,00</b>

L'élaboration du rapport de Commission se fait à travers la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le budget supplémentaire ne saurait modifier l'équilibre général du budget départemental.

Le cahier budgétaire de la présente commission traduit principalement en section d'investissement les ajustements techniques liés à la mise en œuvre de la contractualisation.

### **Précision méthodologique :**

*Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2019. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.*

*Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.*

*Les colonnes dédiées au projet de BS 2019 comprennent donc :*

- *des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;*
- *des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.*

### **Fonction 0 : services généraux :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GÉNÉRAUX	Europe et international	Europe et international	273 165,15	10 000,00	2 440,86	15 000,00	
		Partenariats territoriaux	13 000,00				
		Europe et international	<b>286 165,15</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 440,86</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GÉNÉRAUX	Innovation territoriale	Innovation	2 000 000,00			-2 000 000,00	
		Innovation territoriale	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

### **Programme Europe et international**

#### **Action Europe et international**

15 000 € de crédits de fonctionnement complémentaires sont proposés pour :

- Le versement de subventions déjà attribuées en faveur du dispositif « Imaginons un monde meilleur » ;
- Organiser, au mois de septembre, la conférence finale du projet européen Passage dont le Département est chef de file.

## Programme partenariats et coopération territoriale

### Action innovation

En sus des 24 000 000 € d'autorisations de programme pluriannuelles votées au Budget Primitif 2019 en faveur du Fonds d'Innovation Territorial, 2 000 000 € de crédits de paiement ont été réservés, au sein de la fonction 0 « services généraux », afin de pouvoir honorer les engagements qui seraient pris dans le cadre de la contractualisation. Ces engagements étant connus suite à l'approbation, lors de l'assemblée départementale du 29 avril 2019, des contrats et des premières fiches opérations, il est proposé de prélever les autorisations de programme (cf. Annexe 2) et les crédits de paiement de cette fonction « réserve », pour les redéployer vers les fonctions correspondant aux opérations accompagnées, à savoir :

- 1 006 797 € vers la fonction 3 (Aménagement et équipements culturels et sportifs),
- 52 500 € vers la fonction 4 (Aménagements et équipements - petite enfance),
- 239 703 € vers la fonction 7 (Aménagements et équipements urbains),
- 600 000 € vers la fonction 9 (Aménagements et équipements touristiques).

A noter que 102 000 € de crédits de paiement ont été réaffectés, pour les mêmes raisons, afin d'accompagner des opérations contractualisées du ressort des politiques publiques des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Commissions, majorées d'un financement provenant du Fonds d'Innovation Territorial. Au total, ces redéploiements comptables de 2 000 000 € de crédits de paiement ne modifient pas l'équilibre du budget départemental 2019.

### Fonction 1 : sécurité :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile	Prévention des risques technologiques					
		Sécurité civile	22 500,00			62 000,00	
	<b>Sécurité civile</b>	<b>22 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité incendie et secours	Immobilier - incendie et secours	1 010 000,00			110 000,00	
		<b>Sécurité incendie et secours</b>	<b>1 010 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>

### Programme Sécurité Civile

#### Action Sécurité Civile

Il s'agit d'un ajustement à la hausse des crédits de fonctionnement de 62 000 € pour permettre la couverture nécessaire à l'examen lors des BS et DM des demandes de subventions sollicitées par les associations.

### Programme et action incendie et secours

L'augmentation de crédits de 110 000 € correspond au solde et à la Gestion du Parfait Achèvement de l'opération du CIS d'Hénin Beaumont.

**Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :**

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	Innovation				1 006 797,00	
		<b>Innovation territoriale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 006 797,00</b>	<b>0,00</b>

**Programme innovation territoriale****Action innovation**

Le transfert de 1 006 797 € de crédits de paiement à destination de cette fonction permettra de payer tout ou partie des subventions votées en faveur d'opérations contractualisées.

**Fonction 4 : prévention médico-sociale :**

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Innovation territoriale	Innovation				52 500,00	
		<b>Innovation territoriale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 500,00</b>	<b>0,00</b>

**Programme innovation territoriale****Action innovation**

Le transfert de 52 500 € de crédits de paiement à destination de cette fonction permettra de verser la part de la subvention octroyée en faveur du Pôle Enfance Communal d'Ecques dans le cadre de la contractualisation, compte tenu du niveau de réalisation attendu du projet cette année.

**Fonction 7 : aménagement et environnement :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	CAUE	676 000,00				
		Ingénierie territoriale	467 828,00				
		Partenariats et coopération territoriale	5 000,00			32 500,00	
	<b>Aménagement et développement local</b>	<b>1 148 828,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 500,00</b>	<b>0,00</b>	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale					
		Aménagement et développement local en zone urbaine	679 160,00		1 413,00	478 587,00	
		Ingénierie territoriale	315 020,00			65 020,00	
		<b>Aménagement et développement local</b>	<b>994 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 413,00</b>	<b>543 607,00</b>	<b>0,00</b>
	Environnement	Protection des espaces naturels	250 000,00			-16 768,00	
	<b>Environnement</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 768,00</b>	<b>0,00</b>	
	Innovation territoriale	Innovation				239 703,00	
<b>Innovation territoriale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>239 703,00</b>	<b>0,00</b>		

**Programme Aménagement et développement local****Action partenariat et coopération territoriale**

Un ajustement des crédits de fonctionnement à la hausse à hauteur de 32 500 € permettra de solder des subventions dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme.

### **Action aménagement et développement local en zone urbaine**

L'inscription de crédits de paiement complémentaires à hauteur de 478 587 € permettra de solder des dossiers de construction de groupes scolaires ainsi que l'opération de réhabilitation de la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière.

### **Action ingénierie territoriale**

Les crédits de paiement sont ajustés à hauteur de 65 020 € pour solder l'opération de réhabilitation de la Cité Bruno à Dourges.

## **Programme environnement**

### **Action protection des espaces naturels**

Un ajustement à la baisse de 16 768 € des crédits de paiement pour tenir compte des besoins réels de dépenses.

## **Programme innovation territoriale**

### **Action innovation**

Le transfert de 239 703 € de crédits de paiement à destination de cette fonction permettra de payer tout ou partie des subventions votées en faveur d'opérations contractualisées.

## **Fonction 9 : développement économique :**

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Innovation territoriale	Innovation				600 000,00	
		<b>Innovation territoriale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Soutien au développement des territoires	Participation à la réalisation d'équipements publics en zones rurales et urbaines	886 000,00			-246 860,00	
		<b>Soutien au développement des territoires</b>	<b>886 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-246 860,00</b>	<b>0,00</b>
	Tourisme	Ingénierie touristique			29 428,64	-29 428,64	
		<b>Tourisme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 428,64</b>	<b>-29 428,64</b>	<b>0,00</b>

## **Programme innovation territoriale**

### **Action innovation**

Le transfert de 600 000 € de crédits de paiement à destination de cette fonction permettra de verser la part de la subvention octroyée en faveur du Palais des Congrès du Touquet dans le cadre de la contractualisation, compte tenu du niveau de réalisation attendu du projet cette année.

**Programme Soutien au développement des territoires****Action participation à la réalisation d'équipements publics en zones rurales et urbaines**

Un ajustement à la baisse des crédits de paiement de 246 860 € pour tenir compte des sollicitations des porteurs de projets.

**Programme tourisme****Action ingénierie touristique**

Un ajustement à la baisse des crédits de paiement de 29 428,64 € suite au solde de la dernière opération.



## **Annexe 1 :**

# **Détail des inscriptions proposées par sous-programme**

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Europe et international								
Action : Europe et international								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					2 440,86	9 600,00	5 400,00	
			<b>Total</b>	<b>273 165,15</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 440,86</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						-1 000 000,00		
						-1 000 000,00		
			<b>Total</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile								
Action : Sécurité civile								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						62 000,00		
			<b>Total</b>	<b>22 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours								
Action : Immobilier - incendie et secours								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						110 000,00		
			<b>Total</b>	<b>1 010 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						1 006 797,00		
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 006 797,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-401C01	Fonds d'innovation territorial - Aménagements et équipements petite enfance	DGS/MP				52 500,00		
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 500,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local								
Action : Aménagement et développement local en zone urbaine								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-712A02	Aide aux communes au titre du GIRZOM - CPER 2007-2013 - SP4.1 F4.7	DDAE/SDT			1 413,00	-1 413,00		
C05-713B01	Contractualisation - Actions innovantes en matière d'aménagement et de développement urbain	DDAE/SDT	679 160,00			480 000,00		
			<b>Total</b>	<b>679 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 413,00</b>	<b>478 587,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local								
Action : Ingénierie territoriale								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-712B03	Réhabilitation des cités minières	DDAE/SDT	315 020,00			65 020,00		
			<b>Total</b>	<b>315 020,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 020,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local								
Action : Partenariats et coopération territoriale								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-711D02	Accompagnement des démarches en lien avec l'accessibilité des services au public	DGS/MP	5 000,00			-5 000,00		
C05-711F01	Contractualisation - Participation au PLUI	DDAE/SDT				37 500,00		
			<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 500,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement								
Action : Protection des espaces naturels								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-738E01	Contractualisation - Actions innovantes en matière d'environnement, climat, énergie	DDAE/SDT	250 000,00			-16 768,00		
			<b>Total</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 768,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-701B01	Fonds d'innovation territorial - Aménagements et équipements urbains	DGS/MP				239 703,00		
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>239 703,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
			Section d'investissement BP 2019 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
								600 000,00
		Total	0,00	0,00	0,00	600 000,00		0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement des territoires								
Action : Participation à la réalisation d'équipements publics en zones rurales et urbaines								
			Section d'investissement BP 2019 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
								-50 000,00
								-196 860,00
		Total	886 000,00	0,00	0,00	-246 860,00		0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Tourisme								
Action : Ingénierie touristique								
			Section d'investissement BP 2019 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						29 428,64		-29 428,64
		Total	0,00	0,00	29 428,64	-29 428,64		0,00

## **Annexe 2 :**

# **Détail des autorisations de programme nouvelles**

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2019 (€)	CP prévus 2020 (€)	CP prévus 2021 (€)	CP prévus 2022 (€)	CP prévus 2023 et plus
2019	3 CULTURE, VE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	C05-301K01	Fonds d'innovation territoriale - Aménagements et équipements culturels et sportifs	301K-AP19-SE	1 705 680,00	1 006 797,00	178 333,00	520 550,00	0,00	0,00
				<b>Total Innovation territoriale</b>		<b>1 705 680,00</b>	<b>1 006 797,00</b>	<b>178 333,00</b>	<b>520 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Innovation territoriale	C05-401C01	Fonds d'innovation territoriale - Aménagements et équipements petite enfance	401C-AP19-SE	87 500,00	52 500,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
				<b>Total Innovation territoriale</b>		<b>87 500,00</b>	<b>52 500,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Innovation territoriale	C05-701B01	Fonds d'innovation territoriale - Aménagements et équipements urbains	701B-AP19-SE	1 079 703,00	239 703,00	220 000,00	620 000,00	0,00	0,00
				<b>Total Innovation territoriale</b>		<b>1 079 703,00</b>	<b>239 703,00</b>	<b>220 000,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Innovation territoriale	C05-901G01	Fonds d'innovation territoriale - Aménagements et équipements touristiques	901G-AP19-SE	1 000 000,00	600 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
				<b>Total Innovation territoriale</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>						<b>3 872 883,00</b>	<b>1 899 000,00</b>	<b>833 333,00</b>	<b>1 140 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

# Conseil départemental du Pas-de-Calais

## Projet de budget supplémentaire 2019

**6<sup>ème</sup> Commission :**

***Finances et service public départemental***

Réunion du 5 juin 2019



La 6<sup>ème</sup> Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, dette), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;
- **Fonction 2 : enseignement**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;
- **Fonction 4 : prévention médico-sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des moyens affectés aux centres de planification et d'éducation familiale ;
- **Fonction 5 : action sociale**, au titre de la politique de gestion des ressources humaines dédiée aux personnels du secteur social, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;
- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, au titre de la politique de gestion des ressources humaines dédiée aux personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique ;
- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, au titre des recettes de dotation globale d'équipement ;

Le cahier soumis à votre examen est structuré en deux parties, conformément au double statut de la 6<sup>ème</sup> Commission :

- la Commission étant chargée du budget départemental dans sa globalité, la première partie a pour objet, afin d'en éclairer la physionomie, de présenter de façon synthétique le projet de budget supplémentaire 2019 dans ses différentes composantes : objet de l'étape, affectation du résultat issu du compte administratif 2018, actualisation des recettes générales du budget, présentation par fonction et par chapitre des principales propositions d'inscriptions en dépenses et en recettes, équilibre général du projet de budget supplémentaire ;

- le périmètre de compétences de la Commission intégrant les ressources humaines, l'administration générale et les moyens des services, ainsi que l'évaluation, la prospective et la modernisation de l'administration, la seconde partie est consacrée plus particulièrement à la présentation des mouvements de crédits qui sont proposés à l'étape du budget supplémentaire sur chacune de ces thématiques.

## PREMIERE PARTIE :

### PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

#### 1) L'OBJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue une étape budgétaire particulière, de nature technique, qui est d'abord fondée sur une obligation réglementaire : il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent tels que constatés au compte administratif.

Le budget supplémentaire, qui comprend les restes à réaliser (reports) provenant de l'exercice précédent, permet également d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif, en particulier en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et d'attributions de péréquation.

Il donne enfin l'opportunité d'intégrer le financement d'éventuelles dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées ou d'ajuster le niveau des dotations budgétaires en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires et du rythme d'exécution des dépenses.

#### 2) L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Dans le cadre du projet de budget supplémentaire, les résultats d'exécution constatés au compte administratif sont repris en sections d'investissement et de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2018, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un résultat excédentaire de **154,15 M€**. Ce montant intègre non seulement l'exécution de la section de fonctionnement au titre de 2018, mais également les résultats antérieurs reportés, soit 77,91 M€ ;
- en section d'investissement, un solde d'exécution cumulé déficitaire de **73,85 M€**.

Il reviendra à l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'affectation du résultat, étant entendu qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Dès lors, il est proposé d'affecter le résultat constaté au compte administratif 2018, soit **154 154 341,18 €** :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, qui s'établit à **79 085 116,17 €**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, soit **73 851 432,95 €**, corrigé des restes à réaliser (reports) à hauteur de **5 233 683,22 €**.

- d'autre part, pour le solde, soit **75 069 225,01 €**, en excédent de fonctionnement reporté.



### 3) L'ACTUALISATION DES RECETTES GENERALES DU BUDGET

Traditionnellement, l'étape du budget supplémentaire permet d'opérer divers ajustements sur les recettes d'équilibre à caractère général. Ces dernières ont fait l'objet d'estimations lors du budget primitif 2019 adopté en décembre 2018, alors que certaines données relatives à leur produit prévisionnel pour 2019 n'ont été notifiées par les services de l'Etat qu'à la fin du premier trimestre 2019. Il en va ainsi des recettes de fonctionnement prévues en matière de fiscalité directe, de compensations fiscales et de dotation globale de fonctionnement.

Parallèlement, les recettes anticipées au titre des autres dotations et attributions de péréquation, en l'absence de notification officielle par les services de l'Etat, ont été actualisées au vu des dernières tendances constatées ou en fonction d'informations récemment parvenues au Département.

#### *La fiscalité directe*

<b>Fiscalité directe</b>	<b>BP 2019</b>	<b>PROJET BS 2019</b>	<b>BP + BS 2019</b>
TFPB - taxe foncière sur les propriétés bâties	292 800 000,00	- 638 613,00	292 161 387,00
CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	59 500 000,00	1 610 733,00	61 110 733,00
<b>TOTAL</b>	<b>352 300 000,00</b>	<b>972 120,00</b>	<b>353 272 120,00</b>

Le budget supplémentaire incorpore des régularisations sur les différents produits de fiscalité directe. En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, les éléments fournis par les services fiscaux font état d'une progression des bases de 2,79 % (contre 3 % estimés au stade du budget primitif). Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées par application d'un coefficient, non plus fixé par la loi de finances, mais conforme à l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre. Elles sont ainsi revalorisées forfaitairement de 2,2 % au titre de 2019. Le solde de la revalorisation des valeurs locatives est lié à l'accroissement des bases physiques de logements sur le territoire départemental.

Quant à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, elle constitue une ressource volatile ; son rendement reste erratique et difficilement prévisible, d'autant plus que le Département ne reçoit que très peu d'informations des services fiscaux pour anticiper ses évolutions. Le produit annoncé pour 2019, soit 61,11 M€, serait ainsi en progression significative de 6,55 % par rapport à 2018.

#### *Les dotations, compensations et attributions de péréquation*

<b>DGF, compensations et attributions de péréquation</b>	<b>BP 2019</b>	<b>PROJET BS 2019</b>	<b>BP + BS 2019</b>
DGF - dotation forfaitaire	93 600 000,00	118 871,00	93 718 871,00
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	48 600 000,00	- 156 435,00	48 443 565,00
DGP - dispositif de compensation péréquée	26 700 000,00	301 224,00	27 001 224,00
Fonds de péréquation des DMTO	15 400 000,00	1 345 764,00	16 745 764,00
Fonds de solidarité	28 900 000,00	4 000 000,00	32 900 000,00

Fonds de soutien interdépartemental		9 200 000,00	9 200 000,00
Fonds de péréquation de la CVAE	3 600 000,00	- 400 000,00	3 200 000,00
Fonds de stabilisation des départements (ex-fonds de soutien aux départements en difficulté)	8 000 000,00	1 200 000,00	9 200 000,00
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations fiscales	10 500 000,00	- 28 663,00	10 471 337,00
Compensation fiscale (exonérations TFPB)	218 000,00	10 248,00	228 248,00
Compensation fiscale (exonérations CVAE)	22 000,00	880,00	22 880,00
FMDI - fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	17 700 000,00	- 900 000,00	16 800 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>253 240 000,00</b>	<b>14 691 889,00</b>	<b>267 931 889,00</b>

En ce qui concerne **la dotation globale de fonctionnement (DGF)**, les montants attribués pour 2019 à chaque Département ont été mis en ligne sur le site des dotations de l'Etat. La dotation forfaitaire allouée au Département du Pas-de-Calais enregistre ainsi une augmentation de 0,12 M€ par rapport aux prévisions.

**La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** a intégré en 2017 le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. La dotation attribuée au département en 2019, soit 48,44 M€, est en diminution de 1,53 % par rapport à 2018.

**Le dispositif de compensation péréquée (DCP)** correspond au reversement par l'Etat des frais de gestion de la TFPB. Le Département s'est vu notifier une attribution définitive de 27 M€.

S'agissant des différents dispositifs de péréquation, seule l'attribution au titre du **fonds de péréquation des DMTO**, soit 16,75 M€, a été mise en ligne sur le site des dotations de l'Etat. Les ajustements proposés sur les autres dispositifs (**fonds de solidarité, fonds de péréquation de la CVAE**) résultent de simulations récemment communiquées par l'Assemblée des Départements de France (ADF).

A noter que l'article 261 de la Loi de Finances pour 2019 a créé un « **fonds de soutien interdépartemental** », nouveau fonds de péréquation horizontale doté au plan national de 250 M€ et alimenté, à l'instar du fonds de solidarité, par un prélèvement sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les départements. Selon une simulation transmise par l'ADF, le Département du Pas-de-Calais devrait percevoir à ce titre une attribution de 9,2 M€, compensée par un prélèvement de 3,1 M€ (imputé en dépenses de fonctionnement), soit un montant net de 6,1 M€.

Le même article 261 a institué un « **fonds de stabilisation des départements** », qui se substitue aux précédents fonds d'urgence et autres fonds de soutien aux départements en difficulté. Ce fonds est créé pour les années 2019 à 2021 et doté au plan national de 115 M€ par an. Le Département devrait percevoir à ce titre une somme estimée à 9,2 M€.

**Les trois postes de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale** enregistrent des ajustements mineurs. Au même titre que la DCRTP, les allocations compensatrices font partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée ; elles ont subi cette année un taux de minoration de - 3,06 %.

Enfin, le **FMDI** a été réformé par l'article 89 de la loi de finances pour 2017 : les critères de répartition entre les départements de sa part insertion ont été révisés. La diminution proposée de - 0,90 M€ permet de mettre la recette prévue en 2019 en conformité avec la dotation allouée au Département en 2018, soit 16,80 M€.

#### 4) LA SYNTHÈSE PAR FONCTION ET PAR CHAPITRE DES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS

Les tableaux suivants font état des crédits 2019 déjà votés par l'Assemblée (BP et reports) et des mouvements qui sont proposés à l'étape du BS 2019. Ils sont présentés selon deux formats, d'une part par politique publique (fonction M.52), d'autre part par chapitre fonctionnel.

##### a) En dépenses d'investissement

###### *Présentation par fonction*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	93 894 959,58	865 126,46	74 429 620,70
1 SECURITE	1 010 000,00		110 000,00
2 ENSEIGNEMENT	50 462 679,00	642 138,57	-2 798 690,91
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 033 346,28	2 450 187,18	265 598,08
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	332 462,00	253 677,64	-8 949,64
5 ACTION SOCIALE	19 870 944,00	397 210,97	-494 655,17
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	93 902 602,10	445 674,70	10 215 714,05
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 046 116,04	140 680,04	1 981 859,29
8 TRANSPORT	45 000,00		72 000,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 446 225,00	38 987,66	1 445 140,69
<b>TOTAL</b>	<b>287 044 334,00</b>	<b>5 233 683,22</b>	<b>85 217 637,09</b>

## Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
001 Solde d'exécution reporté			73 851 432,95
900 SERVICES GENERAUX	11 689 551,87	827 626,46	-1 383 119,75
901 SECURITE	1 010 000,00		110 000,00
902 ENSEIGNEMENT	50 162 679,00	483 725,32	-2 798 690,91
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 050 297,00	324 852,52	62 501,48
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE		6 449,64	-6 449,64
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	6 854 170,00	10 235,21	-446 385,21
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	79 175 659,51	364 520,13	6 285 120,93
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 291 800,00	54 113,57	807 020,43
908 TRANSPORTS	17 000,00		
910 SERVICES GENERAUX	3 000 000,00		-2 000 000,00
912 ENSEIGNEMENT	300 000,00	158 413,25	
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 959 124,28	2 125 334,66	179 171,60
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	332 462,00	247 228,00	-2 500,00
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	13 006 774,00	386 975,76	-48 269,96
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	14 016 910,39	81 154,57	3 117 700,63
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6 754 316,04	86 566,47	1 174 838,86
918 TRANSPORTS	28 000,00		72 000,00
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 316 225,00	38 987,66	1 411 540,69
923 Dettes et autres opérations financières	78 178 925,00	37 500,00	107 925,00
924201 - Travaux sur ouvrage d'art - OA2 - RD 60	341 232,20		58 769,50
924251 - Travaux MO unique pour commune d'Ervillers			350 000,00
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00		27 000,00
92473 2012 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00		10 000,00
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	80 000,00		-15 400,00
92477 2015 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier			12 000,00
92482 2010 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD			18 000,00
92486 2015 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD			8 300,00
92487 2016 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	23 800,00		2 700,00
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	200 000,00		340 002,99
92489 2017 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	145 000,00		-64 880,00
950 DEPENSES IMPREVUES	1 060 407,71		3 977 307,50
<b>TOTAL</b>	<b>287 044 334,00</b>	<b>5 233 683,22</b>	<b>85 217 637,09</b>

Les **5,23 M€** de restes à réaliser (reports) ne constituent pas des dépenses nouvelles, mais des crédits déjà votés en 2018 dont l'exécution a été reportée sur l'exercice suivant.

La principale inscription en section d'investissement correspond à l'écriture de reprise du solde d'exécution cumulé déficitaire évoqué plus haut, à hauteur de **73,85 M€**.

Dans le champ des différentes politiques publiques, de nombreux mouvements d'ajustement sont proposés, à la hausse comme à la baisse, en fonction du degré d'avancement des opérations physiques, tant en maîtrise d'ouvrage qu'en subventions d'équipement, et qui nécessite une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement au vu des prévisions d'exécution. C'est notamment le cas dans le domaine des collèges et en matière de voirie.

Le projet de BS 2019 intègre également, pour un montant de 4,5 M€ en autorisation de programme, le financement des premiers projets liés à la contractualisation. Ces projets sont éligibles au Fonds d'innovation territorial mis en œuvre par le Conseil départemental lors de sa réunion du 12 novembre 2018.

Enfin, est prévue l'inscription d'un crédit de **3,98 M€** sur le chapitre des dépenses imprévues afin de couvrir budgétairement d'éventuelles dépenses ne pouvant être anticipées à ce stade.

## b) En recettes d'investissement

### Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	196 503 000,00	71 085 116,17
2 ENSEIGNEMENT	8 846 123,00	16 000,00
5 ACTION SOCIALE	68 750,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	5 698 490,00	4 391 393,10
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 658 892,00	50 000,00
8 TRANSPORTS	86 750,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		15 390,00
<b>TOTAL</b>	<b>214 862 005,00</b>	<b>75 557 899,27</b>

### Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
900 SERVICES GENERAUX	478 000,00	
902 ENSEIGNEMENT	8 846 123,00	16 000,00
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	4 500 000,00	4 150 883,10
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 050 000,00	50 000,00
908 TRANSPORTS	86 750,00	
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		15 390,00
922 Dotations et participations	24 500 000,00	79 085 116,17
923 Dettes et autres opérations financières	174 102 642,00	-8 000 000,00
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	29 490,00	240 510,00
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	269 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>214 862 005,00</b>	<b>75 557 899,27</b>

Est notamment prévue en recettes d'investissement l'écriture de couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution cumulé corrigé des restes à réaliser), déjà évoquée, à hauteur de **79,09 M€**.

Une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de **8 M€** est également proposée pour équilibrer le projet de budget supplémentaire. Votée à 173 M€ au budget primitif, l'autorisation d'emprunt 2019 s'établirait donc à 165 M€ à l'issue de la présente étape.

## c) En dépenses de fonctionnement

*Présentation par fonction*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	120 679 557,94	3 521 797,32	63 159 419,84
1 SECURITE	71 107 500,00		82 000,00
2 ENSEIGNEMENT	81 344 414,32	768 598,55	257 165,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 386 800,00	335 507,67	420 200,00
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 387 720,00	84 276,58	484 474,13
5 ACTION SOCIALE	1 086 761 737,96	5 354 538,82	1 741 720,57
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	47 105 050,00	625 529,99	5 687,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 636 443,78	88 131,80	778 469,91
8 TRANSPORT	7 015 000,00	67 647,19	-310 000,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 670 125,00	510 575,69	229 162,56
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 094 349,00</b>	<b>11 356 603,61</b>	<b>66 848 299,01</b>

*Présentation par chapitre*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
930 SERVICES GENERAUX	98 063 982,25	3 521 797,32	-386 259,10
931 SECURITE	71 107 500,00		82 000,00
932 ENSEIGNEMENT	81 344 414,32	768 598,55	257 165,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 386 800,00	335 507,67	420 200,00
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 387 720,00	84 276,58	484 474,13
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	547 475 413,29	1 651 555,41	1 715 492,33
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION			25 000,00
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	185 899 000,00		
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	353 387 324,67	3 702 983,41	1 228,24
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	47 105 050,00	625 529,99	5 687,00
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 636 443,78	88 131,80	778 469,91
938 TRANSPORTS	7 015 000,00	67 647,19	-310 000,00
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 670 125,00	510 575,69	229 162,56
941 Autres impôts et taxes	10 200 000,00		3 500 000,00
943 Opérations financières	11 200 000,00		
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00		1 000,00
945 Provisions	135 000,00		
952 DEPENSES IMPREVUES	248 975,69		60 044 678,94
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 094 349,00</b>	<b>11 356 603,61</b>	<b>66 848 299,01</b>

Hors dépenses imprévues, le volume global des inscriptions proposées sur le champ des différentes politiques publiques représente 6,8 M€.

Les mouvements les plus significatifs concernent la double contribution au fonds de solidarité (+ 0,4 M€) et au fonds de soutien interdépartemental (+ 3,1 M€) nouvellement créé et déjà évoqué au 3) de la présente partie. Est également proposé un abondement des crédits dédiés à l'aide sociale aux handicapés (+ 1 M€), ainsi qu'à la participation au fonctionnement de la MDPH (+ 0,75 M€).

Le chapitre des dépenses imprévues se voit doté du solde disponible au titre du présent budget supplémentaire, soit **60,04 M€**. Cette dotation servira à financer les sessions budgétaires ultérieures.

## d) En recettes de fonctionnement

*Présentation par fonction*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
0 SERVICES GENERAUX	1 428 047 827,00	90 775 234,01
1 SECURITE	161 054,00	
2 ENSEIGNEMENT	100 000,00	20 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	663 000,00	
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	468 000,00	
5 ACTION SOCIALE	104 555 255,00	2 285 654,13
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	540 300,00	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 014 700,00	27 845,52
8 TRANSPORT	700 000,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26 542,00	-10 410,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 545 276 678,00</b>	<b>93 098 323,66</b>

*Présentation par chapitre*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (€)	PROJET DE BS 2019 (€)
002 Résultat de fonctionnement reporté		75 069 225,01
930 SERVICES GENERAUX	9 558 851,00	42 000,00
931 SECURITE	161 054,00	
932 ENSEIGNEMENT	100 000,00	20 000,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	663 000,00	
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	468 000,00	
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	37 010 255,00	2 285 654,13
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	65 395 000,00	
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 150 000,00	
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	540 300,00	
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 014 700,00	27 845,52
938 TRANSPORTS	700 000,00	
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26 542,00	-10 410,00
940 Impositions directes	435 448 353,00	873 344,00
941 Autres impôts et taxes	601 849 251,00	14 545 764,00
942 Dotations et participations	373 170 872,00	244 901,00
943 Opérations financières	20 500,00	
945 Provisions	8 000 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 545 276 678,00</b>	<b>93 098 323,66</b>

L'inscription majeure en recettes de fonctionnement correspond à l'écriture de reprise du résultat de fonctionnement reporté, soit un excédent de **75,07 M€**.

On retrouve également les inscriptions d'actualisation des recettes générales (fiscalité et dotations) détaillées au 3) de la présente partie.

## 5) LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Les données d'équilibre du projet de budget supplémentaire 2019 sont synthétisées comme suit :

		<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>Mouvements réels</b>	<b>Mouvements d'ordre</b>
<b>Investissement</b>	Recettes	99 558 096,97 €	75 557 899,27 €	24 000 197,70 €
	Dépenses	99 558 096,97 €	90 451 320,31 €	9 106 776,66 €
	<b>Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>- 14 893 421,04 €</b>	<b>14 893 421,04 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	93 836 462,41 €	93 098 323,66 €	738 138,75 €
	Dépenses	93 836 462,41 €	78 204 902,62 €	15 631 559,79 €
	<b>Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>14 893 421,04 €</b>	<b>- 14 893 421,04 €</b>
<b>Total</b>	Recettes	193 394 559,38 €	168 656 222,93 €	24 738 336,45 €
	Dépenses	193 394 559,38 €	168 656 222,93 €	24 738 336,45 €
	<b>Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## DEUXIEME PARTIE : LES MOUVEMENTS PROPOSES

### SUR LE PERIMETRE DE LA 6<sup>ème</sup> COMMISSION

#### Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	34 000,00			
	Immobilier administratif	2 776 000,00	671 850,00	-15 000,00	42 000,00
	Moyens des services	21 056 030,00	283 100,00	621 005,95	
	Ressources financières et budgétaires	22 248 485,69	1 418 528 986,00	63 624 678,94	90 733 234,01
	Ressources Humaines - Personnel administratif	62 033 197,10	1 721 391,00	-21 221,32	
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	16 500,00			
	Equipeement collèges	700 000,00		70 000,00	
	Moyens des services	17 000,00			
	Ressources Humaines - Education	46 796 350,00	20 000,00	13 510,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	36 500,00			
	Archives	172 600,00			
	Culture	82 600,00			
	Moyens des services	39 500,00			
	Sport	46 000,00			
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	5 000,00			
	Moyens des services	130 000,00			
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	24 364 220,00	15 000,00	103 800,00	
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	970 000,00		-70 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	2 526 350,00			
	Ressources Humaines - action sociale	73 798 430,34	297 370,00	-155 529,60	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Immobilier MDADT	243 000,00			
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	490 000,00			
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	36 361 050,00	150,00	26 544,00	
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>294 942 813,13</b>	<b>1 421 537 847,00</b>	<b>64 197 787,97</b>	<b>90 775 234,01</b>

#### Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	154 000,00		-23 826,11	
	Immobilier administratif	5 573 911,87	478 000,00	-1 418 365,00	
	Moyens des services	5 738 640,00	100 000,00	60 071,36	
	Ressources financières et budgétaires	139 160 407,71	255 900 000,00	77 828 740,45	71 085 116,17
	Ressources Humaines - Personnel administratif	45 000,00	25 000,00	-17 000,00	
2 ENSEIGNEMENT	Equipeement collèges	60 000,00		-3 570,90	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	77 000,00		-1 617,98	
	Archives	90 500,00		-38 629,46	
	Culture	212 000,00		-17 187,79	
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Moyens des services			-6 449,64	
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	6 829 170,00		-436 220,46	
	Moyens Généraux - action sociale	25 000,00		-10 164,75	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Immobilier MDADT	2 684 380,00	159 000,00	-189 700,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	50 000,00		-11,48	
	Routes et mobilité	165 000,00	10 000,00	-1 476,44	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		1 600 000,00		
<b>Total Investissement</b>		<b>160 865 009,58</b>	<b>258 272 000,00</b>	<b>75 724 591,80</b>	<b>71 085 116,17</b>

L'élaboration du rapport de Commission se fait à travers la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

### Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	2 084 000,00		55 057,54			
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	27 000,00	6 700,00				
		Immobilier administratif - opérations foncières					42 000,00	
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	500 000,00	100,00		-15 000,00		
		Immobilier administratif - travaux neufs	165 000,00					
		<b>Immobilier administratif</b>	<b>2 776 000,00</b>	<b>671 850,00</b>	<b>55 057,54</b>	<b>-15 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	10 290 750,00	218 000,00	358 710,03	94 800,00		
		Audits et Analyses	700 000,00		47 969,10	450 000,00		
		Documentation	497 350,00	1 000,00	3 944,69			
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale	5 504 990,00		104 858,32	24 000,00		
		Garage départemental	525 500,00	14 100,00	5 533,71			
		Imprimerie	146 000,00	50 000,00	24 474,89			
		Restaurant administratif	795 760,00			52 205,95		
		Systèmes d'information	2 595 680,00		276 636,02			
			<b>Moyens des services</b>	<b>21 056 030,00</b>	<b>283 100,00</b>	<b>822 126,76</b>	<b>621 005,95</b>	<b>0,00</b>
		Ressources financières et budgétaires	Autres Impôts, Taxes		575 329 251,00			-900 000,00
	Charges et produits financiers		11 500 000,00	4 000,00				
	Dépenses et recettes imprévues		248 975,69			60 044 678,94		
	Dotations versées par l'Etat		10 200 000,00	463 813 490,00		3 500 000,00	14 391 889,00	
	Fiscalité directe			358 800 000,00			972 120,00	
	Pénalités reçues et versées		14 000,00	20 000,00				
	Recettes et dépenses diverses		285 510,00	20 562 245,00		80 000,00	76 269 225,01	
			<b>Ressources financières et budgétaires</b>	<b>22 248 485,69</b>	<b>1 418 528 986,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 624 678,94</b>	<b>90 733 234,01</b>
	Ressources Humaines - Personnel administratif		Action sociale en faveur du personnel départemental	1 613 000,00	565 000,00	5 754,84		
			Développement des compétences	1 192 197,10		25 183,57	-36 221,32	
		Personnel administratif	59 228 000,00	1 156 391,00	140 180,45	15 000,00		
			<b>Ressources Humaines - Personnel administratif</b>	<b>62 033 197,10</b>	<b>1 721 391,00</b>	<b>171 118,86</b>	<b>-21 221,32</b>	<b>0,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	154 000,00		23 826,11	-23 826,11	
		<b>Communication et relations extérieures</b>	<b>154 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 826,11</b>	<b>-23 826,11</b>	<b>0,00</b>
	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	3 475 677,28		94 399,07	-669 246,00	
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	1 141 500,00		136,29	-668 216,00	
		Immobilier administratif - opérations foncières	0,00	228 000,00			
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses				1 000,00	
		Immobilier administratif - travaux neufs	956 734,59	250 000,00	26 246,29	-81 901,00	
		<b>Immobilier administratif</b>	<b>5 573 911,87</b>	<b>478 000,00</b>	<b>120 781,65</b>	<b>-1 418 365,00</b>	<b>0,00</b>
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	870 000,00		124 931,52	-15 315,52	
		Garage départemental	740 000,00	100 000,00	117 421,94	-222 192,82	
		Systèmes d'information	4 128 640,00		440 665,24	297 579,70	
			<b>Moyens des services</b>	<b>5 738 640,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>683 018,70</b>	<b>60 071,36</b>
	Ressources financières et budgétaires	Dépenses et recettes imprévues	1 060 407,71			3 977 307,50	
		Dotations versées par l'Etat		21 900 000,00			
		Financement long terme	138 100 000,00	233 000 000,00			-8 000 000,00
		Recettes et dépenses diverses		1 000 000,00		73 851 432,95	79 085 116,17
		<b>Ressources financières et budgétaires</b>	<b>139 160 407,71</b>	<b>255 900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 828 740,45</b>	<b>71 085 116,17</b>
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental	45 000,00		37 500,00	-17 000,00	
			<b>Ressources Humaines - Personnel administratif</b>	<b>45 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>-17 000,00</b>

### Concernant le programme immobilier administratif

Pour l'action immobilier administratif – opérations foncières, les crédits de paiement en recettes sont ajustés à la hausse de 42 000 € afin de tenir compte principalement d'une location complémentaire pour les locaux de la préfecture.

Pour l'action immobilier administratif – recettes et dépenses diverses, une réduction de 15 000 € des dépenses de fonctionnement est proposée afin de tenir compte de de la résiliation du bail de location d'un entrepôt de stockage sur Sainte Catherine lez Arras.

Pour l'action immobilier administratif – Maintenance, les dépenses d'investissement sont réduites de 669 246 € afin de tenir compte des économies des consultations d'entreprises et de l'état d'avancement des opérations.

Pour l'action immobilier administratif – Maîtrise des consommations, les dépenses d'investissement sont réduites de 668 218 € afin de tenir compte de l'avancement de l'opération de marché public global de performance portant sur 8 bâtiments.

Pour l'action immobilier administratif – travaux neufs, les dépenses d'investissement sont réduites de 81 901 € afin de tenir compte des économies réalisées sur la consultation d'entreprises et d'ajuster les crédits à l'avancement d'opérations.

### **Concernant le programme Moyens des services**

La Direction des Achats, Transports et Moyens (DATM) propose l'inscription de 450 000 € de crédits supplémentaires sur l'action Audits et analyses.

Pour l'action Achats, logistique et moyens, il est proposé un transfert de crédits de fonctionnement de la fonction 8 vers la fonction 0 pour un montant de 90 000 €. En investissement, les crédits de paiement s'inscrivent en baisse résultant d'opérations techniques liées aux autorisations de programme.

Pour l'action Fonctionnement de l'assemblée départementale, la Direction de l'Assemblée et des Elus propose une inscription de 1 000 € au titre de la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des élus de l'Assemblée départementale et une inscription de 23 000 € pour les indemnités des conseillers départementaux.

Pour l'action Informatique Equipement et études, la Direction des Services Numériques propose une augmentation de 297 579,70 € des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont liées à un avancement plus rapide qu'attendu de projets d'informatisation et à l'inscription de crédits nouveaux suite à l'avancement constaté des projets identifiés dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (204 projets sur la période 2017-2020).

### **Concernant le programme « Ressources Financière et Budgétaires »,**

La Direction des Finances propose pour l'action dépenses et recettes diverses, une inscription de 80 000 € de dépenses de fonctionnement pour le paiement d'intérêts moratoires.

### **Concernant le programme Ressources Humaines – Personnel administratif**

La Direction des Ressources Humaines propose en section de fonctionnement l'inscription de 15 000 € pour l'action personnel administratif afin de couvrir la hausse des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels départementaux, arrêtée par décret n° 2019-139 du 26/02/2019.

Pour l'action développement des compétences, la Direction des Ressources Humaines propose d'ajuster à la baisse les autorisations d'engagement à hauteur de 36 221,32 €.

Pour l'action action sociale en faveur du personnel départemental, il est proposé en section d'investissement de diminuer les autorisations de programme de 17 000 € correspondant à des opérations financières.

### **Concernant le programme Communication et relations extérieures**

Pour l'action communication, la Direction des Services Numériques propose une diminution des dépenses d'investissement à hauteur de 23 826,11 € correspondant à l'annulation de reports de crédits.

### **Fonction 2 : enseignement :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Equipement collèges	Equipement collèges	280 000,00		139 649,33	70 000,00	
		Recettes et dépenses diverses	440 000,00		8 569,74		
		<b>Equipement collèges</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 219,07</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Ressources Humaines - Education	Développement des compétences - personnel des collèges	405 850,00		95 704,19	-91 490,00	
		Personnel des collèges	46 390 500,00	20 000,00		105 000,00	
		<b>Ressources Humaines - Education</b>	<b>46 796 350,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>95 704,19</b>	<b>13 510,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Equipement collèges	Equipement collèges	35 000,00		3 567,42	-3 567,42	
		Equipement des collèges - Informatique	25 000,00		3,48	-3,48	
		<b>Equipement collèges</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 570,90</b>	<b>-3 570,90</b>	<b>0,00</b>

### **Concernant le programme Equipement des collèges**

La Direction des Achats, Transports et Moyens propose une inscription de 70 000 € en dépenses de fonctionnement suite au transfert de crédits de la fonction 8 vers l'action Equipement Collèges en vue de couvrir les besoins en équipements de protection individuelle des agents des collèges pour l'exercice 2019.

En investissement, les mouvements en baisse de 3 570,90 € résultent d'opérations financières sur les autorisations de programme 2018.

### **Concernant le programme Ressources Humaines – Education**

La Direction des Ressources Humaines propose une baisse de 91 490 € de crédits de paiement. Cette baisse est liée à une désaffectation sur autorisations d'engagement antérieures à 2018 ainsi qu'à des réajustements de CP sur les autorisations d'engagement de l'année 2019.

Il est proposé également une inscription de 105 000 € de crédits de paiement correspondant à un redéploiement à hauteur de 100 000 € visant à tenir compte notamment des changements d'affectation des personnels intervenus depuis le début de l'année. Une inscription de 5 000 € vient compléter cet ajustement afin de tenir compte de la hausse des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels, arrêtée par décret n° 2019-139 du 26/02/2019.

**Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :**

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie	77 000,00		1 617,98	-1 617,98	
		<b>Archéologie</b>	<b>77 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 617,98</b>	<b>-1 617,98</b>	<b>0,00</b>
	Archives	Archives	90 500,00		38 629,46	-38 629,46	
		<b>Archives</b>	<b>90 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 629,46</b>	<b>-38 629,46</b>	<b>0,00</b>
	Culture	Lecture	212 000,00		16 562,52	-16 562,52	
		Moyens généraux culture	0,00		625,27	-625,27	
	<b>Culture</b>	<b>212 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 187,79</b>	<b>-17 187,79</b>	<b>0,00</b>	

**Concernant les programmes Archéologie, Archives et Culture**

Les mouvements proposés correspondent à des ajustements sur autorisations de programme antérieures à 2019.

**Fonction 4 : prévention médico-sociale :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnels - secteur	199 500,00			4 000,00	
		Personnel - secteur médico-social	24 164 720,00	15 000,00		99 800,00	
	<b>Ressources Humaines - prévention médico-sociale</b>	<b>24 364 220,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 800,00</b>	<b>0,00</b>	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Moyens des services	Centres de planification			6 449,64	-6 449,64	
		<b>Moyens des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 449,64</b>	<b>-6 449,64</b>	<b>0,00</b>

**Concernant le programme Moyens des services**

La Direction des Achats, Moyens et Transports propose un mouvement de - 6 449,64 € résultant d'une opération financière sur une autorisation de programme 2018.

**Concernant le programme Ressources Humaines – prévention médico-sociale**

Pour l'action Développement des compétences - personnels secteur médico-social, la Direction des Ressources Humaines propose d'inscrire 4 000 € de crédits de paiement tenant compte de réajustements de crédits de paiement à hauteur de 2 500 € et d'une inscription de 1 500 € correspondant à une augmentation des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels départementaux, lors de formations, arrêtée par décret n° 2019-139 du 26/02/2019.

Pour l'action Personnel - secteur médico-social, il est proposé d'inscrire la somme de 99 800 € de crédits de paiement visant à couvrir budgétairement la hausse des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels départementaux, arrêtée par décret n° 2019-139 du 26/02/2019.

**Fonction 5 : action sociale :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	Immobilier MDS - maintenance	220 000,00		15 779,30		
		Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	750 000,00			-70 000,00	
		<b>Immobilier MDS</b>	<b>970 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 779,30</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences	566 847,34	76 370,00	168 264,45	-107 529,60	
		Développement des compétences - pôle solidarités	365 000,00				
		Personnel - personnes handicapées	592 000,00				
		Personnel - pôle solidarités	72 274 583,00	221 000,00	384,86	-48 000,00	
		<b>Ressources Humaines - action sociale</b>	<b>73 798 430,34</b>	<b>297 370,00</b>	<b>168 649,31</b>	<b>-155 529,60</b>	<b>0,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	Immobilier MDS - acquisitions foncières	500 000,00			65 000,00	
		Immobilier MDS - maintenance	330 500,00		70,46	79 109,54	
		Immobilier MDS - travaux neufs	5 998 670,00			-580 330,00	
		<b>Immobilier MDS</b>	<b>6 829 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70,46</b>	<b>-436 220,46</b>	<b>0,00</b>
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	25 000,00		10 164,75	-10 164,75	
	<b>Moyens Généraux - action sociale</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 164,75</b>	<b>-10 164,75</b>	<b>0,00</b>	

**Concernant le programme Immobilier MDS**

Pour l'action immobilier MDS – Recettes et Dépenses diverses, les dépenses de fonctionnement sont réduites de 70 000 € afin de tenir compte de la résiliation des baux pour la MDS d'Outreau et de Saint Pol sur Ternoise.

Pour l'action immobilier MDS – Acquisitions foncières, les dépenses d'investissement sont en hausse de 65 000 € pour l'acquisition du bâtiment de la MDS du Montreuillois Ternois, Site de Saint Pol sur Ternoise.

Pour l'action immobilier MDS – Maintenance, les dépenses d'investissement sont augmentées de 79 109,54 € afin de tenir compte des avancements d'opérations.

Pour l'action immobilier MDS – Travaux neufs, les dépenses d'investissement sont réduites de 580 330 € afin de tenir compte des économies réalisées sur les consultations d'entreprises et de l'avancement d'opérations.

**Concernant le programme Moyens Généraux – action sociale**

La Direction des Achats, Moyens et Transports propose un mouvement de - 10 164,75 € résultant d'une opération financière sur l'autorisation de programme 2018.

**Concernant le programme Ressources Humaines – action sociale**

La Direction des Ressources Humaines propose une inscription de - 107 529,60 € de crédits de paiement correspondant à une désaffectation de crédits sur des autorisations d'engagement antérieures à 2018 ainsi que des réajustements de crédits de paiement sur les autorisations d'engagement 2019.

Il est proposé également une baisse de 48 000,00 € de crédits de paiement correspondant à un redéploiement de crédits à hauteur de 100 000,00 € visant à tenir compte notamment des changements d'affectation des personnels intervenus depuis le début de l'année. Une inscription de 52 000,00 € de crédits de paiement vient compléter cet ajustement afin de tenir compte de la hausse des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels départementaux, arrêtée par décret n° 2019-139 du 26/02/2019.

**Fonction 6 : réseaux et infrastructures :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences	261 050,00		18 939,75	-33 456,00	
		Personnel - entretien du patrimoine départemental	36 100 000,00	150,00		60 000,00	
		<b>Ressources Humaines - réseaux et infrastructures</b>	<b>36 361 050,00</b>	<b>150,00</b>	<b>18 939,75</b>	<b>26 544,00</b>	<b>0,00</b>
	Routes et mobilité	Recettes et dépenses diverses					
		<b>Routes et mobilité</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Immobilier MDADT	Immobilier MDADT - acquisitions foncières		159 000,00			
		Immobilier MDADT - maintenance	829 380,00		513,75	-248 000,00	
		Immobilier MDADT - travaux neufs	1 855 000,00			58 300,00	
			<b>Immobilier MDADT</b>	<b>2 684 380,00</b>	<b>159 000,00</b>	<b>513,75</b>	<b>-189 700,00</b>
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	Moyens généraux	50 000,00		11,48	-11,48	
		<b>Moyens Généraux réseaux et infrastructures</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,48</b>	<b>-11,48</b>	<b>0,00</b>
	Routes et mobilité	Recettes et dépenses diverses	165 000,00	10 000,00	1 476,44	-1 476,44	
	<b>Routes et mobilité</b>	<b>165 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 476,44</b>	<b>-1 476,44</b>	<b>0,00</b>	

**Concernant le programme Immobilier MDADT**

Pour l'action immobilier MDADT – Maintenance, les dépenses d'investissement sont réduites de 248 000 € afin de tenir compte des économies réalisées sur les consultations d'entreprises et à l'avancement d'opérations.

Pour l'action immobilier MDADT – Travaux neufs, les dépenses d'investissement progressent de 58 300 € afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

**Concernant le programme Routes et mobilité**

La Direction des Achats, Moyens et Transports propose un mouvement de - 1 476,44 € résultant d'une opération financière sur l'autorisation de programme 2018.

**Concernant le programme Ressources Humaines – réseaux et infrastructures**

La Direction des Ressources Humaines propose une baisse de 33 456,00 € de crédits de paiement correspondant à une désaffectation de crédits de paiement sur une autorisation d'engagement 2017 ainsi que des réajustements de crédits de paiement sur une autorisation d'engagement 2019.

Il est également proposé une inscription de 60 000,00 € de crédits de paiement qui vient compléter cet ajustement afin de tenir compte de la hausse des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels, arrêtée par décret n° 2019-139 du 26/02/2019.

**Budget annexe : Etablissement Français du Sang :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Etablissement Français du Sang	moyens généraux	10,00	10,00		10,00	
		Personnel administratif	444 571,00	444 571,00		285 144,22	285 154,22
	<b>Etablissement Français du Sang</b>		<b>444 581,00</b>	<b>444 581,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 154,22</b>	<b>285 154,22</b>

**Concernant le programme Etablissement Français du Sang**

Pour l'action moyens généraux, la Direction des Ressources Humaines propose une inscription de 10,00 € correspondant à une régularisation d'arrondis sur déclaration de TVA.

Pour l'action personnel administratif, Il est proposé d'inscrire la somme de 285 144,22 € de crédits de paiement correspondant au versement de cotisations de caisse de retraite. Une recette équivalente est inscrite en recettes de fonctionnement et correspond au remboursement des dépenses engagées.

**Budget annexe : Restaurant administratif :**

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif	2 000,00				
		Moyens généraux	686 360,00	1 725 760,00	19 695,95	10,00	52 205,95
		Personnel - restaurant administratif	1 003 900,00				
		Recettes et dépenses diverses					
		Systèmes d'information	6 000,00				
		<b>Restaurant administratif</b>		<b>1 698 260,00</b>	<b>1 725 760,00</b>	<b>19 695,95</b>	<b>10,00</b>

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Moyens généraux	25 000,00		34 344,09	-34 344,09	
		Recettes et dépenses diverses				84 862,43	52 362,43
		Systèmes d'information	2 500,00		94,79	-94,79	
		<b>Restaurant administratif</b>	<b>27 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 438,88</b>	<b>50 423,55</b>	<b>52 362,43</b>

**Concernant le programme Restaurant administratif :**

Pour l'action Systèmes d'Information, il est procédé à l'apurement d'anciennes autorisations de programme dans le cadre des opérations de clôture,

Pour les actions Recettes et dépenses diverses et Moyens généraux, les mouvements proposés permettent d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe et d'éviter ainsi de majorer la participation du budget principal au fonctionnement du Restaurant administratif.

Pour l'action moyens généraux, la Direction des Ressources Humaines propose une inscription de 10,00 € correspondant à une régularisation d'arrondis sur déclaration de TVA.



## **Annexe 1 :**

# **Détail des inscriptions proposées par sous-programme**

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures						
Action : Communication						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
					23 826,11	-23 826,11
			<b>154 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 826,11</b>	<b>-23 826,11</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - maintenance						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
					55 057,54	
			<b>2 084 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 057,54</b>	<b>0,00</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - maintenance						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
					70 000,00	-70 000,00
						-170 239,00
					22 189,07	-436 401,00
					2 210,00	7 394,00
			<b>3 475 677,28</b>	<b>0,00</b>	<b>94 399,07</b>	<b>-669 246,00</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
					136,29	-668 218,00
			<b>1 141 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136,29</b>	<b>-668 218,00</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - opérations foncières						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
						42 000,00
			<b>0,00</b>	<b>665 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
						<b>42 000,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020I02	Loyers, charges et redevances - patrimoine départemental	DIMMO/SID	100 000,00			-15 000,00
			<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 000,00</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020I02	Loyers, charges et redevances - patrimoine départemental	DIMMO/SID				1 000,00
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - travaux neufs						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020F01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	436 734,59			-95 654,71
C06-020F02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT	270 000,00			40 000,00
C06-020W01	Avances pour travaux - bâtiments	DIMMO/SGT	250 000,00	250 000,00	26 246,29	-26 246,29
			<b>956 734,59</b>	<b>250 000,00</b>	<b>26 246,29</b>	<b>-81 901,00</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020A01	Habillement	DATM/SAAP	70 000,00		1 254,54	
C06-020F14	Achat énergie et fluides bâtiments	DIMMO/SIE	2 415 600,00		52 293,74	
C06-020J04	Prestations affaires générales - services généraux	DATM/SAAP	5 988 000,00		188 003,20	90 000,00
C06-020J08	Logistique - Services généraux	DATM/SAAP	915 000,00		30 273,34	
C06-020S03	Moyens spécifiques	PDR/DF	448 350,00	28 000,00	42 166,60	4 800,00
C06-020S08	Prestations juridiques - Administration générale	PRHJ/DAJ	75 000,00		43 133,30	
C06-020V01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	DATM/SAAP	143 000,00		1 585,31	
			<b>10 034 950,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>358 710,03</b>	<b>94 800,00</b>
						<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020J08	Logistique - Services généraux	DATM/SAAP	670 000,00		124 931,52	-15 315,52
			<b>670 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 931,52</b>	<b>-15 315,52</b>
						<b>0,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Audits et Analyses					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					47 969,10	450 000,00	
			<b>Total</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 969,10</b>	<b>450 000,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Documentation					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					3 944,69		
			<b>Total</b>	<b>180 900,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>3 944,69</b>	<b>0,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Fonctionnement de l'Assemblée Départementale					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					1 392,65	1 000,00	
					103 465,67	23 000,00	
			<b>Total</b>	<b>5 122 890,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 858,32</b>	<b>24 000,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Garage départemental					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					5 533,71		
			<b>Total</b>	<b>210 000,00</b>	<b>3 100,00</b>	<b>5 533,71</b>	<b>0,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Garage départemental					
		Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					10 000,00	-7 770,88	
					107 421,94	-214 421,94	
			<b>Total</b>	<b>740 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 421,94</b>	<b>-222 192,82</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Imprimerie					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020J07	Logistique - Imprimerie	DATM/SAAP	146 000,00	50 000,00	24 474,89		
			<b>Total</b>	<b>146 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>24 474,89</b>	<b>0,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Restaurant administratif					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020C08	Participation au fonctionnement du Restaurant administratif	DF/SELB	795 760,00			52 205,95	
			<b>Total</b>	<b>795 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 205,95</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Systèmes d'information					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020M02	Informatique Fonctionnement	PDR/DSN	2 595 680,00		276 636,02		
			<b>Total</b>	<b>2 595 680,00</b>	<b>0,00</b>	<b>276 636,02</b>	<b>0,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services					
		Action : Systèmes d'information					
		Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020M01	Informatique Equipement et études	PDR/DSN	4 128 640,00		440 665,24	297 579,70	
			<b>Total</b>	<b>4 128 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440 665,24</b>	<b>297 579,70</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires					
		Action : Autres impôts, Taxes					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-012A03	Autres impôts et taxes	DF/SELB		575 329 251,00			-900 000,00
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>575 329 251,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-900 000,00</b>

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires					
		Action : Dépenses et recettes imprévues					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-012D01	Dépenses de fonctionnement imprévues	DF/SELB	248 975,69			60 044 678,94	
			<b>Total</b>	<b>248 975,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 044 678,94</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Dépenses et recettes imprévues						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
						3 977 307,50
						14 273 018,00
						118 871,00
						3 500 000,00
						14 391 889,00
			<b>Total</b>	<b>1 060 407,71</b>	<b>0,00</b>	<b>3 977 307,50</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Dotations versées par l'Etat						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
						118 871,00
						3 500 000,00
						14 391 889,00
			<b>Total</b>	<b>10 200 000,00</b>	<b>448 095 883,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Financement long terme						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
						-8 000 000,00
						-8 000 000,00
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>173 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Fiscalité directe						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
						972 120,00
						972 120,00
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>358 800 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
						1 200 000,00
						80 000,00
						75 069 225,01
			<b>Total</b>	<b>50 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-014A01	Résultats reportés.	DF/SELB				73 851 432,95
						79 085 116,17
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 851 432,95</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Action sociale en faveur du personnel départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/CS	1 613 000,00	565 000,00	5 754,84	
			<b>Total</b>	<b>1 613 000,00</b>	<b>565 000,00</b>	<b>5 754,84</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Action sociale en faveur du personnel départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/CS	40 000,00	25 000,00	32 500,00	-12 000,00
C06-020D01	Prêt pour l'achat de véhicules	DF/SEB	5 000,00		5 000,00	-5 000,00
			<b>Total</b>	<b>45 000,00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>-17 000,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Développement des compétences						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020B01	Formation - Personnel administratif	DRH/F Formation	551 497,10		25 183,57	-36 221,32
			<b>Total</b>	<b>551 497,10</b>	<b>0,00</b>	<b>25 183,57</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Personnel administratif						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020A02	Frais de gestion - Personnel administratif	DRH/GPC Personnel et concours	674 000,00	100 000,00		1 000,00
C06-020A03	Recrutement - Personnel administratif	DRH/R Recrutement	593 500,00		24 612,43	
C06-020A05	Rémunérations et charges - Personnel administratif permanent départemental	DRH/REM Rémunérations	56 345 800,00	364 000,00	37 017,02	12 000,00
C06-020A16	Rémunération et charges - Contrat d'apprentissage	DRH/REM Rémunérations	565 500,00	45 000,00		500,00
C06-020C02	Médecine du travail - Personnel administratif	DRH/CS	149 200,00		78 551,00	1 500,00
			<b>Total</b>	<b>58 328 000,00</b>	<b>509 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-203A04	Moyens généraux - Collèges	DATM/SAAP	260 000,00		139 649,33	70 000,00
			<b>Total</b>	<b>260 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 649,33</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges								
Action : Equipement collèges								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					3 567,42	-3 567,42		
			<b>Total</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 567,42</b>	<b>- 3 567,42</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges								
Action : Equipement des collèges - informatique								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					3,48	-3,48		
			<b>Total</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,48</b>	<b>-3,48</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					8 569,74			
			<b>Total</b>	<b>440 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 569,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Ressources Humaines - Education								
Action : Développement des compétences - personnel des collèges								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					95 704,19	-91 490,00		
			<b>Total</b>	<b>170 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 704,19</b>	<b>- 91 490,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Ressources Humaines - Education								
Action : Personnel des collèges								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						100 000,00		
						5 000,00		
			<b>Total</b>	<b>46 335 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie							
Action : Archéologie							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-301D03	Documentation - Archéologie	PDR/DIID		2 200,00		89,36	
			<b>Total</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89,36</b>	<b>0,00</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie							
Action : Archéologie							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-301E04	Informatique - Archéologie	PDR/DSN		77 000,00		1 617,98	-1 617,98
			<b>Total</b>	<b>77 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 617,98</b>	<b>- 1 617,98</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives							
Action : Archives							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-301B02	Equipement informatique - Archives	PDR/DSN		90 500,00		38 629,46	-38 629,46
			<b>Total</b>	<b>90 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 629,46</b>	<b>- 38 629,46</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Lecture							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-301G04	Equipement informatique - MD	PDR/DSN		112 000,00		16 562,52	-16 562,52
			<b>Total</b>	<b>112 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 562,52</b>	<b>- 16 562,52</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Moyens généraux culture							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-301C12	Equipement informatique - Culture	PDR/DSN				625,27	-625,27
			<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>625,27</b>	<b>- 625,27</b>

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Moyens des services							
Action : Documentation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-301F07	Documentation - MD	PDR/DIID		39 500,00		1 540,25	
			<b>Total</b>	<b>39 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 540,25</b>	<b>0,00</b>

		Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport					
		Action : Moyens généraux sport					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					1 589,76		
		Total	44 000,00	0,00	1 589,76	0,00	0,00

		Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Moyens des services					
		Action : Centres de planification					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					6 113,85		
		Total	130 000,00	0,00	6 113,85	0,00	0,00

		Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Moyens des services					
		Action : Centres de planification					
		Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
					6 449,64	-6 449,64	
		Total	0,00	0,00	6 449,64	-6 449,64	0,00

		Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale					
		Action : Développement des compétences - personnels - secteur médico-social					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						4 000,00	
		Total	58 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00

		Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale					
		Action : Personnel - secteur médico-social					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
						95 000,00	
						4 800,00	
		Total	1 204 170,00	0,00	0,00	99 800,00	0,00

		Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS					
		Action : Immobilier MDS - acquisitions foncières					
		Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-502A01	Acquisitions foncières - MDS	SGPADT/SVPD	500 000,00			65 000,00	
		Total	500 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00

		Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS					
		Action : Immobilier MDS - maintenance					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-502A05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	220 000,00		15 779,30		
		Total	220 000,00	0,00	15 779,30	0,00	0,00

		Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS					
		Action : Immobilier MDS - maintenance					
		Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-502A05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	330 500,00		70,46	79 109,54	
		Total	330 500,00	0,00	70,46	79 109,54	0,00

		Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS					
		Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-502B01	Loyers, charges et redevances - MDS	DIMMO/SID	750 000,00			-70 000,00	
		Total	750 000,00	0,00	0,00	-70 000,00	0,00

		Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS					
		Action : Immobilier MDS - travaux neufs					
		Section d'investissement BP 2019 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-502A02	Etudes travaux neufs - MDS	DIMMO/SEP	55 000,00			-24 930,00	
C06-502A03	Programme de travaux - MDS	DIMMO/SGT	2 410 000,00			440 000,00	
C06-502C01	Construction de la MDPH et MDS	DIMMO/SID	3 533 670,00			-995 400,00	
		Total	5 998 670,00	0,00	0,00	-580 330,00	0,00

		Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale					
		Action : Recettes et dépenses diverses					
		Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-503A09	Logistique - Services sociaux	DATM/SAAP	31 500,00		1 312,64		
C06-503A11	Prestations juridiques - Social	PRHJ/DAJ	30 000,00		11 340,00		
		Total	61 500,00	0,00	12 652,64	0,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					10 164,75		-10 164,75	
		<b>Total</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 164,75</b>		<b>-10 164,75</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale								
Action : Développement des compétences								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					168 264,45		-107 529,60	
		<b>Total</b>	<b>566 847,34</b>	<b>76 370,00</b>	<b>168 264,45</b>		<b>-107 529,60</b>	<b>0,00</b>

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale								
Action : Personnel - pôle solidarités								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					384,86		-100 000,00	
							-52 000,00	
		<b>Total</b>	<b>72 274 583,00</b>	<b>221 000,00</b>	<b>384,86</b>		<b>-48 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Immobilier MDADT								
Action : Immobilier MDADT - maintenance								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					12 547,52			
		<b>Total</b>	<b>230 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 547,52</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Immobilier MDADT								
Action : Immobilier MDADT - travaux neufs								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					513,75		-248 000,00	
		<b>Total</b>	<b>829 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>513,75</b>		<b>-248 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Immobilier MDADT								
Action : Immobilier MDADT - travaux neufs								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C06-602C01	Travaux de construction - Bâtiments des MDAD	DIM/MO/SGT	5 000,00				-5 000,00	
C06-602C05	Travaux neufs - CER	DIM/MO/SGT	1 850 000,00				63 300,00	
		<b>Total</b>	<b>1 855 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>58 300,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Moyens Généraux réseaux et infrastructures								
Action : Moyens généraux								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C06-602D02	Renouvellement de l'équipement des MDAD - Informatique	PDR/DSN	50 000,00		11,48		-11,48	
		<b>Total</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,48</b>		<b>-11,48</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures								
Action : Développement des compétences								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C06-602F07	Formation - Personnel DDE	DRH/F Formation	261 050,00		18 939,75		-33 456,00	
		<b>Total</b>	<b>261 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 939,75</b>		<b>-33 456,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures								
Action : Personnel - entretien du patrimoine départemental								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C06-602F04	Rémunérations et charges - Personnel mis à la disposition de la voirie	DRH/REM Rémunérations	36 100 000,00	150,00			60 000,00	
		<b>Total</b>	<b>36 100 000,00</b>	<b>150,00</b>	<b>0,00</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C06-602E02	Matériel de transport parc véhicules légers (parc DDE)	DATM/SGTPV	165 000,00	10 000,00	1 476,44		-1 476,44	
		<b>Total</b>	<b>165 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 476,44</b>		<b>-1 476,44</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Etablissement Français du Sang								
Action : moyens généraux								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C06-EFS04	Fonctionnement spécifique - EFS	DRH/REM Rémunérations - EFS	10,00	10,00			10,00	
		<b>Total</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Etablissement Français du Sang								
Action : Personnel administratif								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						285 144,22	285 154,22	
		Total	444 571,00	444 571,00	0,00	285 144,22	285 154,22	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif								
Action : Moyens généraux								
Section de fonctionnement BP 2019 (€)			Reports			Section de fonctionnement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					19 695,95	10,00	52 205,95	
		Total	635 810,00	1 725 760,00	19 695,95	10,00	52 205,95	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif								
Action : Moyens généraux								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					34 344,09	-34 344,09		
		Total	25 000,00	0,00	34 344,09	-34 344,09	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
						84 862,43	52 362,43	
		Total	0,00	0,00	0,00	84 862,43	52 362,43	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif								
Action : Systèmes d'information								
Section d'investissement BP 2019 (€)			Reports			Section d'investissement Projet de BS 2019 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
					94,79	-94,79		
		Total	2 500,00	0,00	94,79	-94,79	0,00	



**Annexe 3****Nouvelles affectations**

<b>Sous-programme</b>	<b>Descriptif ligne de dossier</b>	<b>Montant de l'affectation</b>
C06-020F11	ARRAS - Site 37 rue du Temple - Installation de panneaux acoustiques en salle de conférence	80 000
C06-020F12	Dispositif de maîtrise des consommations-telerelève bâtiments	40 000
C06-020F02	BOULOGNE- traitement du bâtiment rue Désille	300 000
C06-502A03	BOULOGNE- réaménagement du site rue Brecquereque	60 000
C06-602C02	AUDRUICQ - CER - Remplacement de la couverture	110 000

## Annexe 4

## Affectations complémentaires

Code opération	Code ligne dossier	Description ligne dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
C06-020F01	2016-01024-01	ETUDES PREALABLES AUTRES BATIMENTS DIMMO/SEP	252 000.00	-22 374.00	229 626.00
C06-020F01	2017-00498-01	ETUDES TRAVAUX NEUFS BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	300 000.00	-148 000.00	152 000.00
C06-020F01	2017-00499-01	PRISE DE VUES AERIENNES	50 000.00	-6 699.00	43 301.00
C06-020F01	2018-01087-01	Etudes travaux neufs bâtiments départementaux	23 835.66	-23 835.66	0.00
C06-020F01	2018-01087-11	Etudes-MDADT ARRAS	85 425.30	-367.20	85 058.10
C06-020F11	2018-04681-01	ARRAS HOTEL DPT:réf complète d	110 000.00	-907.62	109 092.38
C06-020F11	2019-01182-01	Tous bâtiments - Travaux urgents et imprévus	157 720.00	60 000.00	217 720.00
C06-020F11	2016-01516-01	BARLIN:2 rue de Fresnicourt déconstruction avec désamiantage du	120 000.00	-91 305.66	28 694.34
C06-020F11	2016-01027-21	BOULOGNE Bât rue Désille:sécurisation et traitement	35 900.00	-17 725.79	18 174.21
C06-020F11	2017-00509-01	WIMEREUX:médiathèque:réfection toiture-terrace,bloc	75 000.00	-58 440.22	16 559.78
C06-020F11	2018-01114-01	LILLERS Médiathèque-Remplacement de stores en bureaux et	25 000.00	-338.90	24 661.10
C06-020F11	2018-01105-08	ST-LEONARD-Mise en place d'un portail et clôtures	17 700.00	-30.78	17 669.22
C06-020F11	2018-01105-10	AUDINGHEN-Maison de site Remplacement porte sortie secours	8 550.00	-14.06	8 535.94
C06-020F11	2018-01105-11	WIMILLE Site de la Trésorerie -Rénovation de bureaux (DRT)	21 250.00	-2.38	21 247.62
C06-020F12	2015-00509-02	TRAVAUX TELE RELEVÉ BATIMENTS	50 000.00	-667.62	49 332.38
C06-020F12	2017-00510-01	DISPOSITIF MAITRISE CONSOMMATIONS BATIMENTS	19 788.28	-3 561.02	16 227.26
C06-020F12	2017-00511-01	MARCHE PERFORMANCE ENERGETIQUE	88 728.22	-6 228.22	82 500.00
C06-020F12	2018-01100-01	AP Etudes batiments	27 848.00	-19 248.00	8 600.00
C06-020F12	2018-05096-01	TRAVAUX BATIMENTS	30 077.46	-30 077.46	0.00
C06-020F13	2016-01541-01	ARRAS HOTEL DU DPT:mise aux normes accessibilité	660 000.00	-50 000.00	610 000.00
C06-020H05	2017-00512-01	ARRAS HOTEL DPT:rénovation des installations production de	320 000.00	-6 000.00	314 000.00
C06-502A02	2016-01035-01	ETUDES PREALABLES MDS 2016	80 000.00	-35 000.00	45 000.00
C06-502A02	2017-00513-01	ETUDES TRAVAUX NEUFS MDS	40 000.00	-5 600.00	34 400.00
C06-502A02	2018-01094-01	Etudes travaux neufs MDS	5 207.54	-5 000.00	207.54
C06-502A02	2019-01176-01	Etudes travaux neufs MDS	123.68	25 000.00	25 123.68
C06-502A05	2018-01107-03	MDS AVESNES:aménag locaux pour création d'une antenne	30 000.00	-1 035.71	28 964.29
C06-502A05	2018-01107-05	BOULOGNE-Maison des Ados remise en sécurité ascenseur	3 230.00	-6.37	3 223.63
C06-502A05	2016-01036-01	TRAVAUX URGENTS ET IMPREVUS MDS 2016	1 952.70	-1 952.70	0.00
C06-502A05	2016-01036-02	CALAIS - MDS - Mise en place d'alarme sur ascenseur et capotage de	5 000.00	-5 000.00	0.00
C06-502A05	2016-01036-03	CALAIS - MDS- Mise en place d'alarme sur ascenseur et capotage de poulies	2 500.00	-2 500.00	0.00
C06-602C02	2016-01037-01	TRAVAUX URGENTS ET IMPREVUS MDAD 2016	200.00	-200.00	0.00
C06-602C02	2018-01122-01	ANNEZIN CER-Extension du bâtiment principal	120 000.00	230 000.00	350 000.00
C06-020F11	2015-01334-01	ARRAS RUE DU TEMPLE:remplacement menuiseries bât A à F,H à J	838 000.00	-1 937.35	836 062.65
C06-020F12	2015-00506-01	AUDITS ENERGETIQUES BATIMENTS	23 000.00	-1 029.16	21 970.84
C06-020F12	2015-00508-01	EXPERTISE ENERGETIQUE BATIMENTS	50 000.00	-21 539.37	28 460.63
C06-020F12	2015-00510-01	ETUDES TELE RELEVÉS BATIMENTS	5 000.00	-1 103.53	3 896.47
C06-020H05	2015-00512-01	BATIMENTS SERVICES:contrôle d'accès(2ieme tranche)	90 000.00	-9 048.00	80 952.00
C06-502A03	2015-00522-01	CONSTRUCTION DE LA MDS OUTREAU Y COMPRIS MOBILIER	5 300 000.00	150 000.00	5 450 000.00
C06-602C02	2015-01348-01	FRUGES CER:remplac convecteurs gaz par système chaudiere et radiateurs.réf revet sol	30 000.00	-9 324.94	20 675.06
C06-602C05	2015-00542-01	CONSTRUCTION CER ECUIRES Y COMPRIS MOBILIER	2 320 000.00	60 000.00	2 380 000.00

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources  
Direction des Finances  
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la  
Dette

**RAPPORT N°15**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2019**

#### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2019 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le budget supplémentaire constitue une étape budgétaire particulière qui est d'abord fondée sur une obligation réglementaire : il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent tels que constatés au compte administratif soumis précédemment à votre examen.

Comme nous l'avons vu, l'exécution de l'exercice 2018 a dû intégrer un certain nombre de contraintes, car 2018 était la première année de contractualisation financière avec l'Etat. Le Département s'était engagé à respecter un taux maximal annuel de croissance de ses dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 %, et il a pleinement respecté son engagement.

De fait, la stratégie budgétaire que nous avons décidé de mettre en œuvre il y a quelques années produit aujourd'hui de bons résultats : la maîtrise continue des charges de gestion dont nous avons fait preuve permet désormais de dégager un niveau d'épargne propre à financer dans de bonnes conditions le programme d'investissement départemental.

Certes, nous avons fait le choix en 2018 de privilégier le recours à l'emprunt et de préserver pour l'avenir notre fonds de roulement ; c'était le choix de la prudence. A vrai dire, c'était aussi le choix de la raison, au regard des conditions de taux particulièrement attractives qui nous ont été consenties par nos partenaires financiers habituels.

Le budget supplémentaire permet également de procéder à l'actualisation des inscriptions de recettes, dont les données définitives n'ont été notifiées par les services de l'Etat qu'après l'adoption du budget primitif, mais aussi d'intégrer le financement de dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées en décembre dernier.

De ce point de vue, chacun doit être conscient de ce que l'encadrement par l'Etat de la dépense locale va devenir, que ce soit sous la forme d'un dispositif de contractualisation ou sous une autre forme, encore plus contraignante, un élément durable de notre environnement normatif. Il s'agira sans nul doute d'une constante de l'action publique locale dans les années à venir. D'où la prudence dont nous devons faire preuve en termes d'engagements générant des charges de gestion nouvelles. Le budget dit supplémentaire en constitue une parfaite illustration.

Ainsi, en section de fonctionnement, et pour la quatrième année consécutive, les dépenses complémentaires proposées au vote sont inférieures aux recettes prévisionnelles. Le total des dépenses nouvelles est d'ailleurs très limité puisqu'il ressort à 6,8 M€, dont plus de la moitié correspond à des ajustements sur notre contribution à divers fonds de péréquation horizontale. Après prise en compte des 18 M€ de recettes prévisionnelles supplémentaires, dues pour l'essentiel aux dispositifs de soutien créés par la dernière loi de finances, le solde de la section de fonctionnement est positif de plus de 11 M€. Ce solde positif se situe dans la continuité des efforts consentis de longue date pour reconstituer un niveau d'autofinancement significatif.

En section d'investissement, la maquette du budget primitif ne subit pas de modification substantielle. Le budget supplémentaire incorpore les traditionnelles opérations techniques de redéploiement de crédits destinées à mettre la programmation financière en conformité avec la programmation physique, c'est-à-dire avec l'état d'avancement des différents chantiers, dans nos collèges, sur notre réseau routier et dans nos bâtiments.

Il s'agit par ailleurs de prendre acte de la nouvelle phase de contractualisation avec les territoires que nous avons décidé de lancer en novembre 2018 pour la période 2019-2021 et, partant, de prévoir la couverture budgétaire des premiers projets contractualisés avec nos partenaires que nous avons retenus lors de notre réunion du 29 avril dernier. Le fonds d'innovation territorial que nous avons créé à cette fin y contribuera pleinement, dans un premier temps à hauteur de 4,5 M€ en autorisation de programme.

Au total, les dépenses d'investissement supplémentaires proposées au vote ressortent à 7,4 M€. Le total des crédits votés sur l'exercice 2019, hors remboursement des emprunts, serait ainsi porté à 216 M€. Un engagement budgétaire d'un tel niveau contribuera largement à l'atteinte des objectifs de l'institution en termes d'investissement, tout en apportant un soutien accru au tissu économique départemental.

Cette politique d'équipement volontariste est la traduction de notre ambition pour le Pas-de-Calais, celle de demeurer une collectivité de proximité garante des solidarités humaines et territoriales, soucieuse de préserver un haut niveau de service public. Le Département du Pas-de-Calais doit être, et c'est le sens des engagements budgétaires de cet exercice, une collectivité de projet, qui inscrit résolument son action dans le champ des politiques publiques innovantes au service de l'avenir des habitants et des territoires.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/06/2019.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2019.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2019.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/06/2019.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2019.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Le compte-rendu in extenso du débat du Conseil départemental  
peut être consulté dans les locaux de l'Hôtel du Département  
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)  
Rue de la Paix - 62000 Arras  
dès son adoption par le Conseil Départemental

**Adresses des Maisons  
du Département**

## **Adresses des 16 Maisons du Département**

- Maison du Département Solidarité de l'Arrageois  
87 PLACE CHANTECLAIR - 62223 SAINT-NICOLAS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de l'Arrageois  
BATIMENT D - 37 RUE DU TEMPLE - 62000 ARRAS
- Maison du Département Solidarité de l'Artois  
8 rue Boutleux – 62400 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de l'Artois  
33 BOULEVARD LESAGE - 62149 CAMBRIN
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois  
Centre Administratif Saint Louis – 16 rue du St Sépulcre – BP 351 – 62505  
SAINT-OMER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de l'Audomarois  
RUE CLAUDE CLABAUX - BP 22 - 62380 LUMBRES
- Maison du Département Solidarité du Boulonnais  
153 rue de Brequerecque – BP 767 – 62321 BOULOGNE-SUR-MER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
du Boulonnais  
Route de la Trésorerie – BP 20 - 62126 WIMILLE
- Maison du Département Solidarité du Calaisis  
40 rue Gaillard – BP 507 – 62106 CALAIS CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
du Calaisis  
5 rue Berthois – 62100 CALAIS
- Maison du Département Solidarité de Lens-Liévin  
Pôle Tertiaire Bergson - 1 rue Bayle - 62300 LENS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de Lens-Hénin  
7 rue Emile Combes – 62300 LENS
- Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin  
24 rue Mélusine – CS 40086 – 62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX
- Maison du Département Solidarité du Montreuillois  
Place Saint Walloy - 62170 MONTREUIL
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
du Montreuillois - Ternois  
300 route de Mouriez – BP 09 – 62140 MARCONNELLE
- Maison du Département Solidarité du Ternois  
31 rue des Procureurs – BP 20107 – 62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE





*RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :*  
Madame Marie DELAPORTE  
Directrice de l'Assemblée et des Elus  
Hôtel du Département - 62018 ARRAS CEDEX 9  
Tél. : 03.21.21.61.40

Préparation : Madame Ludivine GIORGIANNI  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Tél : 03.21.21.61.51

*ENVOI : SERVICE DU COURRIER*

*GESTION DES ABONNEMENTS ET VENTE AU NUMERO :*  
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)  
Vente au numéro : 5 €  
Abonnement annuel (12 numéros) : 25 €  
ISSN 2428 - 3983

\*\*\*\*

Imprimerie Administrative Départementale - ARRAS